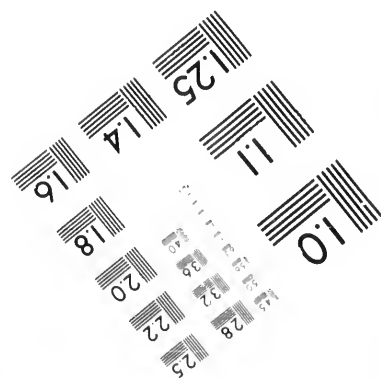
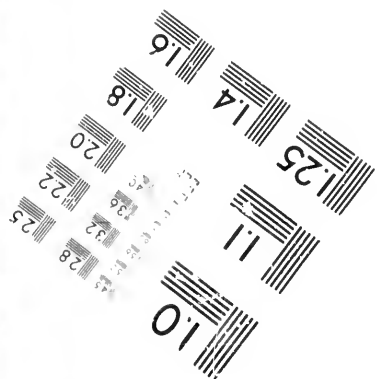
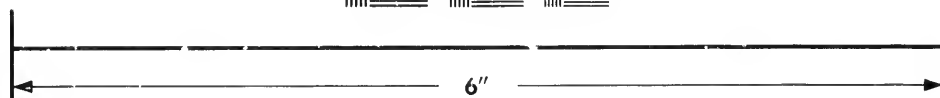
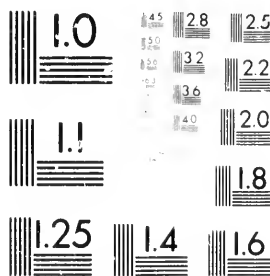


IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (M1-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

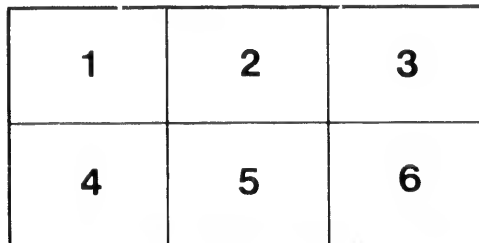
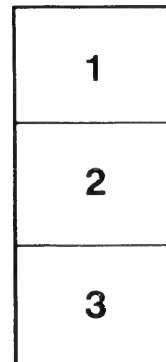
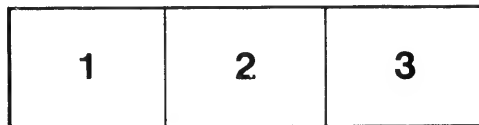
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

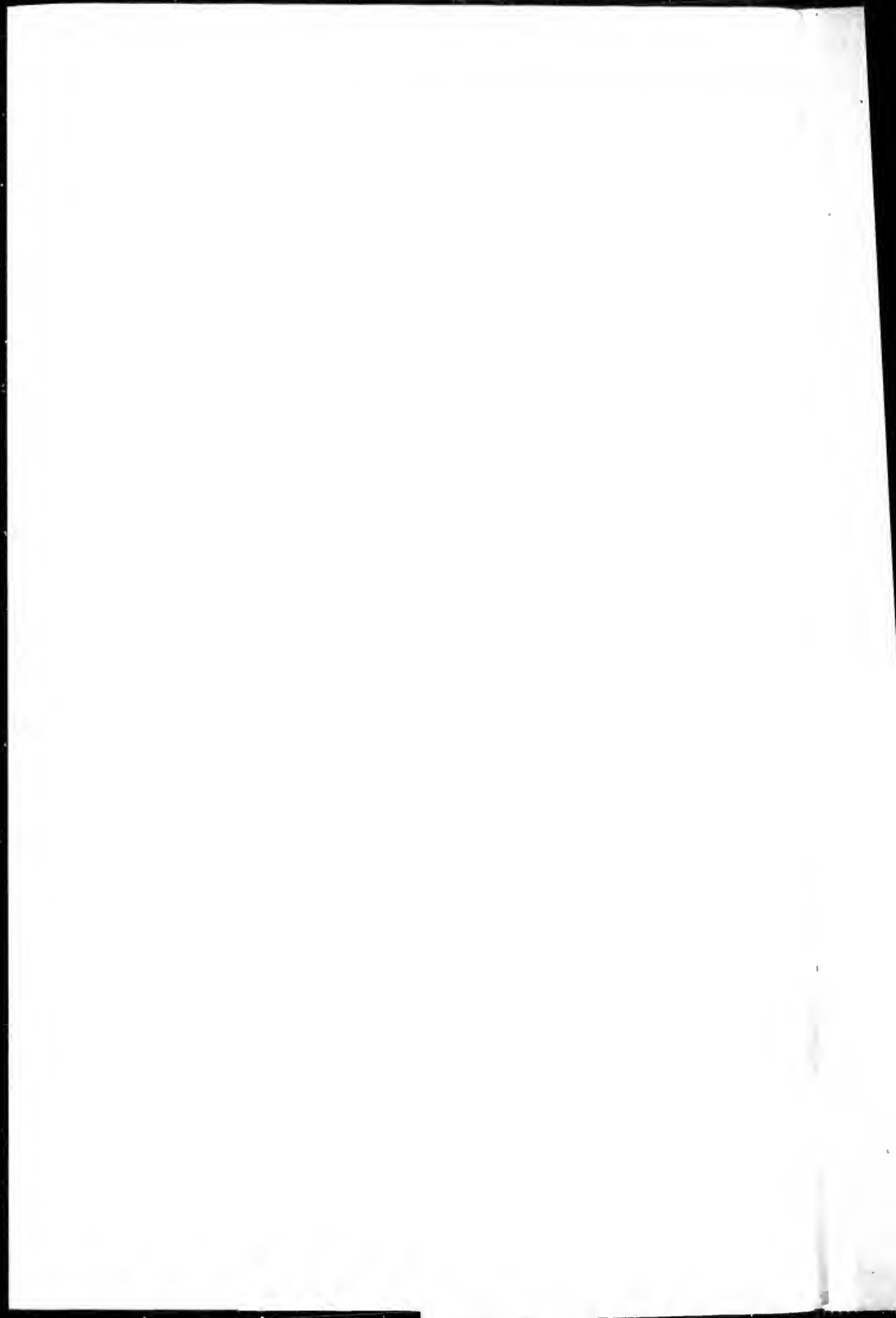
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à







# CONFERENCES

— SUR —

## L'ENCYCLIQUE HUMANUM GENUS

— PAR —

MGR L. F. LAFLÈCHE

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES



TROIS-RIVIERES

P. V. AYOTTE & CIE, Libraires-Editeurs  
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DU PLATON.

1885

HU

COMMENTAIRES

— SUR L'ENCYCLIQUE —

HUMANUM GENUS

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil  
huit cent quatre-vingt-cinq, par P. V. AVOTTE, au bureau du Ministre  
de l'Agriculture, Ottawa.

# CONFERENCES

SUR —

## L'ENCYCLIQUE HUMANUM GENUS

Précédées : 1o. de l'Encyclique Humanum Genus,  
2o. de l'Instruction du Saint-Office : De secta  
Massonum, 3o. d'une Réponse à une consul-  
tation faite à Rome au sujet de cer-  
taines sociétés formées dans la classe  
ouvrière, 4o. du Mandement et  
de la Circulaire de l'Evêque  
des Trois-Rivières sur la  
Franc-Maçonnerie.

*Par Mgr. L. J. Laflèche*

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

---

TROIS-RIVIÈRES

P. V. AYOTTE & CIE, Libraires-Éditeurs  
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DU PLATON.

1885

HS475

L35

récla  
nos  
*clique*  
nonc  
Fran  
O  
par te  
nos é  
nue d  
mais  
existe  
sous l  
doiver  
est un  
venir.

Et  
*ment a*  
justem  
encycl  
compa  
naître  
dans l'  
brigand  
une for

Ma  
seront,  
partie.

Not  
ter tout  
écrit lui

## PREFACE

—:O:—

Le volume que nous présentons aujourd'hui au public réclame, à plus d'un titre, l'attention et la bienveillance de nos compatriotes. Il renferme d'abord l'importante *encyclique* que notre saint Père Léon XIII a publiée, pour dénoncer encore une fois à l'univers la redoutable société des Francs-Maçons:

Cette encyclique, nous dira-t-on peut-être, a été publiée par tous les journaux catholiques, elle a été promulguée par nos évêques, et, en conséquence, elle est parfaitement connue de tout le monde. Nous ne discuterons pas sur ce point, mais nous dirons hardiment : Tant que la franc-maçonnerie existera dans notre pays, tant qu'elle pourra jeter ses filets sous les pas de nos jeunes gens, les familles chrétiennes doivent avoir sous la main cette lettre magistrale, qui leur est un guide sûr pour le présent et une lumière pour l'avenir.

En second lieu, le présent volume contient un *mandement de Monseigneur des Trois-Rivières*, que nous pouvons justement regarder comme n'étant pas indigne de la belle encyclique dont il est le commentaire. Nous dirons à nos compatriotes : Lisez et méditez ce mandement, afin de connaître de plus en plus intimement un ennemi qui se cache dans l'ombre, et qui a des projets plus sinistres que ceux du brigand guettant le voyageur au fond d'un ravin ou dans une forêt solitaire.

Mais ce qui donnera le plus de vogue à ce livre, ce seront, sans doute, les discours qui en forment la troisième partie.

Nous avons ici une responsabilité qu'il nous faut accepter tout entière devant le public : Mgr Lafèche n'a pas écrit lui-même ces conférences ; il les a prononcées dans la



## PRÉFACE

Cathédrale des Trois-Rivières pour le bien de son peuple, et nous les avons jetées sur le papier d'après des notes prises avec soin, mais nécessairement incomplètes. Nous ne pouvons avoir d'illusion sur la valeur de notre travail : nous n'avons guère à offrir que des lambeaux précieux de la prédication de notre illustre évêque. Il nous semble cependant que beaucoup de personnes liront ces conférences avec plaisir. Ceux qui ont entendu Mgr Laflèche lui-même retrouveront sa parole forte et entraînant, sa doctrine sûre et sans compromis : au lendemain d'un beau concert, un simple couplet redit par une voix inhabile, peut ramener dans l'âme toutes les émotions qu'elle avait éprouvées la veille. Les étrangers, de leur côté, seront heureux d'entendre un écho, quel qu'affaibli qu'il soit, de la puissante éloquence de Mgr Laflèche ; ils aimeront à goûter un peu de cet enseignement remarquable qui se donne dans la Cathédrale des Trois-Rivières.

Une circonstance qui mérite d'être rapportée attirera peut-être davantage sur ce livre l'intérêt et la bienveillance du lecteur.

Le vingt mars dernier, nous avions le bonheur d'accompagner Mgr Laflèche dans une visite que Sa Grandeur allait rendre à Mgr Ignace Bourget, le grand archevêque qui vient de mourir en odeur de sainteté. Les deux vieillards étaient heureux de se voir, comme des frères qui se retrouvent après une longue absence ; ils eurent de longs et intimes entretiens sur les grands intérêts de l'Église, sur l'avenir de leur bien-aimée patrie. Mgr Laflèche avait commencé déjà ses conférences sur l'encyclique *Humanae Genus*, et on avait publié sur le *Journal des Trois-Rivières* un résumé de son premier discours. Mgr. Bourget le félicita d'avoir entrepris cette série d'*instructions* ; puis, au moment du départ, quand les deux vieillards se quittaient pour ne plus se revoir ici-bas, il revint sur les conférences de son ami : " Publiez-les en volume " lui dit-il ; " et faites-les précéder de l'Encyclique et de votre Mandement ; notre peuple a besoin de cela." Ce furent ses dernières paroles, et Mgr

## PRÉFACE

Lafèche partit bien décidé à y obéir comme à un ordre du Ciel.

Cependant, les occupations excessivement nombreuses de Mgr des Trois-Rivières ne lui permettant en aucune manière d'écrire ses discours, nous nous sommes décidés à prendre des notes pendant ses conférences, et à rédiger ensuite ce que nous aurions pu recueillir.

Notre charge de professeur ne nous permettait guère à nous-même d'ajouter à nos occupations ordinaires un pareil surcroît d'ouvrage ; mais nous nous y sommes soumis pour procurer la gloire de Dieu.

Que le pieux archevêque Bourget, qui est sans doute aujourd'hui dans le royaume des élus, fasse descendre les bénédictions du ciel sur un livre préparé et publié d'après ses conseils.

L'ABBÉ N. CARON,

SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES, }  
le 12 juin, fête du Sacré-Cœur, 1885 }

— 0 —

S A

AUX I  
V  
A

A NOS  
E  
C

A  
misér  
exister  
ennem  
et pou  
et à la  
savoir  
veuler  
leur sa  
de tou

LETTRE ENCYCLIQUE  
DE  
SA SAINTETE LEON XIII  
PAPE  
PAR LA GRACE DE DIEU

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE TOUT L'UNIVERS CATHOLIQUE EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

---

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE TOUT L'UNIVERS CATHOLIQUE EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LEON XIII PAPE

*Vénérables Frères,  
Salut et Bénédiction apostolique.*

Après que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité.—Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Eglise de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de toute leur volonté. Le second est le royan-

me de Satan. Sous son empire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu.

Ces deux royaumes, saint Augustin les a vus et décrits avec une grande perspicacité sous la forme de deux cités opposées l'une à l'autre, soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent; et avec un ingénieux laconisme, il a mis en relief dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles : *Deux amours ont donné naissance à deux cités; la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu; la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi* (1).—Dans toute la suite des siècles qui nous ont précédés, ces deux cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, en employant toutes sortes de tactiques et les armes les plus diverses, quoique non toujours avec la même ardeur ni avec la même impétuosité.

A notre époque, les auteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des *Franco-Maçons*. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise afin d'arriver, si faire se pouvait, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ Sauveur.

Gémissant à la vue de ces maux et sous l'impulsion de la charité, Nous Nous sentons souvent porté à crier vers Dieu : *Seigneur, voici que vos ennemis font un grand fracas. Ceux qui vous haïssent ont levé la tête. Il ont ourdi contre votre peuple des complots pleins de malice et ils ont résolu de perdre vos saints. Oui, ont-ils dit, venez et chassons-les du sein des nations* (2).

Cependant, en un si pressant danger, en présence d'une attaque si cruelle et si opiniâtre livrée au christianisme, c'est Notre devoir de signaler le péril, de dénoncer les adversaires, d'opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leurs industries,

(1) *De Civit. Dei* Lib. XIV, c. 27.

(2) Ps. LXXXII 2-4.

d'abord pour empêcher la perte éternelle des âmes dont le salut Nous a été confié ; puis, afin que le royaume de Jésus Christ, que Nous sommes chargés de défendre, non seulement demeure debout et dans toute son intégrité, mais fasse par toute la terre de nouveaux progrès, de nouvelles conquêtes.

Dans leurs vigilantes sollicitudes pour le salut du peuple chrétien, Nos Prédécesseurs eurent bien vite reconnu cet ennemi capital au moment où, quittant les ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait, et lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme, et les mirent en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre.

Le péril fut dénoncé pour la première fois par Clément XII (1) en 1738, et la constitution promulguée par ce Pape fut renouvelée et confirmée par Benoît XIV (2). Pie VII (3) marcha sur les traces de ces deux Pontifes ; et Léon XII, renfermant dans sa Constitution apostolique *Quo graviora* (4) tous les actes et décrets des précédents Papes sur cette matière, les ratifia et les confirma pour toujours. Pie VIII (5), Grégoire XVI (6), et, à diverses reprises, Pie IX (7) ont parlé dans le même sens.

Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation patente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires, auxquels plus d'une fois s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siège Apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elle les peines les plus graves dont l'Église a coutume de frapper les coupables, et interdit de s'y affilier.

Irrités de cette mesure, et espérant qu'ils pourraient, soit par le dédain, soit par la calomnie, échapper à ces condamnations ou

(1) Const. *In eminenti*, du 24 avril 1738.

(2) Const. *Providus*, du 18 mai 1751.

(3) Const. *Ecclesiam a Jesu Christo*, du 13 septembre 1821.

(4) Const. du 13 mars 1825.

(5) Encycl. *Traditi*, du 21 mai 1829.

(6) Encycl. *Mirari*, du 15 août 1832.

(7) Alloc. *Multiplices inter*, du 25 septembre 1865, Encycl. *Qui pluribus* du 9 novembre 1846 ; etc.

en atténuer la force, les membres de la secte accusèrent les Papes qui les avaient portées, tantôt d'avoir rendu des sentences iniques, tantôt d'avoir excédé la mesure dans les peines infligées. C'est ainsi qu'ils s'efforcèrent d'éluder l'autorité ou de diminuer la valeur des Constitutions promulguées par Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Pie IX.

Toutefois, dans les rangs mêmes de la secte, il ne manqua pas d'associés pour avouer, même malgré eux, que, étant données la doctrine et la discipline catholiques, les Pontifes romains n'avaient rien fait que de très-légitime. A cet aveu, il faut joindre l'assentiment explicite d'un certain nombre de princes ou de chefs d'Etat qui eurent à cœur, soit de dénoncer la société des francs-maçons au Siège Apostolique, soit de la frapper eux-mêmes comme dangereuse, en portant des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Espagne, en Bavière, en Savoie et dans d'autres parties de l'Italie.

Il importe souverainement de faire remarquer combien les évènements donnèrent raison à la sagesse de Nos Prédécesseurs. Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas partout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer, soit à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient cependant eu l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en est résulté que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commencé à prendre au sein des Etats modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Eglise, pour l'autorité des princes, pour le salut public, les maux que Nos Prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. On en est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses. non certes en ce qui concerne l'Eglise, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des Etats au sein desquels sont devenues trop puissantes ou cette secte de la franc-maçonnerie ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites.

Pour tous ces motifs, à peine avons-Nous mis la main au gouvernail de l'Eglise que Nous avons clairement senti la néces-

sité de résister à un si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait possible, Notre autorité apostolique.— Aussi, profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence. C'est ainsi que dans notre Encyclique *Quod apostolici muneris*, Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes. Notre autre Encyclique *Arcanum*, Nous a permis de mettre en lumière et de défendre la notion véritable et authentique de la société domestique dont le mariage est l'origine et la source. Dans l'Encyclique *Diuturnum*, Nous avons fait connaître, d'après les principes de la sagesse chrétienne, l'essence du pouvoir politique et montré ses admirables harmonies avec l'ordre naturel, aussi bien qu'avec le salut des peuples et des princes.

Aujourd'hui, à l'exemple de Nos Prédécesseurs, Nous avons résolu de fixer directement Notre attention sur la société maçonnique, sur l'ensemble de sa doctrine, sur ses projets, ses sentiments et ses actes traditionnels, afin de mettre en une plus éclatante évidence sa puissance pour le mal, et d'arrêter dans ses progrès la contagion de ce funeste fléau.

Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la franc-maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. Et quoique à présent elles aient l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées; quoiqu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous; quoiqu'elles publient leurs journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on voit bien qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines et qu'elles en gardent les allures. Il y a, en effet, chez elles des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes. A cette catégorie appartiennent les conseils intimes et suprêmes, les noms des chefs principaux, certaines réunions plus occultes et intérieures; de même encore les décisions prises, avec les moyens et les agents d'exécution. A cette loi du secret concourent merveilleusement la division faite entre les associés des droits, des offices et des charges, la distinction hié-



rarchique sagement organisée des ordres et des degrés, et la discipline sévère à laquelle tous sont soumis. La plupart du temps ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus, ils doivent faire le serment solennel de ne jamais révéler à personne, à aucun moment, d'aucune manière, les noms des associés, les notes caractéristiques et les doctrines de la société. C'est ainsi que, sous les apparences mensongères et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite, comme autrefois les manichéens, les francs-maçons n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices.

Leur grand intérêt étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur but unique est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile. Mais à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir, aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs; de se tenir toujours prêts, sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance en cas contraire aux traitements les plus rigoureux, à la mort elle-même. De fait, il n'est pas rare que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre eux qui sont convaincus, soit d'avoir livré la discipline secrète de la société, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs; et cela se pratique avec une telle audace, une telle dextérité que, la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie pour veiller sur les crimes et pour en tirer vengeance.—Or, vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres; enchaîner à soi par les liens les plus serrés, et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère; armer pour le meurtre des mains à l'aide desquelles on s'assure l'impunité du crime: ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même. La raison et la vérité suffisent donc à prouver que la société dont Nous parlons est en opposition formelle avec la justice et la morale naturelles.

D'autres preuves, d'une grande clarté, s'ajoutent aux précé-

dentes et font encore mieux voir combien, par sa constitution essentielle, cette association répugne à l'honnêteté. Si grandes, en effet, que puissent être parmi les hommes l'astucieuse habileté de la dissimulation et l'habitude du mensonge, il est impossible qu'une cause, quelle qu'elle soit, ne se trahisse pas par les effets dont elle est la cause : *un bon arbre ne peut pas porter de mauvais fruits, et un mauvais n'en peut pas porter de bons* (1).

Or, les fruits produits par la secte maçonnique sont pernicieux et des plus amers. Voici en effet ce qui résulte de ce que Nous avons précédemment indiqué, et cette conclusion nous livre le dernier mot de ses desseins. Il s'agit pour les franc-maçons—et tous leurs efforts tendent à ce but—il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au Naturalisme.

Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble, et en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il s'en peut trouver et même en bon nombre, qui, bien que non exempts de faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore, il se peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui d'elle même repousse et effraie. En outre, des circonstances particulières de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en deçà de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres associations. Il n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes sont étrangers au pacte fondamental de la maçonnerie. Ce pacte demande à être apprécié moins par les actes accomplis et par leurs résultats que par l'esprit qui l'anime et par ses principes généraux.

Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes

(1) Matth. vii. 8.

choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doit avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Eglise catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner, avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques.

Maintenant, dans les choses qui touchent à la religion, qu'on voie à l'œuvre la secte des francs-maçons, là principalement où son action peut s'exercer avec une liberté plus licencieuse, et que l'on dise si elle ne semble pas s'être donné pour mandat de mettre à exécution les décrets des naturalistes.

Ainsi, dût il lui en coûter un long et opiniâtre labeur, elle se propose de réduire à rien au sein de la société civile le magistère et l'autorité de l'Eglise, d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle ils ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise et l'Etat. De ce fait, ils mettent hors des lois et ils excluent de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique, et ils aboutissent logiquement à la prétention de constituer l'Etat tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Eglise.—Mais il ne leur suffit pas d'exclure de toute participation au gouvernement des affaires humaines l'Eglise, ce guide si sage et si sûr ; il faut encore qu'ils la traitent en ennemie et usent de violence contre elle. De là, l'impunité avec laquelle, par la parole, par la plume, par l'enseignement, il est permis de s'attaquer aux fondements mêmes de la religion catholique. Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence l'avait dotée : rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en apparence, ne semblent pas trop oppressives, mais qui, en réalité, sont expressément faites pour enchaîner cette liberté. Au nombre des lois exceptionnelles faites contre le clergé, Nous signalerons particulièrement celles qui auraient pour résultat de

diminuer notablement le nombre des ministres du sanctuaire, et de réduire toujours davantage leurs moyens indispensables d'action et d'existence. Les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils. Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées.—A l'égard du Siège Apostolique et du Pontife Romain, l'inimitié de ces sectaires a redoublé d'intensité. Après que, sous de faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets dessein, à savoir de proclamer que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée des Pontifes Romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine. Pour mettre hors de doute l'existence d'un tel plan, et à défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à la secte, et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente, ont attesté comme véritable la volonté où sont les francs-maçons de poursuivre le catholicisme d'une inimitié exclusive et implacable, avec leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes.

Que si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la franc-maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toutes les religions, et particulièrement la religion catholique, car, étant la seule véritable, elle ne peut sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égales.

Les naturalistes vont encore plus loin. Audacieusement en-

gagés dans la voie de l'erreur sur les plus importantes questions, ils sont entraînés et comme précipités par la logique jusqu'aux conséquences les plus extrêmes de leurs principes, soit à cause de la faiblesse de la nature humaine, soit par le juste châtement dont Dieu frappe leur orgueil.

Il suit de là qu'ils ne gardent même plus dans leur intégrité et dans leur certitude les vérités accessibles à la seule lumière de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme.—Emportée dans une nouvelle carrière d'erreurs, la secte des francs-maçons n'a pas échappé à ces écueils. Bien qu'en effet prise dans son ensemble, la secte fasse profession de croire à l'existence de Dieu, le témoignage de ses propres membres établit que cette croyance n'est pas pour chacun d'eux individuellement l'objet d'un assentiment ferme et d'une inébranlable certitude. Ils ne dissimulent pas que la question de Dieu est parmi eux une cause de grands dissentiments. Il est même avéré qu'il y a peu de temps, une sérieuse controverse s'est engagée entre eux à ce sujet. En fait, la secte laisse aux initiés liberté entière de se prononcer en tel ou tel sens, soit pour affirmer l'existence de Dieu, soit pour la nier; et ceux qui nient résolument ce dogme sont aussi facilement reçus à l'initiation que ceux qui, d'une certaine façon, l'admettent encore, mais en le dépravant, comme les panthéistes, dont l'erreur consiste précisément, tout en retenant de l'Être divin on ne sait quelles absurdes apparences, à faire disparaître ce qu'il y a d'essentiel dans la vérité de son existence.

Or, quand ce fondement nécessaire est détruit, ou seulement ébranlé, il va de soi que les autres principes de l'ordre naturel chancellent dans la raison humaine et qu'elle ne sache plus à quoi s'en tenir ni sur la création du monde par un acte libre et souverain du Créateur, ni sur le gouvernement de la Providence, ni sur la survivance de l'âme et la réalité d'une vie future et immortelle succédant à la vie présente. L'effondrement des vérités qui sont la base de l'ordre naturel et qui importe si fort à la conduite rationnelle et pratique de la vie, aura un contre-coup sur les mœurs privées et publiques.—Passons sous silence ces vertus surnaturelles qu'à moins d'un don spécial de Dieu, personne ne peut ni pratiquer, ni acquérir; vertus dont il est impossible de trouver aucune trace chez ceux qui font profession d'ignorer dédaigneusement la rédemption du genre humain, la grâce, les sacrements, le bonheur futur à conquérir dans le ciel. Nous par-

bons simplement des devoirs qui résultent des principes de l'honnêteté naturelle.

Un Dieu qui a créé le monde et le gouverne par sa Providence : une loi éternelle dont les prescriptions ordonnent de respecter l'ordre de la nature et défendent de le troubler ; une fin dernière placée pour l'âme dans une région supérieure aux choses humaines, et au-delà de cette hôtellerie terrestre : voilà les sources, voilà les principes de toute justice et honnêteté. Faites-les disparaître (c'est la prétention des naturalistes et des francs-maçons) et il sera impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste et sur quoi elle s'appuie. Quant à la morale, la seule chose qui ait trouvé grâce devant les membres de la secte maçonnique et dans laquelle ils veulent que la jeunesse soit instruite avec soin, c'est celle qu'ils appellent "morale civique—morale indépendante—morale libre"—en d'autres termes, morale qui ne fait aucune place aux idées religieuses.

Or, combien une telle morale est insuffisante et fléchit sous le souffie des passions, on le peut voir assez par les tristes résultats qu'elle a déjà donnés. Là, en effet, où, après avoir pris la place de la morale chrétienne, elle a commencé à régner avec plus de liberté, on a vu promptement dépérir la probité et l'intégrité des mœurs, grandir et se fortifier les opinions les plus monstrueuses et l'audace des crimes couler à pleins bords. Ces maux provoquent aujourd'hui des plaintes et des lamentations universelles, auxquelles font parfois écho bon nombre de ceux-là mêmes qui, bien malgré eux, sont contraints de rendre hommage à l'évidence de la vérité.

En outre, la nature humaine ayant été violée par le péché originel et étant devenue à cause de cela beaucoup plus disposée au vice qu'à la vertu, l'honnêteté est absolument impossible si les mouvements désordonnés de l'âme ne sont pas réprimés et si les appétits n'obéissent pas à la raison. Dans ce conflit, il faut souvent mépriser les intérêts terrestres et se résoudre aux plus durs travaux et à la souffrance, pour que la raison victorieuse demeure en possession de sa principauté. Mais les naturalistes et les francs-maçons n'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu, nient que le père du genre humain ait péché et par conséquent que les forces du libre arbitre soient d'aucune façon "débilitées, ou inclinées vers le mal" (1). Tout au contrai-

(1) Concile de Trente, sess. vi, *De Justific.*, chap. 1.

re, ils exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et mettant uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits.

Aussi voyons-Nous se multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies, représentations théâtrales dont la licence passe les bornes; œuvres artistiques où s'étalent avec un cynisme révoltant les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme*; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie; en un mot, tout est mis en œuvre en vue de satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie.

Assurément, ceux là sont coupables, mais en même temps, ils sont conséquents avec eux mêmes qui, supprimant l'espérance des biens futurs, abaissent la félicité au niveau des choses périssables, plus bas même que les horizons terrestres. A l'appui de ces assertions, il serait facile de produire des faits certains, bien qu'en apparence incroyables. Personne, en effet, n'obéissant avec autant de servilité à ces habiles et rusés personnages que ceux dont le courage s'est énervé et brisé dans l'esclavage des passions, il s'est trouvé dans la franc-maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de saturer la multitude de licence et de vices, bien assurés qu'à ces conditions elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux.

Relativement à la société domestique, voici à quoi se résume l'enseignement des naturalistes. Le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants. Les chefs du gouvernement ont puissance sur le lien conjugal. Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à leur enseigner méthodiquement ni à leur prescrire en fait de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront en âge, de choisir la religion qui leur plaira. Or, non seulement les francs-maçons adhèrent entièrement à ces principes, mais ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, dans beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union légitime.



Ailleurs, la loi autorise le divorce que d'autres peuples s'apprentent à introduire dans leur législation le plus tôt possible. Toutes ces mesures hâtent la réalisation prochaine du projet de changer l'essence du mariage et le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'un instant, et pouvant être dissoute quand ce caprice changera.

La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront. rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'éducation et dans l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Église ni comme professeurs, ni comme surveillants. Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu.

Viennent ensuite les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des naturalistes: Les hommes sont égaux en droits; tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Etant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'Etat, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'Etat doit être athée. Il ne trouve, en effet, dans les diverses formes religieuses aucune raison de préférer l'une à l'autre; toutes doivent donc être mises sur un pied d'égalité.

Or, que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés, cela est presque trop évident pour avoir besoin



d'être prouvé. Il y a déjà longtemps qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources. Ils feraient ainsi le chemin à d'autres sectaires nombreux et plus audacieux qui se tiennent prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détestables, à savoir le partage égal et la communauté des biens entre les citoyens, après que toute distinction de rang et de fortune aura été abolie.

Les faits que nous venons de résumer mettent en une lumière suffisante la constitution intime des francs-maçons, et montrent clairement par quelle route ils s'acheminent vers leur but. Leurs dogmes principaux sont en un si complet et si manifeste désaccord avec la raison, qu'il ne se peut imaginer rien de plus pervers. En effet, vouloir détruire la religion et l'Eglise établies par Dieu lui-même et assurées par lui d'une perpétuelle protection, pour ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens, n'est-ce pas le comble de la folie et de la plus audacieuse impiété? Mais ce qui n'est ni moins horrible ni plus supportable, c'est de voir répudier les bienfaits miséricordieusement acquis par Jésus-Christ, d'abord aux individus, puis aux hommes groupés en familles et en nations; bienfaits qui, au témoignage des ennemis mêmes du christianisme, sont du plus haut prix. Certes, dans un plan si insensé et si criminel, il est bien permis de reconnaître la haine inexpiable dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ et sa passion de vengeance.

L'autre dessein, à la réalisation duquel les francs-maçons emploient tous leurs efforts, consiste à détruire les fondements principaux de la justice et de l'honnêteté. Par là, ils se font les auxiliaires de ceux qui voudraient qu'à l'instar de l'animal, l'homme n'eût d'autre régie d'action que ses désirs. Ce dessein ne va rien moins qu'à déshonorer le genre humain et à le précipiter ignominieusement à sa perte.—Le mal s'augmente de tous les périls qui menacent la société domestique et la société civile. Ainsi que Nous l'avons exposé ailleurs, tous les peuples, tous les siècles s'accordent à reconnaître dans le mariage quelque chose de sacré et de religieux, et la loi divine a pourvu à ce que les unions conjugales ne pussent pas être dissoutes. Mais, si elles deviennent purement profanes, s'il est permis de les rompre au gré des contractants, aussitôt la constitution de la famille sera en proie au trouble et à la confusion; les femmes seront découronnées de leur dignité; toute protection et toute sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts. Quant à la prétention

de faire l'Etat complètement étranger à la religion et pouvant administrer les affaires publiques sans tenir plus de compte de Dieu que s'il n'existait pas, c'est une témérité sans exemple, même chez les païens. Ils portaient si profondément gravée au plus intime de leurs âmes non-seulement une idée vague des dieux, mais la nécessité sociale de la religion, qu'à leur sens, il eût été plus aisé à une ville de se tenir debout sans être appuyée au sol que privée de Dieu. De fait, la société du genre humain, pour laquelle la nature nous a créés, a été constituée par Dieu, auteur de la nature. De lui, comme principe et comme source, découlent dans leur force et dans leur pérennité les bienfaits innombrables dont elle nous enrichit. Aussi de même que la voix de la nature rappelle à chaque homme en particulier l'obligation où il est d'offrir à Dieu le culte d'une pieuse reconnaissance, parce que c'est à lui que nous sommes redevables de la vie et des biens qui l'accompagnent, un devoir semblable s'impose aux peuples et aux sociétés.

De là résulte avec la dernière évidence que ceux qui veulent briser toute relation entre la société civile et les devoirs de la religion ne commettent pas seulement une injustice ; leur conduite prouve encore leur ignorance et leur ineptie. En effet, c'est par la volonté de Dieu que les hommes naissent pour être réunis et pour vivre en société ; l'autorité est le lien nécessaire au maintien de la société civile, de telle sorte que, lui brisé, elle se dissout fatalement et immédiatement. L'autorité a donc pour auteur le même Etre qui a créé la société. Aussi, quel que soit celui entre les mains de qui le pouvoir réside, celui-là est le Ministre de Dieu. Par conséquent, dans la mesure où l'exigent la fin et la nature de la société humaine, il faut obéir au pouvoir légitime commandant des choses justes comme à l'autorité même de Dieu qui gouverne tout, et rien n'est plus contraire à la vérité que de soutenir qu'il dépend de la volonté du peuple de refuser cette obéissance quand il lui plaît.

De même, si l'on considère que tous les hommes sont de même race et de même nature et qu'ils doivent tous atteindre la même fin dernière, et si l'on regarde aux devoirs et aux droits qui découlent de cette communauté d'origine et de destinée, il n'est pas douteux qu'ils ne soient tous égaux. Mais, comme ils n'ont pas tous les mêmes ressources d'intelligence et qu'ils diffèrent les uns des autres, soit par les facultés de l'esprit, soit par

les énergies physiques ; comme enfin il existe entre eux mille distinctions de mœurs, de goûts, de caractères, rien ne répugne tant à la raison que de prétendre les ramener tous à la même mesure et d'introduire dans les institutions de la vie civile une égalité rigoureuse et mathématique. De même, en effet, que la parfaite constitution du corps humain résulte de l'union et de l'assemblage de membres qui n'ont ni les mêmes formes, ni les mêmes fonctions, mais dont l'heureuse association et le concours harmonieux donnent à tout l'organisme sa beauté plastique, sa force et son aptitude à rendre les services nécessaires, de même, au sein de la société humaine se trouve une variété presque infinie de parties dissemblables. Si elles étaient toutes égales entre elles et libres, chacune pour son compte, d'agir à leur guise, rien ne serait plus difforme qu'une telle société. Si au contraire, par une sage hiérarchie des mérites, des goûts, des aptitudes, chacune d'elles concourt au bien général, vous voyez se dresser devant vous l'image d'une société bien ordonnée et conforme à la nature.

Les malfaisantes erreurs que Nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; brisez tout frein, sauf celui des châtimens, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins et que sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles.

Si ces principes ne produisent pas immédiatement et partout leurs conséquences extrêmes, ce n'est ni à la discipline de la secte, ni à la volonté des sectaires qu'il faut l'attribuer ; mais d'abord à la vertu de cette divine religion qui ne peut pas être anéantie ; puis aussi à l'action des hommes qui, formant la partie la plus saine des nations, refusent de subir le joug des sociétés secrètes et luttent avec courage contre leurs entreprises insensées.

Et plut à Dieu que tous, jugeant l'arbre par les fruits, sussent reconnaître le germe et le principe des maux qui nous accablent, des dangers qui nous menacent. Nous avons affaire à un ennemi

rusé et fécond en artifices. Il excelle à chatouiller agréablement les oreilles des princes et des peuples, et il a su prendre les uns et les autres par la douceur de ses maximes et l'appât de ses flatteries.

Les princes? les francs-maçons se sont insinués dans leur faveur sous le masque de l'amitié, pour faire d'eux des alliés et de puissants auxiliaires à l'aide desquels ils opprimeraient plus sûrement les catholiques. Afin d'aiguillonner plus vivement le zèle de ces hauts personnages, ils poursuivent l'Eglise d'impudentes calomnies. C'est ainsi qu'ils accusent d'être jalouse de la puissance des souverains et de leur contester leurs droits. Assurés par cette politique de l'impunité de leur audace, ils ont commencé à jouir d'un grand crédit sur les gouvernements.

D'ailleurs, ils se tiennent toujours prêts à ébranler les fondements des empires, à poursuivre, à dénoncer, et même à chasser les princes, toutes les fois que ceux-ci paraissent user du pouvoir autrement que la secte ne l'exige.—Les peuples? ils se jouent d'eux en les flattant par des procédés semblables, ils ont toujours à la bouche les mots de "*liberté*" et de "*prospérité publique*."

A les croire, c'est l'Eglise, ce sont les souverains qui ont toujours fait obstacle à ce que les masses fussent arrachées à une servitude injuste et délivrées de la misère. Ils ont séduit le peuple par ce langage fallacieux, et excitant en lui la soif des changements, ils l'ont lancé à l'assaut des deux puissances, ecclésiastique et civile. Toutefois, la réalité des avantages qu'on espère demeure toujours au-dessous de l'imagination et de ses désirs. Bien loin d'être devenu plus heureux, le peuple accablé par une oppression et une misère croissantes, se voit encore dépouillé des consolations qu'il eût pu trouver avec tant de facilité et d'abondance, dans les croyances et les pratiques de la religion chrétienne. Lorsque les hommes s'attaquent à l'ordre providentielle-ment établi, par une juste punition de leur orgueil, ils trouvent souvent l'affliction et la ruine à la place de la fortune prospère sur laquelle ils avaient témérairement compté pour l'assouvissement de tous leurs désirs.

Quant à l'Eglise, si, par dessus toute chose, elle ordonne aux hommes d'obéir à Dieu souverain seigneur de l'univers, l'on porterait contre elle un jugement calomnieux, si on croyait qu'elle est jalouse de la puissance civile, ou qu'elle songe à entreprendre sur les droits des princes. Loin de là. Elle met sous la

sanction du devoir et de la conscience l'obligation de rendre à la puissance civile ce qui lui est légitimement dû. Si elle fait découler de Dieu lui-même le droit de commander, il en résulte pour l'autorité un surcroît considérable de dignité et une facilité plus grande de se concilier l'obéissance, le respect et le bon vouloir des citoyens. D'ailleurs, toujours amie de la paix, c'est elle qui nourrit la concorde, en embrassant tous les hommes dans la tendresse de sa charité maternelle. Uniquement attentive à procurer le bien des mortels, elle ne se lasse pas de rappeler qu'il faut toujours tempérer la justice par la clémence, le commandement par l'équité, les lois par la modération, que le droit de chacun est inviolable; que c'est un devoir de travailler au maintien de l'ordre et de la tranquillité générale et de venir en aide, dans toute la mesure du possible, par la charité privée et publique, aux souffrances des malheureux. Mais, pour employer assez à propos les paroles de saint Augustin, *ils croient ou ils cherchent à faire croire que la doctrine chrétienne est incompatible avec le bien de l'Etat, parce qu'ils veulent fonder l'Etat, non sur la solidité des vertus mais sur l'impunité des vices.* (1)—Si tout cela était mieux connu, princes et peuples feraient preuves de sagesse politique et agiraient conformément aux exigences du salut général, si, au lieu de s'unir aux francs-maçons pour combattre l'Eglise, ils s'unissaient à l'Eglise pour résister aux attaques des francs-maçons.

Quoiqu'il en puisse advenir, Notre devoir est de Nous appliquer à trouver des remèdes proportionnés à un mal si intense et dont les ravages ne sont que trop étendus. Nous le savons : notre meilleur et plus solide espoir de guérison est dans la vertu de cette religion divine que les francs-maçons haïssent d'autant plus qu'ils la redoutent d'avantage. Il importe donc souverainement de faire d'elle le point central de la résistance contre l'ennemi commun. Aussi, tous les décrets portés par les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique; toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte, ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier. Pleins de confiance à cette égard dans la bonne volonté des chrétiens, Nous les supplions, au nom de leur salut éternel, et Nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même

(1) Epist. 137, al. 3, ad Volusian, cap. V. n. 20.

d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège apostolique.

Quant à vous, Vénérables Frères, Nous vous prions, Nous vous conjurons d'unir vos efforts aux Nôtres, et d'employer tout votre zèle à faire disparaître l'impure contagion du poison qui circule dans les veines de la société et l'infecte tout entière. Il s'agit pour vous de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. Combattant pour de si grandes causes, ni le courage ni la force ne vous feront défaut. Il vous appartient de déterminer dans votre sagesse par quels moyens plus efficaces vous pourriez avoir raison des difficultés et des obstacles qui se dresseront contre vous.—Mais puisque l'autorité inhérente à Notre charge Nous impose le devoir de vous tracer Nous-mêmes la ligne de conduite que Nous estimons la meilleure, Nous vous dirons :

En premier lieu, arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites la voir telle qu'elle est.

Secondement, par vos discours et par des Lettres pastorales spécialement consacrées à cette question, instruisez vos peuples, faites leur connaître les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs—la perversité de leurs doctrines—l'infamie de leurs actes. Rappelez-leur qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos Prédécesseurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des francs-maçons. Que personne donc ne se laisse tromper par de fausses apparences d'honnêteté. Quelques personnes peuvent en effet, croire que, dans les projets des francs-maçons, il n'y a rien de formellement contraire à la sainteté de la religion et des mœurs. Toutefois, le principe fondamental qui est comme l'âme de la secte étant condamné par la morale, il ne saurait être permis de se joindre à elle, ni de lui venir en aide d'aucune façon.

Il faut ensuite, à l'aide de fréquentes instructions et exhortations, faire en sorte que les masses acquièrent la connaissance de la religion. Dans ce but, nous conseillons très fort d'exposer, soit par écrit, soit de vive voix et dans des discours *ad hoc*, les éléments des principes sacrés qui constituent la philosophie chrétienne. Cette dernière recommandation a surtout pour but de guérir par une science de bon aloi les maladies intellectuelles des hommes, et de les prémunir tout à la fois contre les formes

multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des écrits va de pair avec une insatiable avidité d'apprendre. L'œuvre est immense; pour l'accomplir, vous aurez avant tout l'aide et la collaboration de votre clergé, si vous donnez tous vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection de la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres.

Toutefois, une cause si belle et d'une si haute importance appelle encore à son secours le dévouement intelligent des laïques qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun, Vénérables Frères, les forces de ces deux ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur. Car, plus la connaissance et cet amour grandiront dans les âmes, plus on prendra en dégoût les sociétés secrètes, plus on sera empressé de les fuir.

Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui Nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de saint François, à la discipline duquel nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel en effet, qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'amour de l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services, aider à vaincre la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès. Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime tous les autres : cette association est une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non de l'absurde façon dont les francs maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain et que saint François les a mises en pratique. Nous parlons donc ici de la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Nous parlons de la fraternité qui nous rattache à Dieu, comme au créateur et père de tous les hommes. Nous parlons de l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire de la variété des conditions et des devoirs de la vie une harmonie admirable, et une sorte de

merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile.

En troisième lieu, une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits, tant elles offrent de précieuses ressources pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'aux prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur condition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une très grande bonté, et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence, et pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour Nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se continuer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honorable classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété.—Nous ne saurions ici passer sous silence une société qui a donné tant d'exemples admirables et édifiants, et qui a si bien mérité des classes populaires : Nous voulons parler de celle qui a pris le nom de son père, S. Vincent de Paul. On connaît assez les œuvres accomplies par cette société et le but qu'elle se propose. Les efforts de ses membres tendent uniquement à se porter par une charitable initiative au secours des pauvres et des malheureux, ce qu'ils font avec une merveilleuse sagacité et une non moins admirable modestie. Mais, plus cette société cache le bien qu'elle opère, plus elle est apte à pratiquer la charité chrétienne et à soulager les misères des hommes.

Quatrièmement, afin d'atteindre plus aisément le but de Nos



désirs, Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse qui est l'espoir de la société.— Appliquez à sa formation la plus grande partie de vos sollicitudes pastorales. Quels qu'aient déjà pu être à cet égard votre zèle et votre prévoyance, croyez que vous n'en ferez jamais assez pour soustraire la jeunesse aux écoles et aux maîtres près desquels elle serait exposée à respirer le souffle empoisonné des sectes. Parmi les prescriptions de la doctrine chrétienne, il en est une sur laquelle devront insister les parents, les pieux instituteurs, les curés, recevant l'impulsion de leurs évêques: Nous voulons dire la nécessité de prémunir leurs enfants ou leurs élèves contre ces sociétés criminelles, en leur apprenant de bonne heure à se défier des artifices perfides et variés à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlacer les hommes. Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à recevoir les sacrements comme il faut, agiraient sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agrèger à aucune société à l'insu de leurs parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur.

Du reste, Nous savons très bien que nos communs labeurs pour arracher du champ du Seigneur ces semences pernicieuses seraient tout à fait impuissants, si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secondait nos efforts. Il est donc nécessaire d'implorer son assistance et son secours avec une grande ardeur et par des sollicitations réitérées, proportionnées à la nécessité des circonstances et à l'intensité du péril. Fière de ses précédents succès, la secte des francs-maçons lève insolemment la tête et son audace semble ne plus connaître aucunes bornes. Rattachés les uns aux autres par le lien d'une fédération criminelle et de leurs projets occultes, ses adeptes se prêtent un mutuel appui et se provoquent entre eux à oser et à faire le mal.

A une si violente attaque doit répondre une défense énergique. Que les gens de bien s'unissent donc, eux aussi, et forment une immense coalition de prières et d'efforts. En conséquence, Nous leur demandons de faire entre eux, par la concorde des esprits et des cœurs, une cohésion qui les rende invincibles contre les assauts des sectaires. En outre, qu'ils tendent vers Dieu des mains suppliantes et que leurs gémissements persévérants s'efforcent d'obtenir la prospérité et les progrès du christianisme, la paisible jouissance pour l'Eglise de la liberté nécessaire, le retour des égarés au bien, le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la vertu sur le vice.

Demandons à la Vierge Marie Mère de Dieu, de se faire notre auxiliaire et notre interprète. Victorieuse de Satan dès le premier instant de sa Conception, qu'elle déploie sa puissance contre les sectes reprouvées qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte, l'incorrigible perfidie et la ruse du démon.— Appelons à notre secours le prince des milices célestes S. Michel, qui a précipité dans les enfers les Anges révoltés ; puis S. Joseph, l'époux de la très S. Vierge, le céleste et tutélaire patron de l'Eglise catholique ; et les grand apôtres S. Pierre et S. Paul, ces infatigables semeurs et ces champions invincibles de la foi catholique. Grâce à leur protection et à la persévérance de tous les fidèles dans la prière ; nous avons la confiance que Dieu daignera envoyer un secours opportun et miséricordieux au genre humain en proie à un si grand danger.

D'ailleurs, en gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous envoyons du fond du cœur la Bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 avril 1884, de Notre Pontificat la 7<sup>e</sup> année.

LEON XIII PAPE.

---

# INSTRUCTION

DE LA

SAINTE INQUISITION ROMAINE ET UNIVERSELLE

A TOUS LES EVEQUES DU MONDE CATHOLIQUE.

---

Pour détourner les maux très graves causés à l'Eglise et à tous les ordres de citoyens par la secte des *maçons* et les autres sociétés qui sont nées d'elle, N. S.-P. le Pape Léon XIII, avec une très-haute sagesse, a récemment adressé à tous les évêques du monde catholique la Lettre-Encyclique *Humanum genus*. En cette lettre, il a découvert les doctrines de ces sectes, leur fin, leurs desseins, il raconte le soin qu'ont pris les Pontifes romains pour délivrer la famille humaine d'une peste si redoutable ; à son tour, Lui-même il imprime à ces sectes la marque de la condamnation et de la censure, et enseigne aussi par quel moyen, par quelles armes il faut les combattre, par quels remèdes il faut guérir les blessures qu'elles ont faites.—Comme Sa Sainteté a considéré que ses soins devaient enfin faire espérer des fruits salutaires, et que dans une affaire de si grande importance les œuvres, les conseils, les travaux de tous les Pasteurs de l'Eglise devaient être employés en un effort unanime, il a chargé cette Suprême Congrégation de la Sainte Inquisition universelle et romaine, de proposer aux Pasteurs les mesures les plus efficaces et les plus opportunes. En vertu de ce mandat du Souverain-Pontife, comme il est juste, les Evêques Cardinaux faisant avec moi fonction d'inquisiteurs généraux ont cru devoir donner cette instruction à tous les évêques et aux autres ordinaires des diocèses :

1<sup>o</sup> Le très-clément Pontife désirant surtout pourvoir au salut des âmes, suivant les traces de Notre Sauveur JÉSUS-CHRIST,

qui n'est pas venu appeler les justes mais les pécheurs à la pénitence, invite de Sa voix paternelle tous ceux qui se sont enrôlés dans la maçonnerie et dans les autres sectes condamnées, à purger les souillures de leur âme et à rentrer au sein de la divine miséricorde. A cette fin, usant de la même largesse que son prédécesseur Léon XII, dans le délai d'une année complète à dater du jour de la publication régulière des Lettres apostoliques ci-dessus mentionnées, en chaque diocèse, il suspend l'obligation de dénoncer les coryphées et les chefs occultes de ces sectes, et aussi la réserve des censures, accordant à tous les confesseurs approuvés par les Ordinaires des lieux la faculté d'absoudre de ces censures et de réconcilier à l'Eglise tous ceux qui sont vraiment venus à résipiscence et ont quitté les sectes.—Il appartient donc aux pasteurs sacrés d'annoncer cette générosité du Souverain-Pontife aux fidèles confiés à leur soins. Ils feraient aussi une chose digne de leur sollicitude pastorale, si dans le cours de cette année, que le Pontife veut consacrer à une clémence spéciale, par des exercices sacrés en forme de missions, ils excitaient leurs ouailles à méditer les vérités éternelles et à rentrer dans la rectitude d'esprit.

2<sup>o</sup> L'intention de Sa Sainteté est que l'Encyclique soit publiée avec le plus grand zèle, afin que tous les chrétiens comprennent quel terrible poison circule parmi eux, quelle perte menace eux et leurs enfants, s'ils ne prennent les précautions opportunes. Il faudra donner les soins les plus intelligents et les plus actifs à appliquer les remèdes proposés par le Pontife, et ceux que pourra conseiller à chacun des fidèles la prudence qui leur est propre.—Il faut avant tout exciter à cette fin l'ingéniosité et le zèle des curés ; puis, *faire un appel général à tous ceux à qui Dieu, auteur de tout bien, a accordé la faculté de parler et d'écrire*, et à ceux à qui est remise la charge d'annoncer la parole divine, de purifier le peuple chrétien de ses fautes, ou d'instruire la jeunesse, afin qu'eux aussi consacrent leurs travaux à démasquer la maçonnerie, les décrets impies et les manœuvres néfastes des sociétés condamnées, et à ramener dans la voie du salut ceux qui, soit par témérité ou imprudence, soit par réflexion et de propos délibéré, s'y sont enrôlés, et à donner des avis préventifs à ceux qui ne sont pas encore tombés dans leurs pièges.

3<sup>o</sup> Afin qu'il n'y ait lieu à aucune erreur, lorsqu'il faudra déterminer auxquelles de ces sectes pernicieuses s'appliquent les censures, et quelles sont celles qui tombent sous une simple défense il est certain, absolument, que la maçonnerie et les autres sectes

RSELLE

QUE.

glise et à  
autres so-  
e une très-  
du monde  
e lettre, il  
desseins,  
r délivrer  
lui-même  
et de la  
armes il  
blessures  
que ses  
et que  
les con-  
ent être  
suprême  
aine, de  
les plus  
comme  
d'inqui-  
à tous

voir au  
CHRIST,

qui sont désignées au chap. 2, n IV de la constitution pontificale *Apostolicæ sedis* sont frappés de l'excommunication *latæ sententiæ* aussi bien que celles qui menacent l'Eglise ou les puissances légitimes, qu'elles agissent ouvertement ou secrètement, qu'elles exigent ou non de leurs affiliés le serment de garder le secret.

4<sup>o</sup> Outre celles-là, il y a d'autres sectes interdites et qu'il faut éviter sous peine de péché grave, au nombre desquelles il faut compter principalement celles qui exigent de leurs membres un secret qu'il ne faut dévoiler à personne, une obéissance sans réserve devant être prêtée à des chefs occultes. IL FAUT EN OUTRE PRENDRE GARDE qu'il y a quelques sociétés qui, bien qu'on ne puisse définir avec certitude si elles se rattachent, oui ou non, à celles dont nous avons parlé, SONT POURTANT SUSPECTES ET PLEINES DE PÉRILS, tant pour les doctrines qu'elles professent que pour leur mode d'action et POUR LES CHEFS autour desquels elles se groupent et qui les commandent. Il faut que les ministres du culte, qui doivent avoir surtout à cœur la fidélité intacte au Christ et l'intégrité des mœurs, sachent en détourner et en écarter leur troupeau, et cela avec d'autant plus de soin que l'apparence d'honnêteté conservée par celles-là, peut rendre le péril caché en elles plus difficile à apercevoir et à prévenir de la part des hommes simples ou des jeunes gens.

5<sup>o</sup> Donc les pasteurs sacrés feront une chose extrêmement utile aux fidèles et agréable à Sa Sainteté, si au mode ordinaire et usité d'instruction publique, qu'il faut conserver absolument, ils ajoutent celui qui est d'usage pour défendre les vérités catholiques, et qui est si propre à dissiper les erreurs dont l'Encyclique *Humanum genus* déplore la propagation plus large, au grave détriment des âmes. Ce mode d'instruction publique sera très salutaire au peuple chrétien, et aussi, par la réfutation des erreurs, exposera clairement et méthodiquement la force et l'utilité de la doctrine chrétienne, excitera dans l'âme des auditeurs l'amour de l'Eglise catholique, qui conserve la doctrine en son intégrité et en sa pureté.

6<sup>o</sup> Puisque, grâce aux detestables artifices et aux perfidies des sectes, des jeunes gens, de pauvres artisans et des ouvriers se laissent facilement séduire et prendre, il faut leur appliquer des soins spéciaux. En ce qui regarde la jeunesse, il faut tâcher surtout, dès les premières années, tant dans l'enceinte de la famille que dans les temples et les écoles, de la former attentivement à la

foi e  
moy  
lui r  
suite  
salut  
à la  
placé  
patro  
des p  
habili  
cultiv  
dériss  
tout e  
7  
mères  
unies  
de p  
éduca  
soit d  
droits  
d'heur  
8  
coutur  
les for  
mettre  
unive  
célest  
ont c  
humb  
les ho  
aux é  
semen  
temps  
que la  
ter. L  
ce qu  
mœu  
et leu  
ment  
P

foi et aux mœurs chrétiennes, de l'instruire abondamment des moyens de se garder des pièges dressés par les sectes ténébreuses, lui montrant que si elle tombe dans ces filets, elle devra par la suite servir honteusement des maîtres iniques, pour la perte du salut éternel et de la dignité humaine. *On pourvoira très utilement à la sauvegarde des jeunes gens en établissant parmi eux des sociétés placées sous le patronage de la Bienheureuse Vierge ou d'un autre patron céleste. Dans ces réunions, comme en des gymnases, surtout si des prêtres ou des LAIQUES remarquables par leur sagesse et leur habileté sont placés à leur tête, les jeunes gens prendront le goût de cultiver la vertu, de professer ouvertement la religion, méprisant la dérision des impies, et, en même temps, s'accoutumeront à détester tout ce qui est contraire à la vérité catholique et à la sainteté.*

7<sup>o</sup> Il est aussi très utile que les pères d'un côté, de l'autre les mères de famille s'unissent par un pacte fraternel leurs forces unies leur permettent de se dévouer plus convenablement et de pourvoir plus efficacement au salut éternel et à la bonne éducation de leurs enfants. Plusieurs associations de ce genre, soit d'hommes soit de femmes, se sont constituées en divers endroits, sous la tutelle de quelque puissance céleste, et produisent d'heureux fruits de religion et de piété.

8<sup>o</sup> Au sujet des artisans et des ouvriers, parmi lesquels on a coutume de faire leurs recrues ceux qui ont pour but de miner les fondements de la religion, les ministres du culte doivent mettre sous leurs yeux ces antiques collèges d'artisans, ou ces universités ou corporations d'ouvriers, qui, sous le patronage céleste, au temps passé, ont été l'illustre ornement des cités, et ont contribué à l'accroissement des arts plus relevés ou plus humbles. Il faut restaurer ces réunions et d'autres encore parmi les hommes mêmes qui se donnent aux affaires du commerce ou aux études supérieures, et il faut que les associés soient soigneusement instruits et dressés aux devoirs de la religion, et en même temps se prêtent une aide mutuelle dans les nécessités humaines que la maladie, la vieillesse ou la pauvreté ont coutume d'apporter. Les présidents de ces associations veilleront attentivement à ce que les associés se fassent remarquer par la probité de leurs mœurs, leur habileté technique dans leurs travaux, leur docilité et leur assiduité dans le travail, afin qu'ils puissent plus facilement se procurer ce qui est nécessaire à la vie.

Les ministres du culte ne refuseront pas de veiller sur des

sociétés de ce genre, d'en proposer ou d'en approuver les règlements, de leur concilier la générosité des riches, de les prendre sous leur patronage, de les aider de leurs ressources.

9<sup>o</sup> Leur bienveillance particulière ne manquera pas à cette admirable *Société des prières et des œuvres*, qui naissante en quelques endroits, a déjà commencé à prospérer en d'autres. Il faut veiller avec un zèle suprême à y faire inscrire tous ceux qui ont de bons sentiments religieux. Comme son but est d'encourager et de développer, par un général effort des âmes dans toute l'étendue de l'Eglise universelle, les œuvres de religion et de piété, de s'appliquer assidûment à apaiser la colère divine, on comprend sans peine de quelle utilité elle sera en ces temps malheureux. Parmi les formules de prières, les évêques recommanderont surtout celle qui tire son nom du *Rosaire* de la Mère de Dieu, celle que Notre Saint Père, il y a peu de temps, a recommandée et si instamment conseillée, avec de si amples éloges, comme étant la plus importante. Parmi les œuvres de piété, qu'ils donnent la préférence à celle du *Tiers-Ordre* de S. François; ils tâcheront d'y attirer le plus d'adhésions possibles, comme à celle de S. Vincent de Paul ou des *Enfants de Marie*, afin que les œuvres éclatantes accomplies par elles, aux applaudissements du monde catholique et au bénéfice des âmes, se répandent chaque jour davantage.

10<sup>o</sup> Enfin, il serait très bon, partout où les conditions des lieux et des personnes le permettent, de faire naître des *académies catholiques*, de tenir ces utiles *assemblées ou congrès* comme on les appelle, où sont envoyés les hommes d'élite d'une ou de plusieurs régions; il faut que les pasteurs ne dédaignent pas de les honorer de leur présence, afin que sous leurs auspices on puisse adopter les résolutions propres à développer le mouvement catholique, les mesures les plus utiles à l'intérêt de la religion et à l'intérêt public.

“ Il ne serait pas déplacé ” que ceux qui, par des écrits suivis et par leurs travaux ont acquis cette spécialité de défendre les droits de Dieu et de l'Eglise, de couper dans leur racine les nouvelles erreurs et calomnies qui prennent chaque jour naissance, “ S'ASSOCIASSENT ” pour lutter, sous la conduite des évêques. Il ne se peut que, si toutes les forces qui, grâce à Dieu, sont encore vives et actives dans l'Eglise, concourent au même but, des fruits très abondants n'en soient recueillis pour racheter la société actuelle des hommes

de la contagion funeste des sectes iniques, et pour la rendre à la liberté chrétienne.

11<sup>o</sup> Le but qu'on se propose aujourd'hui ne sera pas facilement atteint si les forces ne s'unissent, si les archevêques ne prennent avec leurs suffragants des résolutions et des mesures sur ce qu'il convient de faire pour répondre aux désirs du Pasteur suprême. Il est dans les vœux de Celui-ci et de cette suprême Congrégation que chacun d'eux, sans délai et à l'avenir chaque fois qu'il fera un rapport sur l'état des diocèses, n'omette pas d'indiquer ce que, en particulier ou d'accord avec ses collègues en épiscopat, il aura fait; et quels résultats son zèle aura obtenus.

Donné à Rome, de la chancellerie du Saint-Office, le 10 mai 1884.

Raphaël Card. Monaco.



## CONSULTATION

Faite à Rome au sujet de certaines sociétés formées  
dans la classe ouvrière.

Quebeci, 5 Octobris 1883

Emo D. D. Card. BILLO,

Eminentissime Domine,

Jam die 14 septembris Eminentiae Vestrae respondi me nihil omissurum ad colligendas informationes quas die 28 julii à me postulabat circa progressus sectarum Massonicarum praesertim in mea provinciâ et diœcesi. Cum nondum habeam omnia quae sufficere possint, non intendo hodiè dare responsum definitivum.

Est autem alia quaestio gravissima cujus solutio maximi refert et a Sancta Sede definienda videtur.

In Canada et in Statibus Foederatis Americae septentrionalis existunt plurimae societates ad instar aularum (loges) massonicarum ordinatae. Tales sunt societates telegraphistarum (anglice telegraph operators) navium onustorum (ship laborers) viarum ferrearum varii officiales (railway engineers, brakesmen... conductors) ferri vel vitri fectores (iron moulders, glass blowers) et aliae multae.

Concilium plenum Baltimoreense II, anno 1866, in titulo XII "De Societatibus Secretis", No 511 et seq., distinctionem essentialem facit inter societates occultas condemnatas et illas operariorum sedalitates quas non constat aliud sibi proponere quam sociorum in propria arte exercendam mutuam tutelam ac juvamen.

Die 13 julii 1865, S. C. de Propaganda Fide statuit "recurrendum esse ad sanctam sedem et quidem adamussim omnibus

“ expositis rerum adjunctis, si quæ forte difficultates in applica-  
 “ tione decreti ejusdem diei circa eandem materiam invenian-  
 “ tur.”

Inclusas transmittio constitutiones duarum sodalitatum, “ E-  
 quitum laboris,” (Knights of labor) et “ Telegraphistarum”  
 (Telegraphers), ut de naturâ, scopo et mediis harum societatum  
 melius judicari possit. Prior eo diligentius examinanda est quo  
 videtur generalior in suâ extentione ad omnia genera laboris.

Cum ad invitationem Summi Pontificis omnes Archiepiscopi  
 Statuum Fœderatorum Americæ septentrionalis mox convenire  
 debeant Romæ ad examinandas plures quæstiones quæ discipli-  
 nam totius Confederationis tangunt, humiliter postulo ut de his  
 sodalitatibus quæstio examinetur ab illis Prælatiis, qui eo aptiores  
 sunt ad causam enucleandam quo tales Societates numerosiores  
 sunt in eorum provinciis.

Principia quidem clarissima sunt, sed applicatio pratica intri-  
 catissima et nulla melior occasio inveniri potest ad finem impo-  
 nendum omnibus dubiis.

Eminentiæ Vestræ

addictissimus et humillimus servus

(Signat) † E. A. ARCHPUS QUEBECEN.

## REPONSE

(Traduction)

S. GONG. DE LA PROP. SECRETARIAT.

Rome, sept. 1884.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Votre Seigneurie, par une lettre du 5 octobre 1883, remettait  
 à la S. Congrégation de l'Inquisition les règlements de la société  
 des “ Chevaliers du travail ” et de celle des “ Télégraphistes ”,  
 afin que cette S. Congrégation, après les avoir examinés, pût pro-  
 noncer un jugement sur la nature des sociétés susdites, et d'au

tres semblables, qui, d'après Votre Seigneurie, sont amplement répandues non seulement dans le Canada, mais encore dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Or, les Eminentissimes Cardinaux Inquisiteurs, dans la Congrégation du 27 août dernier, après un mûr et sérieux examen, ont émis un décret dont voici la teneur : "Spectatis principiis, organismo, ac statutis societatis  
 " *Equitum laborum* prout exponuntur, societatem ipsam recen  
 " sendam esse inter prohibitas a S. Sede, juxta instructionem  
 " hujus Supremæ Congregationis diei 10 maii 1884 et ad mentem.  
 " Mens est ut commendetur Episcopis ut tam quoad delatas, quam  
 " quoad similes societates procedant, atque remedia adhibeant  
 " secundum mandata, et consilia, quæ in eadem Instructione  
 " continentur.

" Vu les principes, l'organisation et les règlements de la so-  
 " ciété des *Chevaliers du travail* tels qu'ils sont exposés, cette so-  
 " ciété doit être rangée dans la catégorie de celles qui sont défen-  
 " dues par le Saint Siège, d'après l'instruction de cette Suprême  
 " Congrégation en date du 10 mai 1884 et ad mentem. L'intention  
 " de cette Congation (*mens est*) est de recommander aux évêques  
 " de combattre tant les sociétés dénoncées que toute autre société  
 " semblable, et d'appliquer des remèdes conformément aux ordres  
 " et aux conseils renfermés dans la susdite Instruction. "

PAR L.

Au Cler  
 les  
 Se

Nos T

D'  
 comme  
 Dieu,  
 venant  
 vient  
 ment é  
 infail  
 sa vol  
 quelle

# MANDEMENT

DE

**Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières**

PUBLIANT L'ENCYCLIQUE DE

**SA SAINTETE LEON XIII**

**CONTRE LA FRANCO-MAÇONNERIE.**

---

LOUIS FRANÇOIS LAFLECHE

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES, ETC., ETC.

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse. Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.*

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES.

D'après la divine constitution de l'Eglise, le Pape s'adressant comme tel à l'univers catholique, est l'écho fidèle du Verbe de Dieu, et le Verbe de Dieu est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. *Erant lux vera, que illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* (Joan 1-9). Dès lors que l'enseignement du Souverain-Pontife touche à la foi et aux mœurs, il est infaillible; et conséquemment, on doit y soumettre sa raison et sa volonté, sous peine d'être retranché de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut. L'infaillibilité, ce principe constitutif

de l'Église catholique, ce céleste apanage de l'enseignement doctrinal de son Chef visible, qui est une émanation de la sagesse et de l'amour de Dieu, est la suprême consolation de nos âmes. Avec elle, plus d'hésitations, plus d'incertitudes, mais la voie sûre, la vraie lumière, l'arrivée certaine au port du salut.

C'est donc avec bonheur, Nos Très-Chers-Frères, que Nous venons aujourd'hui, en vertu du devoir de notre charge pastorale, porter à votre connaissance une nouvelle lettre encyclique de Notre Très-Saint-Père le Pape, sur un sujet qui revêt à l'heure présente une importance exceptionnelle. Le Vicaire de Jésus-Christ, combattant pour Lui jusqu'à être dans les chaînes comme un malfaiteur, *In quo laboro usque ad vincula, quasi male operans* (II Tim. 2-9), se sert contre ses ennemis, qui sont ceux de la vérité et de la justice, d'une arme que les liens ne peuvent atteindre, *Sed verbum Dei non est alligatum*. (II Tim. 2-9). Il les dénonce au monde entier; il dévoile leurs plans perfides, la haine qui les anime, les moyens iniques qu'ils emploient; et il oppose à leur fureur toute la force du droit et de la vertu.

Vous écouterez, Nos Très-Chers Frères, avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission, les graves enseignements contenus dans cette lettre encyclique, dont on vous donnera lecture à la suite de ce mandement; vous pénétrerez vos âmes des importantes vérités qu'elle contient; et, prenant en horreur les maux qu'elle signale et les ennemis qu'elle désigne, vous fuirez avec le plus grand soin les dangers qui ressortent de là pour vous, vous attachant plus fermement que jamais à la lumière de la vérité catholique et à la pratique de la vie chrétienne.

Voici d'abord une analyse de cette admirable encyclique, accompagnée de quelques commentaires et développements destinés à vous en faciliter l'intelligence, et de quelques applications à vos besoins particuliers.

## I

Le Saint-Père, laissant planer ses regards sur le monde, et contemplant les deux cités rivales, dont parle S. Augustin, où sont rangés les bons et les méchants, où l'Esprit-Saint d'un côté et Satan de l'autre se livrent un combat permanent, auquel l'homme doit nécessairement prendre part et dont il est l'enjeu, reconnaît qu'aujourd'hui une grande machine de guerre a été élevée dans la cité du mal; une vaste organisation s'y est formée,

dans  
comp  
de r  
faise  
vice.  
rie.  
sent  
l'aide  
forte

100

I  
contre  
(Ps. 2)  
révolt  
se filia  
celle d  
dans t  
ce qu  
dévots

Da  
suivan  
l'ordre  
" Dans  
de temp  
tiques s  
avec Pl  
chevali  
et an P  
s'arrête  
leurs co  
çons: d  
(Les Fra

Pen  
l'ombre  
l'ordre s  
" sortan  
l'assaut  
maçon I  
secte ava

dans la haine de ce qui est bien. Dans son immense réseau, elle comprend les ressources les plus actives du mal ; elle est un point de ralliement pour les soldats du désordre ; elle réunit dans un faisceau redoutable les forces les plus puissantes de l'erreur et du vice. Cette machine de guerre satanique, c'est la Franc-Maçonnerie. "A notre époque," dit le St-Père, "les auteurs du mal paraissent s'être coalisés dans immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des Francs-Maçons."

### 1o Origine et développement de la Franc-Maçonnerie.

Dans son premier principe, qui est la révolte contre Dieu et contre son Christ, *Adversus Dominum et adversus Christum ejus* (Ps. 2-3), la Franc-Maçonnerie remonte à Lucifer, le premier des révoltés contre Dieu et contre l'Incarnation de son divin Fils ; et sa filiation, à ce point de vue, est, comme beaucoup le prétendent, celle des principaux hérétiques et des plus grands dévots du diable dans tous les temps : les Francs-Maçons sont dans la cité de Satan ce que sont dans le royaume de Jésus-Christ les religieux et les dévots.

Dans sa forme et ses cadres actuels, la Franc-Maçonnerie, suivant l'opinion la plus commune, remonte à l'abolition de l'ordre des Templiers, au commencement du quatorzième siècle. "Dans cet ordre, devenu riche et tout-puissant, régnèrent, peu de temps après sa fondation, des mœurs contre nature et des pratiques sacrilèges. Le pape Clément V s'en alarma, et, de concert avec Philippe le Bel, roi de France, il l'abolit. Quésques-uns des chevaliers, hardis et aventureux, jurèrent dès lors à la Royauté et au Pape une haine implacable. Dans leurs courses errantes, ils s'arrêtèrent dans les montagnes de l'Ecosse, et, pour déguiser leurs complots, ils s'affilièrent à des corporations d'ouvriers maçons : de là leurs insignes, leurs symboles et leurs dénominations." (*Les Francs-Maçons dévoillés par eux-mêmes*).

Pendant trois siècles, cette société de ténèbres prépara dans l'ombre les armes qu'elle voulait lever contre l'Eglise et contre l'ordre social. Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, "sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, elle s'élança à l'assaut en plein jour." (*Encycl. Humanum genus*). Selon le franc-maçon Louis Blanc, à la veille de la Révolution française, la secte avait pris un développement immense ; elle était répandue

dans toute l'Europe. Aussi, cette horrible Révolution fut-elle son œuvre, de même que les révolutions subséquentes qui, à diverses reprises, ont bouleversé l'Europe et le monde. Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie, qui est la source et comme la mère de toutes les sociétés secrètes, s'étend dans le monde entier. "Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des Etats Modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté." (Encycl. *Humanum genus*). Elle compte plus de donze mille loges et plus de vingt millions d'adhérents; et ceux-ci, pour un grand nombre, occupent des positions, d'où ils dirigent la pensée et l'action de leurs concitoyens. C'est de ce dernier fait surtout que ressort sa puissance. Ayant réussi à s'emparer presque partout des sphères gouvernementales, elle étroit les multitudes dans un cercle de lois subversives de tout ordre, et leur arrache ainsi, avec la paix et la tranquillité, la foi et les mœurs.

### 20 Condamnations portées contre la Franc-Maçonnerie.

Dès que la Franc-Maçonnerie sortit de l'ombre de ses commencements, le Saint-Siège la signala au monde comme un très-grand danger religieux, politique et social, Clément XII, en 1738, édicta contre elle les peines les plus sévères, que confirmèrent ensuite Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

"Réfléchissant," dit Clément XII, "sur les grands maux que ces sociétés clandestines Nous donnent lieu de craindre, soit pour la tranquillité des Etats, soit pour le salut des âmes, après avoir pris conseil de Nos Vénérables Frères, les Cardinaux, de notre propre mouvement et la plénitude de la puissance Apostolique, Nous avons statué et décrété que les dites sociétés, assemblées ou réunions de Francs-Maçons quelque nom qu'ils prennent, doivent être condamnées et proscrites, ainsi que Nous les condamnons et proscrivons par la présente Constitution, dont l'effet doit durer à perpétuité."

"A ces fins, en vertu de la sainte obéissance, Nous défendons à tous les fidèles chrétiens et à chacun d'eux en particulier, de quelque état, dignité ou condition qu'ils soient, clercs ou laïques, séculiers ou réguliers, d'établir, de protéger, de favoriser la société dite des Francs-Maçons, de la recevoir dans leurs maisons,

de  
nic  
spé  
per  
à l'

ron  
tent  
cées  
ou  
nou  
gen

bien  
form  
l'ana  
ident  
comm  
sent.  
disait  
de la  
par r  
l'arbr  
port e  
mis é  
manie  
siastic  
tres, l

"  
secrèt  
raient  
soient  
souve  
Nous  
par le  
reproc  
mons

de s'y agréger et d'assister à ses réunions, sous peine d'excommunication à encourir par le seul fait sans nouvelle déclaration et spécialement réservée à Nous et à Nos successeurs, en sorte que personne ne puisse en absoudre sans Notre autorisation, excepté à l'article de la mort." (Cité par Mgr de Ségur).

"Tous les décrets portés," dit Léon XIII, "par les pontifes romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte Maçonnique; toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier." (Encycl. *Humanum genus*).

### 30 Les autres sociétés secrètes sont également condamnées.

"Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent." (Encycl. *Humanum genus*). "Toutes les sociétés secrètes," disait Pie IX, en 1876, "ont porté leurs eaux dans les marécages de la Franc-Maçonnerie." Les autres sociétés secrètes sont donc par rapport à la Franc-Maçonnerie ce que les branches sont à l'arbre, les affluents au fleuve, les satellites à l'astre. Ce seul rapport existant entre elles et une société à laquelle il n'est pas permis de s'affilier, et qu'il est défendu de favoriser de quelque manière que ce soit, suffit à les faire tomber sous les peines ecclésiastiques. Voici, du reste, comment le Pape Léon XII, entr'autres, les condamne formellement :

"Nous proscrivons," dit-il, "à perpétuité, toutes les sociétés secrètes, tant celles qui existent maintenant que celles qui pourraient surgir dans la suite, et celles, de quelque nom qu'elles soient appelées, qui concevraient contre l'Eglise et contre les souverainetés civiles les projets que nous venons de signaler; Nous les proscrivons sous les mêmes peines qui sont décrétées par les lettres de Nos prédécesseurs, lettres que Nous avons reproduites dans Notre présente constitution, et que Nous confirmons expressément." (Const. *Quo graviora*).



Ainsi donc, Nos Très Chers Frères, il n'y a pas d'illusion possible, toutes les sociétés secrètes, quelque nom qu'elles portent, sont condamnées par l'Eglise, de même que la société des Francs-Maçons. Aussi, nous ne saurions trop vous recommander de vous tenir soigneusement éloignés de ces associations, où l'on s'engage par serment à observer la loi du secret sur les choses et les actes de la société, et sur les noms des associés, où l'on se lie également par serment à obéir à des ordres que l'on ne connaît pas. Ces associations, qui cherchent ainsi leur puissance dans les ténèbres, et dans l'esclavage de l'homme, constituent dans la société des forces, dont le caractère anti-social est d'autant plus dangereux qu'elles sont plus avengées. *Omnis enim qui male agit odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus* (Joan. 3-20). " Vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres; enchaîner à soi par les liens les plus étroits, et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves: ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même." (Encycl. *Humanum genus*).

**40 Ce qu'il faut penser du caractère de bienfaisance, que s'attribuent ces sociétés et particulièrement la Franc-Maçonnerie.**

Nous vous en prévenons, Nos Très Chers Frères, pour vous attirer dans ces associations, et compromettre ainsi gravement vos intérêts spirituels, on mettra en regard vos intérêts temporels; on fera sonner bien haut à vos oreilles les mots de protection et de secours mutuels, de promotion, d'appui, d'avancement; on vous présentera la Franc-Maçonnerie comme une institution aussi étrangère à la politique qu'à la religion, et vouée principalement à l'exercice de la bienfaisance. " Le grand intérêt de ces hommes étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences. Il ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un grand nombre d'hommes les avantages de la société civile". (Encycl. *Humanum genus*).

Cette enseigne de philanthropie, Nos Très-Chers Frères, que l'on place à l'entrée des loges, est une enseigne menteuse, et celui qui s'y laisse prendre est bientôt déçu. Ecoutez à ce sujet les

aveux faits par quelques-uns d'entre eux : " Ne présentez jamais, dans l'ordre," dit un Maçon célèbre, "que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre." (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes*). Un autre appelle les Maçons pauvres " cette lèpre hideuse de la Franc-Maçonnerie." Un troisième s'exprime ainsi : " Le maçon mendiant est sans cesse chez vous. sur vos pas, dans vos Loges, c'est un génie malfaisant qui vous obsède partout et à toute heure." (Mgr de Ségur). Un de leurs principaux journaux, le *Monde Maçonnique*, écrivait dernièrement les lignes suivantes : " Si nos adversaires, les cléricaux, pouvaient mesurer l'inanité de nos efforts dans la voie de la bienfaisance pratique, ils trouveraient un beau thème à nous couvrir de ridicule."

Nous reconnaissons cependant que souvent, en effet, les Francs-Maçons exercent entre eux une protection mutuelle : ils s'entraident dans les affaires, dans les relations commerciales et industrielles, dans la politique, dans l'administration de la chose publique ; ils se soutiennent de leur influence réciproque dans leurs difficultés et dans leurs entreprises ; ils se liguient enfin pour le succès de leur œuvre commune comme les méchants se liguient pour le mal. Mais il est évident qu'aucun de ces secours n'est inspiré par la charité, qui n'a jamais trouvé place dans un cœur rempli de haine pour Dieu. La charité vient de Dieu, et elle naît dans les âmes qui l'aiment et se rapprochent de lui. La prétendue bienfaisance maçonnique n'est qu'un moyen de propagande et d'accroissement : on rend service en vue de sa propre utilité, ou de l'intérêt de la secte.

### 50 Comment on recrute les adeptes de la Franc-Maçonnerie.

Si, pour augmenter le nombre de leurs adhérents, les Francs-Maçons ne manquent pas d'offrir à ceux qui sont peu favorisés de la fortune, l'appât d'une séduisante philanthropie, en vertu de laquelle tout parmi eux serait réglé suivant les exigences d'une véritable fraternité, ils ne manquent pas non plus de présenter aux hommes de plaisir l'aspect des divertissements et des jouissances de la vie, aux riches et aux grands la perspective des postes distingués, des honneurs et des dignités. Ils déploient même auprès de ceux-ci un zèle tout particulier, car les puissants de la terre leur sont grandement utiles pour l'accomplissement de leurs desseins. " Le bourgeois a du bon," disait une note secrète

saisie par la police romaine sous Léon XII, "mais le prince encore davantage. La Haute-Vente décide qu'on introduise dans les loges maçonniques le plus de princes et de riches qu'on pourra. Ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants et aux citadins. Ces pauvres princes *feront notre affaire*, en ne croyant *travailler qu'à la leur*." (Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes)

Quant aux catholiques, pour ne pas les effrayer, on leur dit que la Franc-Maçonnerie ne regarde pas à la religion et n'exclut aucune croyance. "Si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme," dit le Souverain Pontife, "cette exception, loin de nuire au plan général de la Franc-Maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accrediter la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses." (Encycl. *Humanum genus*).

Un auteur bien renseigné fait connaître comme suit le mode pratique généralement adopté pour procurer des affiliés aux loges : "On isole," dit-il, "l'homme de sa famille, on tâche de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez disposé, par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après des plaisirs faciles ; il aime les longues causeries du club, l'oisiveté des spectacles. On l'entraîne, on lui apprend discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers. Après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, on laisse tomber certains mots qui provoquent le désir d'être affilié à la loge la plus voisine, etc." (Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes).

Ne reconnaissez-vous pas, Nos Très-Chers Frères, dans ces paroles, qui sont le fruit de l'expérience, l'œuvre de ces clubs que l'on voit malheureusement établis dans un trop grand nombre de nos villes et de nos villages ? Ces clubs n'amènent-ils pas peu à peu leurs membres à désertir la vie de famille, à fuir les soins du ménage, à perdre le temps en de longues causeries, à s'ennuyer des travaux journaliers, et à courir après des plaisirs faciles ? Il faut donc en conclure qu'ils sont des espèces de laboratoires, où l'on prépare de longue main, et à leur insu, les affiliés aux loges,

en introduisant insensiblement parmi eux les goûts et l'esprit maçonniques. Oh ! Nos Très-Chers Frères, fuyez avec soin ces institutions, où vos âmes trouveraient un poison si funeste, et qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles ont un caractère plus inoffensif en apparence.

### 60 But de la Franc-Maçonnerie.

Pour n'être pas trompé, Nos Très-Chers Frères, sur le véritable but de la Franc-Maçonnerie, il faut d'abord en bien connaître la véritable organisation. Beaucoup de personnes croient que la Franc-Maçonnerie extérieure, celle qui aujourd'hui se montre librement aux yeux du public avec ses trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître, est la seule Franc-Maçonnerie existante, que c'est là toute la Franc-Maçonnerie. Et, comme ces personnes ne voient dans les doctrines, les règlements et les pratiques, les rites et les symboles de cette Franc-Maçonnerie extérieure rien qui leur paraisse gravement désordonné, elles se plaisent à ne voir là " qu'une association d'hommes honnêtes et estimables, qui excluent la politique et la religion de leurs travaux, qui ne désirent que le bien de l'humanité et ne s'occupent dans leurs loges qu'à le réaliser selon leur possible " (Francs Maçons et Juifs).

Nos Très-Chers Frères, soyez-en bien convaincus, cette partie avouée de la Franc-Maçonnerie n'est que l'apparence et le masque ; elle n'est qu'une tromperie. Dans cette organisation extérieure, qui s'étend à toutes les classes de la société, il n'y a que les dupes aujourd'hui si nombreux de la secte. Là sont les bras vigoureux qu'à un moment donné, on met en mouvement pour exécuter une entreprise, opérer une révolution qui a été tramée dans le secret par des chefs inconnus ; là sont les puissants dont on utilise l'influence pour la réalisation des plans cachés de la secte ; là sont surtout les riches, dont les trésors sont adroitement mis à contribution, pour faciliter l'œuvre de déchristianisation et de désorganisation sociale que l'on a entreprise. Mais derrière ce masque, il y a la réalité. " Derrière la Maçonnerie anodine et ridicule des trois grades symboliques, il y a les Maçons des arrière-loges, qui forment, sous d'autres noms et avec des initiations différentes et même sans initiation, de nouvelles sociétés plus ou moins secrètes, lesquelles sont les instruments actifs de leurs desseins. Si elles réussissent, ces hauts chefs Maçons recueillent le bénéfice de leur victoire. Si leurs membres sont découverts et

tombent sous la vindicte des gouvernements, la Franc-Maçonnerie déclare qu'elle n'est pour rien dans de telles entreprises et désavoue ces scélérats. Et à l'abri derrière elle, les initiés supérieurs et les chefs Maçonniques des degrés élevés recommenceront, sous une forme ou sous une autre, leurs menées souterraines, jusqu'à ce qu'elles arrivent au plein succès." (Francs-Maçons et Juifs). Ainsi "derrière le Franc-Maçon apprenti, compagnon, maître, se cache le véritable Franc-Maçon. La doctrine avouée cache la doctrine mystérieuse, les rites et les cérémonies grotesques cachent les trames occultes, la Maçonnerie publique cache la Maçonnerie secrète : l'une en est le bras, l'autre la tête ; l'une est menée, l'autre mène." (Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes).

Or, quel est le but final de la Franc-Maçonnerie ainsi prise pour ce qu'elle est en réalité ? "Les Francs-Maçons," dit le Saint Père, "entreprennent de ruiner la sainte Eglise, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ" (Encycl. *Humanum genus*). A la fin d'un article publié dans un des bulletins Maçonniques, on lit ces paroles : "La démonstration doit être faite maintenant. Tout esprit de bonne foi, après avoir pris connaissance de ce qui précède, reconnaîtra que la Franc-Maçonnerie et l'Eglise sont deux puissances contraires, qui ont toujours été en lutte depuis des siècles. L'une doit nécessairement détruire l'autre." Le but final de la Franc-Maçonnerie est donc "la destruction totale de la religion catholique et l'anéantissement absolu de l'idée chrétienne dans le monde." (Franc-Maçons et Juifs).

### 70 Erreurs pronées par les Francs-Maçons.

Nos Très-Chers Frères, Perreur s'introduisant dans le domaine des idées, amène nécessairement le désordre dans le domaine des faits. Pénétrés de ce principe, qui est en même temps une vérité de raison et d'expérience, les sectaires ne manquent pas de prôner les erreurs les plus diverses. Voulant rallier autour de leur drapeau tous les partisans du vice, et causer par là un bouleversement général dans le monde, ils se font aussi, dans l'occasion du moins, les porte-étendards de toutes les fausses doctrines.

Et d'abord, ils adoptent pour leurs, et proclament bien haut, les faux principes du libéralisme si répandus en notre temps : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'exclusion de la religion de la

poli  
men  
du p  
  
duire  
de P  
quen  
savo  
ils ex  
publi  
  
le lie  
e  
siven  
ca  
(Ency  
  
M  
admis  
des er  
que co  
gneme  
conséc  
  
La  
pose e  
ou de  
la rais  
maître  
gneme  
intégri  
lumièr  
tence d  
*Human*  
  
Re  
l'espér  
et le ra  
tant au  
que le  
forces  
nées v  
exagère

politique et des affaires publiques, la *laïcisation* de l'enseignement, le pouvoir de l'Etat sur le lieu du mariage, la souveraineté du peuple, etc.

“ La Franc-Maçonnerie, ” dit le Saint-Père, “ se propose de réduire à rien, au sein de la société civile, le magistère et l'autorité de l'Eglise; d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle ils ne cessent de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise de l'Etat. Par suite, ils excluent des lois aussi bien que de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique. ”.....

“ Les chefs du gouvernement, suivant eux, ont puissance sur le lien conjugal. ”.....

“ Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse ”.....

“ Tout pouvoir, d'après eux, est dans le peuple libre ”... (Encycl. *Humanum genus*).

Mais ces doctrines libérales, condamnées par l'Eglise, ne sont admises par les Francs-Maçons que comme un acheminement à des erreurs plus radicales : les sectaires n'adoptent le libéralisme que comme transition entre l'enseignement catholique et l'enseignement des loges. Pour eux, ils descendent jusqu'aux dernières conséquences du naturalisme le plus révoltant.

Le naturalisme, dogme fondamental de la Franc-Maçonnerie, pose en premier principe la souveraineté de la raison humaine ou de la nature. Pour lui, “ en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi. ” “ Il ne garde même plus dans leur intégrité et dans leur certitude les vérités accessibles à la seule lumière de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. ” (Encycl. *Humanum genus*).

Relativement à l'individu, les naturalistes le soustraient à l'espérance des biens futurs et à la crainte des châtimens éternels, et le rabaisent au niveau des jouissances temporelles. “ N'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu, ils nient que le père du genre humain ait péché, et par conséquent que les forces du libre-arbitre soient d'aucune façon “ déshéritées, ou inclinées vers le mal ”. (Concile de Trente). Tout au contraire, ils exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et, mettant

uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très-grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits". (Eucycl. *Humanum genus*).

De là, la licence des mœurs la plus effrénée, et des désordres moraux qui rappellent ceux du paganisme.

Relativement à la société domestique, le mariage, qui en est la base, n'est, suivant la doctrine naturaliste, "qu'une variété de l'espèce des contrats; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants."

De là, le divorce et la ruine de la famille.

La société n'étant que le développement de la famille, et la jeunesse étant l'espoir de la société, "la secte concentre tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation."

Relativement à la société civile, le naturalisme enseigne que "Tout pouvoir est dans le peuple libre; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside, soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'Etat, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'Etat doit être athée." (Eucycl. *Humanum genus*).

Prétendre ainsi constituer la société civile en dehors de tout principe religieux, c'est une témérité sans exemple chez les païens eux-mêmes, qui reconnaissaient la nécessité sociale de la religion. Donner pour source et pour base à l'autorité la souveraineté populaire, c'est ébranler les fondements de tous les états et de tous les empires.

#### So Conséquences pratiques de ces erreurs.

1o L'Eglise étant la dépositaire "des doctrines révélées de Dieu, aussi bien que de l'autorité établie pour les enseigner avec les autres secours donnés du Ciel en vue de sauver les hommes", avant tout, il faut paralyser son action, la réduire à l'impuissance et détruire même entièrement cette société, qui est d'institution divine. Voilà pourquoi le Siège Apostolique est dépouillé de son

pou  
d'en  
serv  
mini  
gé, p  
moy  
relig  
de pe  
être  
comp  
3  
leté  
peut  
et la  
cenc  
cynist  
le réal  
licates  
œuvre  
genus).

3o  
et la  
soient  
mille  
ront d  
curité  
ducati  
et livr

4o  
"men  
suppri  
tombe  
et enc  
aux p  
ments  
ment  
est vra  
beauc  
des Fr  
attent

pouvoir temporel, et son autorité spirituelle livrée à toutes sortes d'entraves ; " les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils " ; nombre de lois sont portées contre le clergé, pour diminuer le nombre de ses membres et le priver de ses moyens indispensables d'action et d'existence ; " les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées " ; et toutes ces mesures de persécution n'attendent que la faveur des circonstances pour être poussées dans leurs dernières conséquences, qui sont la ruine complète de l'ordre religieux et social.

2o L'individu étant soustrait aux principes mêmes de l'honnêteté naturelle, on multiplie et l'on met à sa portée tout ce qui peut flatter ses passions. " journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme* ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir ". (Encycl. *Humanum genus*).

3o Le mariage n'ayant plus son caractère religieux et sacré, et la loi divine qui pourvoit à ce que les unions conjugales ne soient pas dissoutes étant mise de côté. " la constitution de la famille sera en proie au trouble et à la confusion ; les femmes seront découronnées de leur dignité ; toute protection et toute sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts. L'éducation est enlevée au père de famille, à la direction de l'Eglise, et livrée à l'Etat sans Dieu.

4o Les erreurs que l'on proclame au sujet de la société civile " menacent les États des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; lâchez la bride aux passions populaires ; brisez tout frein, sauf celui des châtiements, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite, que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des Francs-Maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins, et que, sur le terrain



des principes, elle est entièrement d'accord avec elles." (Encycl. *Humanum genus*).

## II

Le Souverain Pontife, Nos Très-Chers Frères, dans le désir ardent qu'il a d'empêcher la perte éternelle des âmes qui lui sont confiées, de défendre et d'accroître le royaume de Jésus-Christ, dont il est le chef et le gardien, ne se borne pas à " signaler le péril et à dénoncer les adversaires " ; il veut encore " opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leurs industries. " Voilà pourquoi, après avoir démasqué la Franc-Maçonnerie, après avoir dévoilé ses tendances, son but et ses moyens d'action, il indique les armes dont il convient de se servir pour la combattre et les forces qu'il faut lui opposer.

Les camps sont désormais bien tranchés : c'est l'Eglise de Jésus Christ d'un côté, et l'Eglise de Satan de l'autre. De même que celle-là couvre de son drapeau divin toute la société des bons, celle-ci veut rallier sous son infernal étendard la société entière des méchants.

L'antagonisme est direct, et la lutte sera incessante jusqu'au jour où l'Eglise catholique, en vertu de ses promesses d'immortalité et de la force divine qui la soutient, triomphera définitivement de son ennemie jurée.

La Franc-Maçonnerie voulant enlever du monde la vie chrétienne, pour ramener la société aux principes et aux mœurs du paganisme, le Pape lui oppose celles des institutions de l'Eglise qui sont les plus propres à répandre et à conserver dans les diverses parties du corps social cette vie chrétienne, sans laquelle il n'y a pour lui ni repos ni jouissance véritable. L'amour du siècle, qui renferme tous les amours désordonnés, étant porté à son dernier degré de développement par les doctrines naturalistes des Francs-Maçons, l'amour de Dieu, qui comprend tous les amours légitimes, sera ravivé, entretenu, développé par les enseignements les plus purs du christianisme.

Examinons successivement ces divers antidotes suggérés par le Pontife Suprême.

## 10 Le Tiers-Ordre de la Pénitence.

Le Tiers-Ordre, Nos Très-Chers Frères, a été fondé au commencement du 13<sup>me</sup> siècle, par le séraphique S. François, patriarche d'Assise.

tout  
mon  
du le  
et de  
de ce  
sable  
doive  
que l  
mêm  
comp  
vocat  
cond

S  
vreté.

P  
monde  
l'autr  
gieuse

T  
du dé  
Dieu:  
d'hum  
passio  
précep  
gieux  
La vie  
gieux  
entre  
ques.

A  
dition  
rir par  
comm  
foyer  
ciple d  
conna  
ment

N  
antan

Le besoin social qui l'a fait naître, reparait aujourd'hui avec toute sa force. Aujourd'hui comme alors, les pays chrétiens, le monde entier est envahi " par la fièvre ardente de l'or, par le goût du luxe, des fêtes somptueuses, avec leur cortège de dissolutions et de débauches." Les hommes oublient de nouveau que la figure de ce monde passe, et qu'ils passent avec elle ; que les biens périssables de cette vie ne méritent pas de fixer leurs affections, qui doivent rester attachées aux biens impérissables de la vie future ; que les jouissances d'ici-bas préparent des tourments éternels, de même que les souffrances passagères du temps procurent une récompense qui n'a pas de fin. Le Tiers-Ordre les rappellera à leur vocation céleste, et leur fera suivre en toute sûreté la voie qui conduit au port du salut.

Son esprit se définit en trois mots : humilité, pénitence, pauvreté.

Participant à la fois de la vie monastique et de la vie du monde, il a pour but de " faciliter aux personnes de l'un et de l'autre sexe, retenues dans le siècle, la pratique des vertus religieuses, en leur en assurant les bénéfices spirituels."

Trois grandes passions retiennent l'homme dans l'esclavage du démon, et l'empêchent de conquérir la liberté des enfants de Dieu : l'orgueil, la sensualité, le désir des richesses. Les vertus d'humilité, de pénitence et de pauvreté sont le contre-pied de ces passions. De ces vertus, tout chrétien doit pratiquer ce qui est de précepte ; le tertiaire embrasse de plus ce qui est de conseil ; le religieux va jusqu'à se faire une obligation de ce qui est conseillé. La vie du tertiaire est donc un moyen terme entre la vie du religieux et celle du simple chrétien ; sa règle morale est le milieu entre le précepte évangélique et l'obligation des vœux monastiques.

Accessible, du reste, à tous les états de vie, à toutes les conditions et à tous les rangs de la société, le Tiers-Ordre fait reparaître partout les vertus de Jésus-Christ, sur les marches du trône comme dans l'umble chaumière, dans la société civile comme au foyer domestique. A tous il présente les véritables livrées du disciple de Jésus Christ, les vrais caractères de celui qui, ne se reconnaissant pas ici-bas de demeure permanente, s'achemine sûrement vers la céleste patrie.

Nous vous recommandons fortement, Nos Très-Chers Frères, autant qu'il vous sera possible de le faire, de vous enrôler

avec courage sous cette bannière de S. François, que le chef de l'Eglise élève aujourd'hui aux regards du monde entier. Vous y trouverez, par le détachement des choses de la terre, le calme et la consolation de votre vie et une espérance plus solide de l'éternelle félicité. Ne perdez pas de vue que ses avantages spirituels sont immenses, et que ses règlements et ses pratiques sont devenus, par sa nouvelle constitution, d'un accès facile à la généralité des personnes.

Un cri satanique retentit aujourd'hui par tout l'univers : Liberté, Egalité, Fraternité ! C'est le signal de la révolte contre l'autorité et contre l'ordre social. Dans le Tiers-Ordre, dit le Saint-Père, vous trouverez "la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Vous trouverez la fraternité qui nous rattache à Dieu, comme Créateur et Père de tous les hommes. Vous trouverez l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire, de la variété des conditions et des devoirs de la vie, une harmonie admirable et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile." (Encycl. *Humanum genus*).

## 20 Les Corporations ouvrières et la Société de St-Vincent de Paul.

Nos Très-Chers Frères, l'inégale répartition des biens terrestres entre les hommes, est un problème que le christianisme seul a pu résoudre complètement. Les hommes égaux devant Dieu par leur origine et leur destinée, relevant tous de la même justice et de la même miséricorde infinies, sont cependant inégalement favorisés des biens de la fortune. N'y a-t-il pas là une atteinte aux perfections divines ? Quel est en cela le plan providentiel ? Quelle est la solution de ce problème ? La pratique de la charité, cette vertu qui vient du Ciel, *Caritas ex Deo est* (1 Joan. 4-7), sans laquelle rien n'est utile, *Si...caritatem non habuero nihil mihi prodest* (1 Cor. 13-3) : voilà le plan de la Providence. Que les classes riches déversent leur superflu sur les classes pauvres, voilà la solution du problème. Le riche doit faire l'aumône au pauvre : *Fili, elemosynam pauperis ne defraudes* (Eccl. 4-1) ; le pauvre doit bénir son indigence, *Pauper et inops laudabunt nomen tuum* (Ps. 73-21), et recevoir avec reconnaissance le secours du riche.

Les socialistes raisonnent autrement. Les hommes, disent-ils, sont égaux entr'eux à tout point de vue, et ils n'ont aucune sanction de leurs actes à attendre au-delà de cette vie; donc, qu'ils se partagent en commun les biens d'ici-bas, qu'ils se les disputent en vertu du droit du plus fort.

Comme antidote à ces erreurs et comme remède à ces maux, le Souverain-Pontife veut rétablir le riche et le pauvre dans leurs vrais rapports mutuels, ceux que le Créateur leur a donnés; et, en conséquence, il recommande l'établissement de "corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs", corporations, ajoute-t-il, qui doivent être "appropriées aux besoins du temps présent."

Pour bien comprendre, Nos Très-Chers Frères, ce que doit être et ce que peuvent faire ces corporations, saisissez bien ces notions fondamentales.

On entend par *richesses* toutes les *choses matérielles qui peuvent satisfaire les besoins de l'homme.*

Le travail de l'homme est la principale source de la richesse individuelle et sociale.

Ce travail peut se faire individuellement, l'ouvrier mettant ses seules forces en action, ou corporativement, des forces multiples étant unies par l'association. Historiquement, le travail a été corporatif avec les siècles chrétiens; dans les sociétés modernes, il est avant tout libre dans les procédés de la production, et dans le mode et la mesure d'offrir les produits aux consommateurs.

Ces deux systèmes ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. L'association, qui centuple la puissance du travail, peut devenir un instrument de monopole et éteindre les ressources individuelles; la liberté du travail et de la concurrence, qui excite l'énergie et la persévérance des travailleurs et perfectionne les procédés de la production, conduit quelquefois, soit au monopole industriel, en faisant disparaître la petite industrie, soit à des entreprises factices, qui réussissent à supplanter et à anéantir des entreprises honnêtes. Sans le frein moral, le système réglementaire du moyen-âge, et la production des richesses par le régime de 1791, aboutissent tous deux à des désordres qui ont un retentissement dans tout le corps social.

En fait, les corporations ouvrières ont maintenu, pendant sept siècles, l'union et le confraternité entre les travailleurs; "elles ont empêché toute grève, toute émeute, toute collision grave entre les maîtres et les compagnons." On doit aux corporations, dit M. Larousse, cet immense avantage d'avoir su réhabiliter le travail et d'avoir relevé les professions industrielles. Refuge des faibles contre les forts, elles assuraient en outre à toute une classe de citoyens une protection efficace, prenaient soin de leurs veuves, de leurs orphelins, de leurs vieillards, exerçaient une censure morale sur les apprentis, les compagnons et leurs propres membres, et, en général, satisfaisaient à tous les besoins sociaux... Ce n'est que plus tard que des dispositions restrictives et rigoureuses aboutirent à des exclusions tyranniques. (Hist. des classes ouvrières).

La liberté du travail, d'un autre côté, a donné occasion au prétendu droit du travail, c'est-à-dire à "la prétention d'exiger de la société qu'elle fournisse du travail et distribue des salaires à tous les hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement." C'est cette prétention qui "a fait créer les ateliers nationaux : c'est elle qui s'est transformée plus tard en revendication du droit à l'assistance ; c'est elle qui est au fond de tous les systèmes socialistes." C'est de là que viennent, grâce au relâchement des mœurs industrielles, les ligues secrètes d'artisans et d'ouvriers, les grèves communistes si fréquentes de nos jours.

Voici quelle était l'organisation des corporations du moyen âge :

*" Ces corporations étaient des associations de tous les artisans d'une même ville exerçant la même profession.*

Elles eurent pour but, d'abord, de se défendre par leur union contre les violences des guerriers, puis d'activer, d'assurer et de régulariser la production des richesses.

Il y avait autant d'associations que de corps de métiers. Dans chaque ville, on rencontrait la corporation des bouchers, des épiciers, des boulangers, des merciers, etc., etc. On distinguait parmi elles, surtout à Paris, six grands corps, qui prenaient la tête dans les cérémonies publiques.

Le personnel de ces corporations comprenait à la fois les maîtres, les compagnons ou ouvriers, et les apprentis. C'était, on le voit, l'union de toutes les forces vives de la production. A côté de chacune de ces associations, se trouvait la Confrérie, qui éta

l'union  
sa ch  
les for  
plusie  
c'était

A  
dies lib  
les pl  
avaient

Ce  
dès qu  
réglem  
règles e

Ell  
aucun d  
ciaux.  
Bazin).

De  
ligion",  
l'express  
cace aux  
de la Fr.

La s  
attiré ici  
quemme  
tuelle et  
rité, qui  
peut-être

vée. Le J  
bres par

est une d  
Christ. R  
seulemen  
n'est pas s  
re, une pé  
situations.

ence, c'es  
Le Confér  
eau, déve  
lui proc

l'union religieuse, de sorte que chaque corporation ouvrière avait sa chapelle et son patron spécial. La corporation unissait ainsi les forces matérielles, et la confrérie les forces morales. Parfois, plusieurs corporations ne formaient qu'une seule confrérie, mais c'était l'exception.

A la tête de tous les corps de métiers se trouvaient des *Syndics librement élus chaque année*, choisis parmi les plus habiles et les plus honnêtes, et chargés de la discipline intérieure. Ils avaient aussi d'autres fonctions plus importantes.

Ces corporations prenaient le titre de *maîtrises* et *jurandes* dès qu'elles avaient obtenu du pouvoir royal la sanction de leurs règlements et le droit d'élire leurs *Jurés*, gardiens des privilèges, règles et usages du métier.

Elles n'avaient aucun droit politique, aucune faveur sociale, aucun droit de représentation dans les Etats généraux ou provinciaux. Elles vivaient dans l'ombre et dans le silence". (Hervé-Bazin).

De telles associations, ainsi placées " sous la tutelle de la religion ", et " appropriées aux besoins du temps présent ", suivant l'expression du Souverain Pontife, feraient un contre poids efficace aux associations secrètes de travailleurs, qui sont les annexes de la Franc Maçonnerie.

La société de St-Vincent-de-Paul, nos Très-Chers Frères, a attiré ici l'attention spéciale du Saint Père, nous lui devons constamment tous nos encouragements. En effet, parmi cette perpétuelle et luxuriante floraison d'œuvres de bienfaisance et de charité, qui émaillent le champ de l'Eglise Catholique, il n'en est peut-être pas qui ait une portée sociale plus grande et plus élevée. Le but des Conférences est la sanctification de leurs membres par le soin temporel et spirituel des pauvres. Cette œuvre est une des plus belles manifestations de la charité de Jésus-Christ. Regardez, en effet, le cercle qu'elle embrasse. Ce n'est pas seulement une classe d'indigents, ce sont tous les indigents. Ce n'est pas seulement une situation du pauvre, un côté de sa misère, une période de sa vie ; c'est le pauvre en toutes ses pénibles situations, c'est le malheureux à tous les moments de son existence, c'est l'ensemble si varié et si étendu des misères humaines. Le Conférencier de St-Vincent-de-Paul prend le pauvre à son berceau, développe ses forces naissantes, soutient ses premiers pas ; lui procure l'éducation et l'instruction, le forme au travail, lui

prépare une place au banquet de la société ; dans les luttes de la vie, il est là pour le soutenir, il le relève de ses chûtes, l'encourage au bien, l'affermir dans le succès, et le rassure dans ses craintes ; et lorsque les jours du pauvre seront sur leur déclin, lorsque ses pas s'achemineront vers la tombe, c'est encore sur le fils de S. Vincent de Paul qu'il s'appuiera, c'est en lui qu'il puisera la force dont il a besoin pour les dernières épreuves et pour les combats des derniers moments. La mort même ne sera pas le terme de ces sollicitudes du disciple d'Ozanam pour le membre souffrant de Jésus-Christ. Il faut encore à ce dernier les prières de l'Eglise, les cérémonies si consolantes du culte sacré, puis le repos dans une terre bénite, à l'ombre de la croix qui a sauvé le monde et qui protège l'empire de la mort : tout cela lui sera donné au nom de Celui qui, possédant toutes les richesses, a voulu naître pauvre et n'avoir pas où reposer sa tête.

C'est ainsi, Nos Très-Chers Frères, que la Société de St-Vincent-de-Paul, par la grande variété de ses œuvres, embrasse toute l'existence du pauvre, et c'est dans l'accomplissement de ces devoirs sublimes que ses membres trouvent leur sanctification et leur mérite si excellent devant Dieu. Nous ne saurions trop vous exhorter, à l'exemple du Souverain-Pontife, à fonder ou à entretenir les Conférences au milieu de vous ; tenez à honneur de faire vous-mêmes partie de ces Conférences, au degré de zèle d'action que comportent les exigences de votre état.

### 30 Les œuvres ayant trait à l'éducation de la jeunesse et à la formation du Clergé.

N. T. C. F., en présence des envahissements aujourd'hui constants du pouvoir civil dans le domaine de l'éducation, à la vue des efforts que l'on fait pour bannir la religion de l'enseignement, on comprend la sagesse et l'opportunité de ces paroles du Souverain-Pontife : " Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse, qui est l'espoir de la société." Il devient aussi nécessaire de vous rappeler en peu de mots, la doctrine de l'Eglise en cette matière si grave de l'éducation.

L'éducation est la formation de l'homme, c'est-à-dire le développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles.

La loi naturelle fait un devoir aux parents, qui ont donné le jour aux enfants, de leur donner aussi l'éducation. La loi chrétienne donne à l'Eglise la charge de veiller à ce que les parents

remplissent leur devoir à cet égard. L'Etat a le devoir de protéger l'Eglise et les parents dans l'accomplissement de cette œuvre.

Les devoirs et les obligations des parents, de l'Eglise et de l'Etat, en matière d'éducation, s'harmonisent donc parfaitement dans un exercice simultané.

En second lieu, la formation de l'homme doit être en rapport avec sa fin.

Or la fin de l'homme, c'est Dieu.

Donc, la religion, qui exprime ce rapport de l'homme avec Dieu, est essentielle à l'éducation : l'éducation sans religion n'est pas l'éducation.

Si l'Etat se fait éducateur, il usurpe les fonctions des parents ; s'il s'empare de la direction de l'éducation, il usurpe les fonctions de l'Eglise.

“ Si un gouvernement, ” dit Son Eminence le Cardinal Manning, “ rejetant toute religion de son action publique et de l'éducation populaire, s'arroge néanmoins le droit de s'ingérer dans ce qui concerne les écoles, leurs maîtres et leurs livres, il y a là une tyrannie et de toutes la moins supportable ; c'est la tyrannie pédagogique. Dans un tel système, l'Etat ne s'est pas seulement soustrait à l'influence sacerdotale, il a usurpé les droits des parents ; c'est la double usurpation de la mission de l'Eglise et de l'autorité des pères et des mères.”

Voilà, Nos Très-Chers Frères, les vrais principes à suivre dans l'éducation de la jeunesse

Parents chrétiens, veillez avec un soin jaloux à ce que vos obligations sous ce rapport soient parfaitement remplies. Formez de bonne heure le cœur de vos enfants à la pratique de la vertu, et éclairez leur intelligence par les enseignements de la religion et de la morale chrétienne. Après avoir donné vous-mêmes, avec toute l'attention dont vous êtes capables, l'éducation du foyer domestique, lorsque vous devrez confier à des maîtres ou maîtresses le soin de continuer cette œuvre, ne souffrez de la part de ces remplaçants de vous-mêmes rien qui soit contraire aux règles d'une éducation vraiment chrétienne. Pour la direction en toute cette œuvre, laissez toute liberté à l'Eglise dans la personne de ses pasteurs.

“ L'Eglise ne revendique la direction de l'éducation, que parce que celle-ci est dans son essence la formation religieuse des en-



fants sous l'influence de la loi et de la morale chrétienne." (Cardinal Manning).

Il est évident que vous ne devez pas reculer devant les sacrifices d'argent nécessaires pour procurer à vos enfants de bonnes écoles, tenues avec ordre et piété, où ils se prépareront à devenir de bons sujets pour la société, et en même temps des élus pour le ciel, *Adolescens, juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea*. Le jeune homme suit sa voie : lors même qu'il sera vieux, il ne s'en écartera pas. (Prov. 22-6).

Dans le but de mieux remplir le désir du Saint Père, en ce qui concerne cette œuvre de l'éducation, comme aussi son désir relativement à la formation du clergé, Nous appelons toute votre attention sur une association que nous avons à cet effet établie au milieu de vous : l'association de St-François-de-Sales. Cette association "est pour les pays catholiques ce qu'est la Propagation de la Foi pour les pays infidèles, ou, si l'on veut, une sorte de Propagation de la Foi à l'intérieur, suivant un mot de Pie IX, qui l'a particulièrement approuvée et bénie."

"Elle poursuit son but, aidée par les prières des associés, et par une légère contribution pécuniaire de leur part, en fondant, soutenant et développant les œuvres qui ont pour objet l'éducation chrétienne de la jeunesse, en combattant la mauvaise presse par la diffusion des bons livres, etc., etc., suivant les besoins des lieux."

Dans ce diocèse, nous l'avons spécialement établie dans le but de soutenir le Grand Séminaire, et d'aider les ecclésiastiques pauvres à poursuivre leurs études théologiques. Tous les catholiques du diocèse sont donc grandement intéressés à cette œuvre, car il leur importe beaucoup, surtout d'aujourd'hui, de voir présent d'avoir au milieu d'eux des prêtres au premier chef, pour leur donner les lumières que par leur vertu. La commission des dix-huit par année que nous vous demandons pour cela, vous paraîtra un bien léger sacrifice, si vous considérez l'importance du résultat que vous obtenez par ce moyen, et les nombreuses faveurs spirituelles que vous recueillez en retour de votre générosité.

#### 40 La ligue de prières et d'action.

Enfin, Notre Très-Saint Père le Pape, rappelant que "nos communs labours pour arracher du champ du Seigneur les semences pernicieuses, qui y ont été jetées, seraient tout à fait

impie  
nos et  
l'instan  
tion de

Co  
nisée p  
la Priè

So  
tum, C  
ne et se  
été ren  
bienfait

L'a  
du mon  
2-4); il  
ad inter  
plus ha  
taberna  
tammeu

L'A  
de Jésus  
fervente  
Elles of  
leurs ac  
leurs jo  
mêmes,  
frances  
résulte  
nes.

L'A  
de Jésus  
avec ce  
pandre  
ram, et  
main la  
ennemis  
fluence,  
de tous

L'A  
ciel, a c

impuissants si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secondait nos efforts," invite tous les gens de bien à s'unir entr'eux, à l'instar des ennemis de l'Église, et à former "une immense coalition de prières et d'efforts."

Cette ligue de prières, Nos Très-Chers Frères, est déjà organisée parmi vous; c'est la Ligue du Cœur de Jésus, l'Apostolat de la Prière.

Son but se trouve exprimé dans sa devise: *Adveniat regnum tuum*, Que votre règne arrive; que le règne de Dieu se maintienne et se développe là où il existe déjà! qu'il reparaisse là où il a été renversé! qu'il naisse enfin là où il n'a pas encore versé ses bienfaits!

L'amour du Cœur de Jésus est le principe de la rédemption du monde, *Propter nimiam charitatem suam, qui dilexit nos*, (Eph. 2-4); il est aussi le principe de notre sanctification, *Semper vivens ad interpellandum pro nobis* (Hebr. 7-25). Le Cœur de Jésus vit au plus haut des cieux, à la droite du Tout-Puissant; il vit au saint tabernacle, dans le sacrement de son amour; et il intercède constamment, auprès de Dieu le Père, pour le salut du genre humain.

L'Apostolat de la Prière réunit ses associés autour du Cœur de Jésus; et là, unissant leurs vœux à sa prière divine, ces âmes ferventes intercèdent avec lui pour la grande cause du monde. Elles offrent non-seulement leurs soupirs ardents, mais encore leurs actions, leurs souffrances de chaque moment, l'ensemble de leurs journées et de leur vie. Ces mérites, quoique faibles en eux mêmes, deviennent tout puissants par leur union avec les souffrances et les mérites infinis du Cœur adorable de Jésus, et il en résulte une force d'intercession dont la puissance n'a pas de bornes.

L'Apostolat fait encore de ses associés autant d'amis du Cœur de Jésus, et en vertu de cette amitié, qui identifie leurs intérêts avec ceux du Sauveur, ils deviennent autant d'apôtres pour répandre partout le feu de l'amour divin, *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur* (Luc, 12-49). Ils prennent en main la cause du divin Cœur, la défendent contre leurs propres ennemis intérieurs, et la soutiennent de leur zèle et de leur influence, auprès de leurs familles, de leurs parents, de leurs amis, de tous ceux avec lesquels ils entrent en rapport.

L'Apostolat, au moins dans son premier degré, le seul essentiel, a cela de particulier qu'il n'impose pas à ses membres de

nouvelles pratiques de piété proprement dites ; mais il s'approprie toutes celles qui existent déjà, et les tourne vers son but, sans rien enlever de leur caractère et de leur but partielliers. C'est un esprit qui anime tout d'une nouvelle vie, celle de l'amour divin ; c'est une intention qui dirige toutes les œuvres du chrétien vers la gloire de Dieu, le triomphe de l'Église et le salut du monde ; c'est un motif qui fait de notre vie entière une prière et une prière apostolique. Offrir chaque jour toutes ses actions, ses prières et ses souffrances aux intentions du Cœur de Jésus : voilà la seule pratique essentielle ; y joindre une dizaine du chapelet aux mêmes intentions : voilà la condition du second degré ; la Communion réparatrice une fois la semaine ou le mois : voilà le troisième degré.

En vertu de l'union de toutes les œuvres qu'il opère dans le Cœur du divin Sauveur, il fait appliquer à la lettre cette parole de l'Apôtre S. Paul, qui est le résumé de la vie chrétienne : *Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite*. Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez toute autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. (I Cor. 10-31).

En nous unissant à Jésus-Christ par l'intention de l'esprit et par le désir du Cœur, et surtout en nous incorporant à Lui par la sainte communion, il nous rend effectivement ses membres vivants, *Membra sumus corporis ejus* (Eph. 5-30) ; de même qu'en nous faisant travailler en Jésus-Christ au bonheur de nos semblables, il nous fait véritablement membres les uns des autres, *Sumus invicem membra*. (Eph. 4-25).

Au reste l'Apostolat réunit dans son objet le Cœur Sacré de Jésus, le Cœur Immaculé de Marie, et S. Joseph, ami du Sacré-Cœur, c'est-à-dire la Sainte Famille toute entière, qui, en ces derniers temps, revient sur notre terre désolée, pour y présenter de nouveau le type de la famille, et reconstituer ainsi la société chrétienne.

Soyez tous, Nos Très-Chers Frères, dans ce corps d'élite de l'armée du Seigneur, dans cette Ligue du Cœur de Jésus, qui compte aujourd'hui plus de treize millions d'associés, répandus par tout le monde ; soyez-y au moins dans son degré essentiel, qui ne vous impose en réalité d'autre obligation que vos obligations de chrétiens, auxquelles vous ajoutez par une simple intention un caractère apostolique.

répo  
tionsant  
avan  
nez t  
fectio  
tes le  
impo  
laïque  
de la  
deux  
naisseL  
l'union  
L'Evê  
tres se  
à son  
ritable  
aussi lP  
rience  
canad  
ceau, l  
recon  
tionali  
ses ins  
ses miA  
ciétés  
mêmes  
trouvéRe  
teurs ;  
vos pré  
dont il  
vouem

A cette union de prières dans le Cœur de Jésus, il faut, pour répondre aux vœux et au désir du Saint Père, joindre "une coalition d'efforts." Comment doit-elle s'opérer?

"L'œuvre est immense," dit le Pontife Suprême en s'adressant aux Evêques du monde entier; "pour l'accomplir, vous aurez avant tout l'aide de la collaboration de votre clergé, si vous donnez tous vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection de la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres."

"Toutefois," ajoute-t-il, "une cause si belle et d'une si haute importance appelle à son secours le dévouement intelligent des laïques, qui unissent les bonnes œuvres et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun les forces de ces deux ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur."

Le programme est bien tracé. Nos Très-Chers Frères, c'est l'union de vos efforts à ceux de votre clergé et de votre évêque. L'Evêque est dans son diocèse le Représentant du Pape; les prêtres sont ses aides. Un peuple uni à son clergé, rattaché par lui à son Evêque, et par son Evêque au Pape: voilà la condition véritable de toute vraie portion du troupeau de Jésus-Christ. Voilà aussi la condition du succès dans la lutte pour le bien.

Pour vous qui êtes une portion du peuple Canadien, l'expérience revêt ici une autorité spéciale. Qui a fait surtout le peuple canadien fort et puissant comme il l'est? Qui l'a pris à son berceau, l'a fait grandir, l'a soutenu à travers les obstacles qu'il a eu à rencontrer et les persécutions qu'il a subies? Qui a sauvé sa nationalité du naufrage, en sauvegardant sa religion, sa langue et ses institutions? L'examen impartial de l'histoire répond: ce sont ses missionnaires, ses évêques et ses prêtres.

Aujourd'hui que notre société, engagée dans la voie des sociétés européennes, est exposée aux mêmes dangers et en face des mêmes périls, il faut chercher le salut où nous l'avons toujours trouvé, dans l'union du peuple avec son clergé.

Restez donc, nos Très-Chers Frères, bien attachés à vos pasteurs; suivez fidèlement leur direction; secondez les efforts de vos prêtres dans les œuvres qu'ils entreprennent, dans les causes dont ils se font les défenseurs, vous rappelant toujours que le dévouement à vos plus chers intérêts préside à leurs travaux, et

qu'ils reçoivent eux-mêmes de l'autorité supérieure une direction sûre et efficace.

Outre les œuvres que nous avons déjà mentionnées, et qui vous concernent d'une manière spéciale, nous devons vous en recommander encore une autre, dont l'importance ne saurait vous échapper : nous voulons parler de la bonne presse.

La presse est dans notre temps une grande puissance, et l'une des forces sociales les plus actives. Mise au service du mal, elle exerce les plus tristes ravages dans la société ; tournée au bien, elle produit les plus consolants résultats.

Si vous devez rejeter loin de vous les mauvais journaux, et tous les livres et brochures qui offensent la foi et les mœurs ; si vous devez de même bannir de votre compagnie et de vos familles, les publications à tendances dangereuses, les feuilles sans couleur religieuse, trop légères et d'une morale relâchée ; par contre, devez-vous encourager les bons journaux et les saines publications, qui s'appliquent à répandre partout la lumière de la vraie doctrine, et à faire obstacle aux progrès du mal.

Pie IX a déclaré la presse catholique une "œuvre pie", qui demande encouragement et support comme toutes les œuvres de ce genre. Léon XIII, dans une audience, en date du 23 février 1879, a prononcé ces paroles : "Puisque c'est une coutume universellement répandue, et qu'il y a nécessité, pour ainsi dire, de publier des journaux, les écrivains catholiques doivent travailler surtout à appliquer à la société civile et à la défense de l'Eglise les moyens employés par les ennemis pour la perte de l'une et de l'autre."

C'est assez dire, Nos Très-Chers Frères, que vous ne devez pas fermer les yeux sur une œuvre qui est devenue d'une si grande utilité, et qui souffre en même temps des difficultés si nombreuses. Nous croyons devoir vous répéter ici quelques-unes des paroles que les évêques des Etats-Unis, réunis récemment à New-York, adressaient à leurs ouailles à ce sujet : "Nous avons plusieurs journaux et revues catholiques ; mais combien le soutien qu'on leur accorde est insignifiant."

"Vous vous plaignez souvent du manque d'intérêt de ces publications ; mais à qui la faute ? Encouragez davantage les éditeurs et les écrivains par votre patronage, et ils seront bien vite en état de vous fournir une lecture plus intéressante".....

"Si chaque famille catholique s'abonnait à un ou deux jour-

nau  
obje  
diffi  
fam  
7 eu

votre  
de la  
galer  
ses v

dons

ta es  
jama  
les d  
toujo  
parol  
prése  
jusqu  
rappe  
promi  
nous  
certan  
muvi,  
12 Tim  
justic  
ment,  
mihi l

Ser  
au pp  
blic,  
miers

D  
notre  
Chan  
quatre

(D

naux catholiques, vos enfants sauraient comment répondre aux objections spéciieuses qu'on formule souvent contre leur foi, les difficultés seraient résolues et les doutes écartés. Il n'y a pas de famille assez pauvre pour ne pas pouvoir s'abonner, en faisant un peu d'économie au besoin, au moins à un journal catholique."

Enfin, Nos Très-Chers Frères, l'heure actuelle est digne de votre plus sérieuse attention. Le Vicaire de Jésus-Christ, gardien de la vérité et de l'ordre dans le monde, a élevé la voix pour signaler le danger et imprimer le commandement; soyons dociles à ses volontés.

Il désigne des ennemis, et prescrit de les combattre; répondons sans hésiter à son appel.

La vie de l'homme sur la terre est un combat continu, *Militia est vita hominis super terram* (Job 7-1); aujourd'hui plus que jamais tout chrétien doit être soldat et lutter vaillamment pour les droits de l'Eglise et de Dieu. Les armes avec lesquelles on est toujours victorieux, sont la prière dans la confiance en Dieu, la parole dans la vérité, et l'action dans la justice; le bouclier qui préserve de tous les coups, c'est la patience. Combattons ainsi jusqu'au jour où il plaira au Souverain Maître de la vie de nous rappeler à Lui, et de nous mettre en possession de la récompense promise à ceux qui auront été fidèles jusqu'à la fin. Puissions-nous alors répéter en toute justice avec l'Apôtre S. Paul: *Bonum certamen certavi*, J'ai combattu le bon combat, *cursum consummavi*, j'ai terminé ma course, *fidem servavi*, j'ai conservé la foi (2 Tim. 4-7); il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice, que le Seigneur m'a promise pour le jour de son jugement. *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.* (2 Tim. 4 8).

Sera le présent mandement lu et publié en deux ou trois parties au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, les premiers dimanches après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, en notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre seing de notre Vice-Chancelier, le vingt-neuvième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, en l'octave de l'Ascension de Notre-Seigneur.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

(L. † S)

Par ordre,

J. F. BÉLAND, Ptre,  
Vice-Chancelier.

## CIRCULAIRE AU CLERGE.

{ EVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES,  
ce 29 mai 1884.

*Messieurs et chers Coopérateurs,*

Vous recevrez avec la présente circulaire la lettre encyclique que Notre Très-Saint Père le Pape vient de publier contre la Franc-Maçonnerie, et le Mandement qui l'annonce et l'explique aux fidèles du diocèse. Vous lirez ces deux documents en chaire, aussitôt après leur réception, en les partageant en plusieurs parties, qui devront occuper autant de dimanches. Vous devez aussi les mettre bien à la portée de vos ouailles, en les expliquant et en les commentant dans une série d'instructions subséquentes; de manière que les graves enseignements qui y sont renfermés soient bien compris, et qu'ils produisent les heureux résultats qu'on a droit d'en attendre.

Usez en cela de la sainte liberté de la chaire, mais en même temps suivez fidèlement les règles de la prudence et de la charité chrétiennes.

Tout d'abord, faite une étude sérieuse de la question qui y est traitée, et des œuvres qui sont indiquées par le Saint Père comme devant faire obstacle à l'action des sociétés secrètes. C'est en possédant bien ces matières que vous les exposerez convenablement et avec profit.

Vous trouverez à la fin de cette circulaire une liste d'ouvrages que vous pourrez consulter avec avantage sur ces divers sujets.

Après vous être ainsi mis en état de donner un enseignement sûr en cette matière importante, instruisez votre peuple en vous

guidant d'après ces paroles du Saint Père: "En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, et faites la voir telle qu'elle est."

"Secondement, par vos discours... faites connaître les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs,—la perversité de leurs doctrines—l'infamie de leurs actes. Rappelez-leur qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos Prédécesseurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom, et avoir de son salut le souci qu'il mérite ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des Francs-Maçons. Que personne donc ne se laisse tromper par de fausses apparences d'honnêteté."

Ne manquez pas de mettre aussi en application ce conseil du Souverain Pontife: "Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à recevoir les sacrements comme il faut, agiront sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agrèger à aucune société à l'insu de leurs parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur."

Quant aux œuvres expressément recommandées par le Saint Père, voici quelques remarques sur chacune d'elles:

1<sup>o</sup> *Le Tiers-Ordre*.—Les modifications apportées l'été dernier à la constitution du Tiers-Ordre par Sa Sainteté Léon XIII, dans le but d'en rendre l'accès plus facile, indiquent clairement que la volonté du Saint-Père est que cet Ordre, si bien adopté aux besoins moraux de notre société, se répande partout. C'est aussi la recommandation formelle qu'il fait dans l'encyclique *Humanum genus*.

Donc, favorisez-en la diffusion en laissant aux fidèles toute la latitude que comporte la nouvelle Constitution, soit pour les pratiques de piété à suivre, soit pour les actes de mortification prescrits, soit pour les vêtements qu'il convient au Tertiaire de porter. Toutefois, ne perdez pas de vue que la vie du Tertiaire est essentiellement une vie de pénitence, et que nous avons là, entr'autres choses, un moyen efficace de paralyser le luxe des habits qui ronge nos populations. Donnez la mesure juste de ce qui est permis par la règle sur le vêtement des femmes particulièrement.

Faites en sorte que les personnes qui désireront se faire Tertiaires, comprennent bien les obligations qu'elles auront à remplir, avant de les contracter. Vous les recevrez d'abord Tertiaires



isolées, et, dans les paroisses où il y a un village assez considérable, vous préparerez les voies à l'érection d'une ou de deux Fraternités, aussitôt que le nombre des adhérents sera suffisant; je vous délèguerai alors, si vous ne les avez déjà, les pouvoirs nécessaires pour ériger ces Fraternités. Dès à présent, chaque curé ou desservant doit se munir de la faculté de recevoir les fidèles dans le Tiers-Ordre. Jé délèguerai cette faculté sur demande écrite.

Les pouvoirs que je tiens à cet effet viennent du Rév. Père général des Franciscains de la Stricte Observance, lequel est en même temps Ministre général de tout l'Ordre des Frères-Mineurs. Donc, toutes les personnes reçues en vertu de ces pouvoirs seront de l'obédience des Observantins, et devront suivre la règle, telle qu'interprétée par eux. De plus, comme il est tout-à-fait désirable qu'il y ait uniformité dans le diocèse à cet égard, je retire par les présentes le visa que j'ai donné aux pouvoirs obtenus par quelques-uns d'entre vous des Conventuels ou des Capucins.

2<sup>o</sup> *La Société de St-Vincent-de-Paul.*—Vous prendrez en sérieuse considération ce que le Souverain Pontife dit des corporations ouvrières du Moyen Age, et ce que j'en dis moi-même dans mon Mandement. Pour le moment, mettez tous vos soins à favoriser la diffusion des Conférences de St-Vincent-de-Paul. Je suis d'avis qu'il y a place pour une de ces Conférences dans toutes les paroisses qui ont un village quelque peu important. Vous serez surpris du résultat avantageux que vous obtiendrez par cette société, si elle est bien organisée et bien conduite.

Les conférences rurales, qui seront établies dans le diocèse, comme celles qui le sont déjà, dépendront du Conseil Particulier des Trois-Rivières. En conséquence, vous pourrez vous adresser, soit à l'Aumônier de ce Conseil, M. F. X. Cloutier de l'Evêché, soit au Président, M. le Docteur Alph. Dubord, pour tout ce qui concerne le mode d'érection de ces Conférences.

3<sup>o</sup> *Les Ecoles et l'Association de St-François-de-Sales.*—Je ne saurais trop vous recommander de surveiller avec la plus scrupuleuse attention les écoles de vos paroisses. C'est à vous qu'il appartient de leur imprimer la direction voulue, de contrôler le choix des maîtres et maîtresses, et d'examiner les livres mis aux mains des élèves et des instituteurs, de voir à ce que les parents s'acquittent bien de leurs devoirs en ce qui concerne l'éducation

de leurs enfants. Vous aurez certainement devant Dieu une grande responsabilité, pour la manière dont vous aurez accompli cette partie importante de votre ministère.

Donnez un soin particulier au bon fonctionnement de l'Association de St-François-de-Sales, sur laquelle je compte beaucoup pour le soutien du Grand Séminaire. Apprenez aux gens à bien distinguer cette Association d'avec le Cordon de St-François d'Assise, qui y est rattaché. C'est pour n'avoir pas assez distingué ces deux choses, que les revenus de la St-François-de-Sales ont quelque peu diminué en certains endroits, depuis que les avantages du Cordon ont été modifiés par les récentes décisions du Saint Siège. Il sera publié sous peu un nouveau billet à remettre entre les mains des associés, et donnant d'une manière précise les avantages spirituels de ces deux associations.

Le meilleur mode à suivre pour la collection des aumônes est de confier ce soin aux zélatrices de l'Apostolat de la Prière. Ces personnes, qui ont à visiter les familles pour l'accomplissement de leur œuvre propre, s'acquitteront volontiers de cette charge et la rempliront sans doute avec zèle.

40 *L'Apostolat de la Prière.*—De généreux efforts ont été faits pour établir dans toutes les paroisses cette excellente union de prières; il reste encore cependant quelque chose à faire, surtout pour ce qui regarde l'établissement du 2<sup>me</sup> et du 3<sup>me</sup> degrés, comme aussi pour le maintien de ce qui est établi. Je comprends que la multiplicité des dévotions dans une paroisse peut être un inconvénient, et tenir même toutes ces dévotions dans un état de langueur. L'Apostolat de la Prière venant après beaucoup d'autres, peut avoir par suite de cela plus de difficultés à s'implanter. J'insiste cependant pour que vous lui donniez tout le développement possible, par ce qu'il remplit parfaitement les intentions du Saint Père, qu'il est tout à fait en rapport avec les besoins de notre temps, et qu'il sert à soutenir et à vivifier toutes les autres œuvres. Son organisation sert particulièrement à ce dernier but. Un corps de zélateurs ou de zélatrices bien choisis, et aidés de Sous-zélateurs ou de Sous-zélatrices se partage la paroisse, et y entretient, en même temps que l'Apostolat, toutes les autres œuvres qui demandent le concours actif de personnes dévouées, comme la St-François-de-Sales, la Propagation de la foi, la Ste-Enfance, etc. Vous trouverez au No. du mois de mars, 1884, du *Messenger du Sacré-Cœur*, un plan d'union des Oeuvres catholiques par l'Apos-

total de la Prière, dont voici le résumé : Les œuvres qui ont pour but l'action, surtout l'action s'exerçant à l'égard du prochain, se rattacheront au 1er degré; celles qui sont avant tout de prière, comme les Confréries, se relieront au 2me degré; le 3me degré rattachera les œuvres de pénitence ou de réparation. Voyez si vous ne pourriez pas effectuer ce plan, au moins en partie, dans votre paroisse : vous procureriez ainsi à toutes vos œuvres un appui mutuel et une force d'union, qui en assureraient puissamment le succès.

5<sup>o</sup> *La bonne presse.*— Je désire aussi que vous donniez une attention spéciale aux bons journaux et aux saines publications, de même que vous devez combattre prudemment mais courageusement la mauvaise presse. C'est un point qui a été négligé jusqu'à ce jour.

Outre qu'il y a ici un bien considérable à faire par la diffusion des bons principes et des vérités de l'ordre social et religieux, nous sommes, nous, particulièrement intéressés. Quels sont, en effet, nos soutiens dans les œuvres de zèle et de charité que nous entreprenons ? Quels sont nos défenseurs contre ces âmes malveillantes, qui prennent plaisir quelquefois à traîner les noms des prêtres dans les feuilles publiques pour les discréditer ? Quels sont ceux qui prennent notre cause en mains dans ces circonstances difficiles, où la dignité de notre caractère sacerdotal ne nous permet pas d'intervenir. Ce sont ces hommes honnêtes et instruits qui président à la bonne presse ; ce sont ces vaillants combattants qui tiennent ferme le glaive de la parole partout où il voit la justice attaquée.

Accordez donc un patronnage efficace aux journaux reconnus pour être de bons principes, et sincèrement dévoués aux vrais intérêts de la religion et de la patrie.

Enfin, mes chers Coopérateurs, répondons généreusement à la voix du Vicaire de Jésus-Christ; combattons avec un zèle nouveau les ennemis de l'Eglise, qui semblent redoubler aujourd'hui de hardiesse et d'efforts, et soutenons en tout et partout la cause du bien, à laquelle nous avons voué nos travaux et notre vie au jour de notre ordination.

Sur ce je vous prie d'agréer l'assurance de mon entier dévouement en N. S.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

## OUVRAGES A CONSULTER :

## SUR LA FRANC-MAÇONNERIE ET LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

1<sup>o</sup> Les Sociétés Secrètes et la Société, par N. Deschamps, (continué par Claudio Jannet) 3 vols.

2<sup>o</sup> Les Sociétés Secrètes et la Société, par l'auteur du *Monopole universitaire*, 2 vols.

3<sup>o</sup> Francs-Maçons et Juifs, par de Saint-André, 1 vol.

4<sup>o</sup> La Franc-Maçonnerie dans la Province de Québec, par Jean d'Erbrée, 1 vol.

5<sup>o</sup> Opuscules à répandre parmi le peuple : celui de Mgr de Ségur et ceux de la Société générale de librairie : Victor Palmé, à Paris.

## SUR LE TIERS-ORDRE.

1<sup>o</sup> Le Tiers-Ordre de S. François, par l'abbé H. Buri—(*Ce petit Manuel, très peu dispendieux, est suffisant pour les fidèles*).

2<sup>o</sup> Manuel du Tiers-Ordre de S. François d'Assise, par les Pères Franciscains de l'Observance.

3<sup>o</sup> Revue Franciscaine—Bulletin Mensuel du Tiers-Ordre de S. François, par les Pères Franciscains de l'Observance.

## SUR LES CORPORATIONS OUVRIÈRES.

1<sup>o</sup> Les Histoires générales de l'Eglise de Rorh-bacher et de Darras.

2<sup>o</sup> Les OÈuvres de M. le Play.

3<sup>o</sup> Les OÈuvres de M. Chs Périn.

4<sup>o</sup> Traité élémentaire d'Economie politique, par Hervé-Bazin, 1 vol.

## SUR LA SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT-DE-PAUL.

1<sup>o</sup> Manuel de la Société de St-Vincent-le Paul.

2<sup>o</sup> Bulletin des Conférences.

## SUR L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

1<sup>o</sup> L'Apostolat de la Prière, par le R. P. Ramière, S. J. 1 vol.

2<sup>o</sup> L'Apostolat du Sacré-Cœur de Jésus, par le même, 2 vols

3<sup>o</sup> Les abrégés de ces deux ouvrages.

4<sup>o</sup> Le Messenger du Sacré-Cœur de Jésus et le petit messenger du S. Cœur de Marie.

DE L'A

MES FR

Le p  
Ville et à  
la terre o  
ée pour  
pousser e  
ent. Nou  
est organ  
ges de l'  
plus puis  
oui: les  
alliemen  
est terrib  
mes.

C'est  
ontife R  
ui est la  
ommuni

Dans

## PREMIERE CONFERENCE.

### DE L'AUTORITE DES DOCUMENTS PONTIFICAUX

Ergo fides ex auditu, auditus autem per  
verbum Christi.

La foi vient donc de ce que l'on a enten-  
du, et l'on n'a entendu parce que la parole de  
Jésus-Christ a été prêchée. Rom. X, 17.

MES FRÈRES,

Le pontife de Rome vient de parler encore une fois à la Ville et à l'Univers. Comme toujours, de tous les points de la terre on a porté attention à sa parole : les uns l'ont écoutée pour s'y soumettre humblement, les autres pour la repousser et la maudire, mais personne n'y est resté indifférent. Nous sentions un grand besoin de cette parole : le mal est organisé aujourd'hui comme il ne l'a été à aucun des âges de l'église ; l'erreur a des moyens de propagation les plus puissants et les plus nombreux dont elle ait jamais eue : les forces catholiques attendaient donc un mot de ralliement, une direction, un jet de lumière, car le combat est terrible et les ténèbres sont profondes dans bien des âmes.

C'est Jésus-Christ qui nous parle par la bouche du pontife Romain ; celui qui est la *voie* doit nous diriger, celui qui est la *vérité* doit enseigner, celui qui est la *vie* doit se communiquer sans cesse.

Dans nos temps si troublés, il y a une société qui s'en-

veloppe de ténèbres, qui se couvre du manteau de l'hypocrisie, et qui cherche à s'introduire partout, même au sein des familles chrétiennes, pour faire la guerre à Dieu et à son Christ ; on appelle cette société la Franc-maçonnerie.

C'est contre cette société perfide que le saint Père vient de jeter le cri d'alarme. Il veut que nous la dénoncions, que nous la fassions connaître telle qu'elle est, afin qu'elle soit haïe et méprisée de toutes les âmes honnêtes. Mais de plus il veut que nous fassions connaître l'Eglise Catholique, afin que les chrétiens apprennent à aimer l'épouse de Jésus-Christ, et qu'ils ne cherchent pas ailleurs les secours et les consolations dont ils ont besoin. Cette encyclique désignée sous le nom de *Humannu genus* est datée du 20 avril 1884.

Le 10 mai de la même année, la Sacrée Congrégation du Saint-Office adressait aux Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques, par ordre de Sa Sainteté, une instruction leur traçant la manière dont ils devaient exécuter les prescriptions de l'Encyclique *Humannu Genus*. "L'intention de Sa Sainteté," y est-il dit, "est que l'Encyclique soit publiée avec le plus grand zèle, afin que tous les chrétiens comprennent quel terrible poison circule parmi eux, quelle perte menace eux et leurs enfants, s'ils ne prennent pas les précautions opportunes."

Enfin, dans une lettre du 28 septembre dernier, adressée à Mgr l'Archevêque de Québec, le Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande faisait connaître la résolution suivante du Saint-Office : "La même S. C. du Saint-Office m'a chargé de vous communiquer sa résolution contenant les dispositions que Vous et Vos Vénérables Collègues devez observer ; savoir que tous les évêques fassent exécuter ce que Notre Très-Saint Père le Pape a inculqué dans l'Encyclique *Humannu Genus* et ce qui est proposé dans l'instruction de la Suprême Congrégation du Saint-Office du 10 mai 1884." Ces injonctions répétées nous font bien voir combien se méprenaient ceux qui ont prétendu que l'Encyclique n'urgeait pas dans notre pays, à raison du peu d'in-

fluc  
çons

Souv  
dans  
ampl  
avon  
rable  
faut  
docur  
mérit

N  
glise,  
nous p  
rité du  
bliques

La  
Trinité  
il a pri  
fait l'u  
la véri  
œuvres  
par cet

Po  
demptio  
les tem  
même,  
péchés,  
et qu'il  
miers m  
eux un

L'E  
comme s  
sa tête,  
personne

fluence, disaient-ils, qu'y exerce la société des francs-maçons.

Nous avons déjà commencé à accomplir les désirs du Souverain Pontife par une Lettre Pastorale qui a été lue dans toutes les parties du diocèse; mais pour entrer plus amplement dans les intentions de notre auguste Chef, nous avons résolu de commenter du haut de cette chaire l'admirable Encyclique *Humanum Genus*.

Avant de commencer nos Conférences, cependant, il faut examiner quelle est la nature et quelle est l'autorité du document que nous voulons vous expliquer. Quelle foi mérite-t-il auprès des chrétiens?

Nous allons établir l'autorité de l'enseignement de l'Eglise, ensuite l'autorité de l'enseignement du Pape, et alors nous pourrons dire quelle est la nature et quelle est l'autorité du document que nous avons en main pour vous l'expliquer.

Le Verbe Eternel, la seconde personne de la Sainte Trinité, est venu sur la terre dans son infinie miséricorde, il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, il s'est fait l'un de nous. Durant sa carrière publique, il enseignait la vérité et il pardonnait les péchés, c'étaient ses deux œuvres par excellence. Enfin il est mort sur une croix, et par cette mort il nous a mérité la grâce du salut.

Pour faire partager à tout l'univers la grâce de la rédemption, pour perpétuer dans tous les pays et dans tous les temps ces deux œuvres qu'il avait commencées lui-même, savoir la prédication de la vérité et le pardon des péchés, il a établi une société dont il a voulu être le chef et qu'il a appelée son *Eglise*. Les Apôtres furent les premiers membres de cette Eglise, et Jésus-Christ choisit parmi eux un chef qui devait commander sous lui, saint Pierre.

L'Eglise ainsi constituée était évidemment infaillible comme société enseignante, puisque Jésus-Christ, son chef, sa tête, ne pouvait se tromper et ne pouvait vouloir tromper personne. Quand elle liait les pécheurs ils étaient liés,



quand elle les déliait, ils étaient déliés, car son chef, Jésus, avait tout pouvoir au ciel et sur la terre.

Qu'elle était admirable cette société ! jamais on n'avait entendu dire qu'une société d'hommes eût joui de pareils privilèges, mais aussi on n'avait pas encore vu de société constituée par un Dieu, et dont ce Dieu voulût lui-même être le chef et la tête.

Mais après l'Ascension de Notre Seigneur, qu'est-elle devenue cette église ? Est-elle tombée au rang des sociétés humaines ordinaires, qui peuvent se tromper, qui se trompent en effet, que Satan mène et remène sur les chemins de l'erreur ? J'en suis sûr, vous avez trop de bon sens pour admettre une telle monstruosité.

Jésus-Christ n'est pas un homme faible et changeant comme nous, qui se mette à la tête d'une société aujourd'hui et l'abandonne le lendemain, avant même qu'elle ait commencé sérieusement son œuvre. Puisqu'il avait élevé son Eglise jusqu'au ciel, il ne l'a pas laissée tomber dans la boue quand il est entré dans sa gloire.

Jésus-Christ a constitué son Eglise de manière qu'elle donnât un enseignement infallible aux hommes ; il ne l'a donc pas constituée pour quelques jours seulement ; et qu'elle était à son commencement elle a continué à l'être, et elle le sera tant qu'il y aura des hommes à sauver.

Mais enfin, dira-t-on, il y a eu un changement, puisque l'humanité de Notre Seigneur a quitté cette terre.

Le corps humain de Notre-Seigneur est monté au ciel, mais il n'y a pas eu de changement pour l'Eglise, Jésus-Christ est resté à sa tête, et il y est encore aujourd'hui, et il y sera jusqu'à la fin des siècles.

Comment y est-il ? Par son Saint Esprit. Voilà pour quoi on disait dans le premier concile : *il a paru bon au Saint Esprit et à nous.*

Jésus-Christ est donc toujours le chef de l'Eglise Catholique, et il continue à la rendre infallible.

S'il n'en était pas ainsi, mes frères, la Loi de grâ

serai  
vait  
l'aut  
berm  
Il en  
le ch  
ment  
Jésus  
breu  
aurai  
dogm  
dire :  
c'est

I  
doute  
caract  
avec  
âmes

E  
me de  
sur la  
règne  
qui p  
donne

D  
delle  
l'erreu

C  
qui a

A  
quille  
fondu

L  
les ba

serait inférieure à la Loi ancienne. Le peuple Hébreu recevait un enseignement infailible, car Dieu lui-même était l'auteur de la loi de ce peuple, et venait parler dans le Tabernacle. Dieu parlait aussi par la bouche de ses prophètes. Il en était ainsi, mes frères, et la véritable Eglise de Dieu, le chef-d'œuvre de sa miséricorde, n'aurait qu'un enseignement humain et trompeur ! Nous qui vivons sous la loi de Jésus-Christ, nous aurions à porter envie aux anciens Hébreux ! Cela est impossible.

Si l'Eglise pouvait se tromper sur un seul point, il n'y aurait plus aucune certitude pour les âmes : car à chaque dogme qu'elle nous proposerait, nous pourrions toujours dire : elle peut se tromper, or c'est peut-être en ce moment, c'est peut-être sur ce point qu'elle se trompe.

Les âmes seraient donc livrées irrémédiablement au doute. L'enseignement de Jésus-Christ a toujours eu un caractère tout opposé à celui-là : notre divin Sauveur parlait avec une autorité souveraine, et Dieu n'a jamais aimé les âmes chancelantes.

Eglise de Jésus-Christ, mets donc sur ta tête ce diadème de l'infailibilité qui ne convient à aucune autre société sur la terre. Règne sur les âmes, règne sur les intelligences, règne sur les volontés. Quand tu parles, c'est Jésus-Christ qui parle, quand tu pardones, c'est Jésus-Christ qui pardonne ; or Jésus est tout-puissant, Jésus ne peut se tromper.

Dans l'enseignement de l'Eglise, je suis dans une citadelle inexpugnable ; je suis sur le rocher que les vagues de l'erreur ne peuvent ni entamer ni ébranler.

C'est la Bible, s'écrie le Protestant, c'est la Bible seule qui a cette infailibilité dont vous nous parlez.

Arrêtez, ô Frères-séparés ; laissez-nous développer tranquillement notre argumentation, vous serez assez vite confondus.

L'Eglise se mit donc à enseigner tous les hommes, et à les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

C'est l'enseignement verbal qu'elle donnait, son divin Maître ne lui en avait pas prescrit d'autre. Son enseignement était certainement infaillible, et cependant il n'y avait pas encore de Nouveau-Testament écrit, Notre Seigneur n'ayant pas jugé à propos de confier au papier un seul mot de sa doctrine sainte. Où seriez-vous, Frères-séparés, si l'Eglise n'eût jamais constaté l'inspiration des Ecrivains sacrés ? Votre erreur serait dans le néant d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

L'Eglise annonçait donc la vérité au monde : or, parmi ceux qui enseignaient et gouvernaient le troupeau de Jésus-Christ, il y en eut quatre qui voulurent fixer par l'écriture une partie de cet enseignement qu'ils avaient donné de vive voix, et ils écrivirent les quatre Evangiles. Ce n'était pas nécessaire pour le salut du monde, mes frères, mais c'était un grand bienfait : la connaissance de Jésus-Christ se répandit ainsi plus sûrement et plus rapidement.

Saint Luc, qui avait déjà écrit l'un des Evangiles, écrivit aussi les Actes des Apôtres après l'Ascension de Jésus-Christ. Saint Pierre, saint Paul, saint Jean, saint Jacques et saint Judes écrivirent des lettres que les fidèles conservèrent avec un soin religieux, et saint Jean écrivit sa sublime Apocalypse.

Or, l'Eglise qui continuait à enseigner le monde, décida que les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres ou lettres dont je viens de parler, et l'Apocalypse avaient été écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, absolument comme les Prophéties, les Livres de Moïse et les Livres Sapientiaux ; elle ne pouvait se tromper sur un point de cette importance, ces livres occupèrent donc un rang à part, et formèrent le Nouveau-Testament ou deuxième partie de la Bible.

La première partie de la Bible renferme la loi de Moïse et toutes les prophéties concernant le divin Rédempteur. Ces livres accuseront éternellement le peuple déicide, car Notre-Seigneur Jésus-Christ y est désigné d'une manière tellement frappante, qu'on ne pouvait s'y tromper. Et ce-

pende  
missi  
encor  
conse  
voulo  
qu'ils

N  
Testat  
de l'E  
La rail  
nous a  
que n  
livre d  
rité de  
saint A  
Cor  
La fon  
rempli  
rayons  
fait di

Pu  
contin  
église  
le cara

Ai  
les pro  
vous p  
mainte  
sur l'a  
parole  
d'argu  
import

L'  
side-t-e  
les pas  
de véri

pendant, par un aveuglement sans exemple, et par une permission expresse de la divine Providence, les juifs sont encore aujourd'hui les gardiens fidèles de ces livres : ils les conservent avec un soin jaloux, et ils rendent ainsi, sans le vouloir, un témoignage incontestable à la divinité de celui qu'ils ont crucifié.

Nous pouvons la divinité de Jésus-Christ par l'Ancien Testament, mais nous ne prouverons pas a priori l'autorité de l'Eglise ni son infailibilité par le Nouveau-Testament. La raison en est facile à saisir : c'est l'Eglise elle-même qui nous a donné le Nouveau-Testament, et c'est par elle seule que nous pouvons connaître la valeur et l'autorité de ce livre divin. L'autorité de l'Eglise précède pour nous l'autorité du Nouveau-Testament ; *je ne croirais pas à l'Evangile, dit saint Augustin, si l'autorité de l'Eglise ne me portait à y croire.* Comment donc prouver que l'Eglise a été fondée par J.-C. ? La fondation de l'Eglise par Jésus-Christ, c'est un fait qui remplit le monde : il s'impose à l'intelligence comme les rayons du soleil s'imposent à l'œil de l'homme. C'est un fait divin portant avec lui son évidence.

Puisque notre divin Sauveur a fondé une Eglise pour continuer son enseignement jusqu'à la fin des siècles, cette Eglise est nécessairement infailible, car l'infailibilité est le caractère essentiel de l'enseignement divin.

Ainsi, nous ne tombons pas dans le cercle vicieux dont les protestants nous ont accusés tant de fois : nous ne prouvons pas l'Eglise par la Bible et la Bible par l'Eglise. Mais maintenant que nous avons le Nouveau-Testament et que, sur l'autorité de l'Eglise, nous le reconnaissons comme la parole de Dieu, nous pouvons bien le prendre pour base d'argumentation, et démontrer ainsi d'autres vérités bien importantes.

L'Eglise est infailible ; mais cette infailibilité ne réside-t-elle que dans l'ensemble de l'Eglise ? Faut-il que tous les pasteurs soient réunis pour pouvoir annoncer la parole de vérité sans crainte d'erreur ?

J'ouvre le Nouveau-Testament, et je trouve au chapitre vingt-deuxième de l'Évangile selon saint Luc ces paroles remarquables : " Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler *tous*, comme on crible le froient ; mais j'ai prié pour toi *en particulier*, afin que ta foi ne défaille point : lors donc que tu auras été converti, confirme tes frères " (Luc XXII, 31, 32). Quand Notre Seigneur Jésus-Christ adresse une prière à son Père, il est nécessairement exaucé ; il a dit lui-même : *pour moi je sais que vous m'exaucez toujours* ; eh bien ! il a demandé d'une manière expresse que la foi de saint Pierre ne faillit jamais, donc maintenant la foi de saint Pierre ne peut plus faillir. Pour avoir la vérité d'une manière infaillible, nous ne sommes donc pas obligés d'attendre que l'Église nous parle dans un concile général : il suffit que le successeur de Pierre ouvre la bouche, qu'il exerce sa charge de docteur de l'Église universelle, alors il ne pourra se tromper dans son enseignement.

Les autres pasteurs, ses frères dans l'épiscopat, peuvent errer dans la foi, mais pour que l'Église n'ait rien à craindre, Pierre est chargé de les confirmer. Celui qui est chargé par Dieu de confirmer les autres dans la foi, n'est certainement pas chancelant lui-même.

En fondant son admirable Église, Jésus-Christ a fait comme le sage architecte qui bâtit sa maison sur le roc, de manière que ni la violence des tempêtes, ni le soulèvement des flots ne puissent l'ébranler. Aussi, quand il vit pour la première fois celui qu'il voulait choisir pour être le fondement et le chef de son Église, changea-t-il mystérieusement son nom de Simon en celui de Pierre. Plus tard, lorsque Pierre eut fait le premier cette solennelle confession de la divinité de Jésus-Christ : " Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant, " Jésus lui adressa ces paroles étonnantes, et dans sa personne à tous ses successeurs dans le gouvernement de l'Église : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout

ce que tu déheras sur la terre sera délié dans les cieux." (Matt. XVI, 18, 19). On peut persécuter saint Pierre, on peut le dépouiller de ses propriétés, on peut le traîner en exil, un vil soldat peut le frapper comme on a frappé son divin Maître, on peut même le faire expirer sur un gibet d'ignominie ; mais lui faire enseigner l'erreur, jamais ! La pierre fondamentale de l'Eglise ne peut être ébranlée.

Malgré l'évidence des textes de l'Écriture Sainte, quelques théologiens mal inspirés voulurent mettre en doute l'infaillibilité personnelle du pape ; ils trouvaient exorbitant de reconnaître un pareil privilège à un homme seul, et ils réservaient cette prérogative à l'Eglise réunie en concile. Eh bien ! cette Eglise s'est réunie autour du vénéré Pie IX de sainte mémoire ; les chemins de fer, les bateaux à vapeur ont transporté des quatre points cardinaux les évêques au centre de la catholicité, et le Vatican a contemplé l'assemblée la plus imposante qui se fût peut-être jamais vue dans le monde ; or là, au milieu de la joie universelle, le Concile a proclamé que le Pape, quand il définit *ex-cathedra* une doctrine sur la foi ou sur les mœurs, jouit personnellement du privilège de l'infaillibilité. En ma qualité d'évêque des Trois-Rivières, j'ai participé moi-même à cette définition solennelle, et c'est un événement qui comptera toujours parmi les plus beaux et les plus chers souvenirs de ma vie. Jésus-Christ avait bien dit qu'il ne nous laisserait pas orphelins : son Esprit est donc toujours au milieu de nous ; il inspire tous les successeurs de saint Pierre, et sans entendre les tonnerres du Sinaï, nous avons la même certitude que les anciens Hébreux sur l'enseignement des vérités de la foi et de la morale.

Le privilège de l'infaillibilité confié au pilote qui conduit la barque de Pierre sur la mer orageuse de ce monde a quelque chose d'analogue à cette force mystérieuse et infaillible en son genre, qui dirige toujours la boussole du marin vers le pôle magnétique et lui indique sûrement la route qu'il doit tenir, pour échapper aux écueils et arriver au port vers lequel il tend. Que les catholiques soient dans

une paix profonde, la barque de Pierre vogue vers le port de la véritable vie, et elle ne déviara jamais un seul instant de sa route.

Maintenant nous pouvons dire quelle est la nature et l'autorité du grave document que nous allons vous lire et que nous nous proposons de vous expliquer.

Les documents qui viennent du Souverain Pontife ne sont pas absolument comme les Évangiles ; on ne peut pas dire que ce soient des écrits inspirés ; ils ont cependant un caractère divin. C'est une parole humaine qui a mission et autorité pour enseigner la parole divine et l'imposer à la foi de l'homme. Quand vous entendrez lire l'Encyclique *Humanum genus*, mes frères, ne croyez donc pas entendre seulement la parole d'un grand philosophe et d'un profond théologien ; ne voyez pas dans ces lignes simplement l'œuvre du génie humain : il y a beaucoup plus que cela dans cette Encyclique. C'est l'œuvre d'un homme assisté si particulièrement du Saint-Esprit, qu'il ne peut tomber dans l'erreur en vous exposant la doctrine de la foi et des mœurs. C'est la parole du Vicaire de Jésus-Christ vous annonçant avec une certitude infaillible, certaines vérités qui intéressent au plus haut point votre salut éternel, et vous indiquant la conduite que vous avez à tenir pour éviter les dangers imminents auxquels vous êtes exposés, et qui peuvent vous conduire au malheur éternel.

Quel respect ne devez-vous pas avoir pour cette parole sainte ? Avec quelle soumission ne devez vous pas accepter son enseignement ?

Nous vous expliquerons ce document en détail : vous tâcherez donc d'en pénétrer le véritable esprit, et vous suivrez en toute simplicité les directions qu'il vous donne pour mettre en sûreté le salut de vos âmes, dans les jours mauvais que nous traversons.

Les hérétiques ont-ils rien de comparable à cet enseignement de saint Pierre ? Le protestant vient toujours nous

pré  
ave  
c'es  
que  
elle  
pas  
app  
à to  
l'alt  
fait  
déra  
pnis  
soix  
titut  
dise  
est d  
men  
nent  
que  
quoi  
ainsi  
viem  
que  
qui  
il lu  
de la  
parol  
corp  
pain  
Chri  
paix  
fond  
qui  
vous  
main

de s

présenter sa bible ! Vous le savez bien, ô Frères-séparés, nous avons la Bible ; nous l'étudions et la méditons nuit et jour ; c'est même de nous que vous l'avez prise, car vous n'êtes que d'hier. Pour nous, nous la respectons, nous savons d'où elle vient et quelle en est l'autorité ; mais vous, vous n'êtes pas même capables de prouver que la Bible, votre unique appui, est la parole de Dieu. C'est un texte que vous livrez à tous les mécréants et à tous les imposteurs, qui peuvent l'altérer et le modifier à leur guise, ainsi qu'ils l'ont déjà fait ; qui peuvent lui donner les interprétations les plus déraisonnables, sans qu'il y ait personne parmi vous qui puisse les reprendre ou les corriger. Vous avez jusqu'à soixante interprétations différentes sur les paroles de l'institution de la sainte Eucharistie : *ceci est mon corps* ; les uns disent : ces paroles signifient que le corps de Jésus-Christ est dans le pain ; les autres disent non ; ceci exprime simplement que le pain est la figure du corps de J.-C. ; d'autres donnent sans sourciller des interprétations encore plus absurdes que celles-là ; et quand vous aurez discuté bien longtemps, à quoi arriverez-vous ? à une opinion humaine et trompeuse, ainsi que vous l'avouez vous-mêmes ! Vous êtes au dix-neuvième siècle, et vous demandez encore avec Pilate : qu'est-ce que la vérité ? Le catholique s'en va trouver l'homme pour qui Notre Seigneur a prié afin que sa foi ne défaille point ; il lui demande : comment faut-il donc interpréter ces paroles de la cène : *ceci est mon corps* ! Pierre lui répond : après ces paroles de la consécration il n'y a plus de pain, mais c'est le corps de Jésus-Christ qui est présent sous les apparences du pain. Le catholique a reçu la parole de vérité, c'est Jésus-Christ qui lui a parlé par son Vicaire, il rentre donc dans la paix. O Frères-séparés, c'est avec un sentiment de pitié profonde qu'il vous entend discuter sans but et sans fin. Lui qui marche sûrement aux rayons du soleil de justice, il vous plaint de marcher aux pâles rayons de la raison humaine, et d'aller trébuchant à chaque pas.

Quelle que soit la personne que l'on place sur le siège de saint Pierre, la parole de Notre Seigneur retentit, tou-



jours vraie, toujours puissante: "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle".

Disons-le donc, mes frères; il fait bon d'être catholique, d'être dans la lumière et la vérité!

Notre Seigneur s'étant rendu un jour sur le sommet du mont Thabor, avec ses disciples bien-aimés Pierre, Jacques et Jean, voulut récompenser leur foi et leur amour et pour cela il se transfigura en leur présence. Son visage parut brillant comme le soleil, et, en même temps, Moïse et Elie parurent et conversèrent avec lui.

Pierre, ébloui de ce spectacle divin, transporté de joie et de crainte, dit à Jésus: Maître, il fait bon de rester ici; faisons y trois tentes: une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. Ainsi parlait Pierre, le premier pape.

Mes frères, cette montagne élevée, où paraissent dans leur beauté et leur éclat Jésus-Christ, Moïse et Elie, l'Ancien et le Nouveau-Testament, c'est la sainte Eglise Catholique. Nous qui sommes sur cette montagne, nous qui sommes environnés des splendeurs de l'enseignement infailible, nous devons nous écrier avec saint Pierre: Maître, il fait bon d'être ici!

Par des Instructions spéciales, je tâcherai d'ouvrir de plus en plus vos yeux à cette pure lumière, et de vous faire estimer d'avantage le bonheur que nous avons d'avoir été conduits sur la sainte montagne, préférablement à tant d'autres peuples, et d'être comptés au nombre des privilégiés de Jésus-Christ.

AINSI SOIT-IL.

DES

MES I

Je  
l'Ency  
annon

C  
cela q  
que je  
vous f  
que no  
lique;  
si ple  
ment

## SECONDE CONFERENCE

### DES DEUX CAMPS QUI SE REMARQUENT DANS L'HUMANITE.

Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terre, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus.

Ps. II, v. 1 et 2.

Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets? Les rois de la terre se sont rassemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ.

MES FRÈRES,

Je vais commencer aujourd'hui à vous donner sur l'Encyclique *Humanum genus* les explications que je vous annonçais dans mon instruction de dimanche dernier.

Comme je vous l'ai fait remarquer alors, je ne ferai en cela qu'obéir aux ordres exprès du Souverain Pontife; et ce que je cherche avec toute l'ardeur de mon âme, c'est de vous faire comprendre l'importance du grave document que notre Père commun vient d'adresser à l'univers catholique; c'est de bien vous faire saisir la portée de ces paroles si pleines d'un enseignement profond, et si merveilleusement adaptées aux besoins de notre époque.

Quand l'erreur a amassé des nuages tellement épais qu'on ne peut plus reconnaître facilement la véritable route quand les passions parlent si haut que les âmes ne peuvent plus entendre les enseignements ordinaires de la sainte Église, alors le souverain Pasteur élève la voix au nom du divin Maître, d'un bout de l'univers à l'autre on fait silence et la vérité est proclamée une fois de plus pour le salut des âmes.

Dans cette Encyclique que je vais vous lire, vous entendrez donc une parole qui proclame les vérités dont les intelligences de notre temps ont besoin, et qui indique les écueils que nous avons actuellement à redouter.

Écoutez cette parole avec tout le respect dont vous êtes capables. Écoutez aussi avec une grande docilité les explications que votre évêque vous donnera en vertu de sa charge; ces explications ne seront qu'un écho de la parole de vérité.—Je vais vous lire cette Encyclique par parties et je vous donnerai à mesure les commentaires que je croirai utiles, à raison des circonstances où vous vous trouvez.

### LETTRE ENCYCLIQUE

DE SA SAINTETÉ LÉON XIII PAPE, PAR LA GRACE DE DIEU.

A nos vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de tout l'univers catholique en grâce et en communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

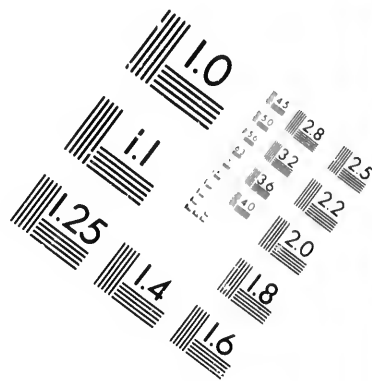
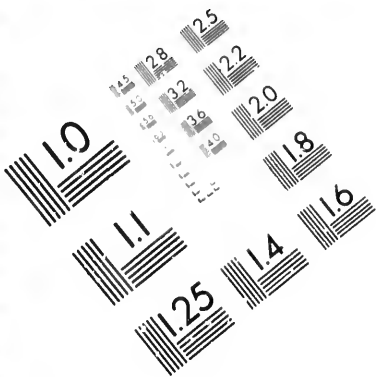
“ Après que par la jalousie du démon, le genre humain  
 “ s'est misérablement séparé de Dieu auquel il était redeva-  
 “ ble de son existence et des dons surnaturels, il s'est par-  
 “ tagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent de com-

“ batt  
 “ qui  
 “ le r  
 “ Egli  
 “ appa  
 “ salu  
 “ que  
 “ est l  
 “ sene  
 “ ples  
 “ béir  
 “ pass  
 Pape: s  
 et Evê  
 visible  
 parle.  
 touche  
 To  
 auront  
 vous y  
 l'accept  
 bouche  
 condam  
 comme  
 dénonc  
 Au  
 Saint P  
 tance, e  
 pres y  
 dans t  
 sont tou  
 ment I  
 et les c  
 la base  
 XIII n  
 partage

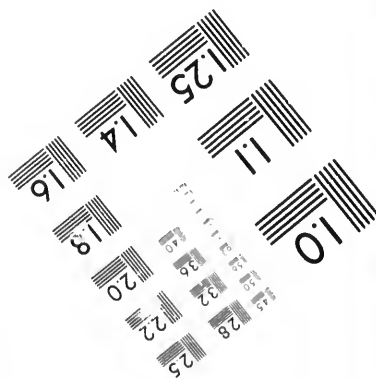
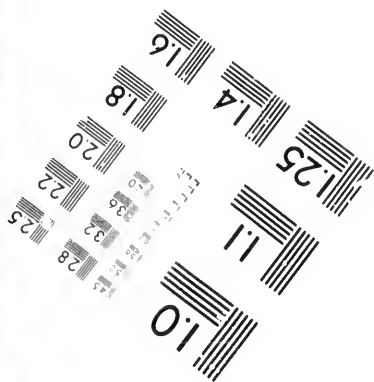
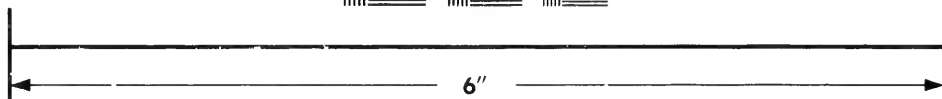
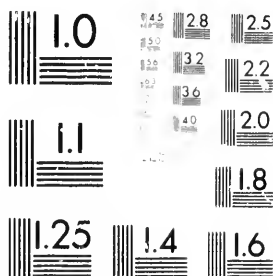
" battre, l'un pour la vérité et la vertu, l'autre pour tout ce  
 " qui est contraire à la vertu et à la vérité.—Le premier est  
 " le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable  
 " Eglise de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui  
 " appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur  
 " salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils uni-  
 " que de toute leur âme, de toute leur volonté. Le second  
 " est le royaume de Satan. Sous son empire et en sa puis-  
 " sance se trouvent tous ceux qui, suivant les funeste exem-  
 " ples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'o-  
 " béir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se  
 " passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu. Le  
 " Pape s'adresse à tous les Patriarches, Primats, Archevêques  
 " et Evêques de l'Eglise Catholique, c'est donc comme chef  
 " visible de l'Eglise et comme vicaire de Jésus-Christ qu'il  
 " parle. De plus, il parle ainsi *ex-cathedra* sur des matières qui  
 " touchent la foi et les mœurs ; donc sa parole est infaillible.

Toutes les règles données dans ce vénérable document  
 auront par conséquent le caractère de l'infaillibilité. Ce qui  
 vous y est donné comme étant la doctrine de l'Eglise, vous  
 l'accepterez avec la même confiance que si cela venait de la  
 bouche de Jésus-Christ lui-même. Vous reconnaîtrez comme  
 condamnées du ciel les erreurs qui y sont condamnées, et,  
 comme réprouvée de Dieu la société ténébreuse qui y est  
 dénoncée et vouée à la haine des chrétiens.

Au commencement de son admirable Encyclique, notre  
 Saint Père le Pape constate un fait de la plus haute impor-  
 tance, et dont vous pouvez reconnaître la vérité de vos pro-  
 pres yeux, pour ce qui regarde les temps actuels : c'est que  
 dans tous les pays et dans tous les temps, les hommes se  
 sont toujours partagés en deux camps opposés. Non seule-  
 ment Léon XIII constate ce fait, mais il indique l'origine  
 et les causes de cette division surprenante, et il attaque par  
 la base les principales erreurs des temps modernes. Léon  
 XIII n'a pas été le premier à découvrir que l'humanité se  
 partage ainsi en deux camps : ouvrez les livres de Moïse, et



**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
24  
28  
32  
36  
22  
20  
18

10

vous trouverez cette vérité énoncée dès les premières pages. Moïse, en effet, nous apprend que dans le premier âge du monde le genre humain était déjà partagé en deux parties: il y avait d'un côté les descendants de Seth, qui servaient Dieu avec fidélité et étaient appelés *les enfants de Dieu*; et de l'autre les descendants de Caïn, qui s'abandonnaient à la dépravation de leur cœur et étaient appelés *les enfants des hommes*. On voit ces deux camps en face l'un de l'autre avant le déluge.

Tant que ces deux camps restèrent séparés, *les enfants de Dieu* se conservèrent assez fidèlement; mais l'écrivain sacré constate qu'à la troisième génération, la loi de séparation fut malheureusement violée. Les enfants de Dieu contractèrent des alliances avec les filles des enfants des hommes, et la pureté de la famille se trouvant altérée dans sa source, les mœurs se corrompirent très rapidement.

Dieu parla à son serviteur Enoch et lui dit: va rappeler ces hommes au devoir, dis-leur que s'ils continuent à violer les lois de leur Dieu, ils seront punis d'une manière terrible. Malgré ces avertissements le mal continua, et il arriva un moment où toute l'humanité était corrompue. Dieu dit alors: je vais détruire l'homme, car il a corrompu ses voies: je me repens de l'avoir créé.

Dans sa grande miséricorde, Dieu donne pourtant à sa créature un répit de 120 ans: après ce terme, si les hommes ne sont pas convertis, ils seront frappés.

Ils ne firent pas pénitence, et à la fin Dieu annonça qu'il ne pouvait plus supporter la corruption qui régnait sur la terre: le déluge vint détruire l'humanité coupable.

Tels sont les faits racontés par Moïse: il y avait dès lors deux camps bien tranchés, celui des serviteurs de Dieu et celui des serviteurs de Satan.

Six cents ans plus tard, un autre écrivain sacré constate encore le même fait: cet écrivain, c'est le saint roi David, et c'est dans un chant inspiré qu'il nous rappelle cetet

étrange division de l'humanité en deux parties opposées l'une à l'autre.

Il voit, lui aussi, des enfants de Dieu et des enfants des hommes. Les chefs de ces derniers forment des complot : secouons, disent-ils, le joug que portent les enfants de Dieu, rendons-nous libres des lois et des pratiques que le Seigneur leur impose.

David est rempli de l'inspiration prophétique ; pénétrant donc dans un lointain avenir, il voit la suite de cette lutte entre le bien et le mal, il voit le camp de Satan commandé par les grands de la terre, et il proclame la victoire du Christ, roi des enfants de Dieu.

Voici ce Psaume de David : " Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont assemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ.

" Rompons, ont-ils dit, leurs liens, et rejetons loin de nous leur joug et leur domination.

" Mais celui qui habite dans les cieux se rira d'eux ; le Seigneur se moquera d'eux et de leurs vains projets.

" Alors il leurs parlera dans sa colère, et il les remplira de trouble dans sa fureur.

" Pour moi, j'ai été établi roi sur Sion, sa sainte montagne, afin que j'annonce ses préceptes.

" Le Seigneur l'a dit : vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui.

" Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre.

" Vous les gouvernerez avec une verge de fer ; et, si elles vous résistent, vous les briserez comme un vase d'argile.



“ Vous donc maintenant, ô rois, ouvrez votre cœur à l'intelligence ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre.

“ Servez dans la crainte le Seigneur qui m'a choisi pour régner sur vous, et réjouissez-vous en lui avec un saint tremblement. Embrassez étroitement la discipline, de peur qu'enfin le Seigneur ne se mette en colère, et que vous ne périissiez hors des voies de la justice. Car lorsque sa colère se sera embrasée, ce qui arrivera dans peu, heu- reux ceux qui mettent en lui toute leur confiance ! ”

Admirez, mes frères, comment dans ce magnifique psanme David annonçait d'une manière si frappante, et près de trois mille ans d'avance, les maux de la société actuelle que Léon XIII vient de signaler dans son Encyclique. Montrez donc un peu de sagesse, Grands de la terre, qui vous êtes unis pour faire la guerre à l'Eglise de Dieu ; rendez gloire à Jésus-Christ, car je vois le temps où vous allez être brisés comme des vases d'argile.

Enfin, sous la loi chrétienne, saint Augustin ayant étudié la cause du mal dont la société était tourmentée de son temps, et ayant examiné la situation des hommes avec ce génie étonnant dont Dieu l'avait doué, vit aussi l'humanité partagée en deux camps, et il écrivit son livre admirable de la “ Cité de Dieu. ”

“ Il y a décrit avec une grande perspicacité les deux camps sous la forme des deux cités opposées l'une à l'autre, soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent ; et avec un ingénieux laconisme, il a mis en relief, dans les paroles suivantes, le principe constitutif de chacune d'elles : Deux amours ont donné naissance à deux cités ; la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu ; la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi. ” (Encycl.).

Tels sont les trois hommes qui, avant Léon XIII, ont établi l'importante vérité dont nous parlons : Moïse, législateur des Hébreux, David, qui a fait arriver la nation juive

à l'apogée de sa puissance, saint Augustin, l'un des plus grands génies qui aient honoré l'humanité.

Mais quelle est donc l'origine, quelle est la cause de cette division dans l'espèce humaine ? Le pape nous répond que cette division remonte à l'origine même de l'humanité, et qu'elle a été causée par le péché du premier homme.

Dieu avait fait la race humaine pure et sainte, mais notre premier père et notre première mère l'ont viciée dans sa source en désobéissant à leur Créateur.

Depuis ce temps il y a deux hommes en nous : la loi de Dieu et la loi des passions sont dans une lutte continuelle, et notre cœur entraîné dans des directions contraires, ressent des déchirements affreux.

Le premier champ de bataille où nous sommes appelés à combattre quand nous entrons dans la vie, c'est notre propre cœur ; et nous n'arriverons à la victoire que par une lutte sérieuse et sans merci.

Nous éprouvons en petit, dans notre cœur, ce qui se passe en grand dans la société ; c'est la lutte éternelle entre le bien et le mal.

Les philosophes modernes, mettant de côté les lumières de la Révélation, disent que l'homme naît naturellement bon. Ils nient l'existence du péché d'origine. C'est là une grande erreur, mes frères ; nous pourrions dire que c'est la grande erreur de notre temps.

Par le péché originel on explique facilement cette lutte qui se fait dans l'homme, et qui passe ensuite dans la société ; mais si l'on nie la faute originelle, dans quel abîme de mensonges et d'absurdités ne sera-t-on pas conduit ?

En tête de son Encyclique, Léon XIII condamne cette erreur capitale. L'homme, nous y est-il enseigné, fut d'abord créé dans un état de justice : son corps était entièrement soumis à son âme, et son âme était soumise à Dieu ; l'ordre régnait en lui et autour de lui. Dans ce temps heureux,

Dieu communiquait avec l'homme comme un père avec son enfant.

Le Démon vint alors dans le Paradis Terrestre, pour porter l'homme à la révolte, et notre saint Père constate que l'Esprit de ténèbres réussit dans son entreprise. Dès lors le désordre exista dans le monde, et il y eut ces deux camps dont je vous ai parlé.

Le pape pose comme principe incontestable les rapports de l'homme avec Dieu : les philosophes, eux, nient l'ordre surnaturel. Les enseignements du pape élèvent l'homme, et l'honorent singulièrement : ceux des philosophes le ravalent au rang de la brute.

Dieu, vous ai-je dit, communiquait familièrement avec Adam, comme un père avec son enfant.

Cette condescendance de la part d'un Dieu si grand aurait dû toucher le cœur du premier homme, et la seule reconnaissance, en faisant abstraction des autres motifs, aurait dû suffire pour retenir notre premier père dans les sentiers du devoir. Il restait libre, cependant, et Dieu voulait qu'il usât de sa liberté pour acquérir la récompense éternelle.

Deux maîtres se présentaient au premier homme : Dieu d'un côté, Satan de l'autre ; il fallait choisir, car il était impossible de les servir tous les deux en même temps. Dieu parle au premier homme et lui révèle la vérité : si vous mangez de ce fruit, vous mourrez de mort. Satan lui parle aussi, et cherche à le tromper par le mensonge : si vous en mangez, vous ne mourrez très-certainement pas.

L'homme est créé pour Dieu, mes frères, et il doit être dirigé vers lui par la voix de la conscience ; si cette voix de la conscience ne suffit pas, il y a la Révélation directe : Dieu parle, Dieu se fait entendre, pour vous détourner des voies trompeuses. C'est ce qui eut lieu pour le premier homme.

Mais Satan parle aussi à l'homme, et de là vient une lutte qui ne finira qu'avec le monde.

Satan vint donc parler à la première femme dans le Paradis Terrestre. Il l'attaqua d'abord par la sensualité : Pourquoi ne mangez-vous pas de ce fruit ? et il montrait à Eve le fruit défendu, qui paraissait beau et suave au goût. Cette première attaque, cependant, n'eut pas un succès complet. Alors il monte à une faculté plus élevée, il s'attaque à l'intelligence. Il fait appel à la plus subtile des passions, à celle qui l'avait perdu lui-même, à l'orgueil : vous ne mourrez pas, dit-il, si vous mangez de ce fruit, mais vous deviendrez semblables à Dieu. La première femme écouta cette parole de mensonge préférablement à la révélation divine : ce fut son malheur et celui de la race humaine tout entière.

Cette faute de notre mère Eve se répète continuellement dans le monde : Dieu a beau parler du haut de la chaire par la bouche de ses ministres, Dieu a beau parler de mille autres manières, on préfère écouter la voix des agents du démon, et marcher vers le malheur éternel.

Dieu parle par la voix des écrivains inspirés ; les enfants de Dieu écoutent et suivent cette voix, mais un grand nombre d'hommes préfèrent suivre les enseignements du monde. Ils mettent leur raison si faible et si bornée au-dessus de la lumière éternelle et de la souveraine sagesse du Très-Haut. Pourquoi nous défendre de manger de ce fruit ? Pourquoi Dieu nous prescrit-il de faire cette chose-ci et non celle-là ? Qui êtes-vous, cendre et poussière, pour demander compte à la majesté infinie ? Quand Dieu parle, il est raisonnable que sa créature obéisse.

Dans le 16<sup>e</sup> siècle, ce rationalisme, en se voilant un peu, réussit à bouleverser l'Eglise et à entraîner une foule d'âmes dans l'abîme. On acceptait la Révélation comme un fait incontestable ; voilà la Bible, disait-on aux Chrétiens, c'est la parole de Dieu, révélée aux hommes ; mais on ajoutait : interprétez-la comme vous l'entendrez.

C'est là, mes frères, le demi-rationalisme, il est plus inconséquent encore que le rationalisme pur.

On admet la parole de Dieu, mais pour la soumettre à la raison humaine.

Admettre la loi de cette manière, n'est-ce pas réellement nier la loi ?

Un code qui doit dire tout ce que les intéressés trouveront bon de lui faire dire, n'est-il pas un code illusoire et complètement inutile ?

Il faut admettre la loi divine, mais il n'est pas moins nécessaire de reconnaître, en même temps, le tribunal qui est chargé d'interpréter cette loi et d'en maintenir le texte sans alteration. Ce tribunal, c'est l'église catholique avec son chef qui est le pape.

Après le Protestantisme, le Rationalisme s'est répandu comme un torrent sur le monde : la voie lui avait été préparée. Il s'est montré conséquent avec ses principes : il a rejeté la Révélation, il a rejeté l'ordre surnaturel tout entier.

C'est de son souffle qu'ont surgi ces erreurs si répandues : Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il faut exclure le prêtre comme prêtre de la société civile et politique, son influence est une influence indue. Et il y a des chrétiens pratiquants assez malheureux pour admettre de semblables doctrines, qui sapent par la base la religion de Jésus-Christ.

L'humanité se divise donc encore aujourd'hui en deux camps : d'un côté les enfants de Dieu qui admettent que l'homme a été créé pour Dieu, qui reconnaissent que ce Dieu a donné une loi aux hommes, et qui se soumettent à cette loi ; qu'il a établi un tribunal infailible pour interpréter la loi révélée, et qui soumettent leur raison aux décisions de ce tribunal ; ceux-là servent Dieu et son Fils unique *de toute leur âme et de toute leur volonté*. De l'autre côté se trouvent les enfants du Démon et le nombre en est affreusement grand : ce sont ceux qui refusent d'obéir à la loi divine.

Ici, cependant, le Saint Père, avec une sagesse qui lui vient de Dieu, reconnaît deux catégories. Il y a un groupe qui veut simplement se passer de Dieu : il ne l'attaque pas,

il se  
ce g  
est s  
et bi

droit  
nable  
glise  
famie  
ceux  
Satan

L  
ment  
group  
tèrent  
mier g  
avec l  
homm  
péché  
voie d'

Ils  
bon. C  
vais ?  
fameux  
ont osé  
cette ab

Ces  
suivant  
qu'elle  
celui q  
rapports  
dans le  
comme

Ces  
leur idé

il se contente d'être indifférent. Les hommes qui composent ce groupe se cherchent des amis partout : pour eux l'erreur est sur le même pied que la vérité, et ils parlent volontiers et bien triplement des droits de l'erreur.

L'erreur avoir des droits, mes frères ! Satan avoir des droits contre Jésus-Christ ! Comment des hommes raisonnables, comment des hommes élevés dans le sein de l'Église en sont-ils venus au point d'admettre une pareille infamie ! Le pape signale cette erreur, et il nous avertit que ceux qui veulent se passer de Dieu sont dans le camp de Satan.

Le second groupe de l'armée de Satan combat directement Dieu, et se déclare son ennemi. Ceux qui forment ce groupe se montrent logiques à leur manière, en ce qu'ils tirent les conséquences des faux principes admis par le premier groupe. Ces hommes nient les rapports de l'homme avec Dieu ; ils n'admettent pas que Dieu a parlé au premier homme et lui a fait des défenses ; ils n'admettent pas le péché originel. Ces erreurs funestes les poussent dans une voie d'iniquité, et les conduisent à un abîme insondable.

Ils veulent donc que l'homme naisse naturellement bon. Comment se fait-il alors qu'il soit réellement si mauvais ? C'est que la société, disent-ils, vient le dépraver. Les fameux principes de 89, que certaines bouches canadiennes ont osé prôner quelquefois, ne sont que la conséquence de cette abominable doctrine.

Ces hommes se sont donc déclarés contre la société qui, suivant eux, produit un grand mal dans le monde, puisqu'elle déprave l'homme. L'idéal de l'homme serait donc celui qui ne serait soumis à aucune loi, qui vivrait sans rapports ni avec Dieu, ni avec ses semblables, comme le loup dans les forêts, comme l'ours dans les neiges du Nord, comme le tigre dans les déserts d'Afrique.

Ces impies se sont unis pour arriver à la réalisation de leur idéal, et ils cherchent à détruire l'ordre social.

Nous allons travailler à détruire la société, se sont-ils dit, mais pour ne pas rencontrer trop d'opposition, pour trouver des aides partout, il faut que nous y allions avec prudence. Ils ont donc caché soigneusement leur plan à la masse des hommes, ils se sont couverts du manteau de l'hypocrisie, et ils ont marché à l'accomplissement de leurs sinistres projets.

En jetant leurs regards sur l'humanité, ils ont trouvé que le plus ferme soutien de la société est la religion, et que parmi les religions leur plus terrible ennemie est la religion du Christ. Il fut donc décidé qu'on attaquerait de toute part, qu'on détruirait, s'il était possible, l'Eglise Catholique fondée par Jésus-Christ.

Voltaire commença donc son œuvre : il traîna dans la boue tout ce qu'on avait respecté jusqu'à lui : la religion n'était plus que la superstition, les évêques et les prêtres des tyrans, les religieux des fainéants. Il se mit à rire de tout, pour arriver à tout détruire.

Quand les philosophes crurent avoir suffisamment ébranlé la foi religieuse, ils se mirent à battre la société en brèche. Ils ont formé dans le but de détruire la société, des associations ténébreuses et redoutables, et ils y ont fait entrer des princes, des rois, des empereurs, les gardiens et les chefs de la société.

C'est véritablement ici l'un des spectacles les plus tristes qu'on ait jamais contemplés : les rois unis aux brigands qui travaillent à les briser, et à détruire tout l'ordre social ! Les papes ont averti les rois, les papes ont dénoncé les sociétés secrètes ; ils ont payé cher cet acte de courage.

On s'est rné sur eux, on les a dépouillés du pouvoir temporel, et Pie IX, entr'autres, a dû manger le pain de l'exil et mourir prisonnier.

Mais le pape ne se taira pas ; il est prisonnier, mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée. Il parle, et sa parole est répétée par tous les échos. Les ennemis eux-mêmes prêtent

une oreille attentive à cette voix, et ils maudissent le représentant de Jésus-Christ. Les fidèles écoutent cette parole et la gardent dans leur cœur. Ils bénissent Dieu qui continue à leur parler par la voix de son Vicaire, et qui leur indique la véritable route qu'il faut suivre.

Léon XIII, pour que la parole qu'il vient d'annoncer au monde produise tout l'effet désiré, nous recommande deux choses : 1° démasquer l'Église ténébreuse de Satan, la Franc-Maçonnerie, afin que les chrétiens connaissant cette usine de corruption, d'erreur et de mensonge, en conçoivent de l'horreur ; 2° faire connaître la religion catholique, afin que les fidèles connaissant bien cette admirable société, l'aient de plus en plus.

Je vous parlerai d'abord de la sainte Église de Jésus-Christ, de sa constitution et de son action dans le monde. Et quand je vous aurai bien fait connaître et admirer l'épouse sans tache de Jésus-Christ, je lèverai le voile qui cache les hideuses Sociétés Secrètes ; vous verrez leurs rites sacrilèges, leur but néfaste, leurs moyens plus néfastes encore ; vous verrez l'esclavage des victimes de ces abominables associations.

Avec la sainte grâce de Dieu qui ne peut nous faire défaut, avec les bonnes dispositions que je connais dans vos cœurs, je réussirai à vous attacher de plus en plus fortement à la sainte loi de Dieu. Vous voudrez établir le royaume de Dieu au milieu de vous, et pour cela, selon la parole du Souverain Pontife, servir Dieu et son Fils unique de toute votre âme, de toute volonté.

AINSI SOIT-IL.



NECES  
POU

Dans  
nous pei  
comme un  
feuilles v  
Il prospèr  
*faciet prosp*  
*impi non*  
emportés  
et au jour  
les deux e  
je vous ai  
tâcher de  
voici la d  
Pontife: "  
" Nous im

## TROISIEME CONFERENCE.

---

### NECESSITE DE LA RELIGION POUR L'INDIVIDU, POUR LA SOCIETE DOMESTIQUE ET POUR LA SOCIETE CIVILE.

---

Bentus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentie non sedit. Ps. I, 1.

Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence.

Dans son premier Psaume, le saint roi David se plait à nous peindre le bonheur de l'homme juste : il est, dit-il, comme un arbre planté au bord des eaux, qui se couvre de feuilles verdoyantes et qui portera des fruits en son temps. Il prospérera dans toutes ses entreprises, *et omnia quaecumque faciet prosperabuntur*. Il n'en est pas ainsi des impies, *non sic impii non sic* ; il n'y a pas de bonheur pour eux : ils sont emportés de côté et d'autre comme la poussière du chemin, et au jour du jugement ils seront condamnés. Ce sont là les deux espèces d'hommes qui peuplent les deux cités dont je vous ai parlé : la cité de Dieu et la cité de Satan. Je vais tâcher de vous faire connaître ces deux cités opposés, car voici la direction qui nous est donnée par le Souverain Pontife : " Mais puisque l'autorité inhérente à Notre charge " Nous impose le devoir de vous tracer Nous-même la

“ ligne de conduite que Nous estimons la meilleure, Nous  
 “ vous dirons : En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçon-  
 “ nerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle  
 “ qu'elle est. Secondement, par vos discours et par des  
 “ Lettres pastorales spécialement consacrées à cette ques-  
 “ tion, instruisez vos peuples ; faites-leur connaître les arti-  
 “ fices employés par ces sectes pour séduire les hommes et  
 “ les attirer dans leurs rangs—la perversité de leurs doctri-  
 “ nes—l'infamie de leurs actes. Rappelez-leur qu'en vertu  
 “ des sentences plusieurs fois portées par Nos Prédécesseurs,  
 “ aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et  
 “ avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous  
 “ aucun prétexte, s'affilier à la secte des francs-maçons. Que  
 “ personne donc ne se laisse tromper par de fausses appa-  
 “ rences d'honnêteté. Quelques personnes peuvent en effet,  
 “ croire que, dans les projets des francs-maçons, il n'y a rien  
 “ de formellement contraire à la sainteté de la religion et  
 “ des mœurs. Toutefois, le principe fondamental qui est  
 “ comme l'âme de la secte étant condamné par la morale, il  
 “ ne saurait être permis de se joindre à elle, ni de lui venir  
 “ en aide d'aucune façon.

“ Il faut, ensuite, à l'aide de fréquentes instructions et  
 “ exhortations, faire en sorte que les masses acquièrent la  
 “ connaissance de la religion. Dans ce but nous conseillons  
 “ très-fort d'exposer, soit par écrit, soit de vive voix et dans  
 “ des discours *ad hoc*, les éléments des principes sacrés qui  
 “ constituent la philosophie chrétienne. Cette dernière re-  
 “ commandation a surtout pour but de guérir par une  
 “ science de bon aloi les maladies intellectuelles des hommes  
 “ et de les prémunir tout à la fois contre les formes multi-  
 “ ples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du  
 “ vice, surtout en un temps où la licence des écrits va de  
 “ pair avec une insatiable avidité d'apprendre.”

Je vais commencer, mes frères, par la dernière partie :  
 faire connaître la religion, et montrer qu'elle est nécessaire  
 au bonheur des individus et des sociétés.

Je  
 sujet, et  
 avez d'a

Qu  
 avec Di

Si  
 verrez q  
 d'abord  
 mestique

L'ho  
 ciété por  
 dire relie

Il y  
 de la cré  
 l'a faite.

Quel  
 il peut la  
 tination c  
 ports non

Ces  
 voir l'hor  
 vous con  
 pas été cr

Si vo  
 mais au m  
 vérité pri

La p  
 l'homme :

Il fut  
 erre : ce  
 premier h  
 Adam éta  
 a terre, n

Je tâcherai de vous donner des idées bien claires sur ce sujet, et alors vous pourrez apprécier le bonheur que vous avez d'appartenir à l'Eglise Catholique.

Qu'est-ce que la religion ? C'est la société de l'homme avec Dieu.

Si vous examinez ce qui se passe sur la terre, vous verrez que l'homme appartient à trois sociétés : il appartient d'abord à la société de Dieu, en second lieu à la société domestique, et en troisième lieu à la société civile.

L'homme est en société avec Dieu : cette première société porte le nom de religion, du mot latin *religare* qui veut dire relier.

Il y a nécessairement entre l'homme et Dieu le rapport de la créature à son créateur, de l'œuvre à l'ouvrier qui l'a faite.

Quels rapports l'ouvrier n'a-t-il pas avec son œuvre ? Il peut la vendre, la changer, la détruire, lui donner la destination qu'il voudra. Dieu ayant créé l'homme, a des rapports nombreux et intimes avec lui.

Ces rapports sont si nécessaires qu'on ne peut concevoir l'homme sans cela ! Que serait, en effet, l'homme que vous concevriez sans ces rapports ? Il faudrait qu'il n'eût pas été créé, ce qui est absurde.

Si vous demandez au petit enfant : qui vous a créé et mis au monde ? il répondra : c'est Dieu. Voilà, en effet, une vérité primordiale que nul ne peut ignorer ni oublier.

La première de toutes les sociétés est donc celle de l'homme avec Dieu, et celle-là est nécessaire.

Il fut un temps où cette société seule existait sur la terre : ce temps est celui qui s'écoula entre la création du premier homme et la formation de la première femme : Adam étant alors la seule créature humaine qui existât sur la terre, n'avait de société qu'avec son créateur.

Cet homme, mes frères, était un être à part, et bien supérieur à tout ce qui avait existé jusque là sur la terre. Au moment de le créer, Dieu tient conseil avec lui-même : faisons l'homme, dit-il, à notre image et à notre ressemblance. Ce langage est bien différent de celui qu'il tint quand il voulut former les autres êtres : quand il créa le ciel, il dit : que la lumière soit faite ; quand il créa les plantes, il dit : que la terre germe de l'herbe verte et des arbres ; quand il créa les animaux, il dit : que la terre produise des animaux vivants ; mais quand il veut créer un être supérieur à tous ceux-là, il se recueille et dit : faisons l'homme. L'Écriture nous rapporte en détail ce qui se passa alors : Dieu commença par pétrir un peu de boue, et en fit le corps du premier homme. Mais ce corps était sans vie, était comme un cadavre, et pourtant Dieu voulait faire l'homme à son image ; pour le distinguer des autres êtres, il va donc lui donner quelque chose qui sera, en quelque façon, tiré de lui-même. Que fait-il ? il souffle sur ce corps, et l'homme aussitôt reçoit une âme capable de vouloir, de connaître et d'aimer : *inspiravit in faciem ejus spiraculum vite, et factus est homo in animam viventem.* (Gen. II, 7).

L'homme a reçu l'existence d'un Être infini, son premier rapport avec cet Être c'est la dépendance. Il dépend complètement de Dieu : ce qu'il a, c'est Dieu qui le lui donne ; tout son être, c'est Dieu qui l'a fait et qui le conserve. Oni, notre corps, notre intelligence, notre cœur, sont le bien de Dieu, nous n'en sommes pas les maîtres absolus, nous n'en sommes que les dépositaires et les usufruitiers.

Dieu est le maître de l'homme, il peut donc lui donner des lois, et le strict devoir de l'homme est de suivre ces lois avec fidélité.

Dieu est tout pour l'homme : il a droit d'en recevoir un culte qui consistera surtout dans la pratique des trois vertus que nous nommons théologiques.

La première de ces vertus est la Foi : l'homme doit

croire tout ce que Dieu lui dit, car cet être puissant et parfait qui l'a créé ne peut ni se tromper, ni tromper personne.

L'homme doit avoir l'Espérance : le Dieu dont il dépend est infiniment bon, infiniment aimable ; il faut donc attendre de sa générosité, avec une ferme confiance, les biens inénarrables qu'il a promis de donner à ceux qui le servent.

L'homme, enfin, doit avoir la Charité : son cœur est fait pour aimer, il devra donc aimer Dieu qui est le véritable Bien. C'est même uniquement en Dieu qu'il trouvera la satisfaction complète de ce besoin d'aimer que rien ne peut satisfaire ici-bas. Les objets de la terre, en effet, sont bien trop petits et trop mesquins pour satisfaire une âme dont les aspirations sont plus vastes que le monde.

Comme l'aiguille aimantée se dirige continuellement vers le pôle, toutes ses facultés se dirigeront vers Dieu qui est son centre et sa fin.

Ces rapports avec Dieu sont nécessaires pour le bonheur de l'homme.

Le premier besoin de l'homme est celui d'être heureux : il cherche le bonheur, il le cherche continuellement, c'est la loi de sa nature. Dieu n'aurait pas mis ce besoin dans notre cœur s'il n'y avait pas à notre portée un objet capable de le satisfaire ; or cet objet d'un prix infini n'est autre que Dieu lui-même. Nous aurons ce bonheur relatif dont on peut jouir ici-bas, quand nous posséderons Dieu autant qu'on peut le posséder sur la terre ; et nous aurons le bonheur parfait, quand nous jouirons parfaitement de Dieu dans le ciel. Voilà la vérité.

Mais ici le diable intervient : il connaît ce besoin d'être heureux qui se trouve dans le cœur de l'homme, et avec la malice qui le caractérise, il cherche sans cesse à le fourvoyer. Celui qui écoute cet ennemi du genre humain, n'arrivera jamais au bonheur que notre nature réclame. Puisque nous tenons tant au bonheur, nous avons un immense

intérêt à ne pas nous laisser tromper. Mais que de séductions tout autour de nous !

Vous verrez des hommes agités d'un mouvement fébrile : ils veulent le bonheur, ils le veulent à tout prix, mais ils le cherchent dans la basse satisfaction des sens. Ils croient le trouver en suivant leurs passions, en se ravalant au-dessous de la brute, ils seront honteusement déçus, et plus ils le poursuivront de cette manière, plus ils s'en éloigneront.

D'autres cherchent le bonheur dans l'acquisition des richesses : si l'or entre dans leur bourse en grande abondance, ils se croient parvenus à la source de toute félicité. Quelle humiliation pour une âme immortelle, de ne pas savoir élever plus haut ses aspirations ! Mais on rencontre parfois chez ceux qui cherchent ainsi les richesses, quelque chose de plus étonnant et de plus inexplicable encore. Ils ont de l'or ; vous croyez qu'ils vont s'en servir pour se procurer des jouissances ? pas du tout : l'or reste là, ils ne veulent pas y toucher, ils n'en prendront pas même pour les besoins urgents de leur famille, ils se priveront comme s'ils-étaient dans l'extrême indigence. C'est une folie et un châtement.

Le bonheur n'est pas pour les avares. Il n'est pas non plus pour ceux qui, par le moyen des richesses, veulent se procurer des jouissances de toute sorte : car il faut bien autre chose que ces jouissances passagères, toujours mêlées de tant de déboires et de déceptions, pour satisfaire notre âme qui a soif d'un bonheur éternel et infini.

Enfin il y en a qui cherchent le bonheur dans la possession des honneurs et de la gloire humaine. Voyez dans l'ordre politique, quelle ambition effrénée règne partout. Pour arriver aux honneurs qu'ils convoitent, plusieurs de ces hommes passeraient sans frémir sur les cadavres de leurs concitoyens.

Voyez les potentats qui veulent dominer les peuples,

ils  
l'an

un  
ler.  
Brie  
la ch  
dats  
sang

saver  
Ce d  
n'y é  
peret  
reur.  
vie. c

comb  
dans l  
coup c  
et qu'  
et affli  
amint.

et tant  
œur

V  
rappor  
mense  
seigne  
servir  
pas av  
plus co  
ces ch  
plaiind  
le ram  
véritab

ils répandront des flots de sang pour arriver à satisfaire l'ambition qui les dévore.

Un de ces hommes, un empereur qui avait fait couler un fleuve de sang à travers l'Europe, l'empereur Napoléon Ier, entendait un matin la cloche de l'église du village de Brienne : autrefois, dit-il, j'ai entendu souvent ces sons de la cloche ; alors j'étais heureux. Les centaines de mille soldats qui s'étaient fait égorger pour lui n'avaient pu, de leur sang, lui acheter le bonheur.

Ce même empereur demandait à l'un de ses généraux : savez-vous, général, quel a été le plus beau jour de ma vie ? Ce doit être le jour de la bataille d'Austerlitz. — Non, vous n'y êtes pas. — Alors c'est le jour où vous avez été fait empereur. — Ce n'est pas cela non plus. Je vois, dit l'empereur, que vous ne le trouverez pas : le plus beau jour de ma vie, c'est le jour de ma première communion.

Écoutez un autre roi qui, lui aussi, avait été puissant, comblé d'honneur et de gloire, je veux dire le roi Salomon : dans le livre de l'Écclésiaste, il nous dit qu'il a acquis beaucoup de richesses, qu'il a joui de tous les plaisirs de la vie, et qu'à la fin il n'a trouvé dans toutes ces choses que vanité et affliction d'esprit : *vanitas in omnibus vanitatem et afflictionem animi*. Eccl. II, 11. Mes frères, nous sommes faits pour Dieu, et tant que nous ne le posséderons pas, il y aura dans notre cœur un vide que rien ne pourra combler.

Vous comprenez qu'en venant nous éclairer sur nos rapports avec Dieu, la Religion nous rend un service immense. Qu'elle soit bénie cette sainte religion qui nous enseigne que le vrai bonheur consiste à aimer Dieu et à le servir ; que le bonheur donné par l'amour de Dieu ne finit pas avec la vie du corps, mais se continue plus grand et plus complet pendant l'éternité. L'homme qui ne sait pas ces choses d'une importance capitale est véritablement à plaindre ; il ne faut pas le mépriser, mais il faut tâcher de le ramener dans la voie, il faut tâcher de le rattacher à la véritable vie.



Si le premier homme était resté seul sur la terre, il y aurait eu la société avec Dieu, mais il n'y aurait pas eu de société domestique ni de société civile. Or, après qu'Adam eût donné leur nom à tous les animaux, Dieu dit : il n'est pas bon pour l'homme d'être seul ; faisons-lui une compagne semblable à lui. Dieu envoya alors à Adam un sommeil mystérieux, pendant lequel il lui tira une côte, et en fit le corps de la première femme. Et l'homme voyant cette femme que Dieu venait de lui former, inspiré sans doute par l'esprit de Dieu, s'écria aussitôt : voici l'os de mes os, la chair de ma chair. C'est pourquoi, l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux en une seule chair.

Voilà l'origine du mariage chrétien, et disons en passant que les gouvernements ont bien tort de vouloir faire des lois sur une chose qui ne regarde que l'Église, et qu'ils ont été bien osés de vouloir toucher à l'œuvre de Dieu, et diviser ce que le Créateur a uni.

Dans le Paradis Terrestre, Dieu constitua donc pour la première fois la Société Domestique ou la Famille.

Nous avons établi que chaque homme, pris individuellement, doit être en rapport avec Dieu et trouve dans ce rapport la véritable source du bonheur dont il sent le besoin ici-bas. Nous allons établir maintenant que la religion est nécessaire à l'homme en tant que membre de la société domestique, car la famille aussi trouve la source de son bonheur dans la religion.

Quand un père dit à son enfant : Obéis-moi, si l'enfant lui répond : Pourquoi vous obéir ? pourquoi soumettre ma volonté à la vôtre ? que répondra ce père ? Dira-t-il : Tu dois m'obéir parce que je suis le plus fort ? Mais alors quand cet enfant devenu grand sera aussi fort que son père, il ne sera plus tenu d'obéir. Et s'il devient plus fort que son père, ce sera le père lui-même qui devra obéir à son tour. Vous voyez à quels affreux résultats on en arrive avec de pareils principes.

s'il  
soin  
fant  
sou  
dra  
rain

il n  
n'ex  
amin  
dépe  
pour

divin  
Dieu  
a don  
timer  
et il a

jours  
Mais  
cette  
et le  
plus s

J  
re au

L  
c'est l  
que, e

Q  
d'enfa  
homm  
il falla  
s'établ

L

Mais si le père commande à son enfant au nom de Dieu ; s'il lui dit : mon enfant, c'est Dieu qui m'a chargé d'avoir soin de toi, et en m'obéissant, c'est à lui que tu obéis, l'enfant ouvrira son âme à la connaissance de la vérité et il se soumettra de bonne grâce. Quand il sera grand, il comprendra mieux encore l'obligation d'obéir que le Maître souverain lui a imposée, et les parents seront heureux avec lui.

Otez la religion, il n'y a plus d'obéissance ni de respect, il n'y a plus d'ordre dans la famille, on peut dire qu'elle n'existe plus. Elle est descendu au rang de la famille des animaux privés de raison : les enfants ne resteront sous la dépendance des parents qu'autant qu'ils auront besoin d'eux pour leur subsistance.

Mes frères, je vous l'ai dit, la famille a une origine divine aussi bien que l'homme lui-même. En la formant, Dieu lui a donné des lois qui en font une image du ciel. Il a donné la force et l'autorité au père, la tendresse et le sentiment à la femme pour qu'elle forme le cœur des enfants ; et il a voulu que les enfants représentassent les anges, toujours prêts à accomplir la volonté du souverain Maître. Mais si la religion ne veille pas au seuil de la famille, cette constitution admirable n'est plus qu'une lettre morte, et le bonheur qu'elle devait procurer aux parents ne peut plus subsister.

J'avais donc raison de dire que la religion est nécessaire au bonheur de la famille.

L'Etat est la société de l'homme avec ses semblables ; c'est le développement et l'extension de la société domestique, et la religion lui est aussi absolument nécessaire.

Quand Adam eut donné le jour à un grand nombre d'enfants, qui en engendrèrent d'autres à leur tour, les hommes commencèrent à devenir nombreux sur la terre, et il fallait une autorité pour régler les rapports nouveaux qui s'établissaient entre eux.

L'autorité paternelle suffit d'abord à cela : le plus ancien

des pères de famille portait le nom de *patriarche*, et il commandait à tous ses descendants. Ces patriarches vivant jusqu'à 800 et même 900 ans, voyaient pendant une si longue suite d'années leur race se multiplier d'une manière extraordinaire, et ils étaient comme des rois à la tête d'une si nombreuse famille. Il n'y eut pas d'autres rois que ceux-là avant le déluge. La religion maintenait la paix et la concorde dans ces *royaumes* des patriarches.

Après le déluge, la société civile fut constituée à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui : il y eut des hommes chargés spécialement de commander à un grand nombre d'autres hommes ; il y eut des rois, des empereurs qui devaient être respectés et obéis comme les maîtres de leurs semblables. Il y eut aussi des événements plus graves que tout ce qu'on avait vu avant le déluge, et Dieu, pour maintenir la paix au milieu de ces nouvelles sociétés plus remuantes et plus indociles que les sociétés patriarcales, donna à l'autorité un pouvoir terrible qu'il n'avait pas donné aux premiers hommes, le pouvoir d'infliger la peine de mort. Lorsque Caïn eut tué son frère Abel, il ne fut pas permis de le tuer lui-même : *Omnis qui occiderit Caïn, septuplum punietur*, quiconque tuera Caïn, dit Dieu, sera puni sept fois plus sévèrement que lui. *Gen. IV, 15.*

Après le déluge, Dieu établit la peine de mort : *quicumque effuderit humanum sanguinem fundetur sanguis illius*, quiconque aura répandu le sang de l'homme sera puni par l'effusion de son propre sang. *Gen. IX, 6.* C'est qu'il y avait alors des hommes appelés à gouverner des millions de leurs semblables ; Dieu leur donna des pouvoirs plus grands, afin qu'ils pussent maintenir l'ordre et la paix dans des Etats si considérables.

La religion, mes frères, est indispensable à ces sociétés politiques. Qu'est-ce que la société politique ? C'est l'union des familles entre elles pour protéger leurs intérêts communs. On y a donné l'autorité à un homme auquel tous les autres doivent se soumettre.

Dites-moi, maintenant, qu'est-ce qui fera plier toutes les volontés sous la volonté d'un seul ? Comment ferez-vous pour obliger des millions d'hommes à sacrifier ainsi leur volonté personnelle, et cela pour toujours ? Direz-vous que ce sera par la force, par les canons, par les bayonnettes ? Si vous n'avez que cela, vous serez incapables d'obtenir la soumission continuelle de tous ces hommes : quand un intérêt puissant les y portera, ils chercheront à secouer le joug. Voyez l'empereur de Russie : il a pour le soutenir des millions d'hommes armés jusqu'aux dents : cela suffit-il pour arrêter les Nihilistes ? Au milieu de ses milliers de soldats, l'empereur Alexandre n'est-il pas tombé frappé à mort ? La force arrêtera-t-elle les dynamitards, des hommes qui conspirent dans l'ombre, des hommes insaisissables ? Rien ne peut arrêter ces hommes, si ce n'est la religion. Une société qui ne repose que sur la force ne subsistera pas ; les révolutions y succéderont aux révolutions.

Une société doit avoir pour base un acte religieux, le serment. Quand les hommes sont liés par le serment, ils sont liés tout entiers, devant Dieu et devant les hommes : alors on peut compter sur leur soumission. Puisque l'État doit reposer sur un acte religieux, le serment, il ne pourra donc y avoir rien de contraire à la loi de Dieu dans les devoirs imposés aux sujets : le potentat a un maître au-dessus de lui, il ne peut rien contre Dieu.

La Religion parle aux rois et à leurs sujets ; elle dit aux rois : Vous êtes puissant, non pour opprimer les autres hommes, mais pour protéger le faible.

De même elle dit aux sujets : Un roi est constitué sur vous, il a droit à votre respect et à votre obéissance, vous ne pouvez vous révolter contre lui. Comprenez-vous, mes frères, combien cet empire de la religion est nécessaire, d'un côté pour empêcher les rois d'opprimer leurs peuples, de l'autre pour empêcher les sujets de résister à l'autorité et de tenir les royaumes dans un affreux état d'anarchie ?

Eh bien ! aujourd'hui il y a des hommes qui veulent

constituer les États sans Dieu, qui veulent supprimer le serment. Ils sont descendus plus bas que les païens, car ceux-ci, du moins, avaient compris la nécessité de la religion, et ils trouvaient aussi impossible de constituer un état sans Dieu que de bâtir une ville dans les airs.

Écoutez la parole divine : *per me reges regnant*, c'est par moi que les rois règnent. *Prov. VIII, 15*. Il y a des hommes qui commandent aux autres hommes, mais cela se fait par l'autorité de Dieu. De quel droit, en effet, un homme qui n'aurait rien reçu d'en haut viendrait-il m'imposer sa volonté ? Jésus-Christ disait lui-même à Ponce Pilate : vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut.

Je le demande encore : de quel droit mon semblable viendrait-il me commander ? Serait-ce parcequ'il à la force ? Le brigand a la force, a-t-il donc l'autorité ?

Dans le psaume II, David nous dévoile tout le plan de la Providence pour le gouvernement des peuples : *Demande-moi*, y est-il dit, *et je te donnerai les nations en héritage*. C'est Dieu le Père qui parle ainsi à son Fils, le Verbe éternel.

Jésus-Christ, mes frères, a fait cette demande : il est mort pour nous, et en nous rachetant par sa mort il a acquis le droit de nous commander, aussi Dieu lui dit-il : *Je l'ai constitué roi sur les nations*.

Jésus-Christ, le Dieu fait homme, a donc été investi par son père de la puissance souveraine ; il commande en même temps aux nations et aux rois des nations.

Les rois tiennent leur autorité de lui, et ils doivent gouverner selon les lois de l'équité : c'est alors le plus doux comme le plus noble des gouvernements. On comprend que si tous les rois étaient des saint Louis et tous les sujets des saint Thomas, on n'aurait pas besoin de soldats pour maintenir l'ordre.

En réalité l'ordre se maintient parmi les nations au moyen de deux forces : la force morale représentée par le

pré  
fore  
mes  
ce d  
nab  
veu  
fore  
arme  
la ju  
est l  
ne p  
gouv  
et s'i  
d'arg  
ne se  
tards  
règne  
ce : il  
cela  
le bes  
I  
qu'il  
son é  
I  
soient  
I  
mand  
bien s  
paix c  
  
(1)  
tion de  
ment su  
naturel  
une soci  
pouvoir  
de ce pe  
aussi ce

prêtre, la force physique représentée par le soldat. Ces deux forces ont leur utilité dans les plans de la Providence.

La première loi qui doit servir à gouverner les hommes, c'est la loi de la conscience. Le prêtre vous rappelle ce que vous devez faire, il emploie la force morale ; raisonnablement, celle-là devrait suffire. Mais si les hommes ne veulent pas se gouverner par la conscience, on a recours à la force coercitive : alors intervient le prince ; (1) Dieu l'a armé de l'épée pour la protection des bons et la défense de la justice. Le prince qui frappe pour faire respecter la loi est le ministre de Dieu.

Quand les hommes n'ont plus de religion, Jésus-Christ ne perd pas son pouvoir sur eux à cause de cela ; il les gouverne alors avec une verge de fer, *reges eos in virga ferrea* ; et s'ils sont toujours rebelles, il les brisera comme un vase d'argile, *tanquam vas figuli confringes eos*. Quand les peuples ne se laissent plus gouverner, Dieu leur envoie les dynamitards, les communards, les révolutionnaires. Jésus-Christ règne toujours, soit dans sa mansuétude, soit dans sa justice : il a reçu les nations en héritage. Je m'arrête ici : que cela suffise, mes frères, pour vous faire bien comprendre le besoin que nous avons de la religion.

L'individu a besoin de la religion pour comprendre ce qu'il est lui-même, et pour satisfaire le premier besoin de son être, le besoin du bonheur.

Il faut la religion dans la famille, pour que les parents soient bien vigilants, et que les enfants leur obéissent.

Il la faut dans la société civile, pour que les rois commandent des choses justes et que les peuples leur soient bien soumis. Avec la religion l'ordre règnera partout, et la paix de Dieu fleurira parmi les nations.

AINSI SOIT-IL.

(1) Mgr Laflèche ne prétend pas, par ces paroles, nier le pouvoir de coercition de l'Eglise ; Sa Grandeur admet au contraire, dans toute sa force, le raisonnement suivant du célèbre Père Taparelli : « Toute société légitime possède un droit naturel d'user de tous les moyens nécessaires à la conservation de l'ordre ; or, dans une société indépendante et spirituelle, un des moyens nécessaires à cet effet, est le pouvoir de coercition matérielle ; donc, une société spirituelle aura le droit d'user de ce pouvoir ; l'Eglise, qui est une société indépendante et spirituelle, aura donc aussi ce pouvoir ». Essai théor. de Droit Naturel, livre VII, ch. I.

D

I  
de la  
pour  
lé civ  
de la  
de vu

L  
homm  
gine r  
vous t  
dant  
recon

L  
rendre  
certain  
évangé  
lumièr

## QUATRIEME CONFERENCE.

---

### DE LA RELIGION CONSIDEREE AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

---

*Verbum erat lux vera que illuminat  
omnem hominem venientem in hunc mun-  
dum.*

Le Verbe est la vraie lumière qui éclaire  
tout homme venant en ce monde. *Joan. 1, 9.*

Dans notre dernière instruction, nous vous avons parlé de la religion, et nous vous en avons montré la nécessité pour l'individu, pour la société domestique et pour la société civile; nous allons continuer aujourd'hui à vous parler de la religion, mais en la considérant sous un autre point de vue, au point de vue historique.

La religion a-t-elle toujours existé depuis qu'il y a des hommes sur la terre? Oui, mes frères: on la trouve à l'origine même de la société. Remontez tous les âges du monde, vous trouverez toujours l'homme croyant en Dieu, lui rendant un culte extérieur, lui offrant des sacrifices pour reconnaître son souverain domaine sur toute chose.

L'histoire constate ce fait, mes frères; et ici je puis rendre témoignage personnellement, pour ce qui regarde certains peuples du nord de l'Amérique. J'ai été appelé à évangéliser des peuples qui n'avaient pas encore reçu les lumières de la civilisation; ces peuples comptaient parmi



les plus arriérés ; on les considérait comme descendus au niveau de la brute : eh bien ! sous le rapport religieux, j'ai trouvé ces peuples sauvages bien supérieurs aux peuples de l'antiquité païenne, tels que l'histoire nous les fait connaître.

Vous savez qu'il y eut autrefois des peuples très-avancés dans la civilisation : les Grecs se sont distingués dans les beaux-arts et dans les lettres ; ils ont produit des chefs-d'œuvres de poésie, d'éloquence et de philosophie qu'on étudie encore aujourd'hui et qu'on admirera toujours ; les Romains avaient étendu leur domination sur toute la terre connue alors, et ils ont produit dans tous les genres des hommes remarquables, que l'histoire propose à notre admiration. Les Egyptiens étaient très-avancés dans les sciences, et comptaient parmi les peuples les plus prospères, à cause de la sagesse de leur législation. Voilà (avec les Assyriens, les Mèdes et les Perses) les peuples les plus en vue de toute l'antiquité : or, tous ces peuples croyaient à la divinité ; ils honoraient Dieu ou des dieux ; car il faut bien distinguer entre l'erreur sur la nature de Dieu et l'erreur sur la nécessité de la religion. Et, pour terminer le tableau, le peuple Hébreu croyait au seul vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre.

Les peuples anciens ont eu des législateurs en différents temps, des hommes qui ont rédigé des codes de lois plus ou moins parfaits : tous ces législateurs donnaient leurs lois au nom de la divinité.

Prenons le plus ancien de tous les législateurs, Moïse : il a fait pour le peuple Hébreu des lois qui venaient directement de Dieu. Elles étaient inscrites sur deux tables de pierre, dont l'une contenait trois commandements et l'autre sept. Les trois premiers commandements regardaient uniquement les rapports de l'homme avec Dieu. Le premier était ainsi conçu : *Je suis le Seigneur votre Dieu ; c'est moi qui vous ai tiré de la terre d'Égypte et de la maison de servitude. Vous n'aurez pas d'autre dieu que moi. Vous ne ferez point d'idoles, ni*

*d'images de ce qui est au ciel, sur la terre et dans la mer. Vous ne les adorerez point.* Ou, selon la traduction donnée par nos ancêtres :

Un seul Dieu tu adoreras  
Et aimeras parfaitement.

Moïse rend témoignage à la divinité dans sa première loi ; il reconnaît *un seul* Dieu, contre le polythéisme des Egyptiens ; il défend d'adorer les créatures, mais c'est pour réserver ce culte au Dieu créateur. Il faudra l'aimer et le servir ce Dieu unique, à qui le peuple devait sa protection et sa délivrance. Moïse montre donc en tête du Décalogue la fin véritable de l'homme, qui est de connaître, d'aimer et de servir Dieu.

Dans le premier précepte il s'agit surtout du culte intérieur, que nous rendons audevant de nous-même ; dans le deuxième et le troisième il va s'agir principalement du culte extérieur et public, qui paraît aux yeux des hommes.

Le deuxième commandement se lit ainsi : *Vous ne prononcerez point en vain le nom de l'Éternel, votre Dieu ;* ou, comme on a traduit dans notre langue :

Dieu en vain tu ne jureras  
Ni autre chose pareillement.

Par ce précepte il est défendu de prendre en vain le nom du Seigneur, c'est-à-dire pour des choses légères ou peu importantes, ou, ce qui serait encore bien pis, en faveur de l'injustice et du mensonge. Mais nous avons raison de l'employer dans des choses importantes, pour appuyer la justice ou la vérité : c'est alors un hommage que nous rendons à la véracité de Dieu.

Quand on atteste une chose en prenant Dieu à témoin, on fait ce que l'on appelle un serment ; or cet acte religieux est la véritable base de la société. Si cette base est enlevée, la société ne présente plus que le règne de la force brutale, c'est la société des loups et non celle des hommes créés à

l'image de Dieu. C'est malheureusement la société que rêvent un certain nombre d'hommes qui ont perdu tout sentiment religieux. Vous avez vu par les journaux, qu'en Europe on travaille à remplacer ce serment où l'on prend la majesté de Dieu à témoin, par une formule nouvelle où l'on jurerait seulement sur l'honneur de l'homme. C'est bien la continuation de ce plan infernal qui consiste à ôter Dieu de la société. Mais, mes frères, si la société repose uniquement sur la parole de l'homme, quelles seront ses garanties de stabilité? Comme on voit bien en cela l'œuvre néfaste de l'incrédulité! A la place de cette pierre d'assise immuable que nos religieux ancêtres avaient donnée à la société, on veut mettre la parole de l'homme, afin d'avoir une société exposée à toutes les variations, une société qui ne se maintienne que par la force brutale.

Je ferai remarquer ici une chose profondément triste: c'est que la notion de Dieu tend à se perdre au milieu des hommes de notre temps. Il y a actuellement beaucoup de philosophes, de politiques, d'orateurs et de savants qui n'ont plus la notion de Dieu. Demandez-leur, en effet, ce que c'est que Dieu: il ne le savent pas. Les uns diront: Il n'y a pas de Dieu; ce sont les Athées. D'autres vous répondront: Tout ce qui existe est Dieu; ce sont les Panthéistes. D'autres diront: Il y a un Dieu, mais, il ne s'occupe pas de nous; ce sont les Déistes. Puisque notre siècle est affligé d'une telle nuée de faux savants et de philosophes déraisonnables, on ne doit pas être trop étonné qu'ils essaient d'enlever de la société le serment et jusqu'à l'idée de Dieu.

Le troisième précepte de Moïse se lit ainsi: *Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. Vous travaillerez six jours, mais vous vous reposerez le septième en l'honneur de l'Eternel votre Dieu.*

Les dimanches tu garderas  
En servant Dieu dévotement.

Par ces mots *souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat*, Moïse nous montre bien qu'il existait dès lors un culte en

l'honneur de Dieu, et qu'on avait coutume de sanctifier un jour appelé le Sabbat. En effet, si l'on consulte les plus anciennes annales de l'humanité, on trouve que ce culte existait, et qu'il remontait à Adam lui-même. Les fils d'Adam, Caïn et Abel, adoraient Dieu et lui offraient des sacrifices. La religion existait donc à l'origine même de la société.

Après avoir montré les rapports qui doivent exister entre Dieu et l'homme, le législateur hébreu fixe les rapports des hommes entre eux, dans la société domestique d'abord, dans la société civile ensuite. Il dit donc dans son quatrième précepte : *Honorez votre père et votre mère afin que vous viviez longtemps,*

Père et mère tu honoreras  
Afin de vivre longuement.

Il s'adresse aux enfants, pour leur inculquer le respect et la soumission qu'ils doivent à leur père et à leur mère. La société domestique sera heureuse quand on y suivra fidèlement cette loi ; l'ordre et la paix règneront dans les tabernacles des hommes, et avec cela tous les biens. Moïse veut protéger l'homme contre son semblable, lorsqu'il donne le cinquième commandement : *Vous ne tuerez point.*

Homicide point ne seras  
De fait ni volontairement.

Dieu est le maître de la vie, et les hommes sont avertis par ce précepte de ne pas empiéter sur les droits de Dieu. Mais les hommes ne seront heureux que s'ils savent modérer leurs passions ; les familles ne seront l'image du ciel que si la sainteté du lien conjugal est respectée ; Moïse dit donc aux hommes, et c'est le sixième précepte : *Vous ne commettrez point d'adultère.*

Impudique point ne seras  
De corps ni de consentement.

Alors le législateur des Hébreux s'occupe plus spécia-

lement des rapports des hommes entre eux dans la société civile, et le septième commandement se lit ainsi : *Vous ne déroberez point,*

Le bien d'autrui tu ne prendras  
Ni retiendras sciemment.

Il reconnaît le droit de propriété, et recommande aux hommes de respecter ce droit. O communistes, vous avez donc un juge qui vous condamne dans le plus ancien des législateurs.

Huitième précepte : *Vous ne porterez point de faux témoignage.*

Faux témoignage ne diras  
Ni mentiras aucunement.

Moïse défend surtout d'accuser injustement son prochain, de rendre faux témoignage *contre lui* ; mais il défend aussi toute parole contraire à la vérité. L'ordre du monde serait bouleversé s'il était permis aux hommes de tromper leurs semblables ; on ne pourrait se fier à personne et la société serait un leurre.

Enfin, dans le neuvième et le dixième commandement Moïse va plus loin, et il défend jusqu'aux pensées et aux désirs qui seraient contraires aux justes intérêts du prochain : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni aucune des choses qui sont à lui.*

L'œuvre de chair ne désireras  
Qu'en mariage seulement.  
Biens d'autrui ne désireras  
Pour les avoir injustement.

Voilà la législation de Moïse : elle est véritablement admirable. C'est la plus parfaite des législations anciennes, aussi avait-elle été révélée par Dieu même à Moïse.

Les païens eurent aussi leurs lois : il s'est rencontré parmi eux des hommes de génie qui ont donné des codes

pour  
certai  
bien  
fantic  
dans  
dans  
vinité  
ils se  
chez  
les Ro  
mité.  
lois ec  
des pr

So  
rages  
de l'Ég  
qui a f  
idée ass  
dence  
cordée,  
châtiment

C'e  
ples, pa  
tuté aus  
base de

Où  
es peup  
par la co  
le nier  
peut den

L'ép  
de ces é  
est que  
mes, ava  
étaient p  
emps, e

pour le gouvernement des nations ; mais, au milieu d'un certain nombre de bonnes choses, ces codes renfermaient bien des abominations. Par exemple, ils permettaient l'infanticide, que nous voyons pratiqué encore aujourd'hui dans la Chine. Ces mauvaises lois étaient dues aux erreurs dans lesquelles on était tombé touchant la nature de la divinité, mais ces législateurs avaient conservé l'idée de Dieu, ils se montraient même pieux à leur manière. Lycurgue chez les Spartiates, Solon chez les Athéniens, Numa chez les Romains, tous imposaient leurs lois au nom de la Divinité. Je ne parle pas des Egyptiens, chez qui le dépôt des lois comme celui des sciences se trouvait entre les mains des prêtres.

Sous le rapport religieux cependant, je l'ai dit, les Sauvages sont supérieurs aux païens de la Grèce, de Rome et de l'Égypte : ils croient à l'existence d'un Être supérieur qui a fait et qui conserve toute chose ; ils ont conservé une idée assez juste de l'Unité, de la Spiritualité et de la Providence de Dieu ; enfin ils croient qu'une récompense est accordée, après la mort, à ceux qui ont fait le bien, et qu'un châtiment sévère est infligé à ceux qui ont fait le mal.

C'est donc un fait bien constaté que chez tous les peuples, partout et toujours, on a cru à la divinité. Il est constaté aussi que chez tous les peuples la religion faisait la base de la société.

Oui, l'existence de Dieu est une chose admise par tous les peuples, mes frères ; tout au plus quelques individus, par la corruption de leurs mœurs, sont-ils arrivés au point de nier Dieu. Mais ce ne sont là que des exceptions, et on peut demander si ces individus ont bien le sens commun.

L'époque actuelle nous montre un plus grand nombre de ces êtres qui pensent autrement que le genre humain : c'est que l'intelligence humaine va s'affaiblissant. Les hommes, avant le déluge, vivaient jusqu'à 800 et 900 ans, ils étaient peut-être plus nombreux que les hommes de notre temps, et pas un seul d'entre eux ne refusait de croire à la

divinité. On ne trouve les premières traces de l'idolâtrie que 400 ans après le déluge : il me semble que cela prouve clairement que ces hommes avaient une intelligence supérieure à celle des hommes de l'âge actuel.

Ils voyaient et connaissaient bien la vérité, mais le cœur se laissait corrompre alors comme aujourd'hui, ils ne suivaient pas toujours les lumières que Dieu donnait à leurs âmes, et dans la pratique de leurs devoirs ils tombèrent dans des désordres épouvantables. L'Écriture leur reproche ces désordres, mais elle ne les accuse pas d'idolâtrie.

Plus tard, cependant, les hommes tombèrent dans des aberrations étonnantes : ils divinisèrent les passions, ils divinisèrent les astres, ils divinisèrent jusqu'aux plantes des jardins et aux animaux des champs : *tout fut adoré comme Dieu excepté Dieu lui-même*. Ils eurent un dieu Mars, terrible divinité qui ne demandait que le sang et le carnage ; une déesse Vénus, qui donnait l'exemple et se faisait la protectrice de l'impudicité ; une Junon, qui était la déesse de l'orgueil et de la vengeance ; un Jupiter, qui était un despote et un adultère. L'exemple de ces dieux excusait et encourageait tous les vices. Ils avaient ravalé la divinité, mes frères, en lui prêtant les vices de l'homme, mais s'ils se trompaient grossièrement sur les attributs de Dieu, ils ne se trompaient pas sur le fait de son existence. L'idée de Dieu était ancrée dans l'âme de l'homme, et le démon lui suggéra la pensée détestable d'adorer plusieurs dieux, afin de se faire rendre un culte à lui-même, car ces dieux des nations sont des démons. *omnes dii gentium demonia*.

Chez le peuple le plus policé de l'univers, dans la ville d'Athènes, on ne se distinguait que par une plus grande superstition. Saint Paul se rendit dans cette grande et célèbre ville d'Athènes, et qu'y trouva-t-il ? Un nombre extraordinaire de temples, et une foule de personnes qui y rendaient un culte aux idoles. Cependant il se mit à prêcher dans la ville, et on comprit qu'il annonçait une religion nouvelle. On voulut savoir ce qu'il prêchait, et pour cela

on l'invita à se rendre à l'Aréopage. C'était un tribunal dont la renommée de science et de sagesse était universelle. Voilà donc saint Paul devant l'Aréopage ; il commence par féliciter les Athéniens sur leur esprit religieux : " Il me " semble qu'en toutes choses, leur dit-il, vous êtes religieux " jusqu'à l'excès : car ayant regardé en passant les statues " de vos dieux, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est " écrit : AU DIEU INCONNU. C'est donc ce Dieu que vous " adorez sans le connaître, que je vous annonce : ce Dieu " qui a fait le monde, et tout ce qui est dans le monde, et " qui étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point " dans les temples bâtis par la main des hommes : et il n'est " point honoré par les ouvrages de la main des hommes, " comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à " tous la respiration et la vie. Lui qui a fait naître d'un " seul homme toute la race des hommes ; et qui leur a don- " né pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué " l'ordre des saisons, et les bornes de l'habitation de chaque " peuple. Afin qu'ils cherchassent Dieu et qu'ils tâchassent " de le trouver, comme avec la main et à tâtons, quoiqu'il ne " soit pas loin de chacun de nous. Car c'est en lui que nous " avons la vie, le mouvement et l'être ; et comme quelques- " uns de vos poètes ont dit : Nous sommes même la race de " Dieu.

" Étant donc de la race de Dieu, nous ne devons pas " croire que la divinité soit semblable à de l'or et à de l'ar- " gent, ou à de la pierre, dont l'art et l'industrie des hom- " mes ont fait des figures.

Les Athéniens étaient frappés et étonnés de ce magni- " fique enseignement. Saint Paul continua : " Dieu étant en " colère contre ces temps d'ignorance, fait maintenant an- " noncer à tous les hommes et en tous les lieux, qu'ils fas- " sent pénitence. Parcequ'il a arrêté un jour auquel il doit " juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné " pour en être le juge ; dont il a donné à tous les hommes " une preuve certaine en le ressuscitant d'entre les morts.



Quand ils l'entendirent parler de résurrection, les uns commencèrent à se moquer, et les autres lui dirent : Sur ce sujet nous vous entendrons une autre fois. Ils n'étaient pas prêts à recevoir la parole de vie.

Quelques personnes cependant s'étaient converties à ce premier entretien, entr'autres saint Denys l'Aréopagite, qui devint le premier évêque de Paris, et une femme nommée Damaris.

Les autres étaient trop enténébrés pour comprendre la vérité que Saint Paul annonçait : *tenebrae eum non cognoverunt*, mais ceux qui n'avaient pas violé la loi naturelle recevaient cette vérité, et ils en étaient réjouis, comme notre œil, quand il est sain, est réjoui par les rayons d'un beau soleil levant.

La vérité religieuse a donc existé chez tous les peuples. Très souvent elle était défigurée et voilée, mais elle existait. De plus il ne faut pas oublier que, même chez les peuples les plus dégradés et les plus dévoyés, Dieu a toujours eu les siens. Dieu a toujours eu ses témoins au milieu des nations et il a toujours fourni à ceux qui étaient bons le moyen de connaître la vérité et de se sauver.

Le fait que toutes les nations, dans tous les temps, ont reconnu la religion prouve sa vérité, car une chose reconnue comme une vérité par tout le genre humain, dans tous les temps, ne peut être fausse. Le témoignage des hommes dans ces conditions, est un critère de certitude.

Cette croyance universelle repose donc nécessairement sur la vérité.

Mais on peut considérer la chose sous un autre point de vue.

En logique on mentionne deux moyens de prouver la vérité ; on peut démontrer directement la chose elle-même ou bien la prouver par les conséquences absurdes auxquelles on arrive en la niant. Ceux qui n'admettent pas la religion tombent immédiatement dans l'absurde, au point qu'on les prendrait pour des gens nouvellement sortis des salles

d'un A.  
les sont  
sur un  
qu'un i  
est un i  
sensé a

Ce  
quent-il  
au de  
tenir ce  
sur cett  
est arriv  
arrivent  
Ils adm

très-infé  
bout d'u  
singes ;  
à forme  
tombent  
de nos e  
qui osa

Oui, lui  
dommag  
soient en  
si vous i

Je le  
invoque  
ment à c  
bien trop  
il faudra  
n'ont pas

Voilà  
cours dan  
dent ens  
feuilles,  
sont touj

d'un Asile d'aliénés. Et, pour prendre les choses telles qu'elles sont, celui qui pense autrement que le genre humain sur une question de cette importance, est-il autre chose qu'un insensé ? En effet l'écrivain sacré dit de l'athée qu'il est un insensé : *Dixit insipiens in corde suo non est Deus*, l'insensé a dit dans son cœur il n'y a pas de Dieu. Ps. XIII, 1.

Ceux qui n'admettent pas de religion, comment expliquent-ils l'origine de l'homme ? Vous avez vu dernièrement un de nos compatriotes vouloir étudier la géologie sans tenir compte de la révélation : il a donné une conférence sur cette matière, et vous savez à quelles conséquences il est arrivé. Ces savants qui n'ont pas la foi, mes frères, en arrivent à ceci : que l'homme est le petit-fils d'un singe. Ils admettent, en effet, la doctrine des *évolutions* : des êtres très-inférieurs se sont transformés successivement, et au bout d'un certain nombre d'évolutions sont devenus des singes ; or le singe continuant à se perfectionner est venu à former l'homme. Oui, il y a de pauvres canadiens qui tombent dans ces absurdités. J'ai rencontré moi-même un de nos compatriotes qui avait lu le trop fameux Darwin, et qui osa me dire de cet impie : C'est un homme de génie. Oui, lui dis-je, c'est un homme de génie, mais c'est bien dommage qu'il n'ait pas le sens commun, et que ses écrits soient en contradiction avec la Bible. Je crois bien, dit-il, si vous invoquez la Bible !

Je le demande, mes frères, quel mal peut-il y avoir à invoquer la parole de Dieu ! Eh bien ! alors, je dis franchement à cet homme toute ma façon de penser ; on attache bien trop d'importance, lui dis-je, à ces prétendus savants ; il faudrait les enfermer dans des asiles d'aliénés, puisqu'ils n'ont pas le sens commun.

Voilà quelques-unes des idées saugrenues qui ont cours dans le monde. Des journaux colportent et défendent ensuite ces idées ; mes frères, il ne faut pas lire ces feuilles, car les rapports avec des gens de cette espèce sont toujours dangereux. La religion nous dit clairement

d'où nous venons et où nous allons ; elle nous dit que nous sommes faits par Dieu et pour Dieu, que pendant notre séjour sur la terre nous sommes dans un temps d'épreuve, avec la liberté de faire le bien ou le mal. Si nous persévérons dans le bien, nous aurons une récompense éternelle ; si nous faisons le mal, nous aurons un châtement sans fin.

Mais les savants qui mettent Dieu de côté, comment voulez-vous qu'ils expliquent l'homme ? Si vous leur demandez pourquoi nous sommes ici-bas, que voulez-vous qu'ils vous répondent ?

Ils croient donc que l'homme a été lancé au hasard sur la terre.

L'homme qui a accepté ces déplorables théories se dit : Puisqu'il n'y a rien au-delà de la tombe, je serais bien fou de ne pas prendre ma part de bonheur pendant le petit nombre de jours qui me restent à vivre ! Et s'il a la force, il pillera, il égorgera pour avoir des trésors, pour avoir des jouissances. De là ces terribles révolutions qui ébranlent l'Europe.

Quel moyen prendre pour arrêter ces hommes, pour les décider à se contenter des biens qu'ils trouvent dans leur condition, pour les empêcher de porter envie aux hommes d'une condition supérieure ? Il n'existe qu'un seul frein : la croyance en Dieu, l'espérance d'une vie future, d'une récompense éternelle. En enlevant l'idée religieuse, on ne peut arriver qu'à la révolution.

En effet, si vous avez un peuple qui ne croie pas à la religion, l'autorité ne peut plus être digne de respect aux yeux de ce peuple : comment donc voulez-vous qu'on le gouverne ! C'est alors que vous verrez surgir des bas-fonds de la société ces assassins, ces révolutionnaires, ces dynamitards que l'humanité peut à peine reconnaître pour ses enfants.

Ainsi les conséquences absurdes et épouvantables auxquelles on arrive prouvent la vérité et la nécessité de la

religion  
on n'y  
à le fai

fo  
qu'à un

C'e

malheur

pureme

ainsi ôt

dont la

C'est ce

la vraie

et mépr

fait non

trayant

l'human

S'il n'y

à la fidé

la paix

Enf

vile, et

volcan

Der

ineffabl

des erro

d'homme

cher d'u

sentiers

religion. En dehors de la religion l'homme est un mystère, on n'y comprend rien ; et nos aimables savants sont arrivés à le faire descendre du singe.

Formez la famille sans la religion : vous n'arriverez qu'à un hideux concubinage.

C'est pourtant ce qu'on a tenté de faire dans notre malheureuse mère-patrie : on a fait du mariage un acte purement civil d'où l'idée religieuse est absente, et on a ainsi ôté à la famille cette auréole de respect et de sainteté dont la religion l'avait entourée. On a avili la famille. C'est ce qui est arrivé chez tous les peuples qui ont oublié la vraie religion : la femme a été dégradée, l'enfant négligé et méprisé. La religion catholique a relevé la femme, en a fait non l'esclave mais la compagne de l'homme. En soustrayant la famille à l'influence de la religion, on replonge l'humanité dans le malheureux état d'où elle avait été tirée. S'il n'y a pas de religion, qu'est-ce qui astreindra l'époux à la fidélité ? Et si l'époux n'est pas fidèle, où est la sainteté, la paix et le bonheur de la famille ?

Enfin on a tenté d'enlever la religion de la société civile, et voyez : la société tremble comme sur la surface d'un volcan en activité.

Demandons à Dieu, mes frères, de nous gratifier du don ineffable de la foi, pour que nous puissions nous préserver des erreurs lamentables dans lesquelles sont tombés tant d'hommes de notre temps ; pour que nous puissions marcher d'un pas ferme vers la récompense éternelle, dans les sentiers de la justice et de la vérité.

AINSI SOIT-IL.

---

ME

en  
taie  
la c  
son  
crim

d'ho  
re p  
en m  
on p

Pont  
cette  
notre  
à vo

# CINQUIEME CONFERENCE.

---

## DE LA PROVIDENCE.

---

Angelis suis mandavit te, ut custodiant te in omnibus viis tuis.

Il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies. Psalm. XC, 2.

MES FRÈRES,

Pendant longtemps l'homme a péché contre la religion en rendant les honneurs divins à des êtres qui ne les méritaient pas, en reconnaissant comme Dieu ce qui n'était que la créature de Dieu. Il prostituait alors ses hommages et son encens, il était tombé dans un excès d'adoration, son crime se nommait Idolâtrie.

Aujourd'hui l'homme est devenu avare d'encens et d'hommages ; il n'adore pas les idoles, mais hélas ! il n'adore plus personne : il manque à la religion en l'abandonnant, en n'ayant plus de religion : son crime se nomme Impiété, on pourrait presque l'appeler Athéisme.

Suivant donc la direction donnée par le Souverain Pontife Léon XIII, nous réagirons selon nos forces contre cette tendance d'un trop grand nombre des hommes de notre temps, et, du haut de cette chaire, nous continuerons à vous parler de notre sainte religion, afin de vous faire

comprendre de plus en plus clairement combien elle est raisonnable, combien elle est nécessaire et aussi combien elle est consolante.

Ce dernier point fera l'objet de l'instruction de ce jour. Nous vous parlerons de deux dogmes qui comptent parmi les plus consolants de la religion chrétienne, nous voulons dire la Providence et la Résurrection. Providence et Résurrection, voilà les deux seules vérités capables de soutenir l'homme au milieu des tristesses, des épreuves et des luttes de cette vie.

Par le premier de ces dogmes, on nous enseigne que Dieu a soin des hommes, et qu'il envoie même à chacun d'eux un ange pour les accompagner continuellement et les garder. Il y a plus, mes frères : la sollicitude de Dieu va si loin que tous les cheveux de nos têtes sont comptés, et qu'il n'en tombe pas un sans la permission de notre Père céleste.

Pour exciter notre confiance, Notre Seigneur emploie diverses comparaisons. Il commence par constater l'inquiétude dans laquelle vivent ceux qui ne croient pas : Que ferons-nous ? s'écrient-ils, que mangerons-nous ? où prendrons-nous des vêtements pour nous couvrir ? Quant à vous, reprend Notre Seigneur, n'ayez pas de ces inquiétudes ; cela est bon pour les païens, pour ceux qui n'ont pas la foi. Considérez les herbes des champs : elles ne travaillent point, elles ne filent point, et cependant Salomon dans toute sa gloire était vêtu moins magnifiquement que le lis de nos vallées. Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, ils n'amassent point dans les greniers, et cependant notre Père céleste les nourrit. Or si Dieu revêt ainsi le lis des champs, s'il nourrit les petits oiseaux, à plus forte raison aura-t-il soin de vous qui valez beaucoup mieux. Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données comme par surcroît. *Math. VI.*

Que l'homme suive bien les lois de sa nature, qu'il ac

complisse ensuite les commandements de Dieu, et il aura en abondance tout ce qui est nécessaire pour son vêtement et sa nourriture.

Et cependant on ressent du malaise, les hommes de foi eux-mêmes sont alarmés à la vue de ce qui se passe sur la terre : il s'y passe en effet des choses bien étranges. Ecoutez, mes frères, je vais vous exposer un dogme qui n'est pas assez compris, mais dont l'humanité à un extrême besoin.

Que voit-on dans le monde, dans les pays de l'Europe surtout ? Des hommes qui ont des fortunes colossales, des richesses scandaleuses, à côté d'autres qui n'ont pas de quoi se couvrir, qui n'ont pas même un morceau de pain à donner à leurs petits enfants.

Un petit nombre d'hommes ont en main toutes les richesses, et ils vont se moquant de Dieu ; ils violent toutes les lois divines et humaines. Souvent ce sont de vrais scélérats, qui ne sont arrivés à la fortune que par la fraude et les injustices de toute sorte, et vous les voyez étaler aux yeux des chrétiens un bonheur insolent ; puis, à côté d'eux, il y a des justes, des hommes d'une honnêteté sans reproche, qui sont dans l'humiliation et les souffrances. La maladie les a éprouvés, ils ont été frappés par d'autres malheurs incontrôlables, et ils sont maintenant à la charité publique. Cependant, ce sont des âmes d'élite ; ils servent Dieu fidèlement.

Comment expliquer ce mystère ? La religion seule peut l'expliquer, et fournir à ces âmes de légitimes consolations. L'homme sur la terre peut avoir à souffrir pour trois causes différentes.

1o Il peut souffrir pour ses propres péchés. Quand on a péché, la justice demande que l'on expie sa faute en ce monde ou en l'autre par une pénitence proportionnée. Si nous sommes épargnés sur la terre ce n'est pas un avantage, nous recevrons dans l'autre vie des châtiments beaucoup plus considérables, car ce sera alors le temps de



la justice où il faudra payer jusqu'à la dernière obole. L'homme qui a injurié Dieu ne doit pas être surpris de se voir injurier par ses semblables ; mais il dira plutôt : Dieu me traite en père, il me punit en ce monde, il me fait expier mon péché, et à la mort il me recevra dans sa miséricorde.

Souvenons-nous de l'histoire de Lazare. Ce pauvre avait bien des peines quand il était gisant à la porte d'un mauvais riche. Il aurait bien voulu se nourrir des miettes qui tombaient de la table de ce riche, et il ne pouvait même pas se procurer un aussi faible soulagement à ses souffrances. Cependant Lazare était aimé de Dieu, et à sa mort il fut reçu dans le sein d'Abraham. Il y a encore des Lazares dans notre temps : Dieu les voit et saura bien les récompenser. Les souffrances servent d'abord à purifier l'âme, et elles la conduisent ensuite au bonheur suprême par le rude sentier de la vertu.

2o Une âme peut quelquefois souffrir à la place d'une autre. Pour une telle œuvre, Dieu ne s'adresse qu'aux âmes d'élite : c'est ainsi que Notre Seigneur a souffert, bien qu'il fût le juste par excellence. Vous avez entendu pendant les offices de la Semaine Sainte ces gémissements du prophète : O vous tous qui passez par le chemin, arrêtez-vous, et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur. Thren. I, 12. Votre douleur, en effet, est grande comme la mer, *magna est enim velut mare contritio tua*. Thren. II, 13. Comment se fait-il que le juste soit ainsi plongé dans une mer de douleur ? Il n'avait rien à expier, il n'était coupable d'aucun péché ! Non, mais il s'était fait victime volontaire ; il ne souffrait pas pour lui-même, il souffrait pour les autres.

Et la Sainte Vierge, la Vierge Immaculée, n'a pas non plus détourné ses lèvres du calice d'amertume où buvait son divin fils. Elle a tant souffert, que l'Eglise a institué deux fêtes pour commémorer ses douleurs. Elle ne souffrait cependant pas en punition de ses fautes, puisqu'elle n'en a jamais commis, mais elle souffrait en faveur de ceux qu'elle

a adoptés pour ses enfants. Voilà donc ce qui explique comment tous les saints ont tant souffert.

Il y a des ordres religieux où l'on fait continuellement des pénitences qui font frémir la nature, et de là est venu ce dicton des mondains, que les ordres religieux sont trop sévères : eh bien ! ceux qui sont enfermés dans ces asiles de prières ne commettent probablement jamais un seul péché grave. Quand ils auront expié les petites fautes qui échappent toujours à la fragilité humaine, le reste de leurs pénitences sera appliqué pour la conversion de ceux qui ne prient pas et ne savent pas se mortifier. Ces maisons religieuses sont donc comme des paratonnerres au milieu de la société. Avez-vous remarqué quelles sont les fonctions du paratonnerre ? Pourquoi cette barre de fer s'élève-t-elle sur les toits de nos édifices ? C'est pour empêcher la foudre de tomber, ou pour l'attirer sur elle-même, et préserver les bâtiments de l'incendie. Ces âmes d'élite s'élancent ainsi vers Dieu, et elles empêchent sa juste colère d'éclater ; elles demandent que le châtement pèse sur elles, mais que les âmes des pauvres pécheurs soient épargnées.

Ah ! si dans la malheureuse Sodome il s'était trouvé une vingtaine de ces âmes, le feu ne serait pas tombé sur la ville. Et si, de notre temps, le feu du ciel ne consume pas de grandes villes plus coupables que Sodome, cela dépend de ces âmes qui, comme des paratonnerres, arrêtent la foudre vengeresse. Et il y a des hommes assez méchants pour s'élever contre ces communautés, pour les chasser et les détruire ! Honte à eux !

30. On peut être appelé à souffrir pour une troisième raison : Dieu quelquefois permet les souffrances pour montrer sa bonté et faire éclater sa gloire.

Quand Notre Seigneur rencontra l'aveugle-né, les apôtres demandèrent si cet homme était aveugle par rapport à ses propres fautes ou par rapport aux fautes de ses parents ; Notre Seigneur répondit que ce n'était pour aucune de ces

raisons, mais que Dieu avait permis cette infirmité pour faire éclater sa gloire, quand l'aveugle serait guéri.

Il y a, mes frères, des familles qui sont ailligées, ce sont de braves gens, et on ne voit pas pourquoi ce châtiement leur arrive ; si ces familles sont réellement pieuses, il faut dire : Elles ne méritent pas ce châtiement par leurs péchés, mais Dieu le permet dans les intérêts de sa gloire ; il sera, en effet, grandement glorifié, par leur soumission à sa volonté sainte. Que ceux qui souffrent et sont méprisés se résignent donc, ils procurent la gloire de Dieu sur la terre, et Dieu sera leur gloire pendant l'éternité.

Il y a un livre de la Sainte Bible écrit tout exprès pour montrer l'action de la Providence sur les événements de la vie ; ce livre tout plein de consolations pour les âmes éprouvées, c'est l'histoire du saint homme Job. Il m'a été d'une grande utilité lorsque je prêchais dans les missions sauvages. Ces pauvres infidèles n'avaient pas une idée bien exacte de la Providence, et ils comprenaient difficilement que Dieu pût affliger les justes. Ils croyaient à l'existence de deux esprits supérieurs ; l'Esprit Bon et l'Esprit Mauvais. Tout ce qu'il y a de beau, de bon et de favorable, ils l'attribuaient à l'Esprit Bon : tout ce qu'il y a de laid, de nuisible et de désagréable, ils l'attribuaient à l'Esprit Mauvais : les souffrances étaient donc infailliblement regardées comme venant de ce dernier. Ils rendaient un culte à ces deux Esprits, car s'ils aimaient l'Esprit Bon, ils craignaient l'Esprit Mauvais et tâchaient de l'apaiser. Pour se rendre ainsi le Démon favorable, ils lui offraient en sacrifices tout ce qu'ils avaient de plus cher, quelquefois même la vie de leurs enfants. Le démon a toujours aimé pour ses autels le sang des victimes humaines.

Pour désabuser ces sauvages et les éloigner du culte impie qu'ils rendaient au démon, je leur expliquai le livre de Job, et je réussis à leur faire saisir et accepter notre dogme catholique de la Providence.

Mes frères, je vais vous analyser le livre de Job ; ce

sera un peu long, mais nous trouverons dans ces pages un exposé si clair et si précis de la doctrine catholique !

Job était de la terre de Hus en Idumée, sur les frontières de l'Arabie, et il comptait parmi les grands de son pays. Il avait sept fils et trois filles qui faisaient son bonheur, et qu'il formait au service du vrai Dieu. Il possédait 7000 moutons, 3000 chameaux, 500 paires de bœuf et 500 ânesses ; car les troupeaux faisaient la richesse de ces Orientaux.

Or, un certain jour, les enfants de Dieu s'étaient réunis devant leur Maître, et ils lui rendaient compte de leur ministère.—Ces enfants de Dieu ce sont les Anges, et leur Maître n'est autre que le Très Haut lui-même ; mais n'est-ce pas un spectacle sublime que de voir ainsi notre Dieu entouré de ses anges fidèles, qui lui rendent compte de la manière dont ils ont exécuté ses ordres ? On demande comment il se fait que le soleil se lève chaque matin et se couche chaque soir avec une régularité si parfaite. Les savants ont bien calculé les lois d'après lesquelles il procède dans sa marche enflammée ; mais la cause de son mouvement, ils ne la trouveront pas. Cette cause, la religion seule nous la donne : c'est un des anges de Dieu qui le conduit.

Les anges étaient donc réunis en présence de Dieu, et rendaient compte de leur ministère ; et il arriva que Satan se trouvait aussi parmi eux.

D'où viens-tu, Satan, lui dit le Seigneur ? J'ai fait le tour de la terre, répondit-il, et je l'ai parcourue tout entière.—Ainsi, nous le voyons, des anges sont préposés au gouvernement de l'univers, et ils font que tout dans la nature marche dans un ordre parfait ; mais les démons viennent aussi au milieu de nous, ils parcourent tous les points de la terre, ils cherchent à troubler l'ordre et à enlever des âmes à Dieu.—N'as-tu pas considéré, dit Dieu, mon serviteur Job ? Certainement il n'a pas d'égal sur la terre ; c'est un homme simple et droit, qui craint Dieu et se retire du mal.—Satan

est un esprit accusateur, parce que la charité n'est pas en lui ; il répond donc : Job vous aime, Seigneur, cela n'est pas surprenant ! N'est-il pas bien payé de ses services ? Vous le comblez de biens, vous lui donnez des enfants qui font sa joie ; mais étendez un peu la main, touchez tout ce qu'il possède, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face. Alors Dieu veut humilier Satan l'accusateur ; il sait que Job est sincère, il dit donc à son ennemi : va, tout ce qu'il a est en ton pouvoir, mais ne touche pas à sa personne.

Remarquez-vous cette permission donnée à Satan ? Nos biens sont donc sous la garde de Dieu ! Voilà une vérité bien consolante, et qu'il importe de ne pas oublier. Satan ne peut étendre la main sur la personne de Job, c'est là encore une chose bien digne de remarque : il y a eu par le passé, il y a encore aujourd'hui des méchants qui entrent en rapport avec le démon, et font par son entremise ce que l'on appelle des maléfices ; mes frères, il ne faut pas trembler devant ces impies, car Satan ne peut toucher à un cheveu de nos têtes, il lui faut la permission de Dieu pour cela.

À peine Satan a-t-il obtenu la permission de nuire à Job, qu'il sort de la présence de Dieu. Il s'en va dans le désert, il amasse les nuages, et faisant bientôt tomber la grêle, il détruit complètement les moissons de Job ; il fait tomber la foudre et consume ses moutons jusqu'au dernier. Il va chez les peuples voisins, et les excite à voler les troupeaux de Job : les Sabéens viennent et lui enlèvent ses bœufs et ses ânes ; les Chaldéens, divisés en trois bandes, emmènent tous ses chameaux. Ses enfants se trouvant réunis en un festin chez leur frère aîné, Satan excite tout-à-coup un vent de tempête qui renverse la maison, et tous sont ensevelis sous les décombres.

De chacun de ces désastres, il s'échappe un seul serviteur qui s'en vient en toute hâte annoncer la terrible nouvelle ; Satan prépare tout de manière que ces messages se succèdent sans interruption, et accablent l'âme de cet homme devenu en un instant pauvre et solitaire ici-bas.

de c  
enfa  
la têt  
donn  
il lui

ce ne  
Dieu  
vous

Il l'ig  
son co  
qu'il  
d'hui,  
parole  
mande  
tenir a

Le  
Le  
leur M  
lui den  
faire le  
Seigne  
qui n'a  
et droit  
serve e  
m'élève  
Satan v  
dent, l'  
ver sa v  
chair, e

Die  
encore :  
che pas

Quand il eut appris la dernière et la plus déchirante de ces nouvelles, la mort prématurée et subite de tous ses enfants, il se leva : il déchira ses vêtements, et s'étant rasé la tête, il se jeta par terre, adora et dit : Le Seigneur m'avait donné tous ces biens, il me les a ôtés, il a été fait comme il lui a plu, que son saint nom soit béni.

Voilà un beau modèle de soumission.

Si vous êtes éprouvés, mes frères, et si votre conscience ne vous reproche aucun crime, ne vous effrayez pas. Dieu a ses raisons pour agir comme il fait, et ces raisons vous sont favorables.

Pourquoi Job perd-il tous ses biens en un même jour ? Il l'ignore lui-même ; mais son âme est remplie de foi et son cœur d'amour ; il se dit donc : Dieu est bon et je sais qu'il m'aime ; c'est son bon plaisir de m'éprouver aujourd'hui, que son saint nom soit béni. Il ne prononce pas une parole de murmure. En dehors de la religion, je le demande, où Job aurait-il trouvé des consolations pour le soutenir au milieu de ses affreux malheurs ?

Le démon, cependant, vint encore accuser Job.

Les anges s'étaient de nouveau réunis en présence de leur Maître, et Satan se présenta parmi eux. D'où viens-tu, lui demanda le Maître des anges ? Je viens, répondit-il, de faire le tour du monde, et je l'ai parcouru tout entier. Et le Seigneur lui dit : n'as-tu point considéré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple et droit, qui craint Dieu et se retire du mal, et qui se conserve encore dans l'innocence, quoique tu m'aies porté à m'élever contre lui, pour l'affliger sans qu'il l'ait mérité. Satan veut payer d'audace : Œil pour œil, dit-il, dent pour dent, l'homme abandonnera tout ce qu'il possède pour sauver sa vie. Mais étendez votre main, frappez ses os et sa chair, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.

Dieu avait déjà confondu Satan, il voulut le confondre encore : Va, dit-il, je le livre en ton pouvoir, mais ne touche pas à sa vie.

Le démon a la volonté de faire tout le mal que l'on peut imaginer, mais Dieu limite et modère sa puissance à volonté. Satan étant donc sorti de devant le Seigneur, frappa Job d'un ulcère malin qui le couvrait depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête. Les vers se mirent dans ses plaies dont la puanteur devint tellement insupportable, qu'il ne pouvait plus demeurer dans sa maison. Il s'était assis sur un fumier, et il ôtait avec un morceau de pot de terre la pourriture qui sortait de ses ulcères. Alors le démon trouva une aide pour le favoriser dans son œuvre. La femme de Job, qui devait consoler son mari, n'avait pas trouvé la force nécessaire pour résister à l'épreuve ; elle s'avance auprès de lui et s'écrie : A quoi te sert tout ce que tu as fait pour le Seigneur ? Resteras-tu donc toujours dans ta simplicité ? Tu n'as qu'une chose à faire maintenant : maudire ton Dieu et mourir.

Femme chrétienne, si votre mari est dans l'affliction, ne faites pas comme la femme de Job : soutenez-le, consolez-le, rappelez-lui les espérances de la vie future.

Job répondit avec calme à son épouse : Tu as parlé comme une femme qui n'a pas de sens ; si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevriions-nous pas aussi les maux ?

Cependant trois princes de ses amis entendirent parler de ses malheurs, et ils partirent tous trois pour le venir trouver : c'étaient Eliphaz de Théma, Baldad de Suh et Sophar de Naamath. Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux, ils ne le reconnurent point, et ayant jeté un grand cri, ils commencèrent à pleurer ; ils déchirèrent leurs vêtements, ils jetèrent de la poussière en l'air, pour la faire retomber sur leur tête. Ils demeurèrent avec lui assis sur la terre durant sept jours et sept nuits ; nul d'eux ne lui dit aucune parole, parceque sa douleur était excessive.

Et au bout de ce temps, Job parla le premier : périsse, dit-il, le jour dans lequel je suis né, et la nuit dans laquelle il a été dit : un homme est conçu. Que ce jour se change

en t  
que  
sère  
que  
le fi  
nite  
quel  
dura  
ceux  
sabl  
doul  
dit-i  
de b  
mau  
voya  
la cr

qu'E  
Tout  
faits  
et il  
sions  
pur e  
prit e  
d'auc

A  
tous  
seul ?  
sont p  
se dor  
vertir

L  
de lui  
pour d  
Job ré  
je ne s

en ténèbres, que Dieu du haut ciel ne le regarde, non plus que s'il n'avait jamais été ! Job déplora longuement sa misère, et alors Eliphaz ouvrit la bouche : il reprit Job de ce que, disait-il, il manquait de patience ; il soutint que Dieu le frappait à cause de ses péchés, et il l'exhorta à faire pénitence. Job répondit : Plût à Dieu que les péchés par lesquels j'ai mérité la colère du Seigneur et les maux que j'endure fussent mis les uns avec les autres dans une balance, ceux-ci surpasseraient les autres de toute la pesanteur du sable de la mer. C'est pourquoi mes paroles sont pleines de douleur. Il se plaint de la dureté de son ami : Ma force, dit-il, n'est point la force des pierres, et ma chair n'est pas de bronze. Je ne trouve en moi aucun secours contre mes maux, et mes propres amis m'ont abandonné. Celui qui voyant souffrir son ami n'en a pas compassion, abandonne la crainte de Dieu.

Baldad parla à son tour, mais avec moins de retenue qu'Eliphaz : Dieu est-il injuste dans ses jugements ? ou le Tout-Puissant renversera-t-il ce qui est juste ? Si vos enfants ont été exterminés, c'est qu'ils ont péché contre lui, et il les a livrés à tous ces maux pour les punir de leurs passions injustes. Si vous marchez devant lui avec un cœur pur et droit, il se lèvera aussitôt pour vous secourir. Job prit encore sa propre défense, car il ne se sentait coupable d'aucune faute.

Alors Sophar se fit entendre : Pensez-vous, dit-il, que tous les hommes doivent se taire pour vous laisser parler seul ? Car vous avez dit à Dieu : Mes paroles et mes actions sont pures, et je suis sans tache devant vos yeux. Il l'accuse donc de présomption et d'orgueil, et l'exhorte à se convertir.

Les amis de Job parlent ainsi tour à tour, et essaient de lui persuader qu'il n'a pu être frappé si sévèrement que pour de grands crimes dont il ne veut pas faire l'aveu. Et Job répond toujours : Ma conscience ne me reproche rien ; je ne sais vraiment pas pourquoi Dieu me frappe ainsi.



Ses amis l'accusant d'hypocrisie et de blasphème : Ayez pitié de moi, s'écrie Job, ayez pitié de moi, vous du moins qui êtes mes amis, puisque la main du Seigneur m'a frappé. Pourquoi me persécutez-vous comme si vous aviez la lumière, la justice et l'autorité de Dieu même ?

Qui m'accordera que mes paroles soient écrites ? Qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre, qu'elles soient gravées sur une lame de plomb avec une plume de fer, ou sur la pierre avec le ciseau. Car je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai au dernier jour. C'est là l'espérance que j'ai, et qui reposera toujours dans mon sein

S'il est vrai, ajoute-t-il, que Dieu répande toujours ses biens sur les justes et qu'il accable de maux les méchants, pourquoi donc plusieurs d'entre les impies vivent-ils si heureusement ? Pourquoi sont-ils si élevés et si pleins de richesses ? Leurs maisons jouissent d'une paix profonde et la verge de Dieu ne les touche point. Un autre au contraire qui est juste et innocent meurt après avoir passé sa vie dans l'amertume de son âme, sans jouir d'aucun bien. Et néanmoins ils dormiront tous deux également dans la poussière, ils seront également mangés des vers. Consultez le premier que vous rencontrerez dans votre chemin, et vous verrez qu'il connaît cette vérité comme moi ; vous verrez qu'il vous dira comme moi que le méchant est réservé pour le moment où il doit périr, et que Dieu le conduira dans la prospérité jusqu'au jour où il doit répandre sur lui sa fureur.

Voilà un enseignement bien important que Job donne à ses amis, et qui servira jusqu'à la fin des siècles pour empêcher les justes de se scandaliser de la prospérité des méchants.

Job ne s'éleva pas contre le Seigneur ; il ne blasphéma pas le nom de Dieu et il conserva son âme sans péché.

Alors un jeune homme appelé Eliu se trouva irrité de

ce que les amis de Job n'avaient pas réussi à le confondre. Il parla avec emphase, faisant étalage d'un humilité que son discours démentait. Il accusa Eliphaz, Baldad et Sophar de manquer de sagesse ; et il se mit à démontrer que Job ne pouvait être qu'un grand criminel. Il l'accusa de blasphème, et se mit à prendre la défense du Très-Haut à grand renfort d'arguments et d'éloquence.

Satan était confondu, et Dieu trouvant que l'épreuve avait été assez longue, ne permit plus aux hommes d'outrager son serviteur. Il fit entendre sa voix redoutable du sein d'un tourbillon : " Qui est celui-là qui mêle des sentences judiciaires et véritables avec des discours inconsidérés et ignorants " ? C'est ainsi que d'un mot Dieu mit à la raison le jeune orgueilleux qui venait de parler.

Et Dieu dit à Job : tu as désiré disputer avec moi, ceins donc tes reins comme un homme de cœur ; je t'interrogerai et tu me répondras.

Dieu lui montra alors par des considérations magnifiques la distance qu'il y a de la créature au Créateur. Job s'humilia dans la poussière, et n'osa discuter avec Dieu.

Dieu dit ensuite à Eliphaz de Théma : ma colère s'est allumée contre toi et contre tes deux amis, parceque vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture de la vérité comme Job mon serviteur. Il leur dit d'offrir un sacrifice par les mains de Job, ce qui fut fait immédiatement, et il se laissa fléchir.

L'épreuve était terminée : la santé fut rendue à Job ; Dieu lui donna en peu de temps le double des biens qu'il possédait auparavant. Et après cela Job vécut 140 ans : il vit ses fils et les enfants de ses fils jusqu'à la quatrième génération, et il mourut fort âgé et plein de jours.

Mes frères, biens des considérations importantes trouveraient ici leur place, mais la fatigue que j'éprouve et la longueur de cette instruction ne me permettent pas de vous les développer aujourd'hui, je les remets à dimanche prochain.

Apprenez aujourd'hui par l'exemple de Job, à accepter les épreuves quand elles vous arriveront, sachant bien qu'elles viennent de Dieu et qu'elles tourneront à votre avantage.

Dieu récompensera peut-être à vous récompenser dès ici-bas, mais c'est sur la récompense du ciel qu'il faut compter avant tout.

*Réjouissons-nous dans les paroles qui nous ont été dites : nous irons dans la maison de notre Maître. Ps. 121.*

AINSI SOIT-IL.

MES

dim  
par  
l'ho  
Vou  
poin  
de l  
et c  
sion  
dém  
dan  
bés  
ma  
un  
rec

accepter  
ont bien  
à votre

r dès ici-  
compter

les : nous

L.

## SIXIÈME CONFÉRENCE.

---

### DE LA PROVIDENCE.

(Suite).

---

Ordinatione tua perseverat dies : quoniam  
omnia serviunt tibi.

C'est par votre ordre que le jour subsiste  
tel qu'il est, car toutes choses vous obé-  
issent. Ps. CXVIII, 91.

MES FRÈRES,

Depuis quelque temps je vous ai entretenus, chaque dimanche, sur la nécessité de la religion. J'ai commencé par vous démontrer qu'elle est nécessaire au bonheur de l'homme, au bonheur de la famille et à celui de la société. Vous avez compris les avantages de la religion à ce triple point de vue, et vous avez conclu que ce qui est un besoin de la nature de l'homme, ce qui fait la base de la famille et de la société, ne peut être une erreur, une simple illusion. J'ai développé ensuite deux autres preuves : 1<sup>o</sup> j'ai démontré que la religion a existé chez tous les peuples et dans tous les temps. Il est vrai, certains peuples sont tombés dans des erreurs très graves touchant la nature de Dieu, mais ils ont tous rendu un culte à la divinité ; cet accord universel prouve qu'il est dans la nature de l'homme de reconnaître un Maître au-dessus de lui. 2<sup>o</sup> J'ai montré la

vérité et la nécessité de la religion en raisonnant *ex-absurdo* : et vous avez vu alors dans quel abîme d'absurdités tombent les hommes qui veulent nier toute religion. Enfin, dans mon dernier entretien, j'ai rappelé deux dogmes consolateurs qui ne se démontrent bien, eux aussi, que la religion est nécessaire : ce sont la Providence et la Résurrection. J'ai commencé à vous donner des développements sur le premier de ces dogmes, mais je crois nécessaire d'y revenir encore aujourd'hui : c'est une question si importante, surtout dans ses rapports avec les erreurs que nous avons actuellement à combattre. Nous voulons que vous ayez des idées bien nettes sur ce point, afin que, quand nous étudierons la franc-maçonnerie, vous compreniez bien dans quelles erreurs cette société perfide voudrait plonger les hommes.

La Providence, mes frères, c'est un dogme que les Catholiques de notre temps devraient étudier d'une manière toute particulière. On croit bien à une action générale de cette Providence, mais on n'étudie pas suffisamment la manière dont elle s'exerce dans le monde. •

Etant admis le fait de la création, quiconque n'a pas perdu la foi ou la raison voit immédiatement la nécessité d'un conservateur; conserver, en effet, c'est continuer la création; et le symbole des Apôtres aussitôt après avoir confessé l'existence de Dieu, reconnaît ce Dieu comme conservateur en lui donnant le nom de Père : *je crois en Dieu le Père tout-puissant.*

Pourquoi donne-t-on à Dieu le nom de Père ? Parcequ'il exerce à l'égard de la création tout entière les fonctions que le père exerce à l'égard de la famille. Que fait donc le père dans la famille ? Il veille à la conservation de ses enfants; il leur donne la nourriture et les soins nécessaires pour que les membres de leur corps se développent, pour que les facultés de leur âme se développent aussi, et qu'ils puissent arriver à leur fin. Le vrai père, c'est Dieu; après avoir tout tiré du néant par sa toute-puissance, il a soin de tout avec une miséricordieuse tendresse. Elevez vos re-

gards, voyez ces globes immenses : c'est Dieu qui les fait rouler majestueusement audessus de vos têtes. Regardez à vos pieds, voyez cette foule d'êtres moins grands mais non moins admirables : c'est Dieu qui les protège et les soutient.

Examinons l'un des êtres les moins apparents, l'humble brin d'herbe que nous foulons aux pieds : amenons les savants, faisons-les étudier les mystères de la vie de ce brin d'herbe : leur science s'y trouvera confondue. Ils constateront peut-être ce qui se passé dans cette plante, mais ils ne comprendront jamais le principe qui fait qu'elle est animée, ils ne comprendront pas la vie de cette petite plante.

La vie, mes frères, Dieu l'a prodiguée partout : on la trouve dans la profondeur des mers et sur la surface de la terre ; on la trouve sous tous les climats, sous les glaces du Nord et dans les sables brûlants de l'Afrique ; elle est répandue à profusion dans l'air qui nous environne. Qui est-ce qui conserve la vie à tous ces êtres ? C'est Dieu. Quelques-uns trouvent que le soin de ces êtres si faibles n'est pas digne de la majesté de Dieu : mes frères, s'il n'était pas indigne de Dieu de les créer, il n'est pas indigne de lui de les conserver maintenant qu'ils ont reçu la vie.

Dieu prend soin de tout ce qu'il a créé.

La science a découvert les lois du mouvement des astres : elle indique d'avance la route qu'il suivront, et elle prédit les différents phénomènes comme si elle tenait les astres dans sa main. Se voyant arrivée à ce point, elle a cru pouvoir se passer de Dieu. O folie de l'orgueil humain !

Audessus de cet ordre des astres, il y a un ordre supérieur d'où celui-ci dépend. Toute loi suppose un législateur : nous trouvons des lois dans le mouvement des astres, donc il y a un législateur, qui a établi ces lois et ce législateur c'est Dieu. Nous ajouterons que toute loi suppose des agents pour la faire exécuter. Si l'on donnait des lois à un peuple et qu'il n'eût personne pour les interpréter, personne pour en presser l'exécution, ces lois ne devien-

draient-elles pas inutiles ? La nature est inanimée, et cependant elle suit des lois admirables, il y a donc des agents doués d'intelligence qui lui font suivre ces lois.

Il y a des hommes, hélas ! qui méconnaissent ce législateur et ces agents : tel était le fameux Laplace qui a pénétré un si grand nombre des secrets de la science ; aussi un pape lui disait-il : Vous vous êtes élevé bien haut dans les merveilles de l'astronomie ; si vous étiez monté encore un peu plus haut, vous auriez trouvé le législateur.

Pour l'homme qui raisonne, mes frères, la nature est un grand livre où tout nous parle de la puissance, de la sagesse et de la bonté du Très-Haut. C'a toujours été un grand sujet d'étonnement pour moi, je l'avoue, de voir que les savants, ceux qui contemplant de plus près les merveilles de Dieu, qui les touchent du doigt, ne sont pas tous des hommes profondément religieux. Mais, dans les choses ordinaires, c'est avec une facilité extrême que l'on remonte de l'œuvre à l'ouvrier. Quand on voit un bel édifice, on dit : C'est un ouvrier habile qui a fait cela. Il serait absurde de prétendre que cet édifice est l'œuvre du hasard. Et dire qu'il s'est rencontré des philosophes qui ont osé prétendre que l'œuvre du monde tout entier était l'effet du hasard !

Que diriez-vous, mes frères, si quelqu'un montrant cette cathédrale des Trois-Rivières, vous disait sérieusement : Cette église n'a été bâtie par personne ? Que diriez-vous d'un voyageur d'Europe qui, contemplant ces immenses cathédrales que l'on admire dans les grandes villes chrétiennes, dirait à qui voudrait l'entendre : Voyez ces cathédrales magnifiques, elles se sont bâties toutes seules ? Et si quelqu'un, en présence des immenses palais flottants qui vous transportent aujourd'hui sur les mers, osait vous dire : Ceci s'est fait tout seul ; cela fonctionne et se dirige par le hasard, hésiteriez-vous à dire que cet homme a perdu la raison ?

Mais comment ! voici l'astre du jour qui se lève chaque

mati  
se co  
renee  
perso

point  
qui d  
c'est

M  
ploie-  
gouve  
tion il  
ble et  
entière

O  
gouver  
l'action  
ou de  
instrui  
per.

On  
l'attrac  
la mati  
voir un  
ainsi c  
mouve  
tuel, ca  
ment c  
ciel so  
certains  
leurs m  
ce qu'o  
dans to  
par Mg

" I

matin, qui suit une route déterminée à travers l'espace, qui se couche chaque soir à une heure fixée d'avance, et il se rencontre des hommes pour dire que cela se fait sans que personne s'en mêle !

Qu'est-ce donc que la religion nous enseigne sur ce point ? Elle nous enseigne que c'est la providence de Dieu qui dispose toutes ces choses : *ordinatione tua perseverat dies*, c'est par votre ordre que le jour subsiste.

Mais le bon Dieu agit-il directement lui-même ? N'emploie-t-il pas des intermédiaires ? Oui, mes frères ; Dieu gouverne tout par le ministère de ses anges. Dans la création il y a deux ordres distincts, l'ordre matériel et sensible et l'ordre spirituel ; or le premier de ces deux ordres est entièrement soumis au second.

On sait communément parmi les chrétiens que Dieu gouverne tout dans le monde, mais si nous parlons de l'action des anges, nous rencontrons souvent de l'ignorance ou de l'incrédulité. Il est bon que les catholiques soient instruits sur ce point, afin qu'ils ne se laissent pas tromper.

On attribue le mouvement des astres dans le ciel à l'attraction ; mais cette attraction d'où vient-elle, puisque la matière est inerte, et qu'un corps ne peut pas plus mouvoir un autre corps que se mouvoir lui-même ? En parlant ainsi on ne remonte pas à la cause des phénomènes. Le mouvement en général prouve l'existence de l'ordre spirituel, car la matière étant inerte ne peut prendre de mouvement que sous l'action d'un être spirituel ; les astres du ciel sont en mouvement, cela prouve donc l'existence de certains esprits qui leur donnent l'impulsion et dirigent leurs mouvements. Ces esprits ce sont les anges ; et voici ce qu'on lit à ce sujet dans un livre que je voudrais voir dans toutes les familles chrétiennes, le *Traité du Saint-Esprit* par Mgr Gaume :

“ Princes et gouverneurs de la grande Cité du bien, à



“ laquelle se rapporte tout le système de la création, les  
 “ anges, dans l'ordre matériel, président au mouvement des  
 “ astres, à la conservation des éléments et à l'accomplisse-  
 “ ment de tous les phénomènes naturels, qui nous réjouis-  
 “ sent ou qui nous effraient. Entre eux est partagée l'admi-  
 “ nistration de ce vaste empire. Les uns ont soin des corps  
 “ célestes, les autres de la terre et de ses éléments ; les  
 “ autres, de ses productions, les arbres, les plantes, les fleurs  
 “ et les fruits. Aux autres est confié le gouvernement des  
 “ vents, des mers, des fleuves, des fontaines ; aux autres,  
 “ la conservation des animaux. Pas une créature visible,  
 “ si grande ou si petite qu'elle soit, qui n'ait une puissance  
 “ angélique chargée de veiller sur elle.

“ L'homme animal, nous le savons *animus homo*, nie  
 “ cette action angélique ; mais sa négation ne prouve qu'une  
 “ chose, c'est qu'il est animal. Pour l'homme qui a l'intel-  
 “ ligence, cette action est évidente. Partout où la nature  
 “ matérielle laisse apercevoir de l'ordre, de l'harmonie, du  
 “ mouvement, un but ; là, on reconnaît aussitôt une pen-  
 “ sée, une intelligence, une cause motrice et directrice. Or,  
 “ rien dans la nature matérielle ne se fait sans ordre, sans  
 “ harmonie, sans mouvement, sans but.

“ Quel est le principe de toutes ces choses ? Il n'est  
 “ pas, il ne peut pas être dans la matière, inerte et aveugle  
 “ de sa nature. A coup sûr, le vent ne sait ni où ni quand  
 “ il doit souffler ; ni avec quelle violence ; ni quelles tem-  
 “ pêtes il doit soulever ; ni quels nuages il doit amonceler.  
 “ La pluie, la neige, la foudre elle-même savent-elles où  
 “ elles doivent se former, où elles doivent tomber ; la di-  
 “ rection qu'elles doivent tenir, le but qu'elles doivent at-  
 “ teindre ; le jour et l'heure où elles doivent accomplir leur  
 “ mission ? Il en est de même des autres créatures maté-  
 “ rielles, si improprement décorées du nom d'*agents*.

“ Où donc est le principe de l'ordre, de l'harmonie et  
 “ du mouvement ? A moins d'admettre des effets sans cau-  
 “ se, il faut nécessairement le chercher en dehors de la

“ créa  
 “ tielle  
 “ C'est  
 “ philo  
 “ mou  
 “ Les c  
 “ tés, f  
 “ est-el  
 “ mond  
 “ comp  
 “ marqu  
 “ eures  
 “ I  
 “ qui fec  
 “ selle.  
 “ nisme  
 “ dans t  
 “ l'univ  
 “ ce inép  
 “ de resp  
 Voil  
 Mai  
 que Por  
 rous cor  
 importan  
 quand la  
 mondatic  
 beaucoup  
 est arri  
 mes frère  
 ivé. C  
 airement  
 homme  
 bonne d  
 fruits, de  
 rais usag

" création matérielle, dans une nature intelligente, essen-  
 " tiellement active, supérieure et étrangère à la matière.  
 " C'est là, en effet, et là seulement que le place la vraie  
 " philosophie. En parlant du Créateur, principe de tout  
 " mouvement et de toute harmonie, le prophète nous dit :  
 " *Les créatures font sa parole, c'est-à-dire exécutent ses volon-*  
 " *tés, faciunt Verbum ejus.* Mais comment la parole créatrice  
 " est-elle mise en contact universel et permanent avec le  
 " monde inférieur, jusqu'au dernier des êtres dont il se  
 " compose ? De la même manière que la parole d'un mo-  
 " narque avec les parties les plus éloignées et les plus obs-  
 " cures de son empire, par des intermédiaires.

" Les intermédiaires de Dieu sont les esprits célestes,  
 " *qui fecit angelos suos spiritus.* Cette vérité est de foi univer-  
 " selle. Sous tous les climats, à toutes les époques, le paga-  
 " nisme lui-même la proclame, et la théologie la manifeste  
 " dans toute sa splendeur. Savoir que toutes les parties de  
 " l'univers vivent sous la direction des anges : quelle sour-  
 " ce inépuisable de lumières et d'admiration pour l'esprit,  
 " de respect et d'adoration pour le cœur !"

Voilà l'enseignement de la religion.

Maintenant, je vais vous prouver par l'Écriture Sainte  
 que l'ordre matériel est subordonné à l'ordre religieux ;  
 vous comprenez que c'est une question d'une souveraine  
 importance. Quand une tempête s'est abattue sur un pays,  
 quand la grêle est venue détruire les moissons, quand les  
 inondations viennent empêcher d'ensemencer les terres,  
 beaucoup de personnes vous diront : C'est arrivé parceque  
 c'est arrivé. Explication banale qui n'explique rien. Non,  
 mes frères, cela n'est pas arrivé uniquement parceque c'est  
 arrivé. Ce qui nous est donné par la Providence est ordi-  
 nairement en rapport avec les actions de l'homme. Quand  
 l'homme fait un bon usage des biens de la terre, Dieu lui  
 donne des saisons favorables et l'homme recueille des  
 fruits, des moissons en abondance ; mais s'il fait un mau-  
 vais usage des biens de ce monde, Dieu le frappe précisé-

ment dans ces biens dont il a abusé : alors la terre refuse de donner ses fruits, le ciel est d'airain et la famine vient visiter les hommes coupables.

Vous ne pouvez réussir dans vos entreprises ? Prenez garde, ces maux vous arrivent probablement parce que la loi de Dieu a été violée.

Consultez la Bible, et vous verrez partout cette concordance entre la conduite morale de l'homme et les événements temporels.

Au commencement Dieu fait venir tous les animaux devant l'homme, celui-ci leur donne à chacun leur nom et reçoit l'autorité sur eux ; Dieu lui donne tous les fruits du paradis terrestre, à l'exception d'un seul, le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal : c'est un roi au milieu de son empire. Si l'homme eût toujours été fidèle, tout serait resté ainsi dans un ordre parfait ; il aurait été heureux, et, à un moment donné, il aurait été transporté au ciel sans mourir, car Dieu avait ajouté à sa nature le don de l'immortalité, et il l'avait élevé à l'ordre surnaturel. Qu'est-il arrivé ? L'homme a voulu satisfaire sa passion, il a mangé du fruit défendu ; il a voulu se faire l'égal de Dieu, il a été trompé par Satan. Quel moyen Dieu prendra-t-il pour le punir ? Il a péché par l'usage d'un fruit, une malédiction s'attachera à la terre : elle sera frappée de stérilité, elle produira des ronces et des épines ; et si l'homme veut lui faire produire le froment, il faudra qu'il arrose les sillons de ses sueurs.

Continuons à étudier l'Écriture Sainte, et nous trouverons toujours l'ordre physique soumis à l'ordre spirituel et moral. Nous avons un exemple de cette vérité dans une circonstance bien solennelle de la vie de Solomon. Quand ce prince fit la dédicace du temple de Jérusalem, il s'adressa au Seigneur et lui demanda d'écouter toujours favorablement les prières qui lui seraient adressées dans ce temple par son peuple. " Et le Seigneur apparut à Salomon la nuit, et lui dit : J'ai exaucé votre prière ; et j'ai choisi

" po  
 " S'i  
 " plu  
 " rel  
 " mo  
 " inv  
 " mo  
 " je l  
 " je p  
 " moi  
 " que  
 " étra  
 " exte  
 " dom  
 C  
 les Sai  
 la rosé  
 dévore  
 Pourq  
 homm  
 Si  
 Sodom  
 apaiser  
 viendr  
 epend  
 mais à  
 Ma  
 de cert  
 mériter  
 de leur  
 s'humil  
 calamit  
 Da  
 preuve  
 choses

" pour moi ce lieu, pour en faire une maison de sacrifice.  
 " S'il arrive que je ferme le ciel et qu'il ne tombe pas de  
 " pluie, ou que j'ordonne et que je commande aux saute-  
 " relles de ravager la terre, et que j'envoie la peste parmi  
 " mon peuple ; et que mon peuple, sur qui mon nom a été  
 " invoqué, se convertisse, qu'il me prie, qu'il recherche  
 " mon visage, et qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie,  
 " je l'exaucerai du ciel, et je lui pardonnerai ses péchés, et  
 " je purifierai la terre où il fait sa demeure.....

" Mais si vous et vos enfants vous vous détournez de  
 " moi, et que vous abandonniez les lois et les ordonnances  
 " que je vous ai proposées ; si vous courez après les dieux  
 " étrangers et que vous les serviez et les adoriez, je vous  
 " exterminerai de la terre qui est à moi, et que je vous ai  
 " donnée." II Paralip. VII, 12, 13, 14, 19, 20.

Comprenez bien l'enseignement que vous donnent ici  
 les Saintes Ecritures : pourquoi Dieu refuse-t-il quelquefois  
 la rosée à la terre ? Pourquoi envoie-t-il des sauterelles qui  
 dévorent les moissons ? Parceque les hommes ont péché.  
 Pourquoi envoie-t-il la peste ? Parceque les iniquités des  
 hommes attirent sa vengeance.

Si l'homme se livre à l'immoralité, aux iniquités de  
 Sodome, il faudra le sang et la vie d'un grand nombre pour  
 apaiser la colère du Tout-Puissant ; le typhus, le choléra  
 viendront, et emporteront une partie de l'humanité. Dieu  
 cependant se laissera fléchir, Dieu écoutera son peuple,  
 mais à une condition : c'est qu'il s'humilie et qu'il prie.

Mais comment Dieu ferme-t-il le ciel ? Par le ministère  
 de certains anges préposés à cet fin. Quand les hommes ne  
 méritent plus la rosée du ciel, ces anges reçoivent un ordre  
 de leur Maître, et ils vont fermer le ciel. Que les prêtres  
 s'humilient alors et qu'ils prient pour leur peuple, et la  
 calamité disparaîtra.

Dans l'Épître de saint Jacques, nous trouvons une  
 preuve de la grande efficacité de la prière, même pour les  
 choses de l'ordre purement temporel : " Elie ", y est-il dit,

“ était un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie : et cependant, ayant prié Dieu avec ferveur qu’il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans et demi : et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit.” *Jac. V, 17, 18.*

C’est sur cette croyance que vous vous appuyez pour demander à Dieu de féconder vos champs ; c’est encore en vertu de votre foi dans le dogme de la Providence, que vous adressez vos prières au ciel pour être protégés dans les calamités.

Mes frères, quand vous êtes malades vous recourez promptement aux hommes de l’art, et je ne vous blâme pas ; mais vous oubliez trop souvent une chose : c’est qu’en général le péché est la cause des maladies. Voyez Notre Seigneur : quand il a guéri cet homme qui était malade depuis trente-huit ans, et qui n’avait personne pour le jeter en temps opportun dans la piscine de Siloé, il lui dit : “ Voilà que vous avez été guéri, ne péchez plus à l’avenir, de peur qu’il ne vous arrive quelque chose de pis.” *Joua. V, 14.*

Cependant il arrive que le juste est frappé, sans que le péché soit entré dans son âme ; et dans le même temps on voit des pécheurs qui ne font qu’outrager Dieu, et qui sont bénis, qui vivent dans une grande prospérité. Nous avons péché, disent-ils eux-mêmes, et quel mal nous en est-il arrivé ? *percuri et quid mihi acci lit triste ? Eccli. V, 4.* C’est là un sujet de scandale pour plusieurs : David lui-même, malgré sa foi robuste, était attristé et comme scandalisé à la vue de la prospérité des méchants.

Comment donc expliquer ces bénédictions accordées à l’impie ? Eh bien ! voici : Dieu a l’éternité pour lui. Rien de ce que fait le juste ne restera sans récompense, mais cette récompense pourra bien n’être pas accordée sur la terre : elle n’en sera que plus belle dans les cieux. Les méchants ont certaines bonnes qualités, ils ont des vertus naturelles, par exemple leur cœur est sensible, ils font

l'au  
Le  
tur  
act  
ils  
vie  
ont  
d'au  
n'ou  
ils d  
le m  
ils y  
père  
te qu  
sur l  
il av  
vie é  
d'avc  
seule  
n'ava  
qui m  
Qui c  
jouiss  
plaies  
du r  
Cepen  
Lazar  
dans  
C  
lez-vo  
vent  
bonne  
soyez

l'aumône, ils sont d'une humeur agréable au prochain. Leurs bonnes actions ne sont pas faites par un motif surnaturel, ils ne méritent pas la récompense éternelle pour ces actions, mais ils méritent une récompense dans le temps: ils ont donc les biens du temps, ils ont les plaisirs de la vie. Ah! ne leur portez pas envie, mes frères, puisqu'ils ont reçu leur récompense ici-bas, et qu'ils n'en auront pas d'autre.

Comme ils ont refusé de recevoir la vérité, comme ils n'ont pas voulu pratiquer les œuvres de la religion, comme ils ont commis en secret des fautes très-graves sans prendre le moyen de les expier, Dieu les attend dans l'autre vie, et ils y seront punis d'une manière terrible.

Voilà donc comment il se fait que les méchants prospèrent ici-bas: cette prospérité même est la marque évidente que le bonheur éternel n'est pas pour eux.

Le mauvais riche de l'Évangile avait tout à souhait sur la terre. Cet homme aimait les plaisirs de la table, et il avait les richesses nécessaires pour se les procurer: Sa vie était un festin continu. L'Écriture ne l'accuse pas d'avoir ravi le bien d'autrui, ni de maltraiter ses serviteurs; seulement, tout occupé de lui-même et de ses plaisirs, il n'avait pas un regard ni un sentiment de pitié pour Lazare qui mourait de faim et de souffrances au seuil de sa porte. Qui est plus à plaindre, ce riche qui se procure toutes les jouissances, ou Lazare dont les chiens viennent lécher les plaies, pendant qu'il git sur la terre nue devant le palais du riche? Le monde eût répondu que c'était Lazare. Cependant le riche mourut, et il fut enseveli dans les enfers. Lazare mourut aussi, et son âme fut portée par les anges dans le sein d'Abraham.

O justes, vous êtes privés des biens de la terre; consolez-vous donc, ce ne sont pas ces biens passagers qui peuvent être la juste récompense de vos vertus et de vos bonnes œuvres. Vous êtes éprouvés et persécutés; n'en soyez pas surpris. Vous avez commis des fautes légères, il

fallait bien les expier, les effacer de votre âme ; ensuite, n'est-il pas nécessaire que les élus ressemblent à Jésus-Christ ? Réjouissez-vous, Dieu va vous récompenser d'une manière digne de lui dans le ciel.

O méchants, vous seriez trop fortunés de recevoir votre châtement ici-bas : jouissez des faux biens de la terre ; jouissez des plaisirs fades et passagers de ce monde ; Dieu vous trouvera dans l'autre vie, et il vous punira comme un Dieu sait punir. Vous ne voulez pas rendre gloire à sa miséricorde sur la terre, vous rendrez gloire à sa justice dans l'éternité.

Courage donc, mes frères : si nous souffrons et que nous ayons péché, nous sommes comme David quand il fut puni de son adultère, nous serons purifiés comme lui. Si nous souffrons et que notre conscience ne nous reproche rien, nous sommes comme le saint homme Job : l'épreuve n'aura qu'un temps, et la récompense sera d'autant plus belle que la tribulation aura été plus amère. Si nous souffrons et que n'ayant pas de fautes à expier nous offrons nos mérites pour le salut de nos frères, nous ressemblons à Jésus-Christ expirant sur la croix pour le rachat des pécheurs : tâchons de rendre de plus en plus parfaite en nous cette ressemblance qui fera notre gloire pendant l'éternité.

AINSI SOIT-IL.

MES

S  
et ses  
soulev  
avilit

I  
dira-t  
sir ; la  
forme  
l'ordre  
clame  
l'homme

L  
que la

## SEPTIEME CONFERENCE.

### DE LA RESURRECTION.

Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini sicut et ceteri qui spem non habent.

Or nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, afin que vous ne vous attristiez pas comme font les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. 1 Thess. IV. 13.

MES FRÈRES,

Si vous interrogez le philosophe sans foi sur l'homme et ses destinées, vous en recevrez des réponses propres à soulever un cœur vraiment chrétien. Vous verrez comme il avilit et dégrade la plus noble des créatures de Dieu ici-bas.

Il prétendra raisonner en vous répondant : L'homme, dira-t-il, n'a qu'une chose à faire ici-bas : se livrer au plaisir ; la nature, en effet, lui ayant donné des sens, il est conforme aux lois de la nature et, par conséquent, conforme à l'ordre de leur accorder toutes les satisfactions qu'ils réclament. Manger, boire, s'amuser, dormir, c'est toute la vie de l'homme ; et après cela, le néant !

Le philosophe met donc l'homme sur le même pied que la bête qui broute l'herbe des champs.



Interrogez maintenant la religion, et voyez comme ses réponses ont quelque chose de satisfaisant et de rassurant pour notre âme. Le premier besoin de l'âme, c'est le besoin du bonheur : la religion nous faisant donc remonter jusqu'à nos premiers ancêtres, nous dit que l'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et qu'il est destiné à un bonheur éternel. C'est ainsi qu'elle ennoblit l'homme, qu'elle le montre digne de notre respect et de notre admiration. La religion a trois dogmes pour répondre à toutes les inquiétudes et à toutes les aspirations de l'âme : le dogme de la Création, qui nous donne l'origine de l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, le dogme de la Providence, qui nous fait voir les soins paternels dont le Seigneur l'environne incessamment ; et le dogme de la Résurrection qui nous montre quel est son avenir et quelles sont ses espérances. C'est de ce dernier dogme que nous nous proposons de vous parler aujourd'hui.

Qu'est-ce que l'homme devient quand il a été déposé en terre ? est-ce que tout est fini pour lui alors ? Non, il ne fait que changer d'état : il entre dans une espèce de sommeil. C'est bien, en effet, le terme dont se sert la Sainte Ecriture : *Frates, nolimus vos ignorare de dormientibus.*

Pourquoi saint Paul veut-il apprendre aux chrétiens le sort de *ceux qui se sont endormis* ? Pour consoler les chrétiens. En effet, nous avons un grand besoin de consolations en présence de ce terrible fait de la mort. Quand bien même un homme paraît à n'avoir aucune autre cause de tristesse que la perspective d'une mort certaine et qui doit lui enlever tout ce qu'il aime, ne suffirait-elle pas pour l'empêcher de jouir du bonheur ?

Supposez quelqu'un jouissant de tous les biens de la fortune, ayant des enfants qui lui donnent mille consolations : si vous faites accepter comme vraie à ce bienheureux de la terre la prédiction suivante : plus tard tous vos enfants vous seront enlevés, et cette fortune dont vous jouissez sera entièrement détruite : quand bien même le

temps où ces malheurs doivent fondre sur lui serait éloigné, son cœur désormais serait abreuvé d'amertume.

La mort a toujours été et sera toujours le cauchemar de l'homme. Il n'est personne qui puisse entrer dans un cimetière, creuser le sol et voir l'état où sont réduits ceux que nous avons aimés, sans ressentir un douloureux serrement de cœur. Saint Paul constate quelle tristesse apporte la pensée de la mort dans l'âme de ceux qui manquent de foi : *ut non contristemini sicut et ceteri qui spem non habent* ; quand la terrible mort, en effet, leur apparaît avec ses horreurs, ils ne peuvent supporter cette vue, et ils tombent dans un abattement qui fait frémir.

Quel est donc le sort des chrétiens qui dorment du sommeil de la mort ? La religion nous l'apprend : l'homme est destiné à l'immortalité quant à son âme et quant à son corps. Saint Paul appelle cela un mystère : *Ecce mysterium dico vobis : omnes quidem resurgemus* ; je vous annonce un mystère : *tous à la vérité nous ressusciterons*. C'est là un mystère : demandez en effet à celui qui n'a pas la foi ce que devient l'homme après la mort : il ne peut vous répondre. L'homme est-il donc anéanti ? Il ne le sait pas. Ceux qui ont abjuré la foi pour s'abandonner à toutes leurs passions désirent être ainsi anéantis, mais il leur reste un doute qui leur enlève tout repos. Heureux ceux qui connaissent ce mystère de la résurrection, ils trouvent dans leur foi une consolation ineffable.

Quand nous demandons à la religion ce que nous devenons tous après la mort, elle nous répond donc que le corps sommeille au fond du tombeau, mais que l'âme vit, et qu'il viendra un jour où le corps lui-même sera revêtu de l'immortalité. Nous ressusciterons tous, mes frères : les méchants comme les bons ; depuis Abel jusqu'au dernier qui mourra sur la terre, tous les hommes reviendront à la vie ; mais tous, dit saint Paul, ne seront pas changés, *sed non omnes immutabimur* ; c'est à dire que tous n'auront pas ces corps glorieux qui sont donnés aux élus. Que cette

résurrection est consolante ! Qu'elle est bien propre à nous faire envisager la mort sans frayeur, et à nous faire endurer toutes les peines avec un courage invincible ! Nous allons étudier un peu cette vérité aujourd'hui.

Qu'est-ce que le genre humain a pensé de la résurrection ? La résurrection fut révélée aux premiers hommes, et la connaissance de cette vérité s'est perpétuée ensuite sans interruption jusqu'à nous.

Nous avons un exemple de la pleine connaissance de cette vérité dans Job, qui vivait il y a plus de 3000 ans. Vous savez comment il fut éprouvé ; Dieu voulait faire éclater sa patience et sa soumission : Job fut donc livré aux malheurs et aux chagrins de toute sorte ; assis sur son fumier, il ne trouvait aucune consolation autour de lui.

Que font les hommes sans foi, quand ils sont ainsi dans la désolation ? Ne trouvant pas la force nécessaire pour supporter l'affliction, ils se suicident. La vie m'est à charge, disent-ils, je m'en débarrasse. C'est directement là que mène l'incrédulité ; aussi les suicides ont-ils augmenté d'une manière effrayante dans notre temps.

La femme de Job n'ayant pas su résister à l'épreuve, était dans les sentiments des hommes qui n'ont pas la foi : ton Dieu que tu sers si fidèlement, disait-elle à son époux, vois comment il te traite ; maudis-le donc et meurs. Les impies se trouvent sans force au milieu des épreuves ; leur consolation est dans la mort.

Qu'est-ce donc qui consolera Job au milieu de cette mer de douleur où il est plongé ? Quand il a tout perdu, quand il a été frappé au cœur par les paroles de sa femme, quand il s'est vu accusé et maltraité par ses amis et qu'il a repoussé ces consolateurs importuns, il lui reste pourtant une suprême consolation : " Je sais, " dit-il, " que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai au dernier jour ; je sortirai de la terre et je serai revêtu de nouveau de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma chair. Je le verrai

moi-même et non un autre ; et je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance que j'ai et qui reposera toujours dans mon sein." *Job XIX, 25-27.*

Oui, c'est là ce qui le consolait sur son fumier, sur ce lit infect qui était pire pour lui que la mort elle-même ; car la mort il la désirait, il l'appelait, mais elle ne venait pas. Si vous êtes étendus sur un lit de douleur, mes frères, prenez bien garde de vous livrer au désespoir ; dans ces épreuves suprêmes, élevez vos yeux vers le ciel et dites : je sais que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai au dernier jour, c'est là mon espérance et ma consolation.

Cette croyance à la résurrection, c'était la croyance du genre humain : Job, en effet, était un patriarche de la gentilité, et il avait appris cette vérité par la tradition de ses pères. Il faut conclure qu'elle avait été révélée à Adam, et que du temps de Job elle était parfaitement conservée parmi les peuples.

Les paroles de Job sont peut-être la confession la plus explicite que nous ayons de la foi à la résurrection des morts. Chez les païens, où des erreurs si graves sur la nature de Dieu avaient altéré les anciennes traditions, un grand nombre ne croyaient plus à la résurrection des morts. C'est ce que nous voyons bien dans l'Aréopage, quand saint Paul annonce le mystère de la résurrection : plusieurs se moquent de lui ; d'autres disent : Sur ce sujet nous vous entendrons une autre fois. Ainsi cette vérité avait fait naufrage dans bien des âmes, surtout parmi les poètes, les philosophes et les autres prétendus savants. Tous croyaient pourtant à une autre vie ; ils avaient un lieu où les bons devaient être récompensés, un autre où les méchants devaient être punis ; mais leurs croyances manquaient de précision. Les ténèbres avaient envahi la terre.

Chez les Juifs, c'était un dogme admis dans toute sa pureté, absolument comme sous l'Évangile. Voyez, par exemple, la célèbre vision d'Ezéchiel, et dites-nous si ce n'est pas la résurrection telle que l'enseigne notre foi. " La

main du Seigneur fut sur moi," dit le prophète; "et  
 " m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, elle me  
 " laissa au milieu d'une campagne qui était toute pleine  
 " d'ossements. Elle me mena tout autour de ces os; il y en  
 " avait une très grande quantité qui étaient sur la face de  
 " la terre, et extrêmement secs. Alors le Seigneur me dit :  
 " Fils de l'homme, croyez-vous que ces os puissent revivre?  
 " Je lui répondis: Seigneur Dieu, vous le savez. Et il me  
 " dit: Prophétise sur ces os, et dis-leur: Os secs, écoutez la  
 " parole du Seigneur. Voici ce que le Seigneur Dieu dit  
 " à ces os: Je vais envoyer un esprit en vous, et vous vivrez.  
 " Je ferai naître les nerfs sur vous; j'y formerai des chairs;  
 " j'étendrai de la peau pardessus; et je vous donnerai un  
 " esprit, et vous vivrez: et vous saurez que c'est moi qui  
 " suis le Seigneur. Je prophétisai donc comme le Seigneur  
 " me l'avait commandé: et lorsque je prophétisais on enten-  
 " dit un bruit, et aussitôt il se fit un grand remuement  
 " parmi ces os: ils s'approchèrent l'un de l'autre; et cha-  
 " cun se plaça dans sa jointure. Je vis tout d'un coup que  
 " des nerfs se formèrent sur ces os, des chairs les environ-  
 " nèrent, et de la peau s'étendit pardessus; mais l'esprit  
 " qui devait les animer n'y était pas encore. Alors le Sei-  
 " gneur me dit: Prophétise à l'esprit: prophétise, fils de  
 " l'homme, et dis à l'esprit: Voici ce que dit le Seigneur  
 " Dieu: Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces  
 " morts, afin qu'ils revivent. Je prophétisai donc comme le  
 " Seigneur me l'avait commandé; et en même temps l'es-  
 " prit entra dans ces os: ils devinrent vivants et animés;  
 " ils se tinrent tout droits sur leurs pieds; et il s'en forma  
 " une grande armée." *Ezech. XXXVII, 1-10.* Telle était la  
 croyance des Juifs: ils pensaient comme nous que les os et  
 la chair se reconstituent, que l'âme y entre de nouveau et  
 leur donne la vie.

L'Evangile nous montre bien clairement que les Juifs  
 croyaient à la résurrection: Lazare meurt en l'absence de Jé-  
 sus; Notre Seigneur vient quatre jours après, et Marthe s'é-  
 crié en le voyant: Si vous eussiez été ici, Seigneur, mon frère

ne s  
 repr  
 donc  
 mes  
 secte  
 et qu

nos t  
 je cro  
 utes,

tion,  
 sistan  
 " pas  
 " que  
 " som

" com  
 " Car  
 " susc  
 " Jésu  
 " décl  
 " nous

" men  
 " som  
 " dom  
 " pett  
 " ceux  
 " pren

" seron  
 " port  
 " Seig  
 " pour

E  
 qui n  
 corps  
 " les m

ne serait pas mort. Votre frère ressuscitera, dit Jésus ; je sais, reprend Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. C'était donc la croyance générale dans cette nation, que les hommes ressusciteront en corps et en âme ; il n'y avait que la secte des Saducéens qui avait brisé avec la foi commune, et qui était haïe à cause de cela de la masse du peuple juif.

Pour nous, chrétiens, cette croyance est dans toutes nos traditions, car c'est un dogme fondamental de notre foi : je crois, dit l'Eglise Catholique dans le Symbole des Apôtres, *je crois la résurrection de la chair.*

Saint Paul peut être appelé le docteur de la Résurrection, c'est lui qui l'enseigne et la défend avec plus de persistance dans ses admirables Epîtres : " Nous ne voulons pas," écrit-il aux Thessaloniens, " que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, afin que vous ne vous attristiez pas comme font les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. Car si nous croyons que Jésus notre chef est mort et ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu amènera avec Jésus ceux qui se seront endormis en lui. Car nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur même, que nous, qui vivons, et qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons pas ceux qui sont dans le sommeil de la mort. Car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers ; puis nous autres, qui sommes vivants, et qui serons demeurés au monde jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nues, pour aller au devant du Seigneur au milieu de l'air. Et ainsi nous serons tous pour jamais avec le Seigneur." 1 Thess. IV, 13-17.

Ecrivant aux Corinthiens, il répond aux esprits forts qui ne peuvent comprendre comment il se fait que les corps ressuscitent : " Mais, me dira quelqu'un, comment les morts ressuscitent-ils ! Quel sera le corps dans lequel

“ ils reviendront ? Insensé que vous êtes ! ne voyez-vous pas tous les jours que ce que vous semez ne reprend point de vie, s'il ne meurt auparavant..... Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps maintenant, comme une semence, est mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. Il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel ”.

Le grand Apôtre ne veut pas que nous doutions plus de la résurrection des morts que de celle de Jésus-Christ lui-même : “ Si les morts ne ressuscitent point, ” s'écrie-il, “ Jésus-Christ n'est donc point ressuscité. Et si Jésus-Christ n'est point ressuscité notre prédication est vaine, et votre foi aussi. ” 1 Cor. XV, 13, 14. “ Mais consolons-nous. Jésus-Christ est certainement ressuscité d'entre les morts ; il est devenu les prémices de ceux qui dorment. ” 1 Cor. XV, 20. Après tout cela ne dédaignons pas, cependant, de donner quelques arguments de la raison, en faveur de ce dogme consolateur.

1o. La nature humaine désire de vivre, et elle a une horreur instinctive et terrible de la mort. C'est Dieu, mes frères, qui l'a faite ainsi : or le Dieu véridique et bon ne l'aurait pas ainsi faite, si elle marchait inévitablement vers un anéantissement plus ou moins prochain. L'enseignement de la religion est ici, comme toujours, en pleine conformité avec la nature de l'homme.

2o. Le corps est une partie de nous-même ; il a participé au bien et au mal que nous avons fait : eh bien ! il doit aller devant le Juge suprême, et recevoir aussi sa récompense ou son châtimement pour l'éternité.

3o. L'âme humaine étant faite pour animer un corps, notre être serait éternellement incomplet si notre âme ne reprenait pas son corps. Or rien ne sera incomplet dans le

ciel :  
dern

“ qu  
“ sur  
“ ima  
“ arti  
“ corp  
“ un  
“ sépa  
“ nell  
“ c'es  
“ Mai  
“ Die  
“ Alor  
“ mor  
“ perd  
“ sera

T  
du cor  
quenc

Q  
des bi  
des ast  
unis d  
façon  
ni être  
porter  
auront  
diviser  
vrais e  
se d'en  
dant l'  
des dés  
ra. “ A  
“ porta

ciel : tout y sera remis dans l'ordre, tout y arrivera à sa dernière perfection.

“ Si l'on revient à l'origine,” dit Bossuet, “ Dieu, avant que de créer l'âme, lui a préparé un corps. Il n'a répandu sur nous ce souffle de vie, c'est-à-dire l'âme faite à son image, qu'après qu'il a donné à la boue, qu'il maniait si artistement avec ses doigts tout-puissants, la forme du corps humain. Si donc il a fait l'âme pour la mettre dans un corps, il ne veut pas qu'elle en soit éternellement séparée. Aussi voulut-il d'abord qu'elle y fût unie éternellement, puisqu'il avait fait l'homme immortel, et que c'est par le péché que la mort a été introduite sur la terre. Mais le péché ne peut pas détruire à jamais l'œuvre de Dieu : car le péché et son règne doit être lui-même détruit. Alors donc l'homme sera rétabli dans son premier état : la mort mourra ; et l'âme sera réunie à son corps, pour ne le perdre jamais, car le péché qui en a causé la désunion ne sera plus.” *Bossuet, Médit. sur l'Évangile.*

Toutes les infirmités, toutes les difformités disparaîtront du corps des justes, car ces accidents sont aussi les conséquences du péché.

Qu'ils seront beaux, qu'ils seront admirables les corps des bienheureux ! Ils seront lumineux, et brilleront comme des astres. Étant parfaitement soumis à l'âme, lui étant unis d'une manière si étroite, ils participeront en quelque façon à ses facultés : ils auront l'*impassibilité*, ils ne pourront ni être blessés ni souffrir ; ils auront l'*agilité* pour se transporter comme la pensée et selon les désirs de l'âme ; ils auront la *subtilité* pour passer à travers les objets sans les diviser, comme la lumière à travers le cristal ; ce seront de vrais corps, mais ils seront spiritualisés. L'âme sera heureuse d'entrer dans ce corps, avec lequel elle louera Dieu pendant l'éternité. Mais les corps des réprouvés se ressentiront des désordres et de la triste condition de l'âme qui les animera. “ Au lieu d'être agiles, ils seront lourds, pesants et insupportables à l'âme ; au lieu d'être lumineux, ils seront hor-



" riblement opaques, ténébreux et obscurs ; au lieu d'être  
 " impassibles, ils seront sujets à toutes sortes de tourments  
 " et de souffrances ; au lieu d'être glorieux, immortels, ils  
 " seront abjects, difformes, sujets à ce que l'Écriture appel-  
 " le la *seconde mort* ; nouvelle et horrible sorte de mort, dit  
 " saint Augustin, qui, à la différence de la première où  
 " l'âme fut, contre son gré, séparée du corps, retiendra l'âme  
 " attachée au corps contre son gré. Puisqu'il n'y a de vraie  
 " vie que là où l'on vit heureusement, l'infortuné qui in-  
 " voque la mort, sans pouvoir mourir, meurt donc inces-  
 " samment d'une mort immortelle.

" O vous donc qui flattez si fort votre corps, qui l'en-  
 " tourez de tant de mollesse, qui le nourrissez de tant de  
 " délices, qui le contentez dans ses plus honteuses concu-  
 " piscences, qui ne lui refusez les plaisirs anciens que pour  
 " lui en procurer de nouveaux, qui l'avez mis à la place de  
 " l'âme et qui l'idolâtrez comme une divinité, oh ! que vous  
 " êtes inconsiderés, stupides et insensés ! Quels ne seront  
 " pas vos tourments, votre confusion, votre douleur, en  
 " vous voyant entourés de ce même corps parfumé d'essen-  
 " ces et chargé d'ornements futiles ; mais, comme un tison  
 " d'enfer, infect, difforme, horrible. Oh ! comme vous vous  
 " en sentirez non seulement humiliés, mais encore oppri-  
 " més et brûlés, parce qu'il vous sera imposé comme un  
 " vêtement de malédiction, de tourments et de feu. *R. P.*  
 " *Ventura. Ecole des miracles.*

Mes frères, nous ressusciterons donc tous ; heureux ou  
 malheureux, nous serons revêtus de l'immortalité.

Mais à quel âge ressusciterons-nous ? Saint Thomas  
 pense que nous ressusciterons tous à l'âge de l'homme par-  
 fait, c'est-à-dire vers 33 ans, et un grand nombre de théolo-  
 giens sont de son avis. D'autres croient, cependant, que  
 nous ressusciterons à l'âge où nous serons morts : si nous  
 sommes morts vieux, nous ressusciterons vieillards ; si nous  
 sommes morts jeunes, nous ressusciterons enfants, moins  
 toutefois les infirmités de ces différents âges. Mes frères, ce

sont  
 juste  
 foule  
 sera  
 un g  
 me d  
 dinie  
 voya  
 voit  
 de la  
 fois r  
 de pr

I  
 corps  
 c'était  
 di, il s  
 sentir  
 vous  
 toujou  
 beauc  
 ment

N  
 naïtro  
 malhe  
 tant m  
 ridicu  
 les reg  
 de la S  
 " tre  
 " auro  
 " cett  
 " ils s  
 " atten  
 " touc  
 " de l  
 " l'obj

sont là, il me semble, des questions inutiles : le corps des justes aura la faculté de prendre l'âge qu'il voudra. Une foule de passages de l'Écriture paraissent établir qu'il en sera ainsi. Quand Notre Seigneur fut ressuscité, il apparut un grand nombre de fois, et presque toujours sous une forme différente : à Madeleine il paraît sous la forme d'un jardinier ; aux disciple d'Emmaüs, sous l'apparence d'un voyageur. Quand on lit les ouvrages des Extatiques, on voit que Notre Seigneur se montrait à elles à tous les âges de la vie. Nous pouvons donc croire que nos corps, une fois ressuscités, auront la forme et la taille qu'il leur plaira de prendre.

Lorsque vous n'aviez que quatre ou cinq ans, votre corps n'avait pas la même apparence qu'il a aujourd'hui, c'était bien le même corps, cependant ; il a seulement grandi, il s'est développé avec les années. Vous vieillirez, vous sentirez les infirmités de la vieillesse ; mais quand même vous verriez votre 90e ou même votre 100e année, ce sera toujours votre même corps. Les corps ressuscités étant beaucoup plus parfaits, se transformeront bien plus facilement encore.

Nous devons ajouter que les corps ressuscités se reconnaîtront. Les damnés reconnaîtront les justes pour leur malheur et leur humiliation. Ces orgueilleux, qui se sont tant moqués des chrétiens, qui les ont sans cesse tournés en ridicule, parce qu'ils servaient Dieu, nous les verrons sous les regards du juge éternel. "Alors les justes", dit le livre de la Sagesse, "s'élèveront avec une grande hardiesse contre ceux qui les auront accablés d'affliction, et qui leur auront ravi le fruit de leurs travaux. Les méchants à cette vue seront saisis de trouble et d'une horrible frayeur ; ils seront étonnés en voyant tout d'un coup, contre leur attente, les justes sauvés. Ils diront en eux-mêmes, étant touchés de regret, et jetant des soupirs dans le serrement de leurs cœurs : Ce sont là ceux qui ont été autrefois l'objet de nos railleries, et que nous donnions pour exem-

“ ple de personnes dignes de toutes sortes d’opprobres. In-  
 “ sensés que nous étions, leur vie nous paraissait une folie,  
 “ et leur mort honteuse ; cependant les voilà élevés au rang  
 “ des enfants de Dieu, et leur partage est d’être avec les  
 “ saints. Nous nous sommes donc égarés des voies de la  
 “ vérité ; la lumière de la justice n’a point lui pour nous,  
 “ et le soleil de l’intelligence ne s’est point levé sur nous.  
 “ Nous nous sommes lassés dans la voie de l’iniquité et de  
 “ la perte : nous avons marché dans des chemins à l’aveugle,  
 “ et nous avons ignoré la voie du Seigneur. De quoi nous  
 “ a servi notre orgueil ? qu’avons-nous tiré de la vaine  
 “ ostentation de nos richesses ? Toutes ces choses sont pas-  
 “ sées comme l’ombre, et comme un courrier qui court, ou  
 “ comme un vaisseau qui fend les flots agités, dont on ne  
 “ trouve point de trace après qu’il est passé, et qui n’im-  
 “ prime sur les flots nulle marque de sa route ; ou comme  
 “ un oiseau qui vole au travers de l’air, sans qu’on puisse  
 “ remarquer par où il passe ; on n’entend que le bruit de  
 “ ses ailes qui frappent l’air et qui le divisent avec effort ;  
 “ et après qu’en les remuant il a achevé son vol, on ne  
 “ trouve plus aucune trace de son passage : ou comme une  
 “ flèche lancée vers son but ; l’air qu’elle divise se rejoint  
 “ aussitôt, sans qu’on reconnaisse par où elle est passée.  
 “ Ainsi nous ne sommes pas plutôt nés que nous avons cessé  
 “ d’être ; nous n’avons pu montrer en nous aucune trace  
 “ de vertu, et nous avons été consommés par notre malice.

“ Voilà ce que les pécheurs diront dans l’enfer. Parce  
 “ que l’espérance des méchants est comme ces petites pail-  
 “ les que le vent emporte, ou comme l’écume légère qui  
 “ est dispersée par la tempête, ou comme la fumée que le  
 “ vent dissipe ; ou comme le souvenir d’un hôte qui passe,  
 “ et qui n’est qu’un jour en un même lieu.

“ Mais les justes vivront éternellement ; le Seigneur  
 “ leur réserve leur récompense, et le Très-Haut a soin d’eux.  
 “ Ils recevront de la main du Seigneur un royaume admi-  
 “ rable, et un diadème éclatant de gloire. Il les protégera

“ de sa droite, et les défendra par la force de son bras saint.  
*Sup. V, 1-16.*

C'est donc l'enseignement de l'Écriture que les justes se trouveront en présence des méchants, des persécuteurs, des voleurs qui les auront mis à l'étroit, qui les auront dépouillés de leurs biens : ils se tiendront alors devant eux avec fermeté : les voilà, Seigneur, diront-ils, ceux qui nous ont dépouillés, qui nous ont foulés aux pieds injustement ; faites-nous justice, Seigneur, punissez-les de leurs forfaits.

Dieu fera stricte justice : les bourreaux seront précipités corps et âme dans l'enfer ; mais leurs victimes seront enmenées dans le ciel.

Tous comprendront, cependant, la justice de la conduite de Dieu, et les méchants eux-mêmes seront obligés d'avouer qu'ils ont absolument ce qu'ils méritent : *vous êtes juste Seigneur*, diront-ils, *et votre jugement est droit.* Psalm. CXVIII, 137. Souvenons-nous donc de ce dogme de la Résurrection, c'est la plus grande consolation que l'on puisse offrir aux malheureux qui passent en souffrant et en pleurant sur notre pauvre terre.

Job dit : je ressusciterai dans ma chair, mes yeux verront mon Rédempteur, je le verrai moi-même et non un autre ; ce qui semble marquer que Dieu aura la bonté de se montrer à notre corps sous des formes sensibles.

Quand nous jouissons du spectacle d'une belle nature, nous sommes dans l'admiration : nous avons aperçu quelques pâles rayons de la beauté de Dieu. Mais que sera-ce quand, selon l'expression de Job, nous le verrons lui-même face à face ! Tout ce qu'il y a de beau dans la nature, dans les anges et dans les hommes, se trouvera réuni sous nos yeux, et tout cela dans un degré de splendeur et de perfection qui dépasse infiniment tout ce que nous pouvons imaginer.

Mes frères, quelle ne sera pas alors votre joie, votre bonheur ! Sainte Thérèse vit saint Pierre d'Alcantara mon-

tant au ciel environné de splendeur et disant : " Bienheureuses mes rigneurs, heureuse ma pénitence, qui viennent de me procurer une si grande gloire, une si admirable félicité ! " C'est ainsi qu'à votre tour vous bénirez vos peines, vos tribulations, l'austérité de votre pénitence, la fuite des divertissements, la vigilance continuelle sur vos sens, parce que la pratique de ces mortifications vous permettra de reprendre un corps heureux, beau, glorieux, modelé sur la gloire, sur la beauté du corps de Jésus-Christ.

AINSI SOIT-IL.

MES

I  
témoi  
moig

V  
des ce  
et les  
tence  
et la  
vie de  
instru

M  
plus g  
testim  
monia  
moig

Bienheu-  
i viennent  
irable féli-  
vos peines,  
a fuite des  
sens, par-  
rmettra de  
delé sur la

## HUITIEME CONFERENCE

---

### DE LA REVELATION.

---

Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis : novissime diebus istis locutus est nobis in Filio.

Dieu qui autrefois parlait à nos pères par les prophètes, en diverses occasions et en différentes manières, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils. Héb. I, 1, 2.

MES FRÈRES,

La foi, en général, est une conviction appuyée sur le témoignage. Mais il y a deux sortes de témoignages : le témoignage divin et le témoignage humain.

Vous le savez, quand le témoignage humain est revêtu des conditions nécessaires, il amène l'assentiment de l'âme, et les juges s'y appuient sans crainte pour rendre les sentences les plus importantes, celles qui regardent la fortune et la renommée des familles, celles mêmes qui regardent la vie des personnes. C'est que deux ou trois témoins probes, instruits et désintéressés peuvent produire la certitude.

Mais le témoignage de Dieu est celui qui produit la plus grande et la plus complète de toutes les certitudes. *Si testimonium hominum accipimus*, dit l'apôtre saint Jean, *testimonium Dei majus est*. 1 Joan V, 9 ; Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est encore plus grand.

Eh bien ! mes frères, l'enseignement de la religion repose sur le témoignage de Dieu, sur ce que nous appelons la *Révélation* : c'est donc le plus sûr de tous les enseignements. Aussi les catholiques répètent-ils tous les jours : Mon Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte Église Catholique croit et enseigne, parceque c'est vous qui l'avez dit, et que vous êtes la vérité même. *Tout ce que l'Église croit et enseigne*, voilà l'objet de notre foi ; et pourquoi y donnons-nous l'adhésion de notre esprit ? parceque c'est Dieu qui nous a révélé ou dévoilé ces choses, et qu'il est la vérité même.

Mais quand et comment Dieu a-t-il parlé aux hommes pour leur dévoiler ainsi la vérité ? C'est ce que je viens vous exposer aujourd'hui en vous rappelant le grand fait de la Révélation.

Dieu, mes frères, nous a donné deux livres dans lesquels il nous parle : le premier est le grand livre de la Nature, le second est la sainte Bible comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament.

En contemplant l'œuvre admirable de la Nature, mes frères, nous pouvons arriver par notre raison jusqu'à la connaissance du Dieu qui en est l'auteur. C'est cette vérité que saint Paul invoquait pour montrer que les Philosophes étaient inexcusables ; car, disait-il. *ayant connu Dieu par ses œuvres, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu*. Si vous contemplez un bel édifice, quand bien même vous n'auriez jamais entendu parler de son architecte, cette vue seule vous en donnera une certaine connaissance ; vous direz : C'est un homme de génie qui a fait cela. Il a conçu un plan original, plein de majesté dans l'ensemble, plein de grâce et d'harmonie dans les détails. Tous ceux donc qui jouissent du spectacle de la nature, qui contemplent la beauté du firmament, s'élèvent à la connaissance de Dieu, car ces choses parlent d'une manière admirable de la grandeur de Dieu, de sa puissance et de sa sagesse.

J'ai vu de près des enfants de la nature, des sauvages dont l'éducation n'avait pas développé l'intelligence : ils

étaient ravis d'admiration en présence des œuvres de Dieu. Un de ces Cris dont on parle tant en ce moment, se trouvant un soir avec des canadiens dans un des postes du Nord-Ouest, disait en regardant le ciel : Celui qui a fait toutes ces choses est tout-puissant et admirable. Le prophète a dit en effet : *Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie sa puissance, qui éclat dans les ouvrages de ses mains.* Ps. XVIII. 1. Voilà le premier livre qui nous parle de Dieu et nous élève jusqu'à lui.

Il y a cependant un autre livre que Dieu a bien voulu nous donner, et par lequel il se fait connaître aux hommes. La nature fait connaître l'existence de Dieu, mais elle ne dit pas quel culte il faut lui rendre, elle fait connaître les choses qui sont absolument à la portée de l'homme, mais elle ne peut nous faire connaître les choses de l'ordre surnaturel auquel l'homme a été élevé par une faveur particulière de Dieu ; outre le livre de la nature, Dieu nous a donc donné la sainte Bible, contenant les vérités de l'ordre surnaturel qui nous sont connues par la Révélation.

Dieu a parlé aux hommes en trois circonstances principales : primitivement, il a parlé à Adam et aux Patriarches ; plus tard, il a parlé à Moïse et aux Prophètes ; enfin, dans la plénitude des temps, il a parlé par Jésus-Christ. Il y a donc trois révélations : la Révélation Primitive, la Révélation Mosaique et la Révélation Chrétienne. Ces trois révélations ne sont pas différentes, mais c'est plutôt la même révélation qui a été commencée dans le Paradis Terrestre, qui a été donnée d'une manière plus développée à Moïse, et qui a été complétée en Jésus-Christ. Il y aura une quatrième révélation, suite encore des trois précédentes : celle-là aura lieu au-delà de la tombe, quand nous verrons Dieu face à face. Les justes jouiront alors d'un bonheur parfait, car ils auront atteint leur fin dernière.

Examinons sommairement les trois révélations qui ont été faites aux hommes.

La Révélation Primitive est donc celle qui a été faite aux Patriarches et spécialement à nos premiers parents.



“ Dieu, dit l'auteur de l'Écclésiastique, a créé l'homme de terre et l'a fait à son image.....Il lui a créé, de sa substance, un être semblable à lui. Il leur a donné le discernement, une langue, des yeux, des oreilles, un esprit pour penser, et il les a remplis de la lumière de l'intelligence.

“ Il a créé en eux la science de l'esprit ; il a rempli leur cœur de sens, il leur a montré le bien et le mal. Il a fait luire son œil sur leurs cœurs, pour leur faire voir la grandeur de ses ouvrages, afin qu'ils relevassent par leurs louanges la sainteté de son nom, qu'ils le glorifiasse de ses ouvrages. Il leur a prescrit encore l'ordre de leur conduite, il les a rendus dépositaires de la loi de vie. Il a fait avec eux une alliance éternelle, et leur a appris les ordonnances de sa justice. Ils ont vu de leurs yeux les merveilles de sa gloire, et il les a honorés jusqu'à leur faire entendre sa voix. Ayez soin, leur a-t-il dit, de fuir toute sorte d'iniquités. Et il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain. *Eccé. XVII, 1 etc.*”

Ces révélations communiquées d'abord à nos premiers parents, se sont transmises ensuite de génération en génération, et de là tant de connaissances que l'on trouve répandues dans l'humanité dès les premiers temps, et auxquelles l'homme ne pouvait atteindre par ses propres forces.

C'est surtout Moïse qui s'est fait l'historien de la Révélation Primitive dans le livre de la Genèse. “ Au commencement,” est-il dit dans le premier verset de ce livre, “ Dieu créa le ciel et la terre.” Comment Adam a-t-il pu connaître cette vérité ? Il faut que Dieu la lui ait enseignée, car cela est au-dessus de l'homme. Cela est au-dessus de l'homme, mes frères : et voilà pourquoi ceux qui ont voulu traiter de ce sujet sans tenir compte de la Révélation sont tombés dans l'absurde ; ils ont dit, par exemple, que la matière est éternelle ! Mais ce qui est faible, changeant, périssable, serait-il donc en même temps l'être nécessaire ? Cette proposition est absurde, car *changeant et nécessaire, périssable*

et *nécessaire* sont des idées qui se repoussent. Dieu seul est l'être nécessaire ; tout en dehors de lui a été créé par un mot de sa bouche, par un acte de sa toute-puissance.

Nous savons comment Dieu s'y est pris pour faire le grand ouvrage de la création du monde, parce que le Créateur lui-même l'a fait connaître au premier homme.

Moïse nous dit que la terre fut créée en six jours, et il nous donne les détails de l'œuvre accomplie dans chacun de ces jours. Nous avons en cela une magnifique preuve de la vérité de l'enseignement religieux.

Il s'est formé dans le dix-huitième siècle une école de philosophes qui avaient entrepris de contredire Moïse, et de détruire la confiance que les chrétiens reposent dans sa véracité d'historien. Ils ont dit : Nous creuserons la terre, et là nous trouverons la preuve que Moïse est un imposteur ou un ignorant. Ils ont donc étudié les entrailles de la terre, ils ont fait des découvertes importantes ; et quand ils ont voulu réunir leurs observations et leurs découvertes pour en faire une science, ils sont arrivés juste à ce que Moïse avait dit ; et par cette science nouvelle de la géologie, ils se sont vus obligés de confirmer en tout point le récit du législateur hébreu.

C'est une leçon donnée aux savants, qui devraient se montrer plus modestes dans leurs affirmations. Il ne peut y avoir de contradiction entre la véritable science et la révélation ; si d'abord la science paraît contredire la parole de Dieu, c'est que la science est encore trop jeune ; que les savants attendent, qu'ils continuent à étudier, et ils verront bientôt que la contradiction n'était qu'apparente.

Moïse s'exprime ainsi quand il parle de la création de l'homme : " Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance ; et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre et à tous les reptiles qui se meuvent sur la terre " *Gen. I, 26*. On voit que Dieu se recueille et que les trois personnes de la sainte

Trinité tiennent conseil. au moment d'accomplir leur œuvre la plus importante, la création du roi de l'univers. Comment l'homme aurait-il pu connaître ce qui s'est passé dans le ciel, s'il ne l'avait appris par la Révélation divine ?

Et Moïse continue : " Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, et il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé." *Gen. II, 7.* On discerne bien ici la double origine de l'homme ; son origine matérielle : la boue ; son origine spirituelle : le souffle de Dieu. Par la première origine, il est semblable à la brute ; par la seconde, il a la faculté de connaître, d'aimer, de vouloir et d'agir, et il peut arriver au bonheur éternel.

Cette dernière prérogative, cependant, a été surajoutée à la nature de l'homme. Dieu, tout puissant qu'il est, ne peut faire un être égal à lui-même ; tout être créé, quelque parfait qu'on le suppose, lui sera forcément inférieur, et ne pourra naturellement ou par ses propres forces s'élever jusqu'à lui ; c'est donc par une grâce spéciale, par un don surajouté, que Dieu nous élève au-dessus de notre nature, et nous rend capables de la vision béatifique.

Le premier homme connut donc qu'il avait une âme immortelle, destinée à jouir de la contemplation de son Créateur, et ce Dieu si bon lui indiqua les moyens qu'il faut prendre pour arriver à cette contemplation. Adam connut les lois morales ; il distingua le mal du bien, et Dieu lui promit la récompense du ciel pour l'attirer vers le bien, et le menaça d'un châtement éternel pour l'éloigner du mal.

Dieu révéla aussi au premier homme la forme du culte d'adoration qu'il voulait recevoir. Voyez Caïn et Abel : ils offrent des sacrifices ; ils immolent les victimes pour reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toute chose, et aussi pour confesser humblement que l'homme lui-même mériterait d'être détruit à cause de ses péchés. Ces sacrifices étaient agréables à Dieu, parcequ'ils figuraient le sacrifice du Calvaire qui devait s'offrir quatre mille ans plus

tare  
saic  
pas  
les  
seu  
qu'

mat  
c'es  
l'Ar  
van

relig  
reco  
nom

qui  
Réd  
son  
écriv  
tateu

de la  
gés  
dieu  
unic  
raie  
la R  
gou

que  
re,  
aut  
se f  
nat

tard ; et c'était par-révélation que les hommes en connaissaient la valeur. Mais de plus, tous les animaux n'étaient pas propres aux sacrifices ; ils y avait les animaux purs et les animaux impurs ; ce qui montre que Dieu n'avait pas seulement montré sa volonté d'une manière générale, mais qu'il avait même daigné descendre dans les détails.

Noé fit entrer dans l'Arche sept couples des animaux purs et deux couples seulement des animaux impurs : c'est qu'il voulait offrir un sacrifice à Dieu au sortir de l'Arche, sans anéantir cependant aucune des espèces vivantes.

Les vérités révélées au premier homme forment le fond religieux de toutes les nations de la terre, et il est facile de reconnaître ces vérités partout, bien que, chez un grand nombre, elles aient été profondément altérées.

Quand Dieu voulut se former un peuple qui fût à lui, qui accomplit ses ordonnances et préparât l'avènement du Rédempteur, il donna la Révélation Mosaïque. Il parla à son serviteur Moïse, et celui-ci, sous l'inspiration divine, écrivit cinq livres que nous désignons sous le nom de Pentateuque.

Ces livres traitent de deux choses : de la Religion et de la Politique. Il serait à souhaiter que ceux qui sont chargés du gouvernement des sociétés modernes allassent étudier ces livres inspirés : ils comprendraient peut-être quelle union doit exister entre la Politique et la Religion ; ils verraient clairement que la Politique doit être subordonnée à la Religion, et ils viendraient à acquérir la juste notion du gouvernement.

Mais il y a une remarque importante à faire ici : c'est que la législation de Moïse était une législation particulière, qui obligeait les Juifs, mais qui n'obligeait pas les autres nations. Les autres peuples n'étaient pas obligés de se faire juifs : ils pouvaient continuer à vivre sous la loi naturelle, sous la révélation primitive. La nouvelle révé-

lation, d'ailleurs, ne contredisait pas la première, elle n'en était que le développement ; et le Décalogue, en particulier, n'est qu'un admirable abrégé des préceptes de la loi naturelle.

Mais comment prouver la divinité de la révélation faite à Moïse ? Dans les différents âges, beaucoup se sont dits inspirés de Dieu et ne l'étaient réellement pas.

La grande preuve de l'inspiration de Moïse, la preuve qui a convaincu le peuple Hébreu, et qui convaincra tous les hommes jouissant du plein usage de leur raison, ce sont les miracles qu'il a opérés.

Le miracle est une dérogation réelle et sensible aux lois du monde physique. Dieu est le maître de la nature ; il y a établi des lois, et lui seul peut déroger aux lois qu'il a établies. Quand donc les lois de la nature sont suspendues à la voix d'un homme, cela montre que cet homme est l'interprète de la divinité ; Dieu est évidemment avec lui. Eh bien ! Dieu n'a épargné ni la grandeur ni le nombre des miracles, pour prouver que Moïse était réellement inspiré de lui.

Les Hébreux, depuis le temps de Joseph, se trouvaient dans la terre de Gessen, en Egypte ; or Dieu voulait leur donner une autre patrie, où ils vécussent dans la pratique des lois qu'il allait leur donner par Moïse, et formassent ce grand peuple qui devait donner naissance au Messie. Mais Pharaon, le roi d'Egypte, ne voulait pas laisser partir les Hébreux. Alors Moïse frappa l'Egypte de dix plaies successives, dont la gravité allait croissante : par exemple, les eaux de toutes les rivières et de tous les puits furent subitement changées en sang ; et les Egyptiens ayant creusé la terre, pour avoir de l'eau potable, ne trouvèrent partout que du sang. Des ténèbres épaisses couvrirent le pays pendant trois jours ; et pour montrer que c'était bien un grand miracle de la main de Dieu, les Hébreux qui habitaient l'Egypte jouissaient de la lumière du soleil comme dans les jours ordinaires. Mais la dernière plaie fut la plus sensible

aux malheureux Égyptiens ; Moïse qui était d'un caractère doux, n'en vint à cette douloureuse extrémité qu'à cause de l'endurcissement de Pharaon. Il dit donc au roi : " Voici ce que dit le Seigneur : Vers le milieu de la nuit je parcourrai l'Égypte, et tout premier-né mourra". Et en effet, le lendemain matin le deuil était dans toutes les familles égyptiennes sans en excepter une, sans excepter la famille du roi lui-même ; et dans toute la terre d'Égypte il s'éleva un cri de douleur comme il ne s'en était jamais entendu, et comme il ne s'en entendra jamais dans l'avenir : tous les premiers-nés avaient été frappés de mort subite.

" Pharaon appela Moïse et Aaron la nuit même, et leur dit : Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfants d'Israël : allez, sacrifiez au Seigneur selon votre parole. Prenez aussi vos brebis et vos grands troupeaux, comme vous avez dit. Partez, mais en même temps bénissez-moi."

Ils partirent donc, mes frères ; ils étaient plus de trois millions d'âmes. Quand ce peuple arriva près de la mer Rouge, Moïse étendit la main sur la mer ; il souffla aussitôt un vent brûlant qui la dessécha, et les Hébreux la traversèrent à pied sec, les eaux s'élevant comme une muraille de chaque côté de la foule.

Un peuple entier, avec toutes ses richesses, venait de quitter l'Égypte. Pharaon eut regret de l'avoir laissé partir, et il s'élança à sa poursuite avec une grande armée. Les cavaliers et ceux qui étaient montés sur des chars entrèrent dans la mer, marchant aussi à pied sec : mais quand le peuple de Dieu fut passé, Moïse étendit la main sur la mer, et les eaux reprirent leur cours ; alors les chars de Pharaon avec leurs conducteurs, les chevaux et leurs cavaliers furent engloutis dans la mer. Est-ce assez évident que Dieu était avec Moïse ? Donnons, cependant, quelques preuves encore.

Ce peuple passa 40 ans dans les déserts de l'Arabie. Les habits des Hébreux ne s'usèrent point pendant tout ce

temps; il tombait chaque matin une espèce de nourriture appelée la manne, qui était blanche comme la neige et douce comme le miel, et dont chacun recueillait, avant le lever du soleil, la quantité qui lui était nécessaire pour se nourrir, lui et sa famille, pendant tout le jour.

Le soleil étant d'une ardeur extrême dans ces déserts, une nuée se tenait continuellement au-dessus du peuple, le préservant du soleil pendant le jour et l'éclairant pendant la nuit.

Un dernier trait, mes frères : Coré, Dathan et Abiron se révoltèrent contre l'autorité de Moïse ; or, le lendemain, " le Seigneur dit à Moïse : Parle à l'assemblée, et dis-lui : " Eloignez-vous des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiron. " Moïse se leva, et alla vers Dathan et Abiron ; et les anciens d'Israël le suivirent. Et il dit à la multitude : Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, et ne touchez " à rien qui soit à eux, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés. Ils se retirèrent d'auprès des tentes " de Coré, de Dathan et d'Abiron. Ces deux derniers parurent à leurs portes avec leurs femmes, leurs fils et toute leur " troupe ; et Moïse dit : Voici à quoi vous reconnaîtrez que " c'est le Seigneur qui m'a envoyé pour faire toutes ces " choses, et que je ne les fais pas de moi-même. Si ceux-ci " meurent comme tous les hommes, ou qu'ils soient visités " comme le sont tous les autres, le Seigneur ne m'a pas envoyé. Mais si le Seigneur fait une chose nouvelle, si la " terre, ouvrant sa bouche, les engloutit avec tout ce qui " est à eux, et qu'ils descendent vivants dans l'abîme, vous " saurez qu'ils ont blasphémé contre le Seigneur. Comme " il achevait ces paroles, la terre se tendit sous leurs pieds, " et, ouvrant sa bouche, elle les engloutit avec leurs tentes " et toutes leurs richesses, et ils descendirent vivants dans " l'abîme ; la terre les couvrit, et ils disparurent du milieu " de l'assemblée. Tout Israël, qui était présent, s'enfuit aux " cris de ceux qui périssaient. En même temps un feu, sorti " de devant le Seigneur, dévora leurs deux cent cinquante " partisans qui offraient alors l'encens." *Num. XVI.*

I  
Moïse  
ces pr  
eru en  
lisant  
avons  
C'est l  
ange e  
dorer.

M  
parla r  
livres i  
rent de  
dans l  
écarté.  
seignar  
ordres  
un hon  
les que  
de Dieu  
peuple.  
par les

Qu  
ler dans  
bouche  
salut.

Cet  
qu'elle  
mais ell  
pensez  
venu p  
venu le  
révélati  
ne s'adr  
mes, et  
mon Pè

Il s'opéra une multitude d'autres prodiges, et c'est Moïse lui-même qui en écrivait le récit dans un livre. Si ces prodiges n'avaient pas eu lieu, est-ce que le peuple eût cru en Moïse, lui eût obéi et l'eût suivi dans le désert ? En lisant ses livres, on aurait dit : Ces prodiges, nous n'en avons pas eu connaissance ; vous n'êtes qu'un imposteur. C'est le contraire qui arriva, et après la mort de Moïse un ange cacha son corps, de peur que le peuple ne voulût l'adorer.

Moïse était donc l'homme de Dieu ; le Seigneur lui parla réellement dans le Tabernacle, et ses livres sont des livres inspirés. Dieu parla aussi aux Prophètes, qui parurent de temps en temps pour maintenir le peuple Hébreu dans le devoir, ou pour l'y ramener quand il s'en était écarté. Car chez les Hébreux il n'y avait pas d'autorité enseignante infallible ; quand donc on devait recevoir des ordres ou des enseignements, Dieu suscitait tout exprès un homme qui allait parler en son nom. De là ces prophètes que l'on voit surgir si souvent dans l'histoire du peuple de Dieu, et qui ont donné un caractère tout particulier à ce peuple. Les Prophètes prouvaient leur inspiration, eux aussi, par les miracles les plus éclatants.

Quand vint la plénitude des temps, Dieu cessa de parler dans le Tabernacle et par les Prophètes, il parla par la bouche de son propre Fils qui s'était incarné pour notre salut.

Cette révélation ne diffère des deux autres qu'en ce qu'elle est beaucoup plus parfaite ; elle ne les contredit pas, mais elle en est le complément et le couronnement. " Ne pensez pas", dit Notre Seigneur lui-même, " que je sois venu pour détruire la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu pour détruire, mais les accomplir." Mais cette dernière révélation était pour toute la terre ; la Révélation Mosaique ne s'adressait qu'aux juifs, celle-ci s'adresse à tous les hommes, et tous sont strictement obligés de la suivre. " Comme mon Père m'a envoyé," dit Jésus à ses Apôtres, " ainsi je



vous envoie." *Joan. XX, 21.* "Allez par tout le monde; prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé; et celui qui ne croira point sera condamné." *Marc. XVI, 15, 16.* Si donc la Révélation Chrétienne est arrivée à la connaissance de quelqu'un, il est obligé de la suivre, et il sera jugé selon la loi de l'Évangile. Mais s'il y a des hommes à qui cette révélation ne soit pas encore arrivée, ceux-là sont obligés de suivre la Révélation Primitive, et ils seront jugés selon la loi naturelle. Car personne ne sera perdu que par sa faute.

La révélation de Jésus-Christ devant être acceptée par tous les hommes, notre divin Sauveur a permis que sa mission divine fût prouvée d'une manière irréfutable; que les preuves de sa divinité s'imposassent à l'esprit de tout homme qui a l'usage de la raison.

Le divin Rédempteur était attendu de tous les peuples de la terre, car il avait été promis et annoncé aussitôt après la chute du premier homme. Dieu avait dit au serpent : *De la femme naîtra celui qui l'écrasera la tête*; Satan était caché sous la forme du serpent, et cette parole terrible s'adressait à lui. Dieu annonçait donc par là que la puissance de Satan serait détruite par le Rédempteur qui naîtrait de la femme.

Cette foi au Rédempteur qui avait consolé le premier homme, consola aussi ses descendants. Il est de fait que les nations païennes, malgré les aberrations dans lesquelles elles étaient tombées, n'avaient pourtant pas cessé d'attendre le Rédempteur.

Au temps fixé par les décrets éternels, Dieu envoya l'archange Gabriel vers une vierge nommée Marie, pour lui annoncer qu'elle allait donner naissance au Sauveur du monde. "Comment cela se fera-t-il", lui répondit-elle, "puisque je n'ai de rapports avec aucun homme. L'ange lui répondit: Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu". *Lc.*

I, 34  
gneucesse  
dit :  
il ser  
VIII.I  
tait d  
mois,  
d'alle  
lieu d  
que l  
étaient  
che Ja  
suivan  
ce de  
soit v  
XLIX.E  
naissan  
le Mes  
ta," di  
sortira  
généra  
V. 2.O  
fixé c  
semaine  
été fix  
afin qu  
que l'i  
née; q  
que ce  
dre qu  
chef, i

L. 34, 35. "Alors Marie lui dit : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole," *Luc I, 38.*

Et immédiatement elle conçut le Verbe de Dieu, sans cesser pour cela d'être vierge. Or le prophète Isaïe avait dit : "Voilà que la Vierge concevra et enfantera un fils, et il sera appelé Emmanuel, *c'est-à-dire Dieu avec nous*". *Luc VIII, 14.*

La Vierge demeurait à Nazareth ; mais lorsqu'elle portait déjà l'enfant-Dieu dans son sein depuis plus de huit mois, elle fut obligée, par l'ordre de l'empereur de Rome, d'aller avec Joseph son époux, se faire inscrire à Bethléem, lieu de naissance de leurs ancêtres. Cet ordre annonce bien que les juifs ne se gouvernaient plus eux-mêmes, qu'ils étaient sous le gouvernement des Romains ; or le patriarche Jacob, au moment de mourir, avait fait la prédiction suivante : "Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu, et c'est lui qui sera l'attente des nations." *Gen. XLIX, 10.*

Et pendant que la Vierge était à Bethléem, elle donna naissance à Jésus. Or, le prophète Michée avait prédit que le Messie naîtrait à Bethléem : "Et toi Bethléem d'Ephrata," dit-il, "tu es petite entre les villes de Juda ; mais de toi sortira le dominateur qui doit régner dans Israël, de qui la génération est dès le commencement, dès l'éternité." *Mich. V, 2.*

C'était vers l'an 4004 de la création ; et Daniel avait fixé cette date bien des années auparavant : "*Soixante-dix semaines d'années,*" disait l'ange Gabriel à ce prophète, "ont été fixées à l'égard de votre peuple et de votre ville sainte, afin que les prévarications cessent, que le péché prenne fin, que l'iniquité soit expiée, que la justice éternelle soit amenée ; que les visions et les prophéties soient accomplies, et que celui qui est le Saint des saints soit oint. Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ chef, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines

d'années. Les places et les murs seront rebâties dans des temps difficiles. Et après soixante-deux semaines d'années, le Christ sera mis à mort, et le peuple qui doit le renoncer ne sera plus son peuple. Un peuple conduit par le chef qui doit venir détruira la ville et le sanctuaire ; ainsi elle finira cette ville infidèle, par une ruine entière ; et la désolation à laquelle elle a été condamnée lui arrivera après la fin de la guerre que lui fera ce peuple puissant. Cependant le Christ se choisira un nouveau peuple ; il confirmera son alliance avec plusieurs d'entre ce peuple dans une semaine d'année : et à la moitié de la même semaine les sacrifices et les oblations seront abolis : l'abomination de la désolation sera dans le temple de Jérusalem ; et la désolation durera jusqu'à la fin des siècles, et jusqu'à la fin du monde." *Dan.* IX, 24, 27.

L'univers entier est témoin que cette prophétie s'est accomplie jusque dans ses moindres détails.

Lorsque la Vierge eut enfanté à Bethléem, des mages de l'Arabie ou de la Mésopotamie qui observaient les astres, s'aperçurent qu'il y avait dans le ciel un astre nouveau, et ils en conclurent que le Rédempteur était né chez les juifs ; car Balaam amené pour maudire le peuple d'Israël, s'était vu obligé de le bénir, et il avait fait la prophétie suivante qui se conservait chez les peuples de l'Orient : "Je le verrai, mais non maintenant ; je le considérerai, mais non de près : une étoile sortira de Jacob, et un rejeton s'élèvera d'Israël." *Num.* XXIV, 17. Les mages vinrent donc en Judée, et demandèrent à Hérode, un étranger que les Romains avaient établi roi sur l'ancien peuple de Dieu : *Où est né le roi des Juifs ? Car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.* Hérode fut étonné de cette demande : il consulta les docteurs de la loi qui lui dirent que le Messie devait naître à Bethléem ; et l'on constata ainsi l'accomplissement des prophéties de Jacob, de Michée et de Balaam.

Plus tard, quand Jésus avait déjà commencé à prêcher, Jean-Baptiste envoya quelques-uns de ses disciples pour lui

dem  
tenu  
cles  
Jea  
les  
ente  
lui-  
verr  
le b  
proi

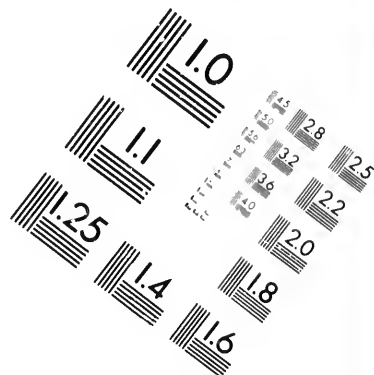
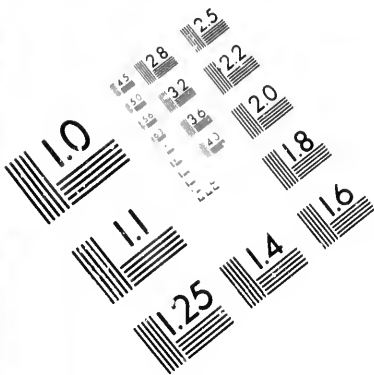
gelle  
état  
me u  
hom  
sage  
l'avo  
gueur  
l'avo  
frapp  
nos i  
par le  
et no  
tous  
détou  
seul  
lui-m  
plain  
bis qu  
devar

N  
la cro  
et lui  
bâtes  
40. Q  
épong

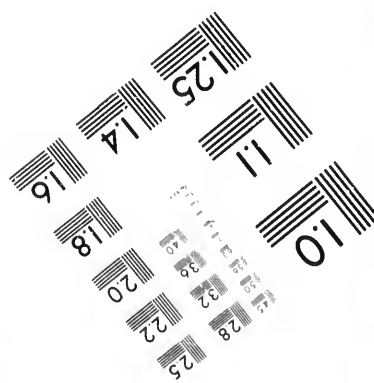
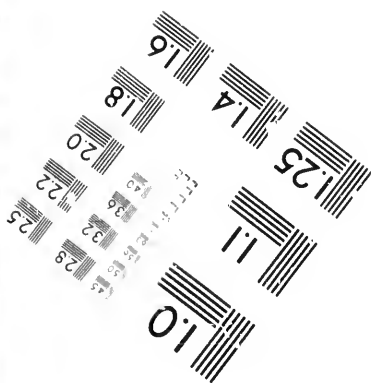
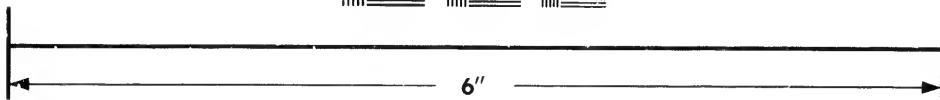
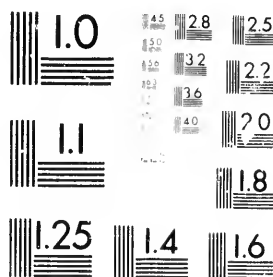
demander : *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?* Jésus ayant fait un grand nombre de miracles sous les yeux de ces envoyés, leur dit : Allez, et dites à Jean ce que vous avez vu et entendu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent. Or le prophète Isaïe avait dit : “ Dieu viendra lui-même et il vous sauvera. Alors les yeux des aveugles verront la lumière, et les oreilles des sourds seront ouvertes, le boiteux bondira comme le cerf, et la langue des sourds prononcera des cantiques.” *Is. XXXV, 4.*

Notre Seigneur a été livré à ses ennemis, souffleté, flagellé et mis cruellement à mort ; Isaïe l'avait vu dans cet état d'humiliation et de souffrances : “ Il nous a paru comme un objet digne de mépris, le dernier des hommes, et un homme de douleurs qui sait ce que c'est que souffrir. Son visage était comme caché ; il paraissait méprisable, et nous ne l'avons point reconnu. Il a pris véritablement nos langueurs, et il s'est chargé lui-même de nos douleurs ; nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu, et humilié. Il a été couvert de plaies pour nos iniquités, et il a été brisé pour nos crimes ; le châtiment par lequel nous devons acheter la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses blessures. Nous nous étions tous égarés comme des brebis sans pasteur ; chacun s'était détourné pour suivre sa propre voie, et Dieu l'a chargé lui seul de l'iniquité de nous tous. Il a été immolé, parceque lui-même l'a voulu, et il n'a point ouvert la bouche pour se plaindre ; il s'est laissé conduire à la mort comme une brebis qu'on va égorger ; il est demeuré muet comme un agneau devant celui qui le tond.” *Is. LIII, 3, 7.*

Notre Seigneur fut crucifié ; et lorsqu'il agonisait sur la croix, “ les passants le blasphémaient en branlant la tête, et lui disaient : Vah ! toi qui détruis le temple et qui le rebâties en trois jours, sauve-toi toi-même”. *Math. XXVII, 39, 40.* Quand il dit : j'ai soif, les soldats lui présentèrent une éponge imbibée de fiel et de vinaigre ; à sa mort il se parta-



**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150

gèrent ses vêtements, et comme sa robe était sans couture, ils la tirèrent au sort. Or David avait vu tout cela d'avance : " O Dieu ! ô mon Dieu ! " fait-il dire au Sauveur, " jetez sur moi vos regards ; pourquoi m'avez-vous abandonné ?..... Je suis un ver de terre, et non un homme ; je suis l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. Ceux qui me voient se moquent de moi ; ils m'insultent par leurs discours, et en secouant la tête. Il a mis, disent-ils, son espérance au Seigneur ; que le Seigneur le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime !... Ils ont percé mes mains et mes pieds, et ils ont compté tous mes os ; et ils ont pris plaisir à me considérer dans cet état. Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont jeté ma robe au sort. Ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. *Psalm. XXI et LXVIII.*

Jésus-Christ est ressuscité du tombeau ; or Isaïe avait dit : " Son sépulcre sera glorieux, " *Is. XI, 10* ; et David : " Vous ne souffrirez point que votre saint soit sujet à la corruption. " *Psalm. XI, 10*

Qui donc pourrait hésiter à reconnaître Jésus pour le Messie, après ces preuves si évidentes que les prophéties se sont accomplies en sa personne. Et nous pourrions citer bien d'autres prophéties encore.

Cela suffisait, ô mon Dieu, et les hommes avec cela seraient inexcusables de ne pas écouter celui que vous avez envoyé ; mais vous avez voulu faire plus encore, vous avez voulu lui rendre directement témoignage. Jésus s'étant présenté pour recevoir le baptême de Jean, le Saint-Esprit descendit sur lui sous la forme d'une colombe, et la voix du Père éternel se fit entendre à tous ceux qui étaient présents, comme elle s'était fait entendre sur le sommet du mont Thabor, disant : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.*

Et cependant Jésus pouvait se passer de tous ces témoignages, car sa vie prouve sa divinité.

Jésus-Christ s'est dit lui-même le Fils de Dieu égal au Père et ne formant qu'un avec lui ; c'est même pour cela que les Juifs l'ont mis à mort, *parceque n'étant qu'un homme*, disaient-ils, *vous vous êtes fait Dieu* ; si donc il n'était réellement pas le Fils de Dieu, c'était un affreux imposteur, digne de la réprobation divine et humaine. Mais au contraire, la puissance de Dieu était avec lui, et il multiplia les miracles d'une manière étonnante. Les merveilles opérées par Jésus-Christ sont presque innombrables : C'est l'eau qui est changée en vin à Cana, c'est un démon qui est chassé du corps d'un possédé à Capharnaüm, c'est un lépreux qui est subitement guéri, c'est un paralytique à qui il remet les péchés, et qu'il guérit ensuite de son infirmité corporelle, c'est le serviteur du Centurion qu'il arrache à la mort, c'est le fils de la veuve de Naïm qu'il ressuscite, c'est l'Hémorroïsse qui est guérie en touchant le bas de sa robe, c'est Lazare qui ressuscite après être resté quatre jours dans le tombeau, et quand le corps entraînait déjà en putréfaction, etc., etc.

Mais la grande preuve de la divinité de Jésus-Christ, c'est sa Résurrection. Comme il avait annoncé d'avance qu'il ressusciterait le troisième jour après sa mort, les juifs firent sceller son tombeau, et le firent entourer de gardes. Or un ange brillant comme le soleil, aux vêtements plus blancs que la neige, parut tout-à-coup auprès du tombeau, et renversa la grande pierre qui le recouvrait. Les gardes tombèrent à demi morts de frayeur, et Jésus sortit vivant et glorieux du tombeau. Il se montra à sainte Madeleine, à saint Pierre et aux disciples d'Emmaüs, puis, un grand nombre de fois, aux apôtres réunis. Un jour il se fit voir à plus de cinq cents personnes. Enfin, après avoir donné la mission à ses apôtres, il les bénit, et s'éleva alors vers le ciel. Puisqu'il s'est ressuscité lui-même, comme il l'avait annoncé, il est donc Dieu, car il n'y a qu'un Dieu qui puisse se ressusciter lui-même. Quant au fait de sa résurrection, un grand nombre de personnes probes et sincères en ont été les témoins, et elles ont signé leur témoignage



de leur sang. Jésus-Christ était donc le Messie annoncé par les Prophètes, et il est véritablement le Fils de Dieu.

Eh bien ! ce Dieu fait homme a enseigné pendant trois ans dans la Judée, la Galilée et les pays circonvoisins. Il a parlé aux hommes ; il a donné une dernière Révélation, qui confirme et complète celles qui ont été faites à Adam et à Moïse : *non veni solvere sed adimplere*, je ne suis pas venu, dit-il, détruire la loi ni les prophètes, je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. *Matth. V, 17.*

L'enseignement de la Religion, c'est l'enseignement de Jésus-Christ transmis et continué dans le monde. Une grande partie de la révélation faite par Jésus-Christ se trouve dans le Nouveau-Testament ; l'autre partie a été conservée par tradition dans l'Église Catholique.

Comme cet enseignement est sûr, mes frères ! c'est Dieu qui a certainement parlé ; or Dieu ne peut ni se tromper, ni tromper personne. Quelle différence avec l'enseignement scientifique ! La science humaine est toujours faible et boiteuse par quelque côté ; il reste au fond de tout des choses qu'elle ne peut pénétrer, et très-souvent elle n'appuie ses arguments que sur de simples suppositions.

Un véritable savant, l'abbé Moigno, qui a suivi tous les développements de la science moderne, et qui a contribué lui-même beaucoup à son avancement, a donné un résumé de la science dans un ouvrage intitulé "Les splendeurs de la foi." Or, savez-vous à quelle conclusion il arrive dans ce magnifique ouvrage ? Après l'étude consciencieuse que j'ai faite, dit-il, j'arrive à cette conclusion : que la seule chose certaine ici-bas, c'est la vérité religieuse. Aussi voyez : la science d'aujourd'hui renverse ce qu'avait édifié la science d'hier, mais l'enseignement religieux est et restera le même ; c'est Dieu qui parle, et Dieu ne change pas.

Attachons-nous donc à cet enseignement, et bénissons Dieu de nous avoir fait ce don admirable et mille fois précieux de la révélation.

AINSI SOIT-IL.

Des c

Omnis  
aed  
m  
eui  
sim  
p  
et e

Quiconq  
sage  
se s  
et e  
quie  
ble  
ton  
fou  
Ma

MES

N  
tagne  
Christ  
que c  
Penda  
le pla  
Eglise

## NEUVIEME CONFERENCE.

Des doctrines fondamentales de la Franc-Maçonnerie  
comparées à celles de l'Eglise Catholique.

Omnia ergo, qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram : et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit : fundata enim erat super petram. Et omnis qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similis erit viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam : et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et cecidit et fuit ruina illius magna.

Quiconque entend ces paroles que je dis, et les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre. Et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle n'a point été renversée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les pratique point, sera semblable à un homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable. Et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle a été renversée, et la ruine en a été grande. Matth. VII. 24-27.

MES FRÈRES,

Nous lisons ces paroles à la fin du discours sur la Montagne, l'un des plus admirables que Notre Seigneur Jésus-Christ ait prononcés, renfermant un abrégé de la doctrine que ce divin Sauveur est venu enseigner aux hommes. Pendant ce discours, Jésus-Christ commença à montrer le plan qu'il voulait suivre dans la constitution de son Eglise, cette société qui devait recevoir son enseignement

et le répandre par toute la terre. Il compare cette société à un édifice, et il fait voir quels assauts elle aura à subir : du côté du ciel, par les épreuves que Dieu lui-même lui enverra comme à son œuvre de prédilection ; du côté de la terre, par les passions qui l'assailliront en mugissant comme les eaux d'un torrent impétueux ; du côté des démons, par les tempêtes qu'ils soulèveront contre elle pour l'ébranler.

Quiconque écontera la doctrine prêchée par l'Église sera dans la maison bâtie sur le roc, il n'aura rien à redouter. Celui qui ne met pas cette doctrine en pratique, sera l'architecte inhabile qui bâtit sur le sable : les pluies de l'adversité sont tombées, les torrents des passions humaines se sont précipités sur cette maison, le démon a soulevé une tempête horrible, et comme la maison était bâtie sur le sable mouvant, elle est tombée avec un grand fracas.

Dans ces passages se trouve exposée une doctrine bien importante, une doctrine fondamentale, car elle nous montre sur quel terrain il faut bâtir pour obtenir la fin vers laquelle nous tendons continuellement, c'est-à-dire le bonheur.

Dans notre dernière instruction, nous avons montré la base inébranlable sur laquelle s'appuie la religion, savoir la révélation divine, et surtout nous avons donné les preuves irréfutables de la mission de Jésus-Christ ; nous devrions maintenant étudier dans sa constitution intime l'Église Catholique qui est la forme de la religion chrétienne. Cependant, pour des raisons sérieuses, nous allons modifier un peu notre marche, et nous allons examiner parallèlement l'enseignement de l'Église Catholique, et l'enseignement d'une autre société établie à l'instigation de Satan pour détruire l'œuvre de Jésus-Christ. Ce sera notre commentaire sur l'Encyclique *Humanae generis* qui combat cette dernière société.

Nous avons vu que la Religion révélée répond admirablement à ces questions importantes : D'où vient l'homme

qu'e  
ble c  
ciété  
mou  
tent  
mém  
fond  
empo  
dans  
pond  
faits  
pour  
prene  
I  
empla  
infini  
sur le  
pour  
humai  
L'un  
dans  
lui-me  
rèves  
vogues  
l'erru  
Natur  
si opp  
l'adep  
N  
rants  
problè  
en pe  
donne  
A  
votre  
l'Ency  
" ou c

qu'est-ce qui le rend heureux ? où va-t-il à l'heure redoutable de la mort ? Nous allons maintenant examiner une société qui a une autre doctrine, et qui bâtit sur le sable mouvant de l'opinion humaine. Deux hommes se présentent ici devant nous : l'un et l'autre veulent arriver à un même but qui est le bonheur, car l'un et l'autre sentent au fond de leur cœur ce besoin d'être heureux, que nous avons emporté avec nous en venant au monde. Nous l'avons dit dans une autre instruction, il doit y avoir un objet qui réponde à ce besoin, car il répugne que le Créateur nous ait faits avec un semblable penchant, sans qu'il existe rien pour le satisfaire.—Mais où trouver cet objet ? Quel chemin prendre pour y arriver ?

L'un dit : Si vous voulez arriver au vrai bonheur, employez les moyens que Dieu nous a révélés dans sa bonté infinie, suivez l'enseignement de la religion. Celui-là bâtit sur le roc. L'autre dit : Moi aussi je veux le bonheur, mais pour y arriver je n'ai que faire de la révélation ; la raison humaine suffit pour montrer le bonheur et pour y conduire. L'un prend donc pour guide la parole de Dieu, et il monte dans la barque fournie par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. L'autre ne veut pour moyens de salut que les rêves de la raison humaine abandonnée à elle-même : il vogue dans un frêle esquif sur la mer du doute et de l'erreur ; il a les dogmes menteurs du Rationalisme et du Naturalisme. Ces deux hommes qui suivent des courants si opposés, ce sont le Catholique et le Franc-Maçon ou l'adepte des sociétés secrètes.

Nous allons examiner, mes frères, ces deux grands courants d'idées : nous poserons les graves questions, les graves problèmes que nous avons déjà posés ; nous rappellerons en peu de mots la réponse qu'y fait la religion, et nous donnerons ensuite la réponse de la Franc-Maçonnerie.

Avant de commencer, cependant, nous voulons attirer votre attention sur une remarque très-importante que fait l'Encyclique *Humanum genus* : " Tout ce que Nous venons " ou ce que Nous Nous proposons de dire, " lisons-nous dans

l'Encyclique, "doit être entendu de la secte maçonnique  
 " envisagée dans son ensemble et en tant qu'elle embrasse  
 " d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées.  
 " Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à  
 " chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi  
 " eux, en effet, il peut s'en trouver et même en bon nom-  
 " bre, qui, bien que non exempts de faute pour s'être affi-  
 " liés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas  
 " dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces  
 " sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore, il se  
 " peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent  
 " pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait  
 " les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent néces-  
 " sairement des principes communs à toute l'association.  
 " Mais le mal porte avec lui une turpitude qui d'elle-même  
 " repousse et effraie. En outre, des circonstances particu-  
 " lières de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines  
 " fractions de demeurer en deçà de ce qu'elles souhaite-  
 " raient de faire, ou de ce que font d'autres associations. Il  
 " n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes soient  
 " étrangers au pacte fondamental de la maçonnerie. Ce  
 " pacte demande à être apprécié moins par les actes accomplis  
 " et par leurs résultats que par l'esprit qui l'anime et par  
 " ses principes généraux.

Ainsi donc, le Saint Père veut que l'on distingue entre  
 la franc-maçonnerie prise en général, et ses membres pris  
 individuellement ; c'est que dans la société des francs-ma-  
 çons il y a des hommes naturellement honnêtes, mais dupes  
 de la secte, et quand on dit à ces hommes que la franc-ma-  
 çonnerie à telle doctrine abominable, ils refusent de le croi-  
 re. Le Saint Père n'entend donc pas appliquer à ces per-  
 sonnes la perversité des principes professés par la franc-  
 maçonnerie, ni la malice des actes de cette société. Il y a  
 mes frères, deux ordres dans la maçonnerie : la maçonnerie  
*bleue* ou *symbolique* et la maçonnerie *rouge* ou *occulte* ; dans  
 chacune il y a des degrés, et dans chaque degré des secrets.  
 Le fait est que la plupart des associés ne connaissent pas  
 la société dont ils font partie.

Il est de cette société comme d'une barque : dans une barque il y a des rameurs qui y travaillent et la font avancer, mais ils ont le dos tourné au but, ils ne voient pas où ils vont. Un seul voit, c'est le pilote. Voilà l'image de la maçonnerie, et je plains sincèrement ceux qui se font rameurs dans un semblable vaisseau.

J'ai étudié soigneusement cette société il y a quelques années ; or on voit par les auteurs les mieux renseignés, que le conseil exécutif de la franc-maçonnerie se réduit à neuf ou dix personnes inconnues, et qui, en règle générale, doivent être les plus grands scélérats de la terre. Ces personnes inconnues, ces scélérats dirigent la société ; ils donnent des ordres qui doivent être exécutés sous peine de mort !

Que personne donc ne soit offensé si je m'élève contre cette terrible association. Dans notre pays, si catholique encore, peut-être faut-il ranger le très grand nombre des francs-maçons dans la seconde catégorie, dans la catégorie de ceux qui ne pénètrent pas tous les secrets de la secte : mais eux-là même sont avertis solennellement qu'ils ne sont pas exempts de péché, et que l'excommunication qui frappe cette société pèse aussi sur leur tête. Ils sont joués par les sectaires, mais ils sont coupables, parcequ'ils ont tout ce qu'il faut pour éviter de se laisser jouer ainsi. Voilà donc une remarque bien importante, que je tenais à vous faire dès à présent.

Une autre remarque, c'est que les francs-maçons ne tirent pas toujours immédiatement les conséquences de leurs principes ; ils ont bien la volonté de mettre ces principes en pratique, mais ils procèdent avec prudence. Ainsi, dans un pays catholique comme le nôtre, ils se cachent, et parviennent souvent à faire croire que leur société est inoffensive ; mais il n'en est pas moins certain qu'ils agissent, et l'on voit leur travail quand on veut y faire attention pendant quelque temps. Ils ne tirent pas toutes les conséquences de leurs doctrines, ils se donnent encore comme une simple

société de bienfaisance, parcequ'ils ne trouvent pas le peuple suffisamment préparé ; mais dans les pays qui leur paraissent préparés, comme en France par exemple, ils n'ont pas honte de se montrer tels qu'ils sont.

Le principe fondamental de l'Eglise Catholique, c'est la Révélation ; le principe fondamental de la Franc-Maçonnerie, c'est le Rationalisme. En effet, le pape qui a reçu de Jésus-Christ l'autorité nécessaire pour vous instruire sur ce qui intéresse le salut, vous dit dans son Encyclique : " Il s'agit pour les Francs-Maçons de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes moraux et les lois sont empruntés au Naturalisme. Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doit avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Eglise Catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner, avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques."

Voilà quelles sont les doctrines de la Franc-maçonnerie. Ces paroles du pape suffisent, sans doute, pour convaincre les catholiques ; mais il est intéressant de voir que les francs-maçons eux-même avouent la même chose. "Notre ennemi", disait le Fr. Courard en 1872, "est l'Eglise Ro-

ma  
tion  
imp  
" p  
réil  
Sera  
les  
ves  
Maç  
les  
tem  
giet  
cont  
pay  
qu'e  
prog  
char  
Ces  
naux  
conm

cette  
en ét  
Rom

roles  
livre  
press  
conm

mais  
cords

re in  
étern

(1

maine, Catholique, Papale, Infaillible, avec son organisation compacte et universelle. C'est l'ennemi héréditaire et implacable." "Où trouvez-vous" disait en 1881 le Fr. Bêlat, "parmi les hommes faits, pour les esprits murs, une pareille école de progrès, une semblable diffusion de lumière? Sera-ce l'enseignement religieux, les leçons données, par les membres des cultes divers dans leurs chaires respectives qu'on pourra donner comme l'équivalent de la Franc-Maçonnerie? Ah! ici, tous les sentiments intimes, toutes les consciences protestent contre une telle assimilation. Les temples catholiques ou protestants ou israélites! les religieux! mais, nos frères, c'est contre eux précisément, c'est contre l'œuvre sacerdotale de tous les temps, de tous les pays que la Franc-Maçonnerie s'est fondée, c'est contre eux qu'elle livre ces combats séculaires qui ont fait gagner au progrès, réfugié sous nos bannières, tout cet espace de champs et de soleil où il se déploie et s'étend aujourd'hui" Ces paroles affreuses ont été publiées dans l'un des journaux qui sont reconnus comme les organes de la franc-maçonnerie.

Un franc-maçon belge (1) disait à son tour. "C'est par cette plénitude d'organisation que la Franc-Maçonnerie est en état de rivaliser avec sa grande ennemie, l'Eglise de Rome."

Jamais aucun franc-maçon n'a protesté contre ces paroles qui ont été publiées dans des journaux et dans des livres; elles ont été acceptées partout comme la juste expression des doctrines et des sentiments de la Franc-Maçonnerie.

L'enseignement de l'Eglise s'appuie sur la Révélation, mais comme l'Eglise est la gardienne de la vérité, elle accorde et défend les justes droits de la raison humaine.

Vous vous en souvenez, je vous disais dans ma dernière instruction que Dieu, pour nous instruire des vérités éternelles, nous a donné deux livres, dont l'un est le livre

(1) Fr. Goblet d'Aviella.



de la Nature. En parcourant les pages de ce livre, l'homme peut s'élever par sa raison jusqu'à la connaissance de Dieu. Cette connaissance, il est vrai, n'est pas bien précise, mais elle peut être suffisante pour conduire certains hommes à leur fin dernière. J'aime à vous dire aujourd'hui ce que l'Eglise, au concile du Vatican, a décrété sur ce sujet. Je me contenterai de citer le canon du saint concile, car la Constitution elle-même serait trop longue à citer : " Si " quelqu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre " Créateur et Maître, ne peut pas être connu avec certitu- " de, par la lumière naturelle de la raison humaine, au " moyen des choses qui ont été créées; qu'il soit anathème."

Mais pourquoi cette définition ?

Il y avait en Europe de prétendus philosophes qui disaient aux catholiques : " vous autres qui vous appuyez sur la parole de Dieu, vous devriez voir qu'il n'y a pas de proportion entre un être infini et la pauvre raison humaine, et qu'ainsi l'homme est incapable d'arriver jusqu'à la connaissance de Dieu ; or il n'est pas raisonnable que l'homme en appelle au témoignage d'un être qu'il ne connaît pas, car la connaissance doit précéder l'assentiment de la raison." Ainsi parlaient ces philosophes, et l'Eglise, gardienne de la vérité, a pris la défense de la raison humaine qu'on abais- sait injustement.

C'est une chose qui vaut la peine d'être considérée, mes frères, savoir, si nous pouvons connaître par les seules lumières de la raison celui qui nous a faits ; savoir s'il existe un être qui a droit à nos adorations et qui peut nous précipiter en enfer pour n'avoir pas exécuté ses volontés.

Saint Paul a examiné cette question par rapport aux païens de son temps. Il avait paru de grands génies chez les nations païennes ; certains philosophes grecs ont abordé toutes les grandes questions accessibles à la raison humaine. ils ont raisonné habilement, mais ils n'ont pas tiré les conclusions pratiques des vérités dont ils avaient la connaissance. Saint Paul parlant donc de ces philosophes, dit

qu'ils sont inexensables, *parcequ'ayant connu Dieu, autant qu'on peut le connaître par ses œuvres, ils ne l'ont pas servi comme Dieu.*

L'étude de la nature, et en particulier l'étude du corps humain élève l'homme vers Dieu ; le prophète royal a dit : *Les cieus racontent la gloire de Dieu* ; et un savant ancien, après avoir décrit le corps humain, s'écriait : *C'est un hymne que je viens de chanter en l'honneur du Créateur.*

C'est donc une vérité reconnue que l'homme, par le secours de sa raison, peut s'élever à la connaissance de Dieu.

Pour la connaissance des choses que l'homme ne peut atteindre de lui-même, Dieu a donné un autre livre, la Bible, qui parle le langage des choses surnaturelles. C'est encore ce qu'a défini le concile du Vatican : " Si quelqu'un " dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient pas " que l'homme soit instruit par la révélation divine, de " Dieu et du culte qui doit lui être rendu ; qu'il soit ana- " thème.

" Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être divi- " nement élevé à une connaissance et à une perfection qui " dépasse sa nature, mais qu'il peut et doit arriver de lui- " même à la possession de toute vérité, et de tout bien par " un progrès continu ; qu'il soit anathème."

Ainsi, pour un catholique, il ne peut pas y avoir d'hésitation sur ces deux points : 1o la raison mène à Dieu, 2o Dieu nous conduit ensuite par sa parole à la connaissance des vérités surnaturelles. (1)

Quoi de plus raisonnable que cela, mes frères ? Quand vous voulez aller en Europe, vous montez dans un vaisseau où se trouve un homme instruit et expérimenté, qui pourra vous conduire. Mais avec sa science et son expérience cet homme a encore un petit instrument bien nécessaire, une boussole qui, dans tous les temps, indiquera

(1) Il a été parlé de cela dans une autre conférence ; mais vu les développements nouveaux qui sont donnés ici, les lecteurs nous sauront gré de n'avoir rien retranché.

la route sans jamais se tromper. Nous avons tous un grand voyage à faire, mes frères ; nous allons des bords du néant au rivage de l'éternité, et nous traversons la mer du temps. Notre vaisseau c'est l'Eglise, notre pilote c'est le Pape, et la boussole c'est l'Infaillibilité doctrinale, c'est cette assistance continuelle de l'Esprit-Saint, qui empêchera toujours le pape de nous faire prendre une fausse route sur la mer que nous traversons

Si vous voulez voyager dans le pays de la science, c'est encore la même chose : il faut un guide, il faut un maître. C'est donc la loi de la nature, que nous nous laissons guider par quelqu'un dans notre pèlerinage ici-bas. *Or le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine.* Les naturalistes méprisent donc les lois de cette nature qu'ils prétendent mettre au dessus de tout.

Voici ce que dit sur le même sujet le saint concile du Vatican :

“ Personne n'ignore qu'après avoir rejeté le divin magistère de l'Eglise et laissé ainsi les choses de la religion au jugement de chacun, les hérésies proscrites par les Pères de Trente, se sont divisées peu à peu en sectes multiples séparées, et se combattant entre elles, de telle sorte qu'un grand nombre ont fini par perdre toute foi en Jésus-Christ. Elles en sont venues à ne plus tenir pour divine la sainte Bible elle-même, qu'elles affirmaient autrefois être la source unique et le seul juge de la doctrine chrétienne, et même à l'assimiler aux fables mythiques.”

A l'époque où nous en sommes rendus, il y a trois courants : le Catholicisme, le Rationalisme et le Protestantisme. Le Catholicisme repose sur la Révélation, le Rationalisme sur la Raison humaine, et le Protestantisme est un demi-rationalisme. En effet, il admet la révélation, mais c'est pour la soumettre ensuite à la raison humaine dans l'interprétation qu'il en laisse au jugement privé de chaque homme.

Ces sectes qui disaient : la Bible, rien que la Bible, sont venues à se demander : Comment donc puis-je prouver que la Bible vienne de Dieu ? Ne pouvant trouver de réponse à cette question, car pour en trouver une suffisante, il aurait fallu venir dans l'Eglise catholique, elles sont tombées dans le doute et de là dans le rationalisme.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt la discussion de ces grandes questions par des hommes éminents, dans le dernier concile oecuménique ; un évêque y a proclamé que l'incrédulité, le rationalisme qui nie crûment tout l'ordre surnaturel, est venu du principe protestant dont on a tiré les dernières conséquences.

On peut donc dire qu'aujourd'hui deux croyances se partagent l'univers, (car le protestantisme occupe une place relativement petite dans le monde) : le Catholicisme qui croit au surnaturel, et le Rationalisme qui ne croit qu'à la raison humaine.

Le concile du Vatican, après avoir constaté que beaucoup de protestants en sont venus à douter de l'inspiration de la Bible elle-même, continue ainsi : " C'est alors qu'à pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme, qui s'attaquant par tous les moyens à la religion chrétienne parce qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ardeur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature, après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples. Or, après qu'on eut ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu et son Christ, l'esprit d'un grand nombre s'est jeté dans l'abîme du panthéisme, du matérialisme et de l'athéisme, à ce point que, niant la nature rationnelle elle-même, et toute règle du droit et du juste, ils s'efforcent de détruire les premiers fondements de la société humaine. "

Je dois faire remarquer que le Rationalisme, qui a la

raison humaine pour base, viole la première règle de la raison elle-même, car celle-ci mène droit vers Dieu.

Qui est-ce qui m'a fait et placé sur la terre ? Je le demande à la religion ; elle me répond : C'est Dieu qui a tout créé.

Je demande au rationaliste : D'où vient le monde ? Il ne le sait pas. Je lui demande : Qu'est-ce que Dieu ? Il ne peut me répondre, ou s'il me répond, il tombe dans un abîme d'absurdités. Cet adorateur de la raison fait la honte de la raison elle-même. C'est pitié de voir tout ce qui a été écrit par les rationalistes ; mais ce n'est pas moins triste de voir des chrétiens aller se nourrir de ces lectures ineptes et malsaines.

Pour ces impies qui ont rompu avec l'idée chrétienne, il n'y a pas d'ordre surnaturel ; d'autres, descendant plus bas encore, diront que tout est matière. Oui, ils descendent jusque là. Qu'est-ce donc que l'âme, leur demanderez-vous ? Ils auront l'impudence de répondre : Ce n'est qu'un mot sans réalité objective, l'âme n'existe pas. J'en ai rencontré de ces hommes, qui soutenaient hardiment cette monstruosité, et disaient à tout venant : Quand un homme est mort tout en lui est mort. Comment ne pas trembler en entendant de nos semblables renier ainsi leur dignité d'hommes créés à l'image de Dieu ? Ils ont voulu bâtir sur la raison, ils ont bâti sur le sable. Ils ont refusé les lumières de la Révélation ; ils sont devenus aveugles et marchent à tâtons.

Ecoutez ces paroles du concile du Vatican : " Il est  
 " donc arrivé que, cette impiété s'étant acerue de toutes  
 " parts, plusieurs des fils de l'Eglise catholique eux-mêmes  
 " s'écartaient du chemin de la vraie piété, et qu'en eux le  
 " sens catholique s'était amoindri par l'amoindrissement  
 " insensible des vérités. Car entraînés par les diverses doc-  
 " trines étrangères, et confondant témérairement la nature  
 " et la grâce, la science humaine et la foi divine, ils s'effor-  
 " cent de détourner de leur sens propre les dogmes que tient  
 " et enseigne la sainte Eglise notre mère, et de mettre en

“ péril l'intégrité et la sincérité de la foi.” Vous devez donc vous tenir en garde contre ceux qui sont imbus, en tout ou en partie, de ces idées funestes ; vous devez fuir ces hommes, de peur que la maladie contagieuse qui les a frappés ne vous atteigne.

J'aimais aujourd'hui à vous signaler, d'après l'Encyclopédie les deux doctrines fondamentales du Catholicisme et de la Franc-Maçonnerie.

Qu'arrivera-t-il aux catholiques d'un côté, et aux franc-maçons de l'autre ? Les premiers résisteront à tous les cataclysmes et à toutes les tempêtes : ils sont sur le roc inébranlable de l'Eglise, et ils sont sûrs d'arriver au bonheur. Au contraire, ceux qui ont bâti sur le sable mouvant, comment voulez-vous qu'ils se soutiennent ? Comment Job aurait-il résisté à l'épreuve, s'il n'eût eu ses immortelles espérances ? Quand les fleuves se déborderont, quand les torrents des passions humaines se précipiteront sur cette âme et qu'elle croira pouvoir y céder impunément, dites-moi : pourra-t-elle se soutenir dans la pratique du bien ? Elle tombera dans des désordres abominables.

Nous lisons dans l'Ecriture : *l'insensé a dit dans son coeur : il n'y a pas de Dieu.* Oui, quand un homme est rendu au point de nier Dieu, c'est un insensé. Alors il tombe dans une épouvantable corruption : *corrupti sunt et abominabiles facti sunt.*

Nous continuerons à étudier ces deux édifices si différents : l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, afin d'en avoir une idée bien juste.

Prions beaucoup, mes frères, nous en avons besoin : il y a tant de ténèbres répandus dans le monde, tant de faux principes qui s'insinuent partout. On gâte d'abord le cœur, et ensuite l'esprit lui-même se pervertit. Demandez donc à Dieu de vous éclairer, et de vous accorder la grâce de faire les actes de la vie chrétienne, afin que, restant toujours dans les voies de la vérité, vous arriviez au bonheur éternel.

AINSI SOIT-IL.

D

ME

pos  
que  
ma  
la  
hor  
mes  
don  
rien  
me  
frè  
la c

doc  
Nat  
des  
En  
son

1847

## DIXIEME CONFERENCE.

### DU FONDEMENT DE LA SOCIETE DOMESTIQUE.

Quid ergo Deus coniunxit homo non  
separat.

Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le  
sépare pas. Matth. XIX, 6.

MES FRÈRES,

Il y a une espèce de proverbe qui dit que les hommes possédant la vérité sont moins bons que leurs doctrines, et que les hommes qui sont dans l'erreur sont souvent moins mauvais que les erreurs qu'ils professent : ainsi en est-il de la franc-maçonnerie. Les principes de cette société sont horribles ; mais parmi ses membres il se trouve des hommes qui sont meilleurs ou moins méchants que la société dont ils font partie. Est-ce qu'il faut, à cause de cela, ne rien dire contre la franc-maçonnerie, la laisser tranquillement faire son œuvre ? Ce serait là un grand malheur, mes frères ; aussi, pour notre part, ne cesserons-nous jamais de la dénoncer.

Léon XIII pose comme vérité fondamentale que la doctrine des francs-maçons repose sur le Rationalisme et le Naturalisme. Le Rationalisme met la raison humaine au-dessus de toute autorité, et refuse d'admettre la Révélation. En toute chose il ne veut se lier qu'aux lumières de la raison, et rejette tout l'ordre surnaturel. Le Catholicisme admet



bien les lumières de la raison : c'est ainsi que je vous ai prouvé qu'on pouvait arriver par la raison humaine à la connaissance de Dieu ; mais en même temps il admet que la Révélation est venue au secours de la raison, pour dévoiler à l'homme les choses qui sont au-dessus de notre nature.

Le Naturalisme est une erreur touchant la fin de la société : il met tout le bonheur auquel l'homme aspire dans les choses d'ici-bas, dans la nature ; tandis que le Catholicisme place le vrai et souverain bonheur dans les choses surnaturelles.

C'est une chose remarquable que Notre Seigneur, dans l'admirable *sermon de la montagne*, parle presque continuellement du bonheur. Huit fois de suite il commence ses phrases par le mot *bienheureux*. Ceci nous fait toucher du doigt cette vérité sur laquelle j'ai appuyé tant de fois dans le cours de mes instructions, savoir que l'homme cherche continuellement le bonheur, et qu'il n'a réellement rien autre chose à faire ici-bas.

Il est de la dernière importance de bien savoir où se trouve ce bonheur, et comment nous pouvons y arriver ; et nous devons plaindre sincèrement ceux qui se laissent tromper dans cette recherche.

Notre divin Sauveur pose la base du vrai bonheur, en disant : *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'il verront Dieu*. Bienheureux les *pauvres d'esprit*, c'est-à-dire ceux qui sont détachés des choses de la terre. Il dira plus tard : Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ? Et sous l'Ancien Testament, le sage Salomon avait senti la même vérité ; il était roi puissant, il était comblé de richesses, il n'avait refusé aucune jouissance ni à ses yeux, ni à ses oreilles ; or, après tout cela, il écrivit un livre qui commence par ces mots : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas* ; vanité des vanités, tout n'est que vanité. Il reconnaît que la nature, les richesses, les plaisirs, les honneurs ne peuvent nous rendre heureux. Le Naturalisme s'appuie

donc sur un principe faux, en mettant le bonheur uniquement dans les choses de la vie.

En quoi consiste le bonheur pour l'homme ? Il consiste à établir le règne de Dieu en nous. C'est ainsi que les saints ont fait, et ils ont trouvé tout le bonheur dont on peut jouir sur la terre ; mais surtout ils se sont assuré le bonheur éternel pour l'autre vie. Les méchants ont fait une expérience en sens contraire : ont-ils trouvé le bonheur dans le crime ? Non, mes frères ; le bonheur n'est pas pour les impies. Au moment où ils s'abandonnaient le plus librement à toutes leurs inclinations mauvaises, ils ont senti un chagrin intérieur, ce que nous appelons le remords ; ils ont éprouvé un dégoût insurmontable, parce que leur prétendu bonheur n'est en rien proportionné aux aspirations de l'âme humaine.

Continuant à mettre en regard l'Église et la Franc-Maçonnerie, nous allons commencer aujourd'hui à comparer leurs doctrines sociales, en commençant par les doctrines sur la société domestique.

La société domestique repose sur le mariage ; par conséquent, il faut nous demander ce qu'est le mariage pour le Catholique et ce qu'il est pour le Franc-Maçon. Nous serons obligés de faire des citations un peu longues, mais vous ne vous en plaindrez pas, mes frères, parce qu'il est bien important que vous ayez le texte même des documents. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'il y a, sur ces questions, un plus grand nombre d'idées fausses répandues même parmi les Catholiques. "A peine avons-Nous mis la main au gouvernail de l'Église," dit le Souverain Pontife, "que " Nous avons clairement senti la nécessité de résister à un " si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait " possible, Notre autorité apostolique.—Aussi, profitant de " toutes les occasions favorables, Nous avons traité les " principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions " perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé " la plus grande influence.".....

“ Relativement à la société domestique, voici à quoi se  
 “ résume l'enseignement des naturalistes. Le mariage n'est  
 “ qu'une variété de l'espèce des contracts ; il peut donc être  
 “ légitimement dissous à la volonté des contractants.

“ Les chefs du gouvernement ont puissance sur le lien  
 “ conjugal. Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à  
 “ leur enseigner méthodiquement ni à leur prescrire en fait  
 “ de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront  
 “ en âge, de choisir la religion qui leur plaira. Or, non seu-  
 “ lement les francs-maçons adhèrent entièrement à ces prin-  
 “ cipes, mais ils s'appliquent à les faire passer dans les  
 “ mœurs et dans les institutions. Déjà, dans beaucoup de  
 “ pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du  
 “ mariage civil il n'y a pas d'union légitime. Ailleurs, la  
 “ loi autorise le divorce que d'autres peuples s'apprentent à  
 “ introduire dans leur législation le plus tôt possible.  
 “ Toutes ces mesures hâtent la réalisation prochaine du  
 “ projet de changer l'essence du mariage et le réduire à  
 “ n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du ca-  
 “ price d'un instant, et pouvant être dissoute quand ce  
 “ caprice changera.”

Pour les francs-maçons, le mariage n'est donc qu'un  
 contrat civil semblable à tous les autres contrats ; sur lequel,  
 par conséquent, on peut revenir pour n'importe quelle rai-  
 son. Comment n'arriveraient-ils pas à cette conclusion, eux  
 pour qui la plus haute autorité est la raison humaine ?

Chaque fois que les francs-maçons se sont vus en force  
 dans un pays, ils se sont hâtés d'y établir le mariage civil,  
 le mariage en dehors de toute participation religieuse.  
 Un homme qui prend une femme est pour eux tout  
 simplement comme un homme qui engage une servante :  
 il peut la renvoyer quand il lui plaît ; il peut en engager  
 deux, trois, six même, s'il le veut. Or, cette doctrine est  
 directement condamnée dans le saint Evangile. Voici en  
 effet ce que nous lisons dans saint Mathieu : “ Des phari-  
 “ siens vinrent aussi à Jésus pour le tenter, et ils lui dirent :

“ Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? Il leur répondit : N'avez-vous point vu que celui qui créa l'homme au commencement créa un seul homme et une seule femme, et qu'il dit : “ Pour cette raison, l'homme quittera son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme ; et ils seront deux en une seule chair. ” *Matth. XIX, 3-5.* Voilà comment Notre Seigneur nous apprend à considérer le mariage, voilà comment il nous en donne l'origine.

En effet, si nous consultons la Révélation primitive, nous voyons que Dieu créa d'abord un homme seul. Ce premier homme n'avait d'autre roi que le Dieu qui venait de le créer ; il n'y avait pas encore de société domestique ni de société civile, mais il y avait déjà la société religieuse. Adam, le premier homme, s'entretenait avec Dieu ; il parlait non seulement dans son cœur, mais en émettant des sons par sa bouche, ainsi que nous faisons aujourd'hui.

Comment prouver qu'Adam parlait, même avant la formation d'Eve, la première femme ? Nous le prouvons par l'Écriture Sainte. “ Le Seigneur Dieu, ” dit la Genèse, “ ayant donc formé de terre tous les animaux terrestres, et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait ; et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est le nom même qu'il a porté. ” *Gen. II, 19.* Adam parlait donc, puisqu'il a donné à chaque animal le nom sous lequel on a continué à le désigner.

Dieu, de plus, avait donné à Adam des connaissances profondes sur l'histoire naturelle, car “ il appela d'un nom qui leur convenait, tant les animaux que les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre. ”

Vous allez maintenant voir clairement le plan divin, mes frères : Dieu avait institué la société religieuse, il va instituer la société domestique, mais pour montrer l'union qui devra exister dans cette société, il veut que les deux personnes qui la composent d'abord procèdent d'un même

principe. " Et le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; et lorsqu'il était endormi, il tira une de ses côtes, et mit de la chair à sa place. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait tirée d'Adam forma la femme, et l'amena à Adam " *Gen. II, 21, 22.* L'homme et la nouvelle épouse que Dieu lui a formée ne sont donc, en quelque façon, qu'un même être. Et Adam apercevant Ève, dit : *Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair ; celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme.* D'après tout ce que nous venons de voir, le principe fondamental du mariage, c'est l'unité. Dieu n'a pas fait deux femmes pour un homme, mais *une seule femme pour un seul homme* ; c'est là le principe.

Quand deux personnes se présentent pour contracter mariage, on demande leur consentement libre, car le mariage est l'acte de deux êtres libres ; mais une fois que leur consentement est donné, c'est Dieu qui les unit : leur contrat est alors indissoluble parce qu'il est divin. Ce n'est pas un contrat humain, c'est un contrat qui repose sur la volonté divine et que Dieu seul pourrait briser.

Le mariage chrétien, on le voit, repose sur deux principes : l'unité et l'indissolubilité ; la polygamie est opposée à l'unité, et le divorce à l'indissolubilité.

Le pape, dans l'encyclique *Humannum genus*, nous montre comment les hommes, pour avoir méconnu ces deux principes, sont tombés dans des désordres épouvantables. Chez les païens, le débordement des mœurs en était venu à un tel point, que les hommes sérieux en étaient consternés. Au milieu de tout cela, le père exerçait dans sa famille un despotisme atroce ; ainsi, chez les Romains qui se considéraient pourtant comme le peuple le plus civilisé de la terre, le père avait droit de vie et de mort sur sa femme et aussi sur ses enfants. Quand on ne fait plus reposer sur Dieu le contrat matrimonial, on tombe dans des égarements et des excès qui font frémir. Le chef de l'Église élève donc la voix : il expose les devoirs que les Catholiques ont à

remplir; il expose les conséquences auxquelles nous mène l'oubli des principes catholiques, sur un sujet aussi important. Il rappelle que, quand Jésus est venu sur la terre, l'humanité paraissait plutôt un vil troupeau qu'une réunion d'hommes créés à l'image de Dieu.

Voilà qu'on renouvelle les erreurs dont le Christianisme avait purgé la terre : le mariage n'est plus qu'un contrat humain, les gouvernements établissent le divorce; les mêmes principes amènent les mêmes conséquences, les mêmes causes produisent les mêmes effets : la femme retournera à l'esclavage d'où l'Eglise l'avait miséricordieusement retirée, et l'enfant ne sera plus qu'une victime du despotisme paternel.

Mais qui doit déterminer les lois auxquelles seront soumis ceux qui contractent mariage? Mes frères, Jésus-Christ a laissé ce soin à son église et à elle seule. Le mariage est une chose sainte, un sacrement, il n'est pas sous la juridiction civile. L'Eglise seule a le pouvoir d'établir des empêchements qui diriment le mariage, et de dispenser de ces empêchements au besoin. L'Eglise seule peut juger des causes matrimoniales, déterminer, par exemple, s'il y a eu mariage ou non dans telle circonstance donnée. Les gouvernements auront beau faire des lois sur le mariage, établir certains empêchements et en retrancher certains autres, leurs législations sont nulles devant Dieu et n'obligeront jamais en conscience.

“Le mal s'augmente,” dit Léon XIII, “de tous les  
 “périls qui menacent la société domestique et la société  
 “civile. Ainsi que Nous l'avons exposé ailleurs, tous les  
 “peuples, tous les siècles s'accordent à reconnaître dans le  
 “mariage quelque chose de sacré et de religieux, et la loi  
 “divine a pourvu à ce que les unions conjugales ne pussent  
 “pas être dissoutes. Mais si elles deviennent purement  
 “profanes, s'il est permis de les rompre au gré des contrac-  
 “tants, aussitôt la constitution de la famille sera en proie  
 “au trouble et à la confusion; les femmes seront découron-

“ nées de leur dignité ; toute protection et toute sécurité “ disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts.” Oui, pour comprendre toute la perfidie de la secte maçonnique, souvenez-vous que partout et toujours, même chez les infidèles, le mariage a été considéré comme une chose sacrée, qui attirait les bénédictions du ciel. Les franc-maçons violent donc d'une manière étrange la loi divine, avec leur mariage civil où ne se mêle pas une pensée religieuse

La fin du mariage n'est pas seulement de propager le genre humain, mais c'est encore de donner des saints au ciel : c'est ici la fin élevée du mariage. Parents chrétiens, vous ne devez pas penser seulement à conserver la vie corporelle de vos enfants et à leur donner des richesses, vous devez avoir un but plus noble et plus sublime : leur donner en héritage des principes chrétiens qui leur feront acquérir le bonheur du ciel. Voilà le but, il est noble, il est sublime ; et l'un des moyens d'y parvenir est de garder l'unité dans la famille ; alors la famille sera compacte, et l'on trouvera le bonheur à son foyer. Il faut resserrer les liens de la famille, afin que les enfants soient attachés à leurs parents, et qu'ils trouvent ainsi une sauvegarde au milieu des dangers de la vie.

Saint Paul établit l'ordre de subordination qui doit exister dans la famille : le chef naturel de la famille, c'est l'homme. Epoux, vous êtes maître dans votre maison, mais, votre femme n'est pas votre esclave ; Dieu a fait la première femme d'une des côtes de l'homme, pour faire comprendre qu'elle doit être sa compagne.

Epouse, vous devez la soumission à votre mari ; il a reçu en partage la force, l'intelligence pour les affaires importantes ; il doit vous protéger et subvenir à vos besoins ; vous, votre rôle est dans l'intérieur de la famille, un rôle de paix et d'affection. Les âmes des enfants vous sont spécialement confiées, c'est vous qui les formerez à la vertu, ne croyez pas que votre œuvre soit sans importance.

Que les femmes aiment leurs maris comme l'Eglise aime Jésus-Christ ; que les maris aiment leurs femmes comme Jésus-Christ aime son église.

Résumons en quelques mots la doctrine que nous venons d'exposer :

1° Le mariage est une chose sacrée, qui tombe sous la puissance de l'Eglise seule ; et tout gouvernement qui veut créer des empêchements de mariage empiète sur les droits de l'Eglise.

2° Le mariage est *un* et *indissoluble*, et la famille est une société *stable* et *permanente*, sous le contrôle de l'Eglise ; tout gouvernement qui établit des lois de divorce empiète sur les droits de l'Eglise et se fait l'ennemi de la famille. Un représentant du peuple ne peut donner un vote en faveur de l'établissement de semblables lois, et il ne peut contribuer à les appliquer, une fois qu'elles sont établies, pour la dissolution d'un mariage.

3° Dans les procès sur des questions matrimoniales, s'il s'agit uniquement des effets civils du mariage, on s'adressera aux tribunaux civils ; mais s'il s'agit de se prononcer sur la validité ou la nullité du mariage, les catholiques ne peuvent s'adresser qu'aux tribunaux ecclésiastiques.

Examinons maintenant quelles sont les doctrines maçonniques sur ces questions importantes.

La franc-maçonnerie n'a pas de doctrine religieuse, sa doctrine est de n'avoir pas de religion, c'est le rationalisme. Le mariage, d'après elle, n'est donc qu'une opération humaine, une affaire où les époux ont leurs coudées franches, et où l'Eglise n'a rien à voir. Si les époux ne sont pas contents l'un de l'autre, ils se sépareront et tout sera dit. Le mariage alors est une institution d'une instabilité déplorable, et l'éducation des enfants est abandonnée à tous les hasards.

La doctrine maçonnique repose sur le sable : quand les pluies des contrariétés et des épreuves inséparables du



ménage tomberont sur les époux, quand les fleuves des mauvaises passions se déborderont, quand les tempêtes soulevées par les démons et leurs affidés dans le monde souffleront avec violence, les familles tomberont et la ruine en sera grande.

Sachez-le, mes frères, la franc-maçonnerie travaille sourdement à la destruction de la famille ; car la famille, comme tout ce qui est bon, comme tout ce qui est dans l'ordre, lui est nuisible.

Cette société, quand elle veut s'introduire dans une population, use d'abord d'une grande prudence, elle prétend ne pas s'occuper de religion et n'être qu'une société de bienfaisance. Elle donne ensuite des ordres secrets à ses affidés : Travaillez, leur dit-elle, à faire entrer des nôtres dans les clubs, dans les sociétés littéraires, et même dans les confréries religieuses. Dans l'Amérique du Sud, les francs-maçons étaient parvenus à prendre la direction de la plupart des confréries, et, dans une lettre, le pape reproche aux évêques de ces pays de n'avoir pas veillé suffisamment à la garde de leurs troupeaux.

Mes frères, gardez l'esprit de famille. Vos occupations vous appellent au dehors pendant la journée, mais quand vous avez des moments libres, quand vient avec le soir la cessation des travaux, soyez heureux de rester auprès de votre femme, au milieu de vos enfants

La franc-maçonnerie conseille tout le contraire : pour faire des prosélytes, dit-elle encore à ses affidés, commencez par éloigner les hommes de la vie de famille ; donnez leur divers moyens d'amusement et conduisez-les peu à peu à la porte des mœurs ; bientôt ils abandonneront la pratique de leurs devoirs religieux, et seront prêts à entrer dans nos loges. Peut-on être plus cynique ? peut-on être plus méchant ? Oui, cette société se prépare les sujets les plus fidèles, en les introduisant dans les maisons de désordre.

A vous donc, mes frères, de vous tenir sur vos gardes, et de fuir la secte comme vous fuiriez Satan lui-même.

Tenez-vous dans vos familles, cherchez-y le bonheur ; la société domestique est sainte, elle est d'institution divine. Je dirai plus : la famille chrétienne est l'image de la Sainte Trinité elle-même : le père représente notre Père des cieux, qui donne à tous les êtres ce qui leur est nécessaire et les conserve par un acte de sa puissance ; la mère de famille remplit des fonctions analogues à celles du Fils de Dieu ; enfin l'enfant qui vient du père et de la mère, figure le saint Esprit qui procède du Père et du Fils.

La famille étant l'image de la sainte Trinité, il n'est pas surprenant que la franc-maçonnerie, qui est l'église de Satan, s'acharne contre elle et cherche à la détruire.

Attachez-vous donc fortement à la doctrine de l'Église, et de ces chers enfants que Dieu vous a donnés formez des citoyens pour le royaume du ciel.

AINSI SOIT-IL.

M

P

P

P

9

r

9

e

v

i

r

e

P

## ONZIEME CONFERENCE.

---

### Des sources de l'autorité dans la société civile.

---

Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit, non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.

Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi celles qui sont sur la terre. Rom. XIII, I.

MES FRÈRES,

Dans notre dernière instruction nous avons considéré l'édifice de la société domestique, et nous avons vu que l'Eglise catholique lui donne pour fondement le roc inébranlable de la parole divine ; nous avons vu, d'un autre côté, que la franc-maçonnerie lui assigne pour base le sable mouvant de la parole humaine : nous avons donc conclu que l'Eglise seule constitue la société domestique dans un état de stabilité et de bonheur.

Aujourd'hui, nous allons considérer un autre édifice, plus vaste que le premier, la société civile. Nous nous trouvons, ici encore, en présence de deux architectes : le Catholicisme d'un côté, la Franc-Maçonnerie de l'autre, et nous allons examiner comment ils s'y prennent, chacun à sa manière, pour donner de la stabilité à ce grand édifice.

Méditez bien, mes frères, et retenez les paroles suivan-

tes de l'apôtre saint Paul : " Que toute âme soit soumise aux  
 " puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance  
 " qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi celles qui  
 " existent. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à  
 " l'ordre de Dieu : et ceux qui y résistent attirent une juste  
 " condamnation sur eux-mêmes. Car les princes ne sont pas  
 " à craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais  
 " seulement lorsqu'on en fait de mauvaises : voulez-vous  
 " donc ne point craindre les puissances ? Faites bien ; et  
 " elles vous loueront ; car le prince est le ministre de Dieu,  
 " établi par lui pour votre bien. Mais si vous faites mal,  
 " vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en  
 " vain qu'il porte l'épée. Car il est aussi en cela le ministre  
 " de Dieu ; et il l'a reçue pour exécuter sa vengeance, en  
 " punissant celui qui fait de mauvaises actions. Il est donc  
 " nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la  
 " crainte du châtement, mais aussi par le devoir de la cons-  
 " cience. C'est aussi pour cette même raison que vous  
 " payez le tribut aux princes, parce qu'ils sont les ministres  
 " de Dieu, toujours appliqués aux fonctions de leur minis-  
 " tère " *Rom. XIII, 1-6.*

Voilà, clairement exprimés, les principes de la Religion sur l'origine de la société civile. Arrêtons-nous donc à considérer, pendant quelques instants, de quelle manière certains hommes reçoivent le pouvoir de commander à leurs semblables.

D'où vient l'autorité du père dans la famille ? A-t-il le droit de commander par cette seule raison qu'il est le plus fort ? qu'il a plus de sagesse, plus d'expérience que son enfant ? Si c'était pour cette raison, tout homme qui est plus fort qu'un enfant aurait le droit de lui commander. Non, la force, l'expérience, la sagesse ne donnent pas l'autorité au père de famille. Quelle est donc la source du droit d'un père sur son enfant ? La source de ce droit est en Dieu. C'est Dieu qui ordonne aux enfants d'obéir à leur père et à leur mère. C'est Dieu qui a dit au père : Il vous appartiendra de commander dans votre famille. Un père chrétien

dira donc à son fils : Ecoute, mon enfant : tu dois faire ce que je te dis, car Dieu veut que tu m'obéisses ; si tu résistes à mes ordres, c'est à Dieu même que tu désobéis, et tu attires sur toi une malédiction qui s'attachera à tes pas durant toute ta vie.

Dans la société civile, on retrouve le même principe d'autorité que dans la société domestique ; seulement, il y a ici quelque chose d'un peu plus compliqué, car naturellement dans l'ordre social, les hommes sont tous égaux et indépendants les uns des autres. Comment se fait-il que certains hommes acquièrent le droit de commander à d'autres hommes, qui sont naturellement leurs égaux ? Ce droit, cette autorité leur vient aussi de Dieu. Oui, nous en avons le témoignage de saint Paul, l'autorité descend de Dieu comme de sa source, et se répand sur les hommes choisis à cette fin.

Mais de quelle manière arrive-t-elle à ces hommes et leur est-elle conférée ? C'est ce qu'il sera bon de vous exposer ici.

Nous vous dirons tout d'abord, cependant, comment la franc-maçonnerie prétend que les hommes sont investis de l'autorité, afin que vous compariez sa doctrine avec celle de l'église que nous vous exposerons ensuite.

Notre Saint Père le Pape Léon XIII nous apprend en ces termes les principes de la franc-maçonnerie sur le point en question : " Viennent ensuite les dogmes de la science " politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses " des naturalistes : Les hommes sont égaux en droits ; tous, " et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Etant " tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de com- " mander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux " hommes que de prétendre les soumettre à une autorité " quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux- " mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre ; ceux qui " exercent le commandement n'en sont les détenteurs que " par le mandat ou par la concession du peuple, de telle

“ sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'État, même malgré eux. “ La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside, soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'État, mais quand il a été constitué d'après les “ nouveaux principes. ”

Ainsi, d'après la franc-maçonnerie, le peuple est la source du pouvoir. il confère l'autorité à qui il veut, et la retire quand cela lui plaît. Voyez-vous la contradiction qu'il y a dans les principes de la franc-maçonnerie ? Si tous les hommes sont égaux, si nul d'entre eux n'a le droit de commander à ses frères, comment le peuple peut-il conférer ce droit ? On ne peut donner ce qu'on n'a pas. Si le principe d'autorité n'existe dans aucun des individus qui composent le peuple, ils ne le posséderont pas davantage en se réunissant. Si le droit de commander, dans chaque individu, équivaut à zéro, vous ne pouvez arriver à une somme positive par l'addition, car si vous additionnez des zéros, vous n'arriverez jamais qu'à zéro pour résultat final.

Selon la franc-maçonnerie le droit de commander n'existe donc pas ; or, dans la réalité, certains hommes commandent à leurs semblables : il faudrait donc croire que ce sont les plus forts qui imposent injustement leur volonté aux plus faibles. Cette société basée sur la force brutale, mes frères, c'est la société des loups, ce n'est pas la société des chrétiens. Sous un régime semblable, si le peuple se partage en deux camps égaux il n'y aura personne pour juger le différent, et la guerre s'y établira en permanence. Ce principe, on le voit, est révolutionnaire et perversif de tout ordre. Il est vrai, cependant, que dans la société politique Dieu a laissé aux hommes la liberté de choisir la forme du gouvernement. Ce gouvernement peut être monarchique, présidé par un roi, un empereur ; il peut être aristocratique, il peut être républicain. Une fois que le choix a été fait, cependant, il faut nécessairement tenir compte des droits acquis, et on ne peut changer la forme d'un gouvernement à volonté.

On entend dire fréquemment : Dans les républiques, c'est le peuple qui gouverne ; cela est faux, mes frères. Le peuple choisit ceux qui seront revêtus de l'autorité, mais il ne la confère pas, il ne peut la conférer lui-même ; à plus forte raison, n'est-ce pas lui qui gouverne. La source de tout pouvoir est en Dieu, il ne faut pas s'écarter de ce principe.

C'est bien ce que Moïse enseigne au livre du *Deuteronome*, lorsqu'il dit : " Choisissez d'entre vous des hommes " sages et habiles, qui soient d'une vie exemplaire et d'une " probité reconnue parmi vos tribus, afin que je les établis- " se pour être vos juges et vos commandants. " *Deut. I, 13.* Moïse était dans cette circonstance le représentant de Dieu, c'est pourquoi il devait conférer l'autorité aux juges.

Voici donc ce qui a lieu dans les gouvernements électifs : le peuple choisit les sujets, et une fois qu'ils sont choisis, Dieu les revêt de l'autorité. Quand ils ont ainsi reçu l'autorité, ils sont les ministres de Dieu, ils doivent être respectés et obéis. Ils n'ont pas droit de faire des lois à tort et à travers, ils doivent se conformer à la justice et à la loi de Dieu ; s'ils font des lois qui gênent la juste liberté du peuple, qui nuisent au progrès de la nation, qui blessent même la justice, ils sont des ministres infidèles du Dieu juste et bon ; mais cela ne veut pas dire qu'il soit libre au peuple de leur enlever l'autorité. Toute infraction aux lois de la justice n'entraîne pas la perte de l'autorité. Un père peut être dur, injuste pour ses enfants, et alors il pèche contre la loi de Dieu ; mais il n'est pas déchu pour cela de ses droits de père.

Dans un état, un roi infidèle peut abuser de son autorité, il peut maltraiter son peuple, mais il ne perd pas, par le fait même, son droit au trône. Quand les gouvernants manquent à leurs devoirs, le peuple peut prendre les moyens justes d'alléger le joug qui pèse sur lui, mais la révolte n'est pas un de ces moyens.

La république chrétienne repose donc sur l'autorité de



Dieu. Une république ainsi constituée est nécessairement ferme et durable ; mais si elle repose sur le principe de la franc-maçonnerie, chaque fois que le peuple changera de goût, chaque fois qu'il y aura un mécontentement quelconque, on aboutira à une révolution.

Nous avons un bel exemple de la stabilité et de la gloire des royaumes chrétiens dans la patrie de nos pères, l'ancien royaume de France. Sous Clovis, quand la nation française commence à se former, on y admet les principes chrétiens ; ses institutions portent toutes l'empreinte de la religion ; eh bien ! pendant quatorze siècles cette nation marche à la tête des peuples de l'Europe.

Ce royaume de France, dont on a pu dire qu'après le royaume du ciel c'était le plus beau royaume qui existât, reposait sur le principe chrétien de l'autorité ; le roi y était bien réellement le représentant de Dieu : il recevait l'onction royale avec grande solennité dans la ville de Reims, et alors il avait quelque chose de sacré aux yeux de son peuple : tous lui obéissaient et tous le respectaient. Le royaume était dans l'ordre voulu de Dieu, la paix et la prospérité y fleurissaient d'une manière admirable.

Mais la France, après quatorze siècles de gloire et d'honneur, la France tout imprégnée des principes chrétiens, est tombée dans une espèce de vertige : elle a égorgé ses nobles, elle a tué son roi, elle a massacré ses prêtres, elle a renversé ses autels, et elle a voulu établir une république monstrueuse, un gouvernement sans Dieu. C'était un projet inouï, mais elle a tenu à le réaliser : de là cette ère de changements affreux, de révolutions sanglantes, qui se continue encore à l'heure qu'il est, et jette les peuples dans la stupéfaction et la terreur.

Vous savez quels massacres on a organisés pour établir ce nouveau gouvernement : vous savez qu'on a égorgé sans pitié tous ceux qui ne paraissaient pas l'aimer ; mais à la fin il est tombé enseveli sous ses propres forfaits. On a balayé ces hommes de la terreur qui faisaient peser sur la

cessairement  
principe de la  
changera de  
ent quelcon-

et de la gloi-  
s pères, l'an-  
a nation fran-  
ncipes chré-  
te de la reli-  
nation mar-

qu'après le  
qui existât, re-  
oi y était bien  
ait l'unction  
eims, et alors  
son peuple ;  
Le royaume  
prospérité y

de gloire et  
ncipes chré-  
elle a égorgé  
prêtres, elle  
ne républi-  
C'était un  
là cette ère  
ites, qui se  
euples dans

pour établir  
égorgé sans  
; mais à la  
ais. On a  
eser sur la

France un joug tel que jamais nation n'en avait porté de semblable, et on a établi une république despotique qui devait tout régénérer. Une révolution est survenue ; la république a chancelé immédiatement ; elle était bâtie sur le sable.

Alors Dieu a suscité pour arrêter la terrible révolution un grand capitaine, un grand génie militaire, Napoléon Ier. Celui-ci a d'abord marqué la volonté de bâtir sur le roc, et il devait élever un édifice majestueux et durable ; mais son orgueil l'a aveuglé ; et, lui aussi, il a bâti sur le sable : il est donc tombé à son tour, et depuis lors on a peine à compter les républiques et les fantômes de monarchies qui se sont succédés dans la malheureuse France. C'est que la France n'est pas revenue de ses erreurs de 1789 ; elle retrouvera la paix et la stabilité quand elle s'appuiera de nouveau sur la base des principes chrétiens ; et si elle ne reprend pas ces principes vivifiants et régénérateurs, elle périra bientôt, noyée dans le sang de ses propres enfants. Si l'Angleterre est restée paisible et forte, c'est qu'elle a toujours reconnu le principe de l'autorité ; *Dieu et mon droit*, telle a toujours été la devise de son peuple.

Je voudrais présenter ici une autre considération : creusez au bas de l'édifice social, mes frères, vous y trouverez le serment comme pierre fondamentale. Impossible de lier deux hommes l'un à l'autre sans recourir à Dieu.

On veut former un gouvernement : voilà que les ministres sont choisis, voilà qu'ils ont été élus régulièrement ; le gouvernement a-t-il la vie ? Pas encore. Où donc le nouveau gouvernement prendra-t-il cette vie qui lui manque ? Dans le ciel, par le serment. Les ministres vont donc prêter le serment d'office, et alors seulement le gouvernement aura la vie et entrera en fonction.

Quand le peuple obéira-t-il à une puissance ? Quand il sera lié par le serment ; alors il obéira par conscience, parce que Dieu lui commande d'obéir. Ce serment d'allégeance une fois prêté passe de père en fils, sans qu'il soit nécessai-

re de le renouveler ; et l'obligation d'y obéir demeure, tant qu'il ne survient pas une cause capable d'en délier les âmes.

Le serment est si nécessaire parmi les hommes, que les francs-maçons eux-mêmes l'emploient pour lier leurs adeptes.

Dans l'Eglise Catholique le serment n'est généralement pas imprécatoire : celui qui prête serment dit seulement qu'il renonce à sa place dans le paradis, s'il ne dit pas la vérité telle qu'il la connaît. Dans la franc-maçonnerie il en est autrement. Cette société s'occupe fort peu du paradis, mais il est un outil dont elle s'occupe beaucoup : le poignard. Celui qui est initié fait serment d'obéir aux ordres des loges, de garder les secrets de la société, sous peine d'avoir la gorge coupée, d'avoir le sein gauche et le cœur arrachés, d'être éventré et d'avoir les entrailles brûlées : tant que le franc-maçon n'a pas prêté ces serments imprudents et horribles, il est considéré comme libre. La société des francs-maçons a emprunté l'emploi du serment aux sociétés chrétiennes. En effet, pour former la société domestique, les époux viennent au pied de l'autel et se jurent fidélité. Dans la société civile, nous l'avons déjà vu, pour établir un homme gouverneur, ministre, magistrat, juge, on lui fait prêter serment, et alors il exerce légitimement l'autorité.

Quand la société est établie sur le roc ; quand c'est sur un pacte divin qu'elle repose, les pluies peuvent tomber, les fleuves peuvent se déborder, les vents peuvent souffler avec violence, elle est prête à résister à tous les assauts. Un peuple vivant dans un pareil état de société sera libre et prospère : mais s'il veut se suicider il n'a qu'à entrer dans l'état révolutionnaire ; il n'aura plus ni ordre, ni paix, ni sûreté.

L'autorité vient donc de Dieu, et l'ordre chrétien repose sur un acte religieux, le serment ; le peuple en obéissant à l'autorité obéit à Dieu : quand cela est admis, il semble

que  
Dieu  
l'au  
cette  
resp  
cipe  
man  
des  
ans

ordi  
favo  
tous

la sc  
l'Eg  
Dieu  
mais  
la b  
bien  
décr  
à de  
égar  
puis

torit  
res.  
et le  
Dieu  
été é

auto  
disar  
guez  
trin  
révo

que l'on peut compter sur sa soumission, car l'obéissance à Dieu honore un peuple. D'après les principes maçonniques l'autorité vient du peuple, la volonté du peuple fait la loi : cette loi changeante et qui n'a rien de sacré ne mérite ni respect ni obéissance. Aussi a-t-on vu, depuis que ces principes se sont répandus, les révolutions se multiplier d'une manière effrayante ; et il y a eu plus de tentatives de régicides depuis trente ans, qu'il n'y en avait eu durant les mille ans qui ont précédé.

Définissons-nous de ces doctrines, mes frères ; elle sont ordinairement présentées d'une manière séduisante, comme favorisant la liberté, mais elles mènent au plus terrible de tous les esclavages.

Le véritable moyen d'avoir la paix et le bonheur dans la société, c'est de suivre fidèlement les saines doctrines de l'Église ; c'est de voir en nos chefs les représentants de Dieu. S'ils abusent de leur autorité, il ne faut pas les décrier, mais prendre les moyens convenables de les ramener dans la bonne voie. Il faut agir à leur égard comme des enfants bien nés agissent à l'égard de leur père : ils ne vont pas le décrier s'il commet quelque faute, ils tâchent de le ramener à de meilleurs sentiments, sans manquer au respect ni aux égards qu'ils lui doivent. Ils emploient, avant tout, l'arme puissante et douce de la prière.

Saint Paul résume ainsi tous nos devoirs envers l'autorité : *que toute âme, dit-il, soit soumise aux puissances supérieures.* Or il y a trois puissances supérieures : le Père, le Roi et le Souverain Pontife. Ces trois puissances viennent de Dieu ; et nous ne devons pas les redouter, car elles ont été établies pour notre bien.

Mes frères, élevez vos enfants dans le respect de cette autorité ; apprenez-leur à respecter les magistrats, en leur disant que le pouvoir de ces hommes vient de Dieu. Eloignez de votre famille les journaux qui prêchent des doctrines malsaines, les livres qui renferment des principes révolutionnaires. Dans l'ordre religieux, le devoir est plus

impérieux encore : respectez le pape, les évêques, et les prêtres, ayez pour ces représentants de Dieu une vénération sans bornes, et inculquez ce respect et cette vénération à vos enfants. Si les enfants sont instruits de leurs devoirs, et s'ils voient Jésus-Christ dans la personne de ses ministres, ils feront de bons et utiles citoyens, et Dieu bénira notre peuple.

AINSI SOIT-IL.

EVA

ME

ren  
Sei  
Jés  
gn

ques, et les  
de vénération  
de vénération à  
leurs devoirs,  
de ses minis-  
Dieu bénira

SOIT-IL.

## DOUZIEME CONFERENCE.

### DE L'EDUCATION.

EVANGILE DU QUATRIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE.—En ce temps-là, Jésus étant sur le bord du lac de Génézareth et voyant le peuple venir en foule à lui pour entendre la parole de Dieu, aperçut au bord du lac deux barques arrêtées, dont les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets. Etant donc entré dans une de ces barques, qui était celle de Simon, il le pria de s'éloigner un peu de la terre. Et, s'étant assis, de dessus la barque il instruisait le peuple. Dès qu'il eut cessé de parler, il dit à Simon : Avancez en pleine eau, et jetez vos filets pour pêcher. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre ; cependant, sur votre parole, je vais jeter le filet. L'ayant jeté, ils retirèrent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompait ; et ils firent signe à leurs compagnons qui étaient dans l'autre barque de venir leur aider. Ceux-ci vinrent, et ils emplirent tellement les deux barques, qu'elles étaient près de couler à fond. Ce que voyant, Simon Pierre se prosterna aux pieds de Jésus, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un homme pêcheur. Car la pêche abondante des poissons qu'ils venaient de faire avait causé un grand étonnement à lui et à tous ceux qui étaient avec lui, aussi bien qu'à Jacques et à Jean, fils de Zébédée, qui étaient compagnons de Simon. Et Jésus dit à Simon : Ne craignez point ; vous serez dans la suite employé à une autre pêche, où vous retirerez des hommes. Puis ils ramenèrent leurs barques à bord, et, ayant tout quitté, ils le suivirent. Luc V. 1—11.

MES FRÈRES,

L'évangile de ce dimanche nous offre un trait bien remarquable : c'est le zèle des Juifs à aller entendre Notre Seigneur Jésus-Christ. Accablé par le nombre des auditeurs, Jésus monta dans la barque de saint Pierre, il la fit éloigner du rivage, et de là il instruisait la foule.

Cet exemple des juifs devrait être imité par les Chré-

tiens, car la parole de Dieu continue à se faire entendre dans le monde. Qu'elle soit servie dans un vase d'or ou dans un vase commun, cette parole est toujours également précieuse. La parole de Dieu porte en elle-même sa force et sa vertu, et c'est toujours avec le même zèle, le même empressement qu'il faut aller l'écouter. La parole de Dieu est une semence, *semen est verbum Dei*; quelle que soit la main qui l'ait jetée, elle germera, elle produira des fruits, si elle rencontre un terrain et des circonstances favorables. Voyez: Notre Seigneur prêchait et les juifs venaient en grand nombre pour l'écouter; cependant sa prédication produisit moins d'effet que n'en devait produire plus tard la prédication des apôtres. Il prêcha pendant trois ans: beaucoup de personnes admirèrent sa parole pleine de sagesse et prononcée avec une autorité souveraine, mais il n'y a guère que les Apôtres et un petit nombre d'autres personnes qui se convertissent. Et ceux-là même, comment étaient-ils convertis? Quand vient l'épreuve, tous, à l'exception de saint Jean, abandonnent lâchement leur maître et le laissent à la merci de ses ennemis. La parole avait été semée par une main divine, mais elle était tombée dans des âmes mal disposées, elle fructifiait bien peu. Au contraire, dès le premier sermon de saint Pierre, après la descente du Saint-Esprit, les juifs se convertissent par milliers.

Ces succès étonnants avaient été annoncés d'avance à saint Pierre par la pêche miraculeuse du lac de Génézareth. Pendant toute une nuit il avait pêché sans rien prendre, mais à la voix de Jésus-Christ il jette de nouveau le filet, et il prend une quantité si prodigieuse de poissons, que sa barque était prête à sombrer. Quand on travaille par obéissance à la parole de Jésus, on fait des merveilles. Saint Pierre se jette aux pieds du divin maître et il lui dit: Eloignez-vous de moi, car je suis pêcheur. Il était tout effrayé du miracle qui venait de s'opérer sous ses yeux.

Là, Notre Seigneur donne à ses apôtres leur admirable mission: "Ne craignez pas," dit-il à saint Pierre, "vous

seriez désormais employé à une autre pêche où vous retirerez des hommes, *ex hoc jam homines eris capiens.*”

Une chose donc qui doit distinguer tous les chrétiens, c'est le zèle à écouter la parole de Dieu et le soin de la mettre en pratique. Celui qui n'écoute pas la parole de Dieu bâtit sur le sable, comme je vous l'ai dit plusieurs fois; et celui qui écoute la parole de Dieu et la met en pratique bâtit sur le roc: en vain les pluies de l'adversité tomberont du ciel, en vain les vents des tribulations souffleront avec violence, en vain les torrents des passions se déchaîneront d'une manière terrible, la maison ne sera pas renversée.

Après ce préambule qui aura sans doute son utilité auprès de vous, je vais continuer mes conférences sur l'Encyclique *Humanum genus*. Ce commentaire commence sans doute à vous paraître un peu long, mais l'enseignement qui nous est venu de la chaire de saint Pierre le 20 avril 1884 a une portée vraiment immense. J'avais presque décidé de m'en tenir à ce que je vous ai dit jusqu'ici, cependant en y réfléchissant, j'ai trouvé qu'il restait des sujets d'une extrême importance que je ne pouvais me dispenser de traiter; il y a entr'autres la question si grave de l'Éducation.

Quelle doit être l'éducation de l'enfant? C'est là une question dont on ne peut exagérer l'importance, car l'homme sera ce que l'éducation l'aura fait; et la société sera ce que seront les hommes qui la composent.

Oui, c'est l'éducation qui fait l'homme. Par leur nature tous les hommes sont semblables, mais une fois qu'ils sont entrés dans le monde, il se fait en eux un travail qui leur donne une forme particulière; ce travail, c'est celui de l'éducation. Le petit enfant ne parle pas; avec le temps, cependant, sa langue va se délier peu à peu, il viendra à parler; et quelle langue parlera-t-il? celle de sa mère: si sa mère est canadienne il parlera notre langue, il parlera le français, si elle est anglaise il parlera l'anglais. De même l'enfant qui vient de naître ne peut avoir ni connaissance,



ni vertus, ni défauts : il recevra de sa mère la vie morale comme il en a reçu la vie physique. Si sa mère est chrétienne il sera chrétien, si sa mère est infidèle il sera infidèle ; si sa mère est civilisée il sera civilisé, si sa mère est sauvage il sera sauvage. Quand l'enfant est instruit et bien élevé, il fait nécessairement quelque chose de grand et de bon, mais si son éducation est négligée, s'il reçoit de mauvais exemples ou de mauvais préceptes, il sera le fléau de la société où il vivra.

Je sais qu'il faut tenir compte du naturel des enfants : il y en a qui sont nés avec un penchant au bien et dont l'éducation est relativement facile ; d'autres sont nés avec un penchant au mal, ils résistent à tous les bons conseils, à tous les bons exemples, et ils remplissent d'amertume le cœur de leurs parents. Cela arrive, mes frères, mais c'est plutôt une exception : en général, la bonne éducation étouffe les germes des vices dans le cœur des enfants, et ils sont, aimons à le répéter, ce que l'éducation les a faits.

Il s'élève ici une question importante, savoir qui doit élever l'enfant. Deux courants de doctrine partagent ici les savants ; les uns disent : Il faut que l'homme ait de quoi gagner sa vie ; développez ses forces physiques, donnez-lui la science des choses profanes, apprenez-lui à faire de l'argent, cela suffit pour son éducation. D'autres,—et ce sont eux qui ont raison—, disent au contraire : L'homme ne vit pas seulement de pain ; il faut à l'homme un moyen de gagner sa vie, mais il lui faut, avant tout, le moyen de servir Dieu et de sauver son âme.—L'homme a deux fins : une fin temporelle et sa fin dernière ; il y en a malheureusement qui ne vont pas au-delà de sa fin première et temporelle.

Notre Seigneur a bien voulu faire connaître lui-même ce qu'il faut penser de l'éducation, quand il a dit : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Certes, voilà des paroles bien remarquables.

Avant de développer ces paroles qui forment un véri-

table programme d'éducation, il faut examiner les circonstances dans lesquelles elles ont été prononcées.

Notre Seigneur venait de recevoir le baptême de Jean, et, à la fin de cette sainte cérémonie, Dieu lui avait rendu témoignage en faisant entendre les paroles suivantes : *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.* Il se retira alors dans le désert, afin de se préparer à sa mission divine par le jeûne et la prière.

Par le jeûne on affaiblit le corps, et par la prière l'âme s'élève vers Dieu et reçoit la force dont elle a besoin : c'est le vrai principe de la vie morale.

Mais voyez au milieu de quelles circonstances Notre Seigneur veut faire son jeûne de quarante jours : il se retire dans un lieu horrible, sur des rochers nus, dans un désert sans aucune végétation.

L'homme fut créé dans un jardin, où il trouvait ce qui était nécessaire non seulement à sa vie, mais encore à son agrément. Là, il se trouva en présence de deux maîtres : l'un le véritable maître, son Dieu et son Créateur, lui dit : Ne mange pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car du moment où tu en mangeras, tu seras soumis à la mort. L'autre, le Démon, se présente à son tour et lui dit : Mange du fruit de cet arbre, et tu deviendras semblable à Dieu. L'homme se tourna vers le *naturalisme*, il voulut chercher son bonheur dans les jouissances de la terre, et cette terre alors fut maudite à cause de lui.

Quatre mille ans plus tard, voilà encore Satan qui vient donner un conseil ; ce n'est plus dans un paradis, c'est dans un désert aride ; Dieu veut, cette fois, révéler à l'homme le vrai principe de l'Éducation.

Satan vient donc renouveler la lutte : il se doute que Jésus-Christ est celui qui, naissant de la femme, doit écraser la tête du serpent, mais il n'en a pas la certitude. Jésus n'a rien mangé depuis quarante jours, Satan se présente à lui tenant des pierres dans ses mains : *Si tu es*

*Dieu, lui dit-il, commande que ces pierres se changent en pain. Mais Notre Seigneur lui répondit avec force et sagesse : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Matth. IV, 4.*

La matière suffit, disent un trop grand nombre d'hommes de notre temps : perfectionnons la matière, changeons des pierres en pain s'il est possible, c'est tout ce que nous avons à faire ici-bas. Notre Seigneur relève l'humanité : il rappelle que l'homme n'a pas seulement la vie du corps, mais qu'il a encore la vie de l'âme. Jésus ne dit point que le pain n'est pas nécessaire, mais il dit que le pain ne suffit pas. Quand bien même vous donneriez à un enfant le moyen de devenir millionnaire, si vous ne lui donnez que cela, à la fin il n'en sera pas plus avancé. L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de la parole de Dieu, car il a deux vies.

Le pain qui nourrit le corps doit, sans doute, être donné à l'enfant, mais son père et sa mère doivent lui apprendre aussi d'où il vient et où il va, et si on le laisse dans l'ignorance de ces choses, si on ne lui fait pas entendre la parole de Dieu, il grandira dans la nuit ; il n'aura pas vécu à proprement parler, il arrivera devant Dieu les mains vides, la récompense éternelle ne sera pas pour lui.

L'homme se nourrit de la parole de Dieu : donnez la vérité à son intelligence, alors il pourra se soutenir au milieu des luttes de la vie, et il arrivera à sa fin. Pour nous, Catholiques, il ne peut y avoir de difficultés sur ce point : il faut que les enfants soient élevés dans la connaissance et l'amour de Dieu ; il faut que dans les institutions, dans les écoles, on fasse entendre la parole de Dieu ; alors l'homme vivra en véritable homme, et il arrivera au but.—Le principe de toute éducation, c'est qu'il faut développer à la fois la vie du corps, la vie du cœur et la vie de l'esprit. Ces trois choses doivent se faire simultanément.

Le pape Pie IX, de glorieuse mémoire, écrivait aux évêques d'Autriche, dans sa lettre du 17 mars 1856 : " N'ap-

“ portez pas moins d'attention, bien-aimés Fils et Vénéra-  
 “ bles Frères, à prendre toutes les mesures nécessaires pour  
 “ que la jeunesse de vos diocèses, à quelque sexe, à quelque  
 “ condition qu'elle appartienne, soit élevée de plus en plus  
 “ catholiquement. Employez donc votre vigilance afin que  
 “ cette jeunesse, pénétrée surtout de la crainte de Dieu et  
 “ nourrie du lait de la piété, ne soit pas seulement instruite  
 “ avec soin des éléments de la foi, mais encore amenée à  
 “ une complète connaissance de notre sainte religion ;  
 “ qu'elle soit formée à la vertu, aux mœurs pures, à une  
 “ manière de vivre chrétienne, et qu'elle soit mise en garde  
 “ contre toutes les flatteries et tous les périls de la perversi-  
 “ on et de la corruption. ”

Le même pape écrivait à l'archevêque de Fribourg, en date du 14 juillet 1864 : “ Mais si ce détestable mode d'en-  
 “ seignement, séparé de la foi catholique et de la puissance  
 “ de l'Église, est une source de maux pour les particuliers  
 “ et pour la société, lorsqu'il s'agit de l'enseignement des  
 “ lettres et des sciences, et de l'éducation que les classes éle-  
 “ vées de la société puisent dans les écoles publiques, qui  
 “ ne voit que la même méthode produira des résultats beau-  
 “ coup plus funestes si elle est appliquée aux écoles popu-  
 “ laires ? C'est surtout dans ces écoles que les enfants du  
 “ peuple de toutes les conditions doivent être, dès leur plus  
 “ tendre enfance, soigneusement instruits des mystères et  
 “ des préceptes de notre sainte religion, et formés avec dili-  
 “ gence à la piété, à l'intégrité des mœurs, à la religion et  
 “ à l'honnêteté de la vie. Dans ces écoles, la doctrine reli-  
 “ gieuse doit avoir la première place en tout ce qui touche  
 “ soit l'éducation soit l'enseignement, et dominer de telle  
 “ sorte que les autres connaissances données à la jeunesse y  
 “ soient considérées comme accessoires. ”

Voilà comment un saint pape imposait l'obligation de  
 veiller sur les petites écoles, de voir à ce qu'on y enseignât  
 avant tout la religion, le catéchisme qui est un abrégé de  
 l'enseignement religieux.

L'abbé Moulart, dans un livre remarquable intitulé "l'Église et l'État," dit en s'appuyant sur le *Syllabus* : " Non seulement il appartient uniquement à l'autorité ecclésiastique, en vertu d'un droit essentiel, de diriger l'enseignement de la théologie et l'éducation du clergé, mais de plus cette autorité a le droit d'intervenir dans la direction des écoles publiques où se fait l'éducation de l'enfance et de la jeunesse chrétienne ; car les chrétiens sont aussi sujets de l'Église ; et l'Église a même le droit exclusif de diriger leur éducation en ce qui concerne l'enseignement et la pratique de la religion. Conséquemment, le pouvoir civil doit admettre son intervention, à titre d'autorité, dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans le choix ou l'approbation des maîtres, afin d'écarter tout ce qui blesse la foi ou la morale chrétienne. La bonne constitution de la société civile ne demande nullement, elle ne permet même point que les écoles populaires ou les établissements d'enseignement supérieur soient soustraits à l'autorité de l'Église et à son influence salutaire, pour être pleinement subordonnés aux volontés du pouvoir civil, se façonner selon les vœux ou les caprices des gouvernants, et suivre le courant des opinions, des idées ou des erreurs générales de l'époque." En effet, comme l'Église nous a donné la vie surnaturelle, il lui appartient de nous donner le pain qui doit soutenir cette vie ; il lui appartient de veiller à la discipline des écoles, afin d'éloigner les dangers qui menacent la vie surnaturelle de la jeunesse chrétienne.

L'enfant ayant une double vie, relève des parents et de l'Église, mais il ne relève point de l'État. C'est ici un enseignement qu'il ne faut jamais perdre de vue. Mais pourquoi parler de ces choses ? Tout ne va-t-il pas bien dans notre Canada ?

Mes frères, il faut l'avouer, les erreurs contraires à cet enseignement commencent à se glisser dans nos populations ; on y remarque surtout des tendances malheureuses, qui nous mèneraient à l'abîme si nous n'y prenions garde.

N'est-il pas vrai que même des catholiques pratiquants, parmi nous, confient leurs enfants à des institutions protestantes, sous prétexte qu'ils y apprennent mieux les matières commerciales? (C'est une chose connue de tout le monde, que la discipline ecclésiastique, dans ce pays, défend aux catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes). Ainsi, dans l'esprit de ces parents, l'avantage d'une éducation religieuse ne balance pas les avantages d'une instruction commerciale. Or, dans la réalité, ce dernier avantage même est purement chimérique, car on peut affirmer sans crainte que nous avons des écoles catholiques auxquelles on ne trouve rien de supérieur sur notre continent. Nos congrégations religieuses, nos "Frères des Ecoles chrétiennes," par exemple, ont des méthodes d'enseignement qui ont été regardées, à Londres même, au centre du pays le plus commercial du monde, comme étant ce que l'on a pu trouver de plus parfait jusqu'aujourd'hui. Et ce n'est pas surprenant, puisque ces hommes étudient toute leur vie, se dévouent uniquement à l'éducation de la jeunesse, et s'y dévouent par conscience et par vœu.

Ce qui doit dominer dans votre âme, mes frères, c'est le soin du salut de vos enfants; le premier enseignement que vous devez tenir à leur donner, c'est l'enseignement religieux. Ces remarques que je vous fais conviennent à notre pays, car on voit des tendances à y introduire un enseignement naturaliste, c'est ce qu'on veut bien appeler *l'enseignement pratique*. Léon XIII dit formellement que l'éducation relève des parents et de l'Eglise; retenez cela, mes frères, car on viendra trop souvent vous dire qu'il relève de l'Etat.

Pie IX dit de plus que les petites écoles ont pour but principal l'enseignement du catéchisme. En effet, mes frères, tous ne sont pas appelés à dominer dans la société; l'immense majorité est appelée à obéir; ce qu'il faut à tous ces hommes qui ne seront jamais appelés à commander dans leur pays, c'est surtout la connaissance de la religion;

c'est cette science qui doit leur apprendre à se conduire eux-mêmes, chose nécessaire à tous les hommes.

Je crois qu'il est important de rappeler en ce moment une circonstance intéressante de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, où nous trouvons la vraie théorie de l'éducation de l'enfance. Après avoir prononcé les paroles que je vous citais dans ma dernière conférence : "Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni," Notre Seigneur aperçut de petits enfants que leurs mères conduisaient vers lui. Cependant, les apôtres trouvant que ce grand nombre d'enfants allaient importuner leur maître, commandaient à tous de se retirer ; mais alors Jésus éleva la voix : *N'empêchez pas, dit-il, les petits enfants de venir à moi ;* il les reçut donc tous, et il les bénit avec une tendresse de père.

Après avoir établi la famille sur sa véritable base, Notre Seigneur ne pouvait mieux faire que d'inviter les mères à lui amener les petits enfants.

Femmes chrétiennes, imitez en cela les femmes juives, conduisez vos enfants à Jésus. Vous devez d'abord faire donner à vos enfants la grâce du saint baptême, et, dès qu'ils comprennent quelque chose, vous devez les mener à Dieu. Apprenez leur à appeler Dieu *le bon Dieu*, à le nommer *notre Père* ; mettez-leur ainsi dans la bouche des expressions tendres, qui touchent leurs jeunes cœurs, et qui excitent en eux cet amour que nous devons avoir pour l'Être infiniment bon qui nous a créés et rachetés. La première éducation à donner, c'est l'éducation chrétienne.

Que pensez-vous, maintenant, des gens qui trouvent que l'on enseigne trop le catéchisme ; que c'est un temps perdu ? Eh bien ! il s'est trouvé de ces hommes là dans notre pays. Le temps employé à l'étude du catéchisme est un temps perdu ! Demandez aux Communards de Paris s'ils ont passé leur temps à étudier la religion : on les a élevés autrement, eux ; on leur a appris autre chose que le catéchisme : trouvez-vous qu'on a fait une bien belle œuvre ?

Il est curieux maintenant de savoir quelle est la

doctrine de la franc-maçonnerie, sur les points importants que nous venons de traiter. Léon XIII va nous l'apprendre.

“ La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts,” nous dit-il, “ pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront, rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'éducation et dans l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Eglise ni comme professeurs, ni comme surveillants. Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu.”

En France, on formule tout cela en trois mots : Education gratuite, obligatoire et laïque.

*Education gratuite* : Est-ce que cela veut dire que le peuple n'aura rien à payer ? Oh ! non. On lui prendra des millions de piastres pour bâtir des palais ; on lui fera payer trois fois, quatre fois plus cher qu'il n'eût payé autrement : seulement cela entrera dans le budget de l'Etat de manière à ôter aux particuliers tout contrôle sur l'emploi des sommes qu'ils payent. L'éducation réellement gratuite, c'est la religion qui la donne, car dans son sein vous trouverez des personnes qui se dévouent à la cause de l'Education, vous trouverez les Frères et les Sœurs qui font vœu d'instruire la jeunesse, et qui ne demandent pour cela que leur nourriture et quelques piastres pour leur pauvre vêtement. Oui, c'est là l'éducation gratuite. Mais si l'on prend pour une éducation gratuite celle qui est donnée sous ce nom par l'Etat, on payera bien cher l'erreur dans laquelle on sera tombé.



*Education obligatoire* : C'est-à-dire que le Père sera obligé d'envoyer son enfant dans une école richement dotée sur le budget de l'Etat, et dans laquelle cependant il ne peut l'envoyer sans violer la loi de Dieu et de l'Eglise; ou bien il lui faudra payer une seconde fois et soutenir à ses frais et dépens une école dans laquelle la foi et les mœurs de cet enfant seront dûment sauve-gardés: car l'éducation chrétienne de l'enfant est sans aucun doute l'un des premiers devoirs du Père.

La part qui revient à l'Etat dans cette grande œuvre, est d'aider le Père de famille dans l'accomplissement d'un devoir important. Mais que l'Etat vienne se substituer au Père de famille, c'est là véritablement une violation du droit naturel et divin!

*Education laïque*, c'est-à-dire de laquelle tout enseignement religieux sera banni. On veut mettre un antagonisme entre le prêtre et les fidèles. Dans une famille, peut-il y avoir antagonisme entre le père et ses enfants? Le prêtre est un père et les chrétiens sont ses enfants spirituels pour lesquels il se dévoue, pour lesquels il donnera jusqu'au sang de ses veines. Les principes de ceux qui veulent établir cet antagonisme, cette anomalie, sont des principes abominables. On veut chasser le prêtre des écoles pour pouvoir en chasser ensuite Jésus-Christ lui-même.

Béniissons Dieu qui a voulu que notre pays se couvrit de ces grandes maisons d'éducation, de ces collèges et de ces couvents qui font notre force en même temps que notre gloire. Les enfants vont y puiser largement la science humaine, mais ils apprennent avant tout à devenir chrétiens. Quand notre patrie a eu besoin d'hommes pour revendiquer ses droits outragés, nos collègues lui ont fourni des défenseurs qui par la force de leur parole ont jeté dans l'étonnement nos ennemis eux-mêmes; dans les jours d'épreuve, c'est encore de là que viendra notre espérance.

On nous traite cependant de peuple ignorant et rétrograde; on dit même que nous faisons tache dans la jeune

et brillante Amérique. Mes frères, nous sommes trop catholiques pour plaire à la société moderne ; tant que nous serons sous l'étendard de Jésus-Christ nous serons accusés, méprisés par l'impiété et par l'hérésie : les serviteurs ne sont pas plus que leur maître.

Mais avouez, nous dira-t-on, que dans la Province de Québec l'éducation n'est pas *pratique*. Quoi ! elle ne serait pas pratique cette éducation qui rend nos jeunes gens capables d'entrer dans n'importe quel état de vie !

Le jeune enfant ne sait pas encore, ne peut pas savoir si tôt ce que Dieu demande de lui ; il s'en vient donc dans nos maisons d'éducation, son âme y grandit en même temps que son corps ; et quand il a complété le cercle de ses connaissances, il dit à Dieu : Seigneur, que faut-il que je fasse ? Si Dieu lui dit d'entrer dans l'état sacerdotal ou dans l'état religieux, il est tout préparé ; si Dieu lui dit d'entrer dans une profession ou dans le commerce, il est tout préparé aussi ; et ce ne serait pas là une éducation pratique !

Comprenons encore une fois ce que nos ennemis veulent dire par cette accusation bizarre : ils veulent dire que notre éducation est trop catholique. Si nous n'enseignions aux enfants que le moyen de s'enrichir, on crierait sur les toits que nous avons l'éducation la plus pratique de l'univers.

L'éducation pratique ainsi entenduë, que les peuples dévoyés qui la préfèrent, que les peuples gouvernés par la franc-maçonnerie la gardent pour leur propre malheur quant à nous, nous sommes encore assez sages pour n'en pas vouloir : l'homme ne vit pas seulement de pain.

Méprisons donc ces accusations injustes ; continuons à donner à nos maisons d'éducation l'encouragement et l'admiration qu'elles méritent, continuons à donner aux enfants une éducation franchement chrétienne, et ne craignons rien pour l'avenir de notre peuple.

AINSI SOIT-IL.

ME

pu  
arr  
fut  
me  
d'u  
me  
édu  
veu

mé  
arri  
me  
*men*  
les  
obs  
sur  
jeu

## TREIZIEME CONFERENCE.

---

### DE LA VOCATION.

---

Magister bone, quid boni faciam ut habeam vitam aeternam ?

Bon maître, quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle.

Matth. XIX, 16.

MES FRÈRES,

Voilà bien la question la plus importante que l'on puisse poser, savoir qu'est-ce que l'homme doit faire pour arriver à la possession de la vie éternelle. Cette question fut posée à Notre Seigneur Jésus-Christ par un jeune homme à la fleur de l'âge, issu d'une noble famille, et à la tête d'une fortune considérable. Il s'agissait pour ce jeune homme de choisir un état de vie, car il avait reçu une bonne éducation ; voilà pourquoi il interrogeait notre divin Sauveur.

Tout homme devrait se poser de temps en temps à lui-même cette même question : Que faut-il que je fasse pour arriver au ciel ? Ecoutez la réponse que reçut le jeune homme : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements.* Notre Seigneur pose ici un principe qui regarde tous les hommes, car tout homme qui vient en ce monde doit observer les commandements, c'est une chose absolue, et sur laquelle il ne peut y avoir de doute ni d'illusion. Le jeune homme ayant reçu cette réponse veut être éclairé

davantage ; il demande quels sont ces commandements qu'il faut observer. Il les connaissait bien, car il avait été élevé dans la crainte de Dieu, mais il désirait en entendre l'énumération de la bouche même du divin Maître. Notre Seigneur lui en donne un résumé, et il appuie particulièrement sur la charité : " Vous ne ferez point d'homicide, vous ne commettrez point d'adultère, vous ne volerez point, vous ne rendrez point de faux témoignage, honorez votre père et votre mère, et, vous aimerez votre prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu," Matth. XIX, 18, 19.

Le jeune homme ayant entendu ce résumé de la loi de Dieu, dit alors : J'ai gardé tous ces préceptes depuis mon bas âge ; que me manque-t-il encore ? L'évangéliste saint Marc ajoute ici que Notre Seigneur regarda le jeune homme avec intérêt, et qu'il l'aima. De son regard divin, il pénétra jusqu'au fond de ce jeune cœur, et il vit avec admiration que l'adolescent avait dit la vérité. Alors il lui dit : Il vous manque encore une chose : " Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; venez ensuite et suivez-moi. Mais lorsque le jeune homme eut entendu ces paroles, il s'en alla tout triste, car il avait de grandes richesses." Matth. XIX, 21, 22.

Il baissa les yeux, il réfléchit, et tourna ensuite le dos à Notre Seigneur. Depuis ce moment, il n'en est plus question dans l'Évangile.

Il y a donc dans l'Église deux états de vie bien distincts : l'état de la *vie commune*, où l'on observe les *commandements*, et l'état de la *vie parfaite*, où, de plus, on met en pratique les *conseils* évangéliques.

Tout le monde est appelé dans le premier état, où l'on entre par le baptême. Que demandez-vous à l'église de Dieu, dit le prêtre à celui qui demande le baptême ; celui-ci répond : la foi. Que vous procure la foi, reprend le prêtre ; et l'on répond : la vie éternelle. Si donc, continue alors le prêtre, vous voulez entrer dans la vie, gardez les comman-

dements. C'est ainsi que nous sommes entrés dans l'état de la vie commune, et nous avons promis alors d'observer tous les commandements de Dieu.

Maintenant, il y en a quelques-uns qui sont appelés à une vie plus parfaite ; c'est pour cela que Notre Seigneur dit : Il vous manque quelque chose ; vous êtes bon, mais Dieu vous appelle à quelque chose de supérieur : si donc vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, et suivez-moi. Est-ce un précepte qui est fait à ce jeune homme ? Non. Personne n'est obligé de vendre son bien pour le donner aux pauvres ; cependant, il est de fait que Dieu appelle quelques-uns à le faire. Il est important pour ceux qui sont appelés de suivre cette vocation. S'ils la manquent, faut-il en conclure qu'ils seront damnés ? Non, mais la suite du saint Evangile nous montre bien qu'alors le salut est beaucoup plus difficile, et qu'il faut même une espèce de miracle pour l'opérer. Voici : Quand le jeune homme entendit les paroles de Jésus, lui qui était jeune, riche, enfant de noble famille, il sentit une grande lutte se livrer dans son âme. Il était bon, mais il y avait déjà quelque chose de désordonné en lui ; il y avait déjà dans son cœur un trop grand attachement aux richesses ; sa conscience ne lui en avait pas encore fait de reproche, et il pouvait dire à celui qui scrute les reins et les cœurs : J'ai observé les commandements ; cependant Notre Seigneur voyait ce commencement de désordre, et il aurait voulu éloigner ou prévenir le danger. Une lutte se fit donc entre la Nature et la Grâce. La Grâce avait éclairé le jeune homme, et elle lui avait proposé un grand sacrifice suivi d'une belle récompense. D'un autre côté la Nature lui disait : Tu es jeune, tu vas peut-être vivre encore cinquante ou soixante ans ; tu es riche, tu peux te procurer des jouissances, tu peux aspirer aux honneurs, et il faut que tu renonces à tout cela ! Le monde appelait cet adolescent aux honneurs et aux plaisirs, Dieu l'appelait aux sacrifices et aux humiliations ; malheureusement, il succomba et entra dans un état qui n'était pas le sien. Qu'arriva-t-il ? On ne

gêna pas sa liberté ; mais quand il eut disparu, Jésus fit entendre ces paroles étonnantes : “ En vérité je vous dis que le riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. “ Et je vous le répète : Il est plus facile pour un chameau de passer par le chas d’une aiguille, que pour un riche d’entrer dans le royaume des cieux.” Les disciples étaient étonnés, et ils s’exclamaient : Qui donc pourra être sauvé ? Jésus reprit alors : “ Cela est impossible pour les hommes, “ mais pour Dieu tout est possible.”

Notre Seigneur pose ici un principe général, pour nous faire comprendre le danger des richesses ; puis il l’applique à un cas particulier, afin de montrer en même temps combien le salut est difficile pour un homme qui a perdu sa vocation.

Notre Seigneur parle encore de la vie parfaite, quand il dit : “ Si quelqu’un vient à moi, et qu’il ne laisse pas son père et sa mère, et son épouse, et ses fils, et ses frères, “ et ses sœurs, et même sa propre âme, il ne peut être mon disciple.” *Luc, XIV, 26.* “ Si quelqu’un d’entre vous ne renonce pas à tout ce qu’il possède, il ne peut être mon disciple.” *Luc, XIV, 33.*

Il y a donc des hommes qui sont appelés à mortifier leur corps par une vie austère, à mortifier leur volonté par l’obéissance ; c’est cet enseignement que je veux vous exposer aujourd’hui, et cette doctrine vous expliquera un phénomène que vous avez, sans doute, remarqué bien des fois. Combien d’hommes ne sont capables de rien dans la vie ; on est à se demander, en les voyant, pourquoi ils ont été mis dans le monde. Ils sont un danger pour la société, au lieu d’en être la force. Ces hommes sont en dehors de leur vocation ; ils sont comme des membres démis dans ce corps moral qui s’appelle la société.

Dans le corps humain chaque membre a sa place et sa fonction, et contribue ainsi à la santé, à la force et aussi à la beauté du corps ; dans la société chaque homme forme un membre, et a ses fonctions bien déterminées. C’est ce

que disait l'apôtre saint Paul : " Dieu a établi dans son  
 " Eglise, premièrement des apôtres, secondement des pro-  
 " phètes, troisièmement des docteurs ; ensuite ceux qui ont  
 " la vertu de faire des miracles, puis ceux qui ont la grâce  
 " de guérir les maladies, ceux qui ont le don d'assister les  
 " frères, ceux qui ont le don de gouverner, ceux qui ont le  
 " don de parler diverses langues, ceux qui ont le don de  
 " les interpréter." I *Cor.* XII, 28. Quand chaque homme  
 est à son poste, où Dieu le veut, la société est à l'aise, com-  
 me un corps dont tous les membres sont à leur place ; elle  
 aura alors les oreilles pour entendre, les yeux pour voir et  
 se guider, la langue pour donner de bons conseils, les  
 mains pour faire les œuvres de miséricorde, les pieds pour  
 la soutenir ferme, tout le corps aura du bien-aise et sera  
 prêt à l'action.

Avez-vous remarqué la diversité des dons et des talents  
 parmi les hommes ? Est-ce que cela dépend des individus ?  
 Non, cela vient de Dieu. Dieu a voulu que la société fût  
 un corps, un être moral ; c'est à chaque homme, à chaque  
 membre à employer les talents et les aptitudes que Dieu  
 lui a donnés. Quand les hommes sont sages, ils consultent  
 la Providence, et alors Dieu les éclaire.

Quelquefois dans une position Dieu demande des sacri-  
 fices : c'est ce qu'il fait pour les hommes appelés à la vie  
 parfaite. Le chapitre de l'Évangile où il est parlé de la  
 vocation mérite d'être étudié à fond, car nous y trouvons  
 tout le plan de la Providence sur la société. Au commen-  
 cement Jésus est consulté sur le mariage, et il l'établit sur  
 sa véritable base. Ensuite des mères présentent leurs petits  
 enfants, et il enseigne qu'il faut les mener Dieu : *Laissez*  
*venir à moi les petits enfants.* Après ce passage, on arrive au  
 jeune homme qui dit : *Que me manque-t-il encore ?* que dois-je  
 faire ? Ainsi doivent parler les jeunes gens ; ils doivent  
 consulter Dieu et demander : *Que me faut-il maintenant ?*

Parents chrétiens, quand il s'agit pour vos enfants de  
 faire le choix d'un état de vie, vous ne devez pas imposer



votre volonté ; vous ne devez pas chercher un misérable intérêt pécuniaire, une satisfaction pour votre vanité, mais vous devez les aider à connaître et à suivre la volonté de Dieu.

Jeunes gens, quand vous avez reçu votre éducation collégiale, vous êtes arrivés à un moment bien solennel ; car du choix que vous allez faire dépend votre avenir, de ce choix d'un état de vie dépend votre sort pour l'éternité. Si Dieu approuve votre choix, vous aurez les aptitudes nécessaires, vous aurez la grâce, vous serez heureux. Mais si vous entrez dans un état qui ne soit pas le vôtre, vous serez contrariés de mille manières, vous n'aurez pas les talents requis par votre état, vous serez malheureux. Voilà comment il se fait que tant d'hommes sont incapables de gagner leur vie ; ce sont des membres démis, ils sont une cause de faiblesse et de souffrance pour tout le corps social.

La première chose qui doit occuper l'attention de votre âme, c'est de savoir si vous êtes appelés à la vie commune, à la vie de la généralité des hommes, ou si vous êtes du petit nombre de ceux que Dieu a choisis pour les élever à une plus grande perfection. Car saint Paul dit : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron. Hebr. V, 4* ; nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron ; voilà pourquoi l'Eglise prend tant de soin pour constater la vocation. La vie la plus parfaite et la plus sainte, la plus sublime dignité qui existe, c'est celle de l'état sacerdotal. Le prêtre est séparé du monde, et il vit dans le monde pour le sanctifier ; il est l'ambassadeur de Jésus-Christ, ou plutôt c'est un autre Jésus-Christ, *sacerdos alter Christus*. Il reçoit la lumière d'en haut et il la répand sur le peuple chrétien, il annonce la parole de Dieu et son œuvre journalière est de sauver les âmes.

Dans la vie parfaite il y a un autre degré moins élevé, c'est l'état religieux.

Aux débuts de l'Eglise, les chrétiens comprenaient si

bien qu'  
monde,  
pieds de  
tres fidel  
biens au  
maures ;  
cupés du  
cupaien

Les  
mais au  
vent ét

Da  
gélique  
sonne s  
fait pr  
gagem  
là le pr  
20 on se  
la vie  
la mor  
autre p  
ment à  
de la  
que l'é  
des co  
à cette  
quand

J  
faire v

I  
Dieu  
dans  
la far  
mesu  
exer  
faire

bien qu'il fallait détacher son cœur de tous les biens de ce monde, que plusieurs venaient déposer leurs biens aux pieds des Apôtres, pour les mettre en commun avec les autres fidèles. Cependant, dans le partage que l'on faisait de ces biens aux pauvres et aux veuves, il vint à y avoir des murmures ; de là l'institution des Diaques, qui devaient être occupés du ministère des tables, pendant que les Apôtres s'occupaient de la prière et du ministère de la parole.

Les hommes seuls peuvent être appelés au sacerdoce, mais aux autres degrés de la vie parfaite les femmes peuvent être appelées comme les hommes.

Dans la vie religieuse on pratique trois conseils évangéliques : 1<sup>o</sup> *on se détache des choses de la terre* ; quand une personne se décide à pratiquer ce premier conseil, l'Eglise lui fait prendre, pour un temps limité ou pour toujours, l'engagement de renoncer aux honneurs et aux richesses ; c'est là le premier Vœu de la vie religieuse, le *vœu de pauvreté* ; 2<sup>o</sup> *on se renonce à soi-même* : c'est l'objet du second vœu de la vie religieuse, le *vœu de chasteté*, par lequel on s'engage à la mortification du corps ; 3<sup>o</sup> *on soumet sa volonté à celle d'une autre personne* : c'est ici l'immolation de l'âme ; l'engagement à suivre ce troisième conseil forme le troisième vœu de la vie religieuse, le *vœu d'obéissance*. Voilà ce que c'est que l'état religieux ; un état où l'on s'engage à la pratique des conseils évangéliques. Tout le monde n'est pas appelé à cette vie, mais encore une fois il est important d'y entrer quand on est appelé de Dieu.

Je crois devoir prendre quelques instants pour vous faire voir la beauté et l'importance de cet enseignement.

La société est un corps, et ceux qui sont dans l'état où Dieu les appelle sont les membres utiles de ce corps. Mais dans la société il y a des besoins auxquels les individus et la famille ne peuvent satisfaire ; ces besoins se montrent à mesure que la société devient plus nombreuse. Prenez, par exemple, une ville de 500,000 âmes : il est bien difficile de faire face aux besoins moraux d'une population si consi-

dérable. De petits enfants seront abandonnés par des parents sans entrailles, ou bien, étant nés de parents inconnus, ils seront sans soutien et sans asile. Chez les Païens, chez les Chinois par exemple, on jette ces pauvres petits êtres à la voierie, on les fait dévorer par les animaux. Chez les païens encore, quand la famille devient nombreuse, ou que les moyens de subsistance sont un peu faibles, la loi ferme les yeux, et l'on étouffe aussitôt après leur naissance les enfants qui sont trop délicats ou qui ne paraissent pas bien conformés. C'est là, mes frères, un état de société horrible. Hélas ! les sociétés modernes verront cela encore, si elles retournent au paganisme, comme elles ont des tendances à le faire.

L'Eglise n'abandonne pas les petits enfants délaissés par leurs parents ; elle forme les bonnes Sœurs de Charité qui recueillent ces petits êtres et deviennent pour eux de tendres mères.

Les orphelinats sont dans l'essence du Christianisme. Vous avez même vu, il y quelques années, un grand évêque de France, Mgr Forbin Janson, former la société de la Sainte-Enfance, exprès pour recueillir les petits enfants que les Chinois laissent périr dans leurs villes populeuses et lointaines.

Quand les enfants sont sortis du berceau et commencent à grandir, les parents devraient rester auprès d'eux pour les surveiller et leur inculquer des principes chrétiens ; cependant, beaucoup d'ouvriers sont obligés de quitter leur maison pour aller gagner le pain de la famille, et les petits enfants restent exposés à tous les dangers du corps et de l'âme ; eh bien ! dans les grandes villes, vous trouverez des asiles où l'on recueille ces pauvres enfants pendant les heures de travail, et de bonnes religieuses remplacent les mères qui sont retenues dans les ateliers et les usines.

Voilà ces enfants devenus plus grands : l'Eglise leur ouvre les portes des écoles tenues par des Frères ou des

Sœurs. L'éducation s'y donne à bon marché ; et on leur enseigne les préceptes de la religion et les premiers éléments des sciences humaines.

Il faut maintenant les préparer à un état de vie : voilà l'Eglise avec ses ordres savants, capables d'enseigner aux jeunes gens tout ce qu'il faut pour entrer dans les professions, et pour arriver jusqu'au seuil du sanctuaire, si Dieu les y appelle.

Les ordres religieux sont dans l'esprit de l'Eglise, c'est pourquoi les pays vraiment catholiques les encouragent tant. Heureux ces pays ! les enfants y entreront dans l'état où Dieu les appelle.

On dira : C'est fort bien que les ordres religieux s'occupent des petits enfants, des malades, des pestiférés ; mais il y en a qui se séparent du monde, qui vivent complètement retirés, les Carmélites, par exemple : à quoi cela sert-il ?

Quand Dieu disait à Abraham : Trouve-moi dix justes dans la coupable Sodome, et ma main ne frappera pas ; s'il y avait eu un ordre religieux dans son enceinte, la ville aurait été sauvée, le feu du ciel n'y serait pas tombé. Ces saintes religieuses s'imposent des pénitences pour apaiser la justice de Dieu, elles sont peut-être les membres les plus utiles de la société. J'ai déjà comparé les ordres religieux contemplatifs à des paratonnerres, qui s'élancent vers le ciel et arrêtent la colère de Dieu. Si, en Europe, il n'y avait pas de ces ordres religieux, les peuples pervertis de ce continent auraient certainement reçu des châtimens plus terribles encore que ceux dont ils ont été frappés.

Quand Dieu choisit un enfant pour l'état sacerdotal ou pour l'état religieux, ne vous y opposez pas, parents chrétiens ; seulement dirigez-le avec sagesse. D'un autre côté, n'imposez pas votre volonté pour le faire entrer malgré lui dans un état si saint ; laissez-le libre, laissez faire la grâce de Dieu.

Ceux qui entrent dans la vie commune ont aussi un

choix à faire, car la société a des besoins variés. Il y en a qui seront rois ou gouverneurs, d'autres seront juges, d'autres seront appelés à faire des lois, d'autres, en grand nombre, seront dans les conditions plus humbles de négociants et de cultivateurs. Mais tout le monde est-il appelé indistinctement à l'emploi de législateur? A voir ce qui se passe, on se convainc que tous se croient appelés : les moins sages, les moins capables aspirent avec plus d'ardeur que les autres à le devenir. C'est pourtant un emploi qui demande une science profonde, beaucoup de religion et un jugement peu ordinaire ; la responsabilité des législateurs est grande et redoutable. Si on parle d'éloigner de ce poste périlleux des hommes reconnus comme incapables, ils crient que nous gênons leur liberté. Pas du tout, messieurs : votre liberté sera sauvée quand vous agirez selon les vues de Dieu ; or il n'est pas selon Dieu de nommer législateurs des hommes qui ne peuvent comprendre le sens ni la portée des lois qui se font dans nos parlements. La société sera heureuse s'il y a des hommes éclairés et religieux à sa tête ; mais si elle est livrée à la démagogie, elle sera dans un affreux danger. Quelques-uns se distinguent par la science, d'autres par le conseil, d'autres par la prudence. Il y en a qui seront le bras de la société par leur fermeté, d'autres en seront le pied par leur fortune ; que chacun soit à sa place, l'ordre et la paix règneront partout.

Là dessus, vous le voyez, la doctrine de l'Eglise est claire ; quelle est maintenant la doctrine des francs-maçons? Je vais vous lire ce qu'en dit l'Encyclique *Humanum genus* : " Ainsi, dùt-il lui en coûter un long et opiniâtre labeur, la franc-maçonnerie se propose de réduire à rien au sein de la société civile le magistère et l'autorité de l'Eglise, d'où cette conséquence que les franc-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle il ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise et l'Etat. De ce fait, ils mettent hors des lois et ils excluent de l'administration de la chose publique la très-salutaire influence de la religion catholique, et ils aboutissent logique-

Il y en a qui juges, d'autres grand nombre de négociants et appelé indistinct qui se passe, es moins sages, rdeur que les qui demande un jugement ars est grande oste périlleux ent que nous votre liberté de Dieu ; or il des hommes e des lois qui heureuse s'il ; mais si elle eux danger. autres par le qui seront le en seront le ce, l'ordre et

L'Eglise est nes-maçons? *anum genus* : re labeur, la a au sein de Eglise, d'où ppliquent à e combattre, e et l'Etat. ent de l'ad- ire influen- nt logique-

ment à la prétention de constituer l'Etat tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Eglise. Mais il ne leur suffit pas d'exclure de toute participation au gouvernement des affaires humaines l'Eglise, ce guide si sage et si sûr ; il faut encore qu'il la traitent en ennemie et usent de violence contre elle. De là, l'impunité avec laquelle, par la parole, par la plume et par l'enseignement, il est permis de s'attaquer aux fondements mêmes de la religion catholique. Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence l'a dotée : rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en apparence, ne semblent pas trop oppressives, mais qui, en réalité, sont expressément faites pour enchaîner cette liberté. Au nombre des lois exceptionnelles faites contre le clergé, Nous signalerons particulièrement celles qui auraient pour résultat de diminuer notablement le nombre des ministres du sanctuaire, et de réduire toujours davantage leurs moyens indispensables d'action et d'existence. Les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils. Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées.

“ A l'égard du Siège Apostolique et du Pontife Romain, l'inimitié de ces sectaires a redoublé d'intensité. “ Après que, sous de faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets desseins, à savoir de proclamer que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée des Pontifes Romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine. Pour mettre hors de doute l'existence d'un tel plan, et à défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à

“ la secte, et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une  
 “ époque plus récente, ont attesté comme véritable la vo-  
 “ lonté où sont les francs-maçons de poursuivre le catholi-  
 “ cisme d'une inimitié exclusive et implacable, avec leur  
 “ ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de  
 “ fond en comble toutes les institutions religieuses établies  
 “ par les Papes.”

L'enseignement de la Franc-Maçonnerie est-il en oppo-  
 sition assez directe avec celui de l'Eglise ?

Les ordres religieux font l'œuvre de l'Eglise : elle les encourage, elle les bénit. La Franc-Maçonnerie poursuit les ordres religieux d'une haine satanique. Quelles injures n'a-t-elle pas vomies contre ceux qui s'enrôlent ainsi sous l'étendard de Jésus-Christ ! Elle a fait chasser les Jésuites de la plupart des pays de l'Europe et de plusieurs pays de l'Amérique, et nous savons qu'elle a voulu raser tous les ordres religieux de la France et de l'Italie. Pour la franc-maçonnerie, on dirait que quand un homme a fait les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, il n'appartient plus à la grande famille humaine : c'est un paria, il faut le dépouiller de tout ; quelques-uns iront même jusqu'à le regarder comme un être malfaisant dont il faut débarrasser la société : *venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se prestare Deo*, et le temps vient que quiconque vous fera mourir croira faire une chose agréable à Dieu. *Joan. XXI, 2*. On voit bien que la franc-maçonnerie est la grande ennemie du Christ, puisqu'elle a une pareille rage contre ceux qui occupent la meilleure place auprès de lui : *et eritis odio omnibus propter nomen meum*, et vous serez un objet de haine pour tous les hommes, à cause de mon nom. *Matth. X, 22*.

En parlant contre la franc-maçonnerie, je ne fais allusion à personne, mais je m'attaque aux doctrines. Les mauvaises doctrines sont plus à craindre que les épidémies, plus à craindre que le choléra. Quand le choléra menace un pays on passe des règlements particuliers dans toutes les villes,

on établit des quarantaines, les mille voix de la presse répètent à tout le pays les précautions que chaque particulier doit prendre, et chacun trouve cela tout raisonnable; et quand il s'agit de contagions qui menacent la vie de l'âme, on ne trouverait pas bon que nous élevassions la voix! Nous désirerions bien qu'il n'y eût pas de franc-maçonnerie parmi nous, mais il y a mille indices qui nous montrent qu'elle est sérieusement à l'œuvre; nous qui sommes les gardiens de la morale, nous serions donc inexcusables de ne pas vous avertir.

Dans le pays d'où sont sortis nos pères, on a arraché les religieux de leurs monastères, et on les a jetés sur la rue sans moyens de subsistance; or la société qui a poussé nos frères d'outre-mer à ces abominations tend ses filets parmi nous, et nous ne crierions pas gare!

Mes frères, vous qui voyez l'opposition évidente qu'il y a entre les doctrines de l'Eglise et celles de la Franc-Maçonnerie, veillez sur vous et sur vos enfants.

La Franc-Maçonnerie est appuyée sur le Naturalisme, il n'est donc pas surprenant qu'elle n'admette point la vie parfaite. Elle veut aller plus loin, elle veut séparer l'Eglise de l'Etat, elle veut chasser Dieu de la Société.

Que chaque chrétien se rende digne d'entrer dans l'état où Dieu l'appelle, la franc-maçonnerie cessera ses ravages, et la société sera heureuse et prospère.

AINSI SOIT-IL.



P

M

qu  
re  
l'a

sa

# QUATORZIEME CONFERENCE.

## DU DROIT DE PROPRIETE.

EVANGILE SELON SAINT LUC — CHAPITRE XVI, VERSET 1ER.

En ce temps-là, Jésus dit, en s'adressant à ses disciples: Un homme riche avait un économe qui fut accusé devant lui, comme ayant dissipé les biens de son maître. L'ayant donc fait venir, il lui dit: Qu'est-ce que j'entends dire de vous; Rendez-moi compte de votre administration; car je ne veux plus désormais que vous gouverniez mon bien. Alors cet économe dit en lui-même: Que ferai-je, mon maître m'ôtant l'administration de son bien? Je ne saurais travailler à la terre, et j'aurais honte de mendier. Je sais bien ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté mon emploi, il y ait des gens qui me reçoivent chez eux. Ayant donc fait venir l'un après l'autre tous ceux qui devaient à son maître, il dit au premier: Combien devez-vous à mon maître? Il lui répondit: Cent barils d'huile. L'économe lui dit: Reprenez votre obligation; mettez-vous là vite, et faites-en une autre de cinquante. Il dit ensuite à un autre: Et vous, combien devez-vous? Il répondit: Cent mesures de froment. Reprenez votre billet, lui dit-il, et faites-en une autre de quatre-vingts. Et le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi prudemment; car les enfants du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière. Et moi je vous dis aussi: Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles.

MES FRÈRES,

Quel est cet Econome dont il est parlé dans l'Évangile que nous venons de lire, et quel est ce Maître qui lui fait rendre compte? Vous le savez, ce maître c'est Dieu, et l'économe c'est l'Homme.

Dieu est le maître de tous les biens de ce monde, c'est sa main bienfaisante qui les a prodigués d'une manière si

admirable ; mais il viendra un jour où nous devons rendre compte de la manière dont nous nous serons servis de ces biens.

Les biens que Dieu nous confie sont de trois sortes. Les premiers sont les *biens de la fortune*, c'est-à-dire les propriétés, l'or, l'argent ; l'homme attache une très-grande importance à ces biens, et cependant ce sont les moins précieux de tous. Les seconds sont les *biens de la nature* : le cœur, l'esprit, les talents ; à quelques-uns Dieu a donné la force physique, à d'autres il a donné des sens exquis ; à quelques-uns il a donné le génie, à d'autres il a donné les qualités du cœur ; ces dons sont nombreux et variés, mais tous doivent concourir au bonheur de la société. Les biens de la nature sont plus précieux que les biens de la fortune ; à quoi sert, en effet, d'avoir des richesses, si l'on n'a pas la santé, ou si l'on n'a pas les facultés qu'il faut pour en jouir. Les troisièmes sont d'un ordre plus élevé encore que les biens de la nature : ce sont les *biens surnaturels*, la grâce qui nous fait arriver à notre fin dernière. Voilà les biens les plus précieux que l'on puisse supposer.

Mais nous ne pouvons parler aujourd'hui de toutes ces espèces de biens, cela nous mènerait trop loin ; nous ne parlerons que des biens de la fortune ; ce sont d'ailleurs les seuls dont il s'agisse dans l'évangile que nous avons cité. Et encore nous ne toucherons qu'un seul point concernant ces biens de la fortune : nous allons examiner, mes frères, la question grave du droit de propriété. Nous vous exposerons la doctrine de l'Eglise sur ce sujet, et nous trouverons l'occasion de redresser bien des erreurs qui se sont glissées même parmi les bons catholiques.

D'abord, quels sont ceux qui sont capables d'acquérir le droit de propriété ? Ce sont les personnes. La propriété est la jouissance des biens, en droit et en fait, par une personne. Or il y a deux espèces de personnes : la *personne physique* et la *personne morale*. La personne physique, c'est l'individu. Par sa nature, chaque homme a droit à tout ce qui

lui est nécessaire pour atteindre sa fin ; il a donc le droit de propriété.

La personne morale se compose de plusieurs individus ; tels sont la Famille, l'État, l'Eglise. Les trois personnes morales que nous venons de nommer ont chacune le droit de propriété pour atteindre leur fin respective, et ce droit ne dépend pas de la volonté de l'homme. La famille vient de Dieu ; et je vous ai fait voir dans une autre conférence l'erreur de la franc-maçonnerie qui ravale la famille, en faisant du mariage un contrat tout humain. Dieu, en instituant la famille, lui a donné une fin et des droits, des moyens pour arriver à cette fin.

La société religieuse, cela souffre encore moins de difficulté, a été aussi instituée par Dieu ; elle a droit à tous les moyens nécessaires pour atteindre la fin qu'elle se propose.

L'État lui-même vient de Dieu, mais d'une manière un peu différente. La Famille et l'Eglise viennent de Dieu quant au fond et quant à la forme ; en effet c'est Dieu lui-même qui a déterminé que la famille serait composée essentiellement d'un homme et d'une femme ne formant qu'une seule chair, et que l'homme serait le chef de ce corps moral. L'Eglise est une monarchie établie et réglée par Jésus-Christ lui-même.

L'État vient de Dieu quant au fond, mais sa forme vient des hommes, et elle peut varier dans les différents temps. Ainsi le gouvernement peut être *monarchique, aristocratique* ou *démocratique*, c'est-à-dire que l'autorité peut s'incarner dans un seul homme qu'on nommera roi, empereur, etc ; elle peut résider dans un certain nombre des grands de la nation ; enfin elle peut être répartie encore plus largement dans le peuple.

Les différentes espèces de gouvernement ont chacune leurs avantages ; il y a des peuples à qui la monarchie va mieux, d'autres préfèrent la république. L'Eglise approuve toutes les formes de gouvernements, bien qu'ils ne soient

pas tous également parfaits, pourvu qu'ils s'établissent d'une manière légitime.

Maintenant si l'on examine les trois personnes morales dont nous venons de parler quant à l'ordre des temps, la première qui nous apparaît est la société religieuse. Il y eut un temps, comme je l'ai dit ailleurs, où la Famille et l'Etat n'existaient pas encore, bien qu'A lam eût déjà été créé; mais il y a toujours eu une société religieuse depuis que l'homme existe. Le premier homme fut en même temps le premier pontife, car dès que l'homme eût été créé, il eut nécessairement des rapports avec son créateur, et il lui rendit un culte.

Chose remarquable, c'est quand toute l'autorité religieuse reposait en Adam que Dieu le rendit possesseur de toute la nature. En effet, Dieu s'adressant à Adam et à Eve, leur dit alors: " Dominez sur tous les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre et tous les arbres qui portent des fruits et qui renferment en eux-mêmes leur semence, chacun selon son espèce." *Gen. I, 28, 29.* L'homme eut donc, depuis ce moment, le domaine de tous les biens terrestres.

Mais il y a trois espèces de domaines: le *domaine utile* c'est l'usage de la chose; le *domaine administratif*, c'est le domaine de celui qui administre la chose, qui peut la changer, la vendre comme il lui plait; enfin le *domaine absolu*, celui de Dieu sur la création. Vous comprendrez facilement la différence entre les deux premiers domaines, si nous en cherchons des exemples dans la famille.

Tous les membres de la famille, le mari, la femme, les enfants, ont le droit de propriété, mais ils ne l'ont pas au même degré. Vous achetez pour un enfant un chapeau, un livre; il peut dire: C'est mon chapeau, c'est mon livre; mais peut-il les changer, les vendre? non, car il n'en a que le domaine utile. Le domaine administratif, ce sont les

parents qui le possèdent. Ils doivent former l'enfant ; cette charge importante leur donne des droits particuliers. Le père étant le premier dans la famille, c'est à lui surtout qu'est dévolu le domaine administratif, mais il ne doit pas agir en despote ; il doit se souvenir que la femme est sa compagne et son conseiller.

Quant au domaine absolu, Dieu ne s'en départit pas. Dieu reste toujours le maître ; c'est à lui qu'il appartient de dire à tout être créé : Rends-moi compte de ce que tu as reçu ; et si nous n'avons pas administré sagement les biens qu'il nous avait confiés, nous aurons en effet un compte terrible à rendre.

C'est directement de Dieu que les trois personnes morales mentionnées plus haut tiennent leur droit de propriété ; mes frères, c'est là un principe qui est ignoré ou bien oublié d'un trop grand nombre de personnes.

La Famille ne tient pas son droit de l'Etat ; la Famille, en effet, était avant l'Etat. L'Eglise ne tient pas non plus son droit de l'Etat : elle était avant l'Etat et avant la Famille. Ces trois personnes ont droit à tout ce qui leur est nécessaire pour arriver à leur fin ; cela ne vient pas des hommes, mais de Dieu qui les a constituées. Quant à l'augmentation qu'elles pourront donner à ces biens, quant à la plus-value si vous voulez, elles y ont droit en vertu de la loi naturelle, et on ne peut les en dépouiller sans violer cette loi.

Maintenant, entrons dans quelques développements touchant les droits des différentes personnes, et relevons quelques erreurs.

Parlons d'abord de l'individu : il a droit d'une manière générale, à tout ce qui peut le mettre en état d'arriver à sa fin. Tant qu'il est dans la famille, il relève de l'autorité paternelle, et il attend tout de ceux qui lui ont donné le jour

Le père et la mère doivent donner à l'enfant tout ce qui lui est nécessaire pour le soutien de sa vie et pour le

développement des membres de son corps. Ils doivent avoir des soins analogues par rapport à son âme : travailler à la développer et à l'élever à Dieu, puis éloigner tout ce qui pourrait lui être nuisible.

Dans l'éducation de l'enfant et dans la surveillance à exercer sur lui, les parents peuvent se faire aider par des personnes de confiance.

Quand l'enfant est devenu grand, il appartient à son père de lui procurer un établissement. Parents, écoutez mes paroles : les biens que vous avez reçus par héritage ou que vous avez amassés par une honnête industrie, vous devez les conserver pour votre famille ; saint Paul va jusqu'à dire que celui qui n'a pas soin des siens et de ceux de sa maison est pire que les infidèles. Avez-vous usé de ces biens selon la volonté de Dieu, les avez-vous économisés pour les léguer à vos enfants quand ils se détachent de la famille comme le fruit mûr se détache de l'arbre qui l'a porté ? Si un père ruine sa famille en se livrant au vice ; si, par sa paresse, il laisse périr l'héritage de ses enfants, quel compte n'aura-t-il pas à rendre à Dieu.

La famille a droit de posséder tout ce qui est nécessaire à sa fin ; elle peut avoir une demeure, des fonds, des valeurs en argent, car elle a besoin de tout cela pour élever et instruire ses enfants.

Par rapport à la famille, on a peu de reproches à faire aux législateurs : ils ont fait peu de chose pour en limiter le droit de propriété. Hélas ! ils se sont montrés beaucoup plus mal disposés envers l'Église.

Ce devrait pourtant être la même chose, car l'Église c'est une famille en grand. Elle nous régénère dans les eaux du baptême, et elle doit nous conduire au ciel ; elle a droit à tout ce qui peut lui servir pour arriver à ce but.

Ce qu'on admet pour le père de famille on doit l'admettre pour l'Église : elle a reçu le soin des hommes, elle doit les nourrir spirituellement, elle doit les élever et les

instruire ; c'est une mère, elle doit soulager leurs misères si nombreuses : elle a donc droit d'avoir des propriétés mobilières et immobilières, des séminaires et des collèges pour instruire la jeunesse, des orphelinats pour recueillir les enfants délaissés, des hôpitaux pour soigner les malades et les infirmes, des monastères pour mettre les âmes à l'abri de la contagion du monde et leur faire pratiquer la perfection évangelique ; elle a droit à tout ce qui peut rendre ces différentes œuvres prospères.

Quand les premiers chrétiens allaient déposer leurs richesses aux pieds des apôtres, pour le soutien des veuves et des orphelins, pensez-vous que les apôtres allaient demander à Hérode ou à César le droit de posséder ces biens et d'en disposer ? Notre Seigneur lui-même recevait les offrandes que des âmes charitables lui donnaient comme moyen de subsistance ; eh bien ! demanda-t-il à Pilate la permission de posséder ces biens ? non, ce droit vient de Dieu. Le pouvoir civil peut-il, au moins, limiter le droit de propriété de l'Eglise ? Le limiter c'est le détruire en partie : l'Etat ne le peut certainement pas. Vous savez, cependant, que la plupart des gouvernements modernes s'arrogent ce pouvoir, les uns par ignorance, les autres en haine de Jésus-Christ.

Les parents et l'Eglise doivent s'occuper simultanément de l'éducation des enfants ; leur œuvre doit être commune. Mais l'Etat, qu'a-t-il à faire ? Il doit aider le Père et le Prêtre, sans jamais se mettre à leur place.

L'Etat est comme un jardinier : le jardinier met des engrais, éloigne les vers et tous les animaux nuisibles, mais il laisse à l'arbre le soin de produire ses fruits ; de même l'Etat doit laisser à la Famille et à l'Eglise le soin de former les enfants que Dieu leur a donnés ; seulement il les favorisera dans leur œuvre, et il éloignera ce qui peut leur être nuisible. Il a la force, il la mettra à leur disposition.

Si nous examinons historiquement à quoi ont été em-



ployés les richesses de l'Eglise, nous voyons qu'elles ont toujours été employées pour le bien de l'humanité.

Avant la Révolution, il y avait de grandes corporations religieuses, et alors on ne voyait pas de paupérisme. Ces biens administrés par des moines étaient proprement le bien des pauvres. Par une erreur fatale, on a enlevé ces biens à leurs légitimes possesseurs, on les a donnés à des individus qui les ont dispersés en bien peu de temps, et alors on a vu la plaie hideuse du paupérisme dans la société; alors on a vu la guerre entre le riche et le pauvre, parce que la source où puisait le pauvre était tarie.

Ces religieux qui viennent au secours des misères humaines ne demandent que leur nourriture, et quand ils meurent, le produit de leur travail reste pour les pauvres. Leurs biens sont donc réellement le bien des pauvres, des orphelins, des malades, des pestiférés, et il est étonnant qu'on ait réussi à faire croire qu'en les dépouillant on ferait le bonheur de la société.

Mais l'Etat, quelle est donc sa mission? C'est de protéger les citoyens, de maintenir l'ordre, de défendre la propriété, de protéger le pays contre les invasions, il faut des moyens pour cela: l'Etat a donc le droit d'imposer des taxes pour former un trésor, et les citoyens ont le devoir de les payer. Peut-il imposer des taxes absolument comme il le voudra? Non, mes frères, il ne peut imposer que les taxes nécessaires ou grandement utiles, et s'il en impose d'inutiles, il est coupable.

Dans quelque degré que vous preniez part au gouvernement du pays, représentants du peuple, ministres, vous devez administrer les biens de l'Etat comme ferait un bon père de famille. Ceux qui, par favoritisme, prodiguent le bien de l'Etat, créent des places inutiles, ceux-là prennent une grande responsabilité devant Dieu. Ils seront bien effrayés d'entendre un jour le juge éternel leur dire: Rends-moi compte de ton administration! As-tu toujours cherché l'avantage de la communauté?

Mes frères, dans quelque position que vous soyiez, ne faites jamais à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes. Quand donc on en vient à considérer le bien de la cité, le bien de l'état comme une proie qu'il s'agit de saisir et de partager, on est tombé dans une terrible et fatale erreur.

Il y a d'autres personnes morales que celles qui viennent d'être énumérées, par exemple les sociétés de commerce, les sociétés de chemins de fer, etc. Celles-ci, pour exister, ont besoin d'être reconnues par l'Etat. Elles sont différentes des trois autres : l'Etat peut limiter leurs droits, car elles viennent de lui.

Mais en est-il de même pour la Famille ? pour l'Eglise ? Non, je vous l'ai déjà démontré.

Quant à l'Eglise, son droit de propriété a quelque chose de particulier : c'est un droit sacré. Lorsque Dieu dit : *Ma maison* est une maison de prière, il désigne nos temples. Les fidèles ont l'administration de leurs biens, mais ce qui est à l'Eglise s'appelle le bien du Christ ; le pape en est le premier administrateur : les évêques et les prêtres les administrent sous sa direction dans les différents diocèses et dans les différentes paroisses. Si on prend ces biens, non seulement on commet un vol, mais on fait encore un sacrilège ; on prend le bien de Dieu.

Examinons maintenant les doctrines maçonniques touchant le droit de propriété.

N'admettant pas l'autorité de Dieu, les francs-maçons ne diront pas que le droit de propriété vient de lui, ils disent qu'il vient du peuple. Il y a cependant une certaine divergencé entre eux sur ce point : les uns font venir ce droit de César, du chef civil de la nation, les autres le font venir du peuple et tombent dans le socialisme, car ils admettent sans restriction que tous les hommes ont des droits égaux.

Ces principes abominables firent trembler la société

française en 1848 ; on vit sortir des Loges une foule avinée qui hurlait : Partagez également les propriétés, donnez-nous notre part ! Notre Saint Père le Pape disait dans son encyclique *Quod apostolici muneris* : “ Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique y a encore “ très-prudemment pourvu par les idées qu'elle adopte et “ qu'elle enseigne sur le droit de propriété et sur le partage des biens qu'on a amassés pour la nécessité et l'utilité “ de la vie. Car tandis que les socialistes présentent le “ droit de propriété comme étant une invention humaine, “ et répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes, et “ que dans leur convoitise d'arriver à la communauté des “ biens, ils prétendent qu'on ne saurait supporter la pauvreté patiemment, et qu'on peut impunément violer les “ possessions et les droits des riches, l'Eglise, avec beaucoup plus d'utilité et de sagesse, reconnaît que l'inégalité “ existe entre les hommes qui naissent naturellement dissemblables par la force du corps et de l'esprit, et que “ cette inégalité existe aussi dans les biens qu'ils possèdent, “ et Elle veut en outre que le droit de propriété et de domaine, qui vient de la nature même, soit maintenu intact “ et inviolable dans les mains de ceux qui possèdent ; car Elle “ sait que le vol et la rapine ont été défendus par Dieu, auteur et vengeur de tout droit, au point qu'il n'est pas “ même permis de désirer le bien d'autrui, et que les voleurs et les ravisseurs sont exclus, comme les adultères et “ les idolâtres, du royaume des cieux.”

Dans son encyclique *Humanum genus*, Léon XIII parlant de l'origine de l'autorité, montre que les francs-maçons la font venir de la multitude, puis il conclut de la manière suivante : “ Or, que ces doctrines soient professées “ par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après “ lequel ils entendent constituer les sociétés ; cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé. Il y a “ déjà longtemps qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources. Ils feraient ainsi le chemin à d'autres sectaires

“ plus nombreux et plus audacieux qui se tiennent prêts à  
 “ tirer de ces faux principes des conclusions encore plus  
 “ détestables, à savoir le partage égal et la communauté  
 “ des biens entre les citoyens, après que toute distinction  
 “ de rang et de fortune aura été abolie.”

Quand on abandonne le sentier catholique, mes frères, on arrive à ces absurdités.

Pour chercher la source du droit de propriété, il faut remonter à celui dont le Psalmiste a dit : *Domini est terra, et plenitudo ejus, orbis terrarum et universi qui habitant in eo* ; la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur. Oui, toute la terre et tous ceux qui l'habitent sont à lui. Ps. XXIII, 1. C'est Dieu qui est le maître suprême ; or il a voulu que les individus, et que des personnes morales, comme l'Eglise et l'Etat, eussent le droit de propriété ; cela s'est fait, mes frères, parcequ'il l'a voulu : *omnia quaecumque voluit fecit*.

Avant de terminer, mes frères, je veux vous rappeler que la provenance des biens de l'Eglise est ordinairement des plus saintes, des plus touchantes. Un chrétien arrivé à l'heure terrible de la mort se trouve les mains vides de bonnes œuvres, et pour le salut de son âme, il veut se faire des amis parmi les pauvres ; il confie ses biens à l'Eglise, pour qu'elle les répande par l'aumône.

Un riche n'a pas fait de ses biens l'usage qu'il en devait faire ; à l'heure de la mort la lumière se fait dans son âme, il lègue une partie de ses richesses à l'Eglise, afin qu'elle fasse en sa place le bien qu'il aurait dû faire lui-même.

L'Etat doit reconnaître ces dispositions, il doit respecter les dernières volontés d'un mourant, il doit s'incliner devant les droits les plus sacrés que l'on puisse trouver sur la terre.

L'Eglise n'est pas une mineure, l'Etat ne doit pas la tenir en tutelle : il faut qu'elle ait la libre administration de ses biens, quels qu'ils soient.

Hélas ! vous savez ce qu'on a fait en France, en Espagne, et dans la plupart des pays de l'Europe : on a dépouillé l'Eglise, l'Etat s'est emparé de tout ; mais on a vu le paupérisme marcher à la suite de ces spoliations.

Les biens mêmes de la Propagande, les aumônes des chrétiens de tout l'univers, au moyen desquelles on envoyait des ambassadeurs de Jésus-Christ aux peuples infidèles, ont excité la convoitise du gouvernement italien.

En voyant notre Saint-Père le Pape injustement dépouillé de ses états et prisonnier dans son propre palais, les ordres religieux dépouillés et chassés de leurs asiles de paix, tous les trésors de l'Eglise aux mains des contempteurs du Christ, on demande quelles entreprises funestes nos ennemis ont encore à tenter !

Pleurons sur les malheurs de notre temps, mes frères ; fuyons les doctrines perverses qui ont amené un si déplorable état de choses ; et, nous appuyant sur les vrais principes, efforçons nous de conserver fort et sans mélanges le sentiment catholique au sein de notre chère patrie.

AINSI SOIT-IL.

M

vi  
me  
les  
re  
la  
Fr  
ma  
no  
dr  
la  
av  
no  
no

## QUINZIEME CONFERENCE.

### Organisation de l'Eglise et organisation de la Franc-Maçonnerie.

Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentie non sedit.

Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence.

Psalm. I, 1.

MES FRÈRES,

Nous lisons ces paroles dans le premier psaume de David. Dans ce psaume, le Roi-*Prophète* nous indique clairement la double société dont nous a parlé le pape : d'un côté les *enfants de Dieu*, de l'autre le *royaume de Satan*. Vous avez remarqué l'opposition qui existe entre ces deux sociétés : la Religion a pour principe fondamental la Révélation ; la Franc-Maçonnerie s'appuie uniquement sur la raison humaine, sur le Naturalisme ; le bonheur que la Religion nous promet se trouve au delà de la vie présente ; l'idéal du bonheur promis par la Franc-Maçonnerie se trouve sur la terre, et consiste dans la basse satisfaction des sens. Nous avons examiné ces doctrines si directement opposées, et nous croyons avoir touché tous les points principaux ; il nous reste maintenant à voir l'organisation de ces deux so-

ciétés, la manière dont elles se présentent aux regards. En étudiant leurs doctrines, nous avons examiné la partie intime de ces sociétés, en étudiant leur organisation, nous verrons leur extérieur, ce qui nous sera fort utile pour pouvoir les reconnaître du premier coup d'œil, et discerner immédiatement celle des deux à laquelle il nous est bon d'appartenir.

Le Psalmiste commence par le mot *Beatus*, bienheureux : en effet, le désir du bonheur occupera toujours l'esprit de l'homme, et les efforts qu'il fait pour arriver à ce bonheur rempliront toujours son existence. Il donne deux causes au bonheur de l'homme : la première *négative* et la seconde *positive*. La première consiste à ne pas fréquenter les impies : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum* ; c'est déjà un bonheur d'éviter la société des méchants, de fuir les conseils des méchants, de ne pas se faire docteur au milieu des méchants ; l'homme qui s'en tiendrait à cela, cependant, n'aurait qu'une vertu négative. Heureux véritablement l'homme qui, ne se contentant pas de cela, met toute son affection dans la loi du Seigneur, et médite jour et nuit cette loi sainte, *sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte*. Ainsi le véritable bonheur, c'est la loi de Dieu qui le donne ; l'homme qui a la volonté de la mettre en pratique aura la plus grande somme de bonheur dont on puisse jouir ici-bas, et il arrivera au bonheur éternel.

Examinons donc aujourd'hui l'organisation des deux sociétés qui prétendent donner le bonheur à l'homme par des moyens opposés, afin que nous puissions reconnaître celle des deux qui cherche à nous tromper, et qui est notre grande ennemie sur la terre. Examinons d'abord l'organisation de l'Eglise, et ensuite celle de la Franc-Maçonnerie.

Mes frères, il existe dans le monde une société qui porte le nom d'Eglise : elle n'est pas comme seulement de ses propres enfants ou des membres qui la composent, mais aujourd'hui tous les hommes qui sont sur la terre en ont

entendu parler : c'est un fait immense, universel et divin, qui remplit l'histoire depuis près de deux mille ans. Cette Eglise est une société d'hommes unis entr'eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission à un même chef visible. Elle n'est pas limitée dans son expansion : tout le genre humain, tous les pays quels qu'ils soient doivent entrer dans son sein ; elle n'est pas limitée par les autres autorités humaines : les empereurs et les rois doivent lui obéir comme les simples particuliers ; de sorte que son autorité n'a pas d'égale sur la terre.

Cette société existe d'après le principe monarchique : son chef se nomme le Pape, ou le Pontife Romain, ou le Souverain Pontife, et il exerce un pouvoir qui est reconnu dans toutes les parties de l'univers. Tout particulier de n'importe quel pays, tout sujet de n'importe quel roi, s'il a été baptisé, est sujet du Pape et doit lui obéir. Sous ce chef il y a des chefs subordonnés qui sont les Evêques ; mais les évêques n'ont pas une juridiction universelle comme le chef qui les a établis ou consacrés : ils ont une juridiction limitée à une portion de pays qu'on appelle un Diocèse. Dans les pays nouveaux il y a les Vicaires Apostoliques, dont la juridiction, quant au territoire, est limitée d'une manière moins précise ; mais dans l'état régulier des choses, chaque évêque a une étendue de terre sur laquelle il a autorité, et à laquelle il donne les soins du ministère pastoral.

L'Evêque partage son diocèse en paroisses, et met à la tête de chacune un Curé qui doit donner à chaque fidèle les moyens de se sanctifier. Les Curés se font aider dans leur charge par des Vicaires.

Voilà donc comment est organisée l'Eglise Catholique ; tout le monde peut étudier cette organisation qui n'a rien de secret. Le pape actuellement régnant est Léon XIII, celui qui l'a précédé se nommait Pie IX, et nous pouvons remonter ainsi de pape en pape, avec la plus grande facilité, jusqu'à Jésus-Christ qui vivait sur la terre il y a 1885 ans.



Le premier pape s'appelait d'abord Simon. La première fois que Jésus le vit, il lui dit : Vous vous appelez Simon mais désormais vous vous appellerez Pierre, et il ne lui en dit pas davantage. Quand Pierre eut confessé solennellement la divinité de notre divin Sauveur en disant : Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant, Jésus lui dit alors pourquoi il avait changé son nom : Tu es Pierre, lui dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Voilà le fondement de l'Eglise, il est bien connu de tous, et celui qui a posé ce fondement l'est encore davantage. Jésus-Christ, le fondateur de l'Eglise, est né dans la Judée. Il avait été annoncé dès l'aurore du genre humain, et ce fut, après la chute d'Adam, le motif de consolation que Dieu donna à notre pauvre terre. Les Patriarches et les Prophètes ont ensuite prédit qu'il naîtrait chez les Juifs, et ils ont précisé le temps et les circonstances de cet événement. Ce Messie promis depuis longtemps à la terre naquit d'une vierge nommée Marie, au temps fixé par les prophètes ; il donna des preuves irréfragables de sa divinité, et il annonça qu'il venait établir le règne de Dieu.

Hélas ! le règne de Satan était établi depuis longtemps sur la terre et l'humanité gémissait sous ce joug affreux. Jésus-Christ vient rétablir le règne de Dieu, et la première condition qu'il pose pour cela, est que l'on fasse pénitence. Il prêcha pendant trois ans, il fait les œuvres admirables que les prophètes avaient annoncées : il redresse les boiteux, il donne l'ouïe aux sourds et la vue aux aveugles, et quand il a accompli tout ce qui avait été prédit de lui, il fonde une société qu'il appelle son Eglise. Il choisit pour cette œuvre ce qu'il y a de plus faible aux yeux des hommes : douze pêcheurs ignorants et sans aucune influence au milieu de leur peuple. Et pourquoi choisit-il ainsi des hommes de rien pour les mettre à la tête de son église ? Pour prouver à tous les hommes qu'elle est l'œuvre de Dieu.

Quand l'Eglise est fondée, il donne à ces douze pêcheurs des pouvoirs inouis jusque-là : Tout pouvoir, leur dit-il,

m'a été donné au ciel et sur la terre ; or, comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie : allez donc, enseignez tout ce que j'ai enseigné moi-même ; celui qui croira sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné. Voilà près de deux mille ans que les apôtres de Jésus-Christ sont à l'œuvre, leur parole a retenti dans tous les pays du monde, tous les hommes sont donc en état de voir aujourd'hui l'Eglise établie par le Fils de Dieu.

Quand nous étudions attentivement l'histoire de l'Eglise, nous trouvons une autre preuve évidente de sa divinité : Les causes qui détruisent les œuvres humaines ne peuvent rien contre elle. Elle a traversé des épreuves terribles, auxquelles nulle société humaine ne pouvait naturellement résister, et elle a toujours surnagé, toujours survécu ; l'assistance spéciale du Maître suprême, son fondateur, est la seule manière plausible d'expliquer son incomparable vitalité.

Quand elle a paru sur la terre, il y avait un pouvoir organisé au milieu de l'humanité : Rome avait son empereur qui régnait sur tout le monde connu, et qui faisait peser sur les peuples un véritable joug de fer. Saint Pierre vient se fixer au cœur de cet immense empire ; pauvre juif, sans fortune et sans instruction, il vient pour renverser ce colosse, pour briser ce joug de fer. Les quatre cinquièmes de l'univers étaient alors réduits en esclavage ; les maîtres avaient droit de vie et de mort sur leurs esclaves, et les tenaient dans une position plus abjecte que celle de la brute : Saint Pierre venait rendre la liberté à ces millions d'esclaves ; avec ses onze compagnons, il entreprenait de réformer et de sanctifier le genre humain. Après dix-huit siècles, nous pouvons contempler leur œuvre grandiose et colossale, nous pouvons admirer la transformation qu'ils ont opérée.

Quand Dieu envoya les Barbares, ces terribles peuples du Nord brisèrent le grand empire Romain, et alors ils se trouvèrent en face de l'Eglise. Celle-ci s'appliqua à les

civiliser, à les moraliser; elle fonda des monastères au milieu des forêts, et donna ainsi naissance à la plupart des grandes villes de l'Europe; elle ouvrit des asiles pour le soulagement de toutes les misères, et établit des écoles pour donner l'éducation aux enfants; elle apprit à ces barbares que nous sommes tous frères, et qu'il ne faut pas nous détruire les uns les autres; elle travailla ainsi pendant des années, et transforma tellement ces peuples qu'elle en fit les peuples civilisés de l'Europe.

Dans ces temps éloignés, des anglais avaient été réduits en esclavage, et étaient vendus comme tels dans la grande ville de Rome; le pape saint Grégoire voyant ces barbares qui étaient de beaux hommes, annonçant la force et l'intelligence, demanda de quel pays on les avait amenés: On lui dit que c'étaient des anglais, en latin *angli*; *non angli sed angeli*, répondit-il, ce ne sont pas des anglais mais des anges. Il envoya vers ce peuple si intéressant le saint missionnaire Augustin, et l'Angleterre fut conquise à la religion de Jésus-Christ et à la civilisation. Voilà l'œuvre de l'Eglise.

Les caractères dominants de l'Eglise Catholique sont la Visibilité et l'Unité: c'est une ville bâtie sur une haute montagne, tous les hommes peuvent la voir et marcher vers elle. C'est en effet le berceau où doivent se réunir toutes les brebis: *Et fiet unum ovile et unus pastor*. il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur. *Joan. X, 16.*

Saint Jean, en rappelant l'origine divine de Jésus-Christ, l'appelle le Verbe, et il le caractérise ainsi: *Erat lux vera que illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*, il était la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde. L'Eglise a été fondée par Jésus-Christ, sa mission caractéristique est de communiquer la lumière; elle éclaire les intelligences. Quand Notre Seigneur envoie les Apôtres, ne leur dit-il pas: Vous êtes la lumière du monde? C'est le premier et le plus pressant besoin de l'homme de connaître la vérité.

Dans l'exposé que je vous ai fait des doctrines de l'Eglise, vous avez dû être frappés de la manière claire et satisfaisante dont elle répond aux questions les plus importantes que l'homme puisse se poser sur la terre. Qu'est-ce que Dieu, lui demanderez-vous ? Elle vous répond : Dieu est un esprit infiniment parfait, créateur et maître absolu de toute chose. Cette réponse est nette et précise. Mais dans quel embarras le rationaliste n'est-il pas pour répondre ? Qu'est-ce que Dieu ? Il ne le sait vraiment pas. Il vous dira peut-être que Dieu, c'est la Nature. Ou bien il dira, dans un excès de démence, qu'il n'y a pas de Dieu, que Dieu existe dans notre imagination seulement.

Vous demandez : D'où vient le monde ? L'Eglise répond clairement : Dieu l'a tiré du néant par sa parole toute-puissante. Certains rationalistes diront que le monde est éternel, que personne ne l'a fait. D'autres diront que le monde n'a rien de réel. Vous voyez bien, mes frères, que ce sont des insensés qui ne savent ce qu'ils disent.

Quand vous parlez de l'homme, l'Eglise nous dit qu'il a été créé à l'image de Dieu. Le rationaliste, lui, prétend que l'homme descend du singe.

Vous voyez la différence qu'il y a entre l'Eglise et les sociétés des impies : l'Eglise est une société lumineuse, l'homme y voit clairement d'où il vient et où il va ; les autres sont des sociétés de ténèbres et d'erreur.

S'il n'y avait réellement plus d'espoir au delà de la tombe ; si l'on pouvait nous dire : Vous allez passer quelques jours sur la terre, vous allez mourir ensuite, et au delà c'est le néant : quel triste sort ne serait pas le nôtre ! L'Eglise soutient l'homme voyageur en lui montrant un bonheur éternel et infini, mais la doctrine des hommes qui n'ont pas la foi est la plus désolante des doctrines.

Tout le monde peut voir l'organisation de l'Eglise ; tout le monde peut discerner ses caractères qui sont la Visibilité, l'Unité dans son chef et dans sa doctrine, l'Aposto-

licité dans son origine, et la Sainteté dans son enseignement et dans un grand nombre de ses membres.

Le paroissien obéit au Prêtre, le Prêtre obéit à l'Evêque, et l'Evêque obéit au Pape; en suivant cet ordre on a le bonheur ici-bas, et l'on marche vers le bonheur éternel. Dieu a dit aux apôtres et à leurs successeurs: Qui vous écoute m'écoute; l'autorité divine est donc incarnée en eux. Ceux qui ont ainsi l'autorité sont les organes de l'Eglise pour montrer le chemin du bonheur.

Tant qu'il y aura des hommes sur la terre, l'Eglise existera, car c'est la cité de Dieu. Le pape en parle ainsi au commencement de l'encyclique *Humanae generis*: "Après que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Eglise de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de toute leur volonté."

Nous vous avons fait connaître l'organisation de cette société fondée par Dieu, et qui est la cité de Dieu ici-bas. Nous allons maintenant examiner l'organisation de la Franc-Maçonnerie, et vous allez être frappés de l'opposition qu'il y a entre les caractères de cette société, et ceux de l'Eglise Catholique. Je vous citerai d'abord ce qu'en dit notre saint Père le pape Léon XIII :

" A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fort-ment organisée, la société des *Francs-Maçons*. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux con-

tre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel  
 ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise  
 afin d'arriver, si faire se pouvait, à dépouiller complète-  
 ment les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont  
 redevables à Jésus-Christ Sauveur. Gémissant à la vue  
 de ces maux et sous l'impulsion de la charité, Nous Nous  
 sentons souvent porté à crier vers Dieu : *Seigneur, voici*  
*que vos ennemis font un grand fracas. Ceux qui vous haïssent ont*  
*levé la tête. Ils ont ourdi contre votre peuple des complots pleins*  
*de malice et ils ont résolu de perdre vos saints. Oui, ont-ils dit,*  
*venez et chassons-les du sein des nations.* (1)

Cependant, en un si pressant danger, en présence  
 d'une attaque si cruelle et si opiniâtre livrée au christia-  
 nisme, c'est Notre devoir de signaler le péril, de dénon-  
 cer les adversaires, d'opposer toute la résistance possible  
 à leurs projets et à leurs industries, d'abord pour empê-  
 cher la perte éternelle de âmes dont le salut Nous a été  
 confié; puis, afin que le royaume de Jésus-Christ, que  
 Nous sommes chargés de défendre, non seulement de-  
 demeure debout et dans toute son intégrité, mais fasse  
 par toute la terre de nouveaux progrès, de nouvelles con-  
 quêtes.

Dans leurs vigilantes sollicitudes pour le salut du  
 peuple chrétien, Nos Prédécesseurs eurent bien vite re-  
 connu cet ennemi capital au moment où, quittant les té-  
 nèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut  
 en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait, et  
 lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux  
 princes et aux peuples le signal d'alarmes, et les mirent  
 en garde contre les embûches et les artifices préparés  
 pour les surprendre."

D'après un enseignement que nous devons suivre,  
 voilà ce que c'est que la Franc-Maçonnerie, et avec elle  
 toutes les Sociétés Secrètes, car elles ont un but unique, et  
 elles sont pour la plupart en rapport avec la Franc-Maçon-

(1) Ps. LXXXII, 2-4.

nerie. Si je les compare à un arbre, la Franc-Maçonnerie en est le tronc et les autres sociétés en sont les branches.

Le caractère dominant des Sociétés Secrètes, c'est l'amour des ténèbres. L'Eglise aime la lumière, elle porte la lumière partout où elle paraît ; mais les Sociétés Secrètes se cachent dans l'ombre, elles rampent dans les ténèbres à la façon des êtres malfaisants ; et si nous n'avions eu les révélations faites par un certain nombre des membres de la Franc-Maçonnerie, qui s'étant convertis et étant sortis de la société en ont dévoilé les secrets, au risque de leur vie, nous ne saurions pas encore à quoi nous en tenir sur son organisation et le but qu'elle poursuit.

La première condition que la Franc-Maçonnerie exige de ses adeptes, c'est le secret. Mes frères, quand on fait le bien on ne se cache point, on ne craint point la lumière du soleil ; mais quand on poursuit un mauvais but, quand on emploie des moyens inavouables, alors on recherche les ténèbres : *Celui qui fait le mal, dit Jésus-Christ, hait la lumière.*

Ce secret absolu auquel le franc-maçon s'engage par les serments les plus terribles, ne doit pas s'observer seulement à l'égard des profanes, mais encore à l'égard de tous les membres d'un grade inférieur.

La Franc-Maçonnerie comprend deux ordres : la Maçonnerie extérieure ou symbolique et la Maçonnerie occulte ou Maçonnerie rouge. La Maçonnerie symbolique ne comprend que trois grades, qui sont ceux d'Apprenti, de Compagnon et de Maître ; mais la Maçonnerie rouge en comprend un grand nombre.

La première forme de la Franc-Maçonnerie est donc la forme symbolique : à tous ceux qui entrent dans cet ordre on ne propose rien d'absolument alarmant pour la conscience : on leur dit que la société où ils entrent est une société de secours mutuel ; qu'il s'agit pour les membres de s'entr'aider, de se protéger mutuellement au besoin, de se procurer de l'emploi dans les temps de chômage, de favoriser le succès des membres de la société dans le com-

merce, et dans les différentes positions sociales. Voilà bien comment un grand nombre se sont laissé prendre : on leur disait que dans cette société on ne s'occupait pas de religion, et que chacun pouvait librement pratiquer la sienne, et on leur promettait de grands avantages matériels. Le pape nous dit que ces personnes qui sont entrées dans la Franc-Maçonnerie avec une certaine bonne foi ont cependant péché gravement, parce qu'elles sont inexcusables de ne pas écouter l'Eglise qui leur interdit les sociétés secrètes.

La première obligation donc que la franc-maçonnerie impose à ses adeptes, c'est le secret. Le nouveau franc-maçon s'engage à le garder d'une manière absolue ; et s'il avait le malheur de le violer, il se verrait exposé à une vengeance terrible, à la mort même. Peut-on entrer dans une société qui commence par imposer une pareille obligation, sous des peines aussi terribles ? Pourrait-on garder un secret, si, comme cela arrive souvent, on compromettait par là le salut de la société civile ?

Jésus-Christ dit à ses apôtres : Allez, prêchez l'Evangile à toute créature, prêchez sur les toits ; il veut que son Eglise soit connue partout, car elle vient donner la liberté à ux hommes ; mais voici une autre société qui commence par imposer le secret, qui gêne la liberté par des serments horribles, n'est-ce pas l'église de notre ennemi, l'église de Satan ?

Quelle est, en effet, la direction donnée, même dans la société symbolique ? On cherche à faire pénétrer des adeptes de la franc-maçonnerie dans les sociétés littéraires, dans les clubs, dans toute espèce de sociétés ; on y répand adroitement l'idée qu'il est mieux de ne pas parler de religion, sous prétexte que la société renferme des membres de différentes croyances, et l'on travaille ainsi à éloigner les âmes de toute croyance religieuse. On cherche ensuite à faire perdre l'amour des joies pures de la famille, en doanant des amusements dans les clubs : et quand on a fait ce premier pas, on s'applique à démoraliser complètement ces malheu-



reux. Je vous ai déjà exposé ce plan infernal de la franc-maçonnerie, mais il importait de le rappeler aujourd'hui à votre mémoire.

La Maçonnerie symbolique est comme un masque, au moyen duquel on cherche à entraîner les âmes simples et sans défiance ; c'est une enseigne anodine, pour appeler dans les rangs de la société le plus grand nombre d'hommes possible ; ceux qui ne montrent pas les dispositions requises seront tenus dans ce vestibule de la vraie Maçonnerie, et ils ne verront que des masques.

Dans la Maçonnerie rouge ou occulte, on dévoile le véritable but de la secte, savoir la destruction de l'ordre social et de l'ordre religieux ; mais on y va prudemment et par degrés, pour ne pas effrayer les nouveaux venus. C'est ici la vraie Maçonnerie : celle qui agit, celle qui combat, celle qui dirige et qui commande ; elle se sert des dupes qu'elle tient dans la maçonnerie symbolique.

Je vous ai dit que le premier caractère de la franc-maçonnerie est le secret inviolable qu'elle impose à ses membres ; le second est l'obéissance absolue qu'elle exige ; ses membres jurent une obéissance aveugle à tous les ordres qui seront donnés par les chefs, sans qu'on sache même quels sont ces chefs et quels ordres ils peuvent donner.

Et ce sont les francs-maçons qui viennent reprocher aux ordres religieux l'obéissance qu'ils exigent de leurs membres ! Mais les religieux ont une règle connue d'avance, d'après laquelle tout l'ordre se dirige ; il savent qui leur commande, et celui qui leur donne des ordres a lui-même embrassé la vie parfaite. L'obéissance qu'on demande n'est pas sous peine de mort ; supposé qu'on leur commande quelque chose qui répugne à leur conscience, ils peuvent en appeler à une autorité supérieure ou sortir de l'ordre. Le franc-maçon, au contraire, reçoit des ordres il ne sait d'où, et on lui dit cruellement : Obéis ou meurs. Et ce sont ces hommes qui déblatèrent contre le despotisme de l'Eglise ! Mes frères, s'il y a encore un peu de liberté dans le monde, c'est à l'Eglise que nous la devons ; mais la Franc-

Maçonnerie, c'est le Despotisme incarné. Souvenons-nous que le franc-maçon fait serment d'obéir à n'importe quel ordre qu'il recevra de ses chefs, même à l'ordre d'assassiner son bienfaiteur ou son père.

Dans la grande Révolution, le peuple français se souilla du sang de son roi ; eh bien ! Louis XVI avait été condamné à mort quelques années auparavant, dans une loge maçonnique. On donna ensuite l'ordre d'exécuter cet arrêt : la secte avait choisi ses bourreaux.

Le troisième caractère de la franc-maçonnerie, c'est l'Universalité : elle est répandue dans tout l'univers, et elle est *une*, comme des francs-maçons haut placés l'ont affirmé plus d'une fois. Il lui faut ces deux caractères d'*universalité* et d'*unité*, car elle est une contrefaçon de l'Eglise Catholique ; mais, mes frères, la Franc-Maçonnerie ressemble à l'Eglise comme la nuit ressemble au jour. Le jour, en effet, est l'image frappante de l'Eglise : on y a la lumière du soleil, on y marche sans crainte et sachant toujours très-bien où l'on va. La nuit avec ses horreurs est l'image non moins frappante de la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie est enveloppée de ténèbres plus épaisses que celles d'une nuit sans étoile, on y marche toujours dans l'incertitude et la crainte. Les ordres les plus terribles arrivent : d'où viennent-ils ? On ne le sait pas. Qui donnera les ordres demain ? quels ordres seront donnés ? contre qui seront-ils donnés ? On ne le sait pas. Les francs-maçons ne savent pas eux-mêmes où demeurent leurs chefs : ce sont des inconnus dont ils ne verront jamais le visage, et nous avons toute raison de croire que ce sont, pour la plupart, des juifs.

Il est important que nous vous parlions de ces choses, mes frères : un auteur bien renseigné, Saint-André, dans son ouvrage intitulé "Franc-Maçons et Juifs," donne la liste des loges maçonniques dans les différents pays du monde et à des époques différentes, or, nous voyons par ces listes que le Canada, en 1863, comptait 130 loges : c'était beaucoup pour un pays si petit ; mais en 1879 il en comptait 535, et

cela d'après les documents maçonniques. N'est-ce pas un aug-  
mentation alarmante ?

On dira peut-être que la franc-maçonnerie anglaise et américaine n'est pas aussi perverse que celle du continent européen ? Mes frères, la franc-maçonnerie est unie, le pape lui-même nous en avertit, elle a partout les mêmes principes, seulement elle ne les montre au grand jour qu'autant qu'elle le peut sans danger. Au lieu de chercher à nous faire illusion, écoutons plutôt les graves paroles d'un évêque américain, Mgr Martin évêque de Natchitoché. Après avoir parlé des persécutions que l'Eglise éprouve dans tous les pays du monde, il s'écrie avec autant d'éloquence que de vérité :

“ En présence de cette persécution d'une universalité  
“ jusqu'ici inouïe, de la simultanéité de ses actes, de la  
“ similarité des moyens qu'elle emploie, nous sommes for-  
“ cément amenés à conclure l'existence d'une direction  
“ donnée, d'un plan d'ensemble, d'une forte organisation  
“ qui exécute, d'un but arrêté vers lequel tout tend. Oui,  
“ elle existe cette organisation avec son but, son plan, et  
“ la direction occulte à laquelle elle obéit ; société compacte  
“ malgré sa dessémination sur le globe ; société mêlée à  
“ toutes les sociétés sans relever d'aucune ; société d'une  
“ puissance au-dessus de toute puissance, celle de Dieu  
“ exceptée ; société terrible qui est pour la société religieu-  
“ se, comme pour les sociétés civiles, pour la civilisation  
“ du monde, non pas seulement un danger, mais le plus  
“ redoutable des dangers ; société tant de fois anathématisée,  
“ et mille fois digne de l'être. Aveugle qui ne le voit  
“ pas, et malheur à vous de ce que beaucoup qui pouvaient  
“ et devaient voir, ou n'ont pas vu, ou ont vu trop tard.  
“ Le nom générique qu'a emprunté cette secte exécrable est  
“ sur toutes les lèvres : *Franc-Maçonnerie* ; le nom qu'elle  
“ tient de sa nature et de son auteur, c'est *destruction* (*Lettre  
“ pastorale de Mgr Martin, évêque de Natchitoches, aux Etats-  
“ Unis. 1875.* ”

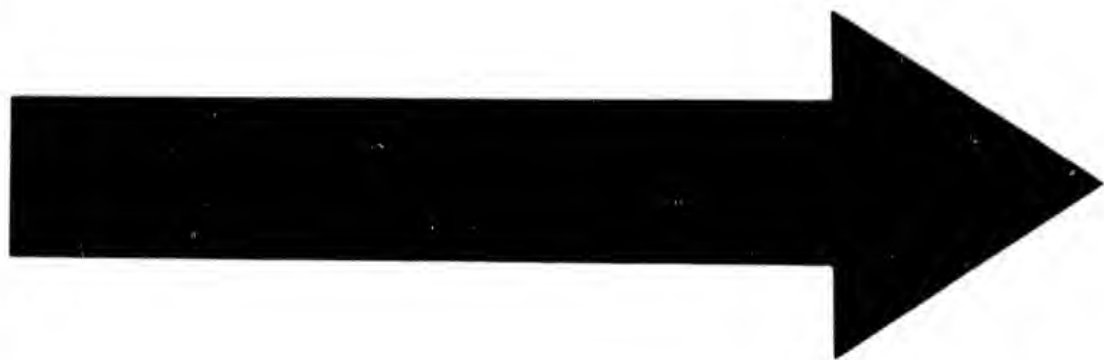
L'auteur que j'ai déjà cité, Saint-André, après avoir

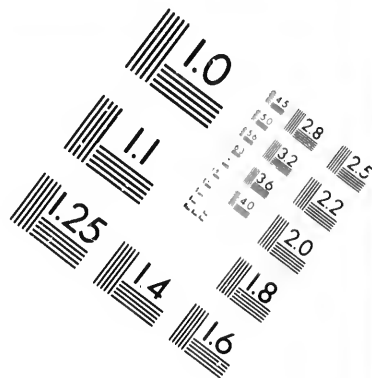
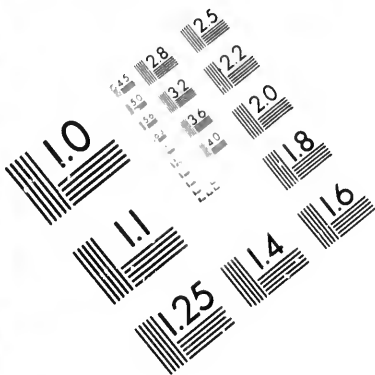
calculé le nombre des adeptes de quelques autres sociétés, telles que les Nihilistes, les Carbonari, les Féniciens, évalué à trente millions au moins le nombre des hommes enrôlés dans les sociétés secrètes en 1879. Et cependant, d'après les auteurs les mieux renseignés, un très-petit nombre seulement connaissent le dernier mot de ces sociétés et en ont en main les forces dirigeantes. Toute cette masse d'hommes obéit aveuglément à ce petit nombre, qui en forme le gouvernement despotique et arbitraire.

La franc-maçonnerie est donc une immense organisation, avec un conseil central donnant des ordres auxquels les membres doivent obéir d'une manière absolue. Il y a dans l'existence et le développement de ces sociétés un accomplissement de la prophétie de l'Apocalypse, où il est dit qu'il viendra un temps où quiconque n'aura pas le signe de la bête ne pourra ni acheter ni vendre.

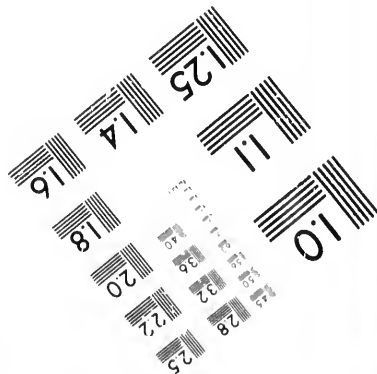
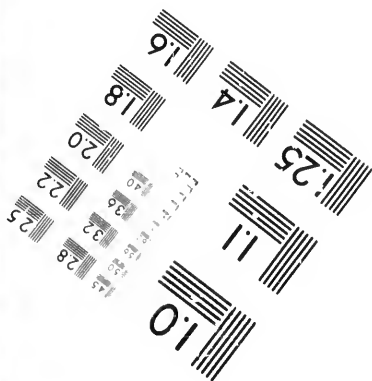
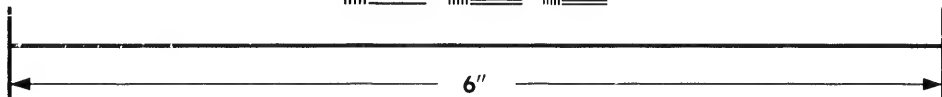
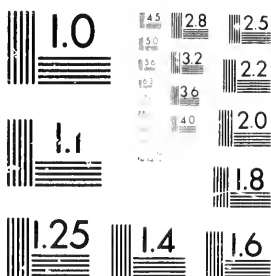
Que font en effet les francs-maçons ? Ils excommunient tout le reste de l'univers : en général ils n'achètent que de leurs confrères maçons, ils ne protègent que leurs frères maçons ; c'est à tel point, qu'en France les Catholiques ont résolu de se protéger entre eux ; on tient des bureaux d'information, et les catholiques s'engagent à ne faire aucun commerce avec ceux dont les noms se trouvent parmi les membres des sociétés secrètes. Déliez-vous de toute société qui a un secret, des serments, et un signe extérieur pour que les membres puissent se reconnaître ; quel que soit le nom qu'elle porte elle est condamnée et anathématisée par l'Eglise.

Voici une remarque qui m'a été faite par un protestant bien posé : Monseigneur, me dit-il, la foi aujourd'hui diminue dans toutes les religions. Vous le remarquez parmi les catholiques, et nous le constatons d'une manière évidente parmi les protestants. Vous avez raison, lui dis-je, la foi diminue ; mais savez-vous d'où cela vient ? Il fut surpris de cette demande. Eh bien ! lui dis-je, cela vient de l'action des sociétés secrètes, car ces sociétés ont pour but de





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5  
2.0 3.2 2.2  
3.6 4.0 4.5  
5.0

10

détruire la foi. Elles imposent à leurs adeptes le silence sur toute question religieuse, elles font publier des journaux sans foi, de mauvais romans, et elles ruinent la foi dans l'âme des chrétiens. J'ai étudié, continuai-je, alors, ces sociétés d'une manière particulière, et j'ai conclu que telle est l'influence qu'elles exercent dans le monde. C'était une chose nouvelle pour ce protestant, il n'avait jamais songé à cela. Mes frères, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans le monde, pour voir clairement que les maux terribles qui ébranlent la société sont dus à l'action de la Franc-Maçonnerie.

En terminant, je vous dirai ceci : Il ne faut pas aisément soupçonner le mal dans le prochain. mais vous avez votre âme à sauver ; soyez prudent. *Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est pas assis dans la chaire de pestilence.* Préservez-vous donc de ces sociétés abominables que les papes ont condamnées, et que la raison et la foi réprouvent également. Mais mettez-vous en rapport avec les hommes franchement catholiques : les méchants s'unissent par les serments les plus terribles, que les bons s'unissent par les liens de la sainte charité.

Fuyez toute espèce de sociétés secrètes ; s'il faut des sacrifices pour cela, n'hésitez pas un instant, faites-les de bon cœur, quand bien même votre fortune devrait en souffrir même considérablement. Le serpent sacrifie tout son corps pour sauver sa tête où est le siège de la vie ; imitez en ceci du moins la prudence du serpent. Les sociétés secrètes nous offrent des avantages qui durent un temps et qui passent, l'Eglise vous offre des avantages qui ne passent pas. Que sert à l'homme, vous dit Notre Seigneur Jésus-Christ, de gagner tout l'uni-



vers, si à la fin il vient à perdre son âme, *quid enim prodest homini si mundum universum lucretur animæ vero suæ detrimentum patiatur?* *Math. XVI, 26.* Attachez vous donc à la foi de la sainte Eglise, à la pratique de ses commandements, et c'est ainsi que vous marcherez sûrement vers le bonheur éternel que je vous souhaite de tout mon cœur.

Au nom du Père et du Fils et du Saint- Esprit. AINSI SOIT-IL.

FIN.

C

F

S

T

Q

C

S

S

H

N

## Table des Matières

—:0:—

Préface.....	PAGES.
Encyclique <i>Humanum Genus</i> .....	I
Instruction du Saint-Office : <i>De secta Massonum</i> .....	XXIV
Consultation faite à Rome au sujet de certaines sociétés formées dans la classe ouvrière.....	XXX
Mandement de Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières, publiant l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII contre la Franc-Maçonnerie.....	XXXIII
Circulaire au clergé.....	LX
Conférences sur l'Encyclique <i>Humanum Genus</i> prononcées dans la Cathédrale des Trois-Rivières.	
PREMIÈRE CONFÉRENCE.—De l'autorité des documents pontificaux...	1
SECONDE CONFÉRENCE.—Des deux camps qui se remarquent dans l'humanité.....	13
TROISIÈME CONFÉRENCE.—Nécessité de la Religion pour l'individu, pour la société domestique et pour la société civile.....	27
QUATRIÈME CONFÉRENCE.—De la religion considérés au point de vue historique.....	41
CINQUIÈME CONFÉRENCE.—De la Providence.....	55
SIXIÈME CONFÉRENCE.—De la Providence (suite).....	69
SEPTIÈME CONFÉRENCE.—De la Résurrection.....	81
HUITIÈME CONFÉRENCE.—De la Révélation.....	95
NEUVIÈME CONFÉRENCE.—Des doctrines fondamentales de la Franc-Maçonnerie comparées à celles de l'Église Catholique.....	113

## TABLE DES MATIÈRES

DIXIÈME CONFÉRENCE.—Du fondement de la société domestique.....	27
ONZIÈME CONFÉRENCE.—Des sources de l'autorité dans la société civile.....	139
DOUZIÈME CONFÉRENCE.—De l'Education.....	149
TREIZIÈME CONFÉRENCE.—De la Vocation.....	163
QUATORZIÈME CONFÉRENCE.—Du droit de Propriété.....	177
QUINZIÈME CONFÉRENCE.—Organisation de l'Eglise et organisation de la Franc-Maçonnerie.....	189



estique.... 27  
la société  
..... 139  
..... 149  
..... 163  
..... 177  
rganisation  
..... 189

